





Notre Vision

(Ce à quoi nous aspirons à moyen terme)

Etre le leader mondial du marché des services bio-analytiques

Notre Mission

(notre vocation, ce qui est important à nos yeux)

Contribuer au bien-être et à la santé de tous en fournissant à nos clients des services d'analyse et de conseil de haute qualité, tout en offrant des opportunités de carrières motivantes à nos salariés et en créant durablement de la valeur pour nos actionnaires.

La réalisation de notre mission repose sur les "Valeurs Clefs" d'Eurofins :

Nos Valeurs

Le service au client

- Assurer la satisfaction de nos clients en écoutant et en dépassant leurs attentes
- Fournir des services à forte valeur ajoutée pour nos clients
- Rechercher des solutions innovantes répondant aux objectifs de nos clients

La Qualité

- La qualité dans tout notre travail, fournir des résultats exacts dans les délais impartis
- Utiliser les technologies et les méthodes les plus appropriées
- Chercher constamment à améliorer ou changer nos procédés pour offrir le meilleur

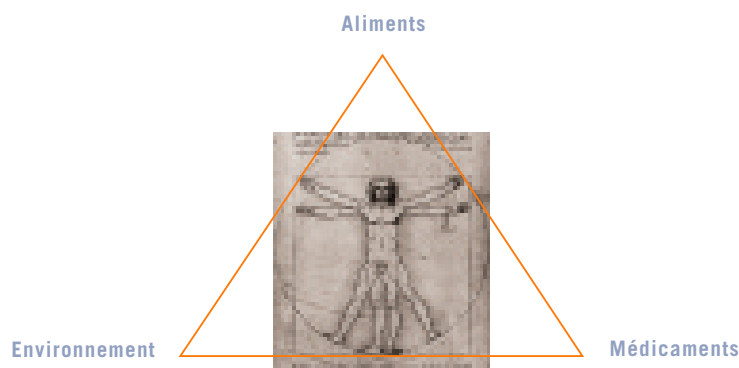
La Compétence et l' Esprit d'Equipe

- Employer des équipes de talent et compétentes
- Investir dans la formation et créer des opportunités de carrières attractives
- Reconnaître et encourager les performances exceptionnelles

L'Intégrité

- Adopter un comportement éthique dans toutes nos activités
- Agir dans le respect de nos clients et de nos équipes
- Contribuer à la protection de l'environnement et des ressources naturelles

Une excellence reconnue mondialement dans le domaine des analyses en laboratoire



Eurofins met les progrès de la bioanalyse au service de la santé humaine et de la sécurité de ce que nous consommons

Eurofins Scientific est l'un des leaders mondiaux dans le domaine des services analytiques et de l'expertise auprès des entreprises privées et des organismes publics des secteurs de la Pharmacie, de l'Alimentation et de l'Environnement.

Une gamme complète de services et un savoir-faire inégalé

A travers son réseau international de laboratoires de premier plan et une présence sur 4 continents, Eurofins est un leader mondial dans son domaine. Le groupe met à la disposition de ses clients un portefeuille inégalé de plus de 25.000 méthodes analytiques pertinentes pour étudier la sécurité, l'identité, la pureté, la composition, l'authenticité et l'origine des produits et substances biologiques.

Un engagement au profit de la recherche de l'excellence et de la qualité

Le groupe Eurofins s'engage dans une recherche permanente de l'excellence pour fournir des résultats pertinents dans les meilleurs délais et des prestations de conseil et d'expertise du meilleur niveau de qualité. La fiabilité et la précision des données analytiques permettent à nos clients de prendre les décisions appropriées au regard des risques encourus, de répondre aux normes de qualité et de sécurité toujours croissantes ainsi qu'aux exigences des organes de réglementation à travers le monde.

Un engagement continu en faveur de l'innovation

Peu de laboratoires d'analyse ont su combiner le degré d'expertise, le leadership technologique, et la haute qualité des prestations et du service qui ont permis à Eurofins de s'imposer en tant que leader international dans la plupart des domaines où il opère. Par des investissements importants réalisés dans l'innovation, la technologie, les systèmes d'information et la logistique, par des programmes de recherche et développement, par des contrats de licences et par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements de la biotechnologie et des sciences analytiques qui lui permettent d'assurer à ses clients des solutions analytiques souvent sans équivalent sur le marché à un degré élevé de qualité à des prix raisonnables.

Une compétence reconnue par les leaders de l'industrie mondiale
Sa large gamme de services, ses engagements en matière de qualité et d'innovation et le statut d'expert de renommée internationale de ses laboratoires confèrent au Groupe Eurofins une position unique parmi les laboratoires.

Ces caractéristiques recherchées par de nombreux clients qui souhaitent bénéficier de la meilleure protection possible pour leurs produits et leurs marques ont permis à Eurofins de développer d'étroites relations sur le long terme avec la majorité des dix premiers groupes mondiaux de la pharmacie, de l'industrie alimentaire et de la distribution ainsi que des milliers d'autres entreprises.

Des prestations au juste prix

Le volume important d'analyses que nous menons à bien, conjugué à une expérience pluridisciplinaire et aux effets d'échelle induits, permettent à Eurofins d'offrir un haut niveau de qualité à un juste prix. Le groupe tire parti de l'expérience de ses experts et de l'étendue des connaissances accumulées dans ses bases de données exclusives pour conseiller au mieux ses clients dans la gestion et l'optimisation du budget qu'ils consacrent aux analyses. Ils bénéficient ainsi d'un meilleur retour sur investissement, d'une réduction des risques et d'une meilleure rentabilité.

Eurofins - faits et chiffres

- plus de 150 laboratoires, environ 8.000 employés
- plus de 25.000 méthodes d'analyses
- présence dans plus de 29 pays
- chiffre d'affaires de l'ordre de 900 M US\$
- structure financière solide et activité profitable
- cotation à Paris et Francfort
- 200.000 m² de laboratoires modernes disposant des technologies et des équipements les plus avancés (par ex. 350 CPG, 250 CPG-SM, 20 CPG-SM de haute résolution pour l'analyse des dioxines, 400 CLHP, 40 LC-MS/MS, 100 ICP, 40 PCR temps réel, 25 séquenceurs d'ADN à haut débit, etc.)

Un partenaire fiable de l'industrie pharmaceutique au plan mondial

Avec Eurofins, l'industrie pharmaceutique dispose d'un partenaire fiable pour collaborer au développement des médicaments et au contrôle qualité. Le groupe fournit des prestations bio-analytiques de laboratoire central et des études toxicologiques (tolérance des produits) pour les programmes de recherche clinique de phase I à IV dans le monde entier. Nous avons signé des contrats-cadres de prestataire de services privilégié avec plusieurs des dix premiers groupes pharmaceutiques mondiaux, et offrons également nos services à de nombreuses sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques plus modestes, à des centres de recherche sous contrat (CRO) et à des unités de phase I.

Des essais cliniques intégrés disponibles au niveau international

Bénéficiant d'une longue expérience, notre division pharmaceutique met à la disposition de ses clients au plan international son expertise dans le domaine des tests de sécurité en laboratoire, du développement de méthodes bio-analytiques, de tests éso-tériques ou par bio-marqueurs ainsi que des analyses génétiques, que ces prestations soient réalisées dans le cadre de projets spécifiques ou intégrées à des essais cliniques de dimension internationale.

Cette division assure la gestion complète de toutes les données grâce à des systèmes sophistiqués de traitement et de suivi de l'information. Notre réseau international de laboratoires centraux, connu sous le nom de Eurofins Medinet, est coordonné depuis les Pays-Bas et opère en Europe, aux Etats-Unis et en Asie ainsi qu'avec ses partenaires en Afrique du Sud et en Australie. Les laboratoires utilisent des Procédures normalisées (« Standard Operating Procedures ») et des référentiels communs afin d'assurer la production de données standardisées et fiables à destination des autorités sanitaires dans le monde entier.

Suivi et traçabilité des échantillons

Le transport des échantillons est assuré par un système logistique global, intégrant un système dédié de suivi et de traçabilité des prélèvements. Ce système assure la qualité et la préservation de l'échantillon, et permet un suivi et une traçabilité en temps réel des échantillons.



Opérations GLP/GCP/GMP

La division pharmaceutique d'Eurofins a reçu de nombreuses certifications et respecte strictement les normes applicables à chaque projet : « GLP » (« Good Laboratory Practices ») et « GCP » (« Good Clinical Practices ») notamment. Eurofins est également un partenaire de référence pour le contrôle qualité de la production en conformité avec les normes de « GMP » (« Good Manufacturing Practices »), incluant les tests de stabilité, le contrôle qualité et les analyses chimiques et microbiologiques.

Analyses génétiques et pharmacogénomique

Les laboratoires de notre division pharmaceutique ont une grande expérience dans le domaine du séquençage et du génotypage destinés à une large gamme d'applications. Ainsi, Eurofins contribue aux derniers développements de traitements médicaux, tels que la pharmacogénomique et la médecine prédictive.

Une gamme inégalée de services en matière d'analyses alimentaires

Afin de mettre à la disposition de ses clients la gamme la plus complète de méthodes analytiques disponible au plan mondial, Eurofins a construit un réseau international de laboratoires et de Centres de compétence spécialisés dans l'analyse de l'alimentation humaine et animale.

Un savoir-faire de pointe concentré dans des Centres de compétence

Les méthodes d'analyse des aliments ont connu des développements importants au cours de la dernière décennie. Les domaines les plus spécialisés nécessitent un personnel très expérimenté et un équipement à la pointe du progrès. Au nombre des défis à relever figurent les technologies d'analyse nouvelles, la maîtrise des matrices à analyser et les aspects juridiques ou spécifiques à l'industrie concernée. C'est pour cette raison qu'Eurofins a créé des Centres de compétences internationaux afin d'y concentrer dans chaque domaine clé le savoir-faire, la R&D et dans certains cas les flux d'échantillons. Des laboratoires spécialisés ont ainsi été créés dans les domaines du contrôle de l'authenticité et de l'origine, de la détection des pesticides, des dioxines et polluants organiques persistants, des traces de résidus



et de contaminants organiques et inorganiques, de l'analyse des vitamines, des mycotoxines, des métaux lourds à l'état de traces, des résidus vétérinaires, de l'ionisation, des matériaux et objets en contact avec les aliments, des substances allergènes et des OGM, pour ne citer que ces quelques domaines de notre expertise.

Des laboratoires locaux bénéficiant d'un savoir-faire de renommée internationale

Notre réseau international de laboratoires offre le meilleur des deux mondes. Nos clients ont accès à un laboratoire de proximité, tout en bénéficiant du savoir-faire spécialisé fourni par nos centres de compétence internationaux dédiés à des problématiques analytiques spécifiques. Par exemple, un laboratoire qui dispose de 90 collaborateurs spécialisés dans l'analyse des pesticides ou un laboratoire d'analyse des dioxines équipé de 10 spectromètres de masse de haute résolution sera davantage susceptible d'avoir déjà été confronté à toute problématique, même rare et très difficile, relevant de leur domaine de compétence que n'importe quel autre laboratoire généraliste

Réduction des risques

Les alertes alimentaires peuvent avoir des conséquences dévastatrices pour toute entreprise du secteur agro-alimentaire. Avec les seuils de détection les plus sensibles et les spectres de contaminants détectables les plus larges proposés par un laboratoire, Eurofins offre à ses clients les meilleures possibilités analytiques existant au plan mondial pour se prémunir contre les effets de toute crise alimentaire éventuelle. Notre présence internationale et la participation de nos experts à de nombreux comités techniques industriels, interprofessionnels et officiels, nous permettent d'apporter à nos clients des conseils préventifs et de pouvoir recourir aux dernières méthodes analytiques disponibles.

Des conseils de spécialistes

Les résultats d'analyses se traduisent souvent par des volumes de données vertigineux, parfois difficiles à interpréter. C'est pourquoi nos prestations incluent les réponses aux questions relatives à la sélection des tests les plus pertinents et à l'interprétation des résultats. Nous fournissons également des conseils sur l'étiquetage, des contrôles et formations sur site en matière d'hygiène et d'allergènes et nous assurons le développement de concepts de traçabilité tout au long de la chaîne alimentaire.



Analyse de l'eau, de l'air, des sols et des produits de consommation

Un environnement propre et sain est essentiel à la santé et à la qualité de la vie. Eurofins y contribue en réalisant des analyses dans le domaine de l'environnement, en proposant des programmes de contrôle qualité et en dispensant des conseils aux industriels, à leurs sous-traitants, à la grande distribution et aux organismes publics. Nos prestations en matière d'environnement comprennent l'analyse de l'eau, de l'air, des sols, des déchets, des matériaux et des produits de consommation pour évaluer leur qualité et leur impact sur la santé et l'environnement.

Preuve de conformité

Le Groupe aide les industriels et leurs fournisseurs à contrôler et à minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement, et leur permet de prouver leur conformité avec les réglementations. Nous analysons les sols afin de détecter des traces de pollution et établissons des évaluations de la sécurité, de la salubrité et de l'absence de contamination des bâtiments et des lieux de travail. Nous jouons également un rôle de premier plan dans la mise au point et la validation de nouvelles méthodes d'analyse et de vérification de l'étiquetage des produits de consommation, comme les jouets, les vêtements, les produits d'hygiène, les meubles et les tapis. Notre kit compact de tests pour l'analyse des sols et de l'eau et nos outils de contrôle de la pollution de l'air (en intérieur ou extérieur) sont simples d'utilisation et peuvent nous être retournés

aisément pour analyse, d'où que ce soit dans le monde.

Détection de traces dangereuses

Les analyses portant sur une large gamme de pesticides et de métabolites – qui sont souvent plus nocifs que les pesticides eux-mêmes – constituent aussi l'un de nos produits phares au plan international. Eurofins occupe une position de leader mondial sur le marché des analyses de dioxines. La détection de traces infimes de dioxines, de furannes ou d'autres Polluants organiques persistants (POP) nécessite une technologie de pointe et une grande expérience. Notre savoir-faire et nos efforts en matière de Recherche et Développement (R&D) dans ce domaine se manifestent par plus de 260 publications scientifiques.

Une fiabilité sur laquelle vous pouvez compter

La fiabilité et la précision des analyses environnementales sont essentielles pour évaluer correctement un risque sanitaire potentiel, mais aussi pour veiller à ce que la mise en œuvre de mesures de décontamination souvent très coûteuses se base sur des données et des hypothèses fiables. La qualité des analyses environnementales est un enjeu essentiel pour le Groupe. Nous sommes donc fiers qu'Eurofins ait été désigné par le Gouvernement Danois de l'Environnement comme le Laboratoire national de référence pour les analyses de l'eau et des sols.



Qualité et service clientèle – nous faisons la différence

La qualité et l'intégrité représentent deux des quatre valeurs fondamentales d'Eurofins. Notre but est de travailler avec des clients qui recherchent la qualité – et pour lesquels des résultats fiables font vraiment la différence. Pour nous, au-delà de l'excellence technique, un service de qualité doit répondre à l'ensemble des attentes de nos clients et si possible les dépasser. Nous nous attachons donc à recruter des collaborateurs passionnés par cet objectif et qui mettent un point d'honneur à faire du mieux que possible à tout ce qu'ils entreprennent.

Des normes strictes et des solutions flexibles

Les laboratoires d'Eurofins recherchent la reconnaissance par les organismes d'accréditations compétents de leurs systèmes qualité et de la conformité de ces derniers et de leurs procédures aux normes nationales et internationales applicables. Le Groupe applique des technologies de pointe et offre une gamme de tests sans équivalent. En s'appuyant sur nos capacités en R&D, nos clients ont la garantie d'une prestation flexible adaptée à une action immédiate, que cette prestation implique des tests standards ou des solutions personnalisées pour résoudre des problématiques complexes. Grâce à nos investissements en technologie, nous sommes le plus souvent en mesure de proposer les seuils de détection les plus bas et les méthodes les plus sensibles du marché.

La qualité synonyme d'excellence du service

Pour Eurofins, la qualité ne se limite pas aux spécifications techniques et à la fiabilité des résultats. Elle se traduit également par des délais de réalisation courts (24 heures ou moins si nécessaire), des conseils sur les réglementations en vigueur et l'interprétation des résultats, une assistance pour la planification des programmes d'autocontrôle et une aide dans la définition de l'approche analytique la plus appropriée et la plus facile d'application. Bien entendu, cette politique implique également une volonté et un engagement permanents en faveur de l'amélioration du partenariat avec nos clients.

Professionnalisme

Nous sommes fiers de rappeler que notre approche qualité et notre R&D ont été distinguées à maintes reprises (par exemple par les « Pinnacle Awards » de Procter & Gamble), ce qui s'est illustré non seulement par un flux continu de nouveaux clients, mais aussi par les demandes que nous avons reçues de participer à de nombreux panels d'experts. Les scientifiques du Groupe sont membres de plus de 100 comités techniques et associations de normalisation gouvernementales et professionnelles, telles que l'AOAC (Association of Official Analytical Chemists), le CEN (Comité Européen de Normalisation) et l'ISO/CASCO (Organisation internationale de normalisation).

Un développement rapide marqué par la qualité, le service et l'innovation

Eurofins* Scientific a été créé en 1987 dans le but de commercialiser la technologie SNIF-NMR, une méthode analytique innovante et brevetée basée sur la Résonance magnétique nucléaire (RMN). Cette méthode, développée à l'origine pour détecter la chaptalisation (ajout de sucre dans les vins), a vu son champ s'élargir pour inclure la vérification de l'origine et de la pureté de plusieurs autres types de boissons et aliments, en particulier les jus de fruit et les arômes naturels, dans les cas où les méthodes d'analyse traditionnelles ne permettent pas de détecter des fraudes sophistiquées.

Nos acquisitions stratégiques

En 1996, Eurofins a décidé d'étendre son périmètre géographique et technologique. Dans ce but, au cours des huit dernières années, la direction du Groupe a visité des centaines de laboratoires en Europe et en Amérique du Nord.

Notre objectif premier fut d'identifier des partenaires mus par la même passion de l'excellence et qui avaient en conséquence obtenu une reconnaissance internationale dans leur domaine. Par ce processus extrêmement sélectif, Eurofins a pu s'adjoindre des laboratoires leaders sur leur marché, qui se différencient de leurs concurrents par leur recherche d'excellence en termes de qualité, de service et d'innovation scientifique. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :



- Wiertz-Eggert-Jörissen, Allemagne – la meilleure adresse en Europe pour l'analyse alimentaire
- Dr. Specht Laboratorien, Allemagne – le premier laboratoire européen dans le domaine de l'analyse des pesticides ;
- GfA, Ökometric, MPU et ERGO, Allemagne – numéro un mondial de l'analyse des dioxines ;
- Analytico, Pays-Bas – leader au Benelux sur le marché de l'analyse au service des industries pharmaceutiques, alimentaires et de l'environnement, et l'un des laboratoires les plus modernes au monde en termes d'automatisation et de service clientèle par Internet ;
- Miljo-Kemi et Steins, Danemark – le meilleur spécialiste de l'analyse de l'air en Europe, le laboratoire de référence pour l'analyse de l'eau et des sols au Danemark et l'acteur numéro un du marché de l'analyse alimentaire et environnementale en Scandinavie ;
- GeneScan, États-Unis, Allemagne, Brésil – le leader mondial de l'analyse des OGM ;
- MWG, Allemagne, États-Unis, Inde – un expert global dans les services génomiques
- GAB et Agrisearch, Allemagne et Royaume-Uni – des prestataires de premier plan au service de l'industrie agrochimique.

Notre vision d'avenir

Une des entreprises de plus forte croissance en Europe, Eurofins a toujours connu une exploitation profitable et a doublé de taille en moyenne tous les 2 ans depuis 1997. Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, le Groupe prévoit de continuer à investir au service des exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et de se développer dans de nouvelles applications technologiques et sur de nouveaux marchés.

*L'abréviation « FINS » dans le nom « Eurofins » signifie « Fractionnement Isotopique Naturel Spécifique ».



Allemagne

Tél.: + 49 40 49 29 42 60
 Fax: + 49 40 49 29 43 69
 Email: info@eurofins.de

Autriche

Tél.: + 43 1 7981601 618
 Fax: + 43 1 7981601 693
 Email: info@eurofins.at

Azerbaïdjan

Tél.: +994 12 4974776
 Fax: +994 12 4974002
 Email: Azerbaijan@eurofins.com

Belgique

Tél.: + 32 3 827 51 11
 Fax: + 32 3 827 98 32
 Email: info@eurofins.be

Brésil

Tél.: +55 19 3875 5502
 Fax +55 19 3934 2434
 Email: Brazil@eurofins.com

Centre de Coordination et Service

Tél.: + 32 2 766 16 20
 Fax: + 32 2 766 16 39
 Email: info@eurofins.com

Chine

Tél.: +86 512 6878 5300
 Fax: +86 512 6878 5966
 Email: info@eurofins.cn

Danemark

Tél.: + 45 70 22 42 66
 Fax: + 45 70 22 42 55
 Email: info@eurofins.dk

Espagne

Tél.: +34 93 4034555
 Fax: +34 93 4034555
 Email: info@eurofins.es

Etats-Unis

Tél.: +1 515 265 1461
 Fax: +1 515 266 5453
 Email: info@eurofins.us

Finlande

Tél.: + 358 3 230 6500
 Fax: + 358 3 230 6565
 Email: info@eurofins.fi

France & Siège Social

Tél.: + 33 2 51 83 21 00
 Fax: + 33 2 51 83 21 11
 Email: info@eurofins.fr

Grande-Bretagne

Tél.: + 44 20 8946 8621
 Fax: + 44 20 8947 1206
 Email: info@eurofins.co.uk

Inde

Tél.: +91 80 787 0862
 Fax: + 91 80 783 6783
 Email: India@eurofins.com

Irlande

Tél.: + 353 42 932 8333
 Fax: + 353 42 933 3125
 Email: info@eurofins.ie

Italie

Tél.: +39 0171 412 470
 Fax: +39 0171 411 826
 Email: info@eurofins.it

Japon

Tél.: +81 50 5539 6350
 Email: info@eurofins.co.jp

Norvège

Tél.: + 47 22 88 45 90
 Fax: + 47 22 88 45 99
 Email: info@eurofins.no

Pays-Bas

Tél.: + 31 76 573 73 73
 Fax: + 31 76 573 77 77
 Email: info@eurofins.nl

Pologne

Tél.: +48 552 720 473
 Fax: +48 552 720 475
 Email: info@eurofins.pl

Portugal

Tél.: +351 22 3 325 134
 Fax: +351 22 3 325 134
 Email: Portugal@eurofins.com

République Tchèque

Tél.: +420 283 970 610
 Fax: +420 283 970 552
 Email: info@eurofins.cz

Singapore

Tél.: + 65 6562 3858
 Fax: + 65 6562 3086
 Email: Singapore@eurofins.com

Slovaquie

Tél.: + 421 2 50 21 32 68
 Fax: + 421 2 50 21 32 44
 Email: info@eurofins.sk

Suède

Tél.: +46 361 876 90
 Fax: +46 361 866 49
 Email: eurofins@eurofins.se

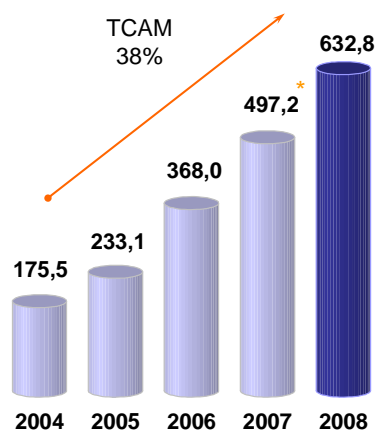
Suisse

Tél.: + 41 62 858 71 00
 Fax: + 41 62 858 71 09
 Email: info@eurofins.ch

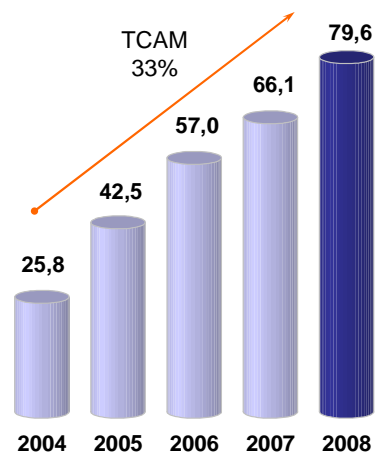
www.eurofins.com

Selon les normes internationales (International Financial Reporting Standards)

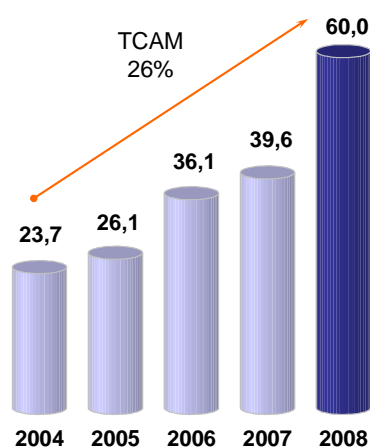
Chiffre d'affaires en M€



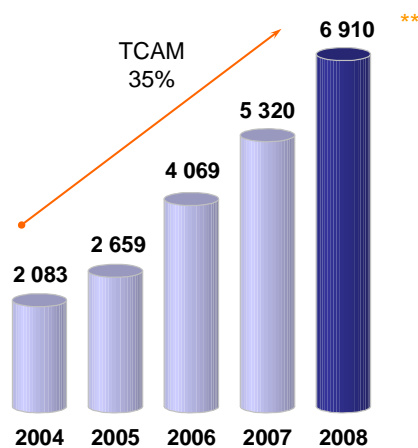
EBITDA en M€



Flux de trésorerie d'exploitation en M€



Effectif moyen sur 12 mois (Equivalents temps plein)



* Reclassement des analyses en cours de 2007 de la ligne « Autres produits et charges d'exploitation » à la ligne « Chiffre d'affaires » pour un montant de 5.400 K€

** Au 31/12/2008 Eurofins employait environ 8 000 personnes

Profil de l'Entreprise - Eurofins Scientific – un acteur global de la bio-analyse

Eurofins Scientific est une société franco-allemande du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Avec un effectif de 8 000 personnes, un réseau de plus de 150 laboratoires répartis dans 29 pays et un portefeuille riche de plus de 25 000 méthodes analytiques permettant de valider la traçabilité, l'authenticité, l'origine, la sécurité, l'identité et la pureté des substances biologiques et de nombreux produits, le Groupe investit afin d'offrir à ses clients des services analytiques de grande qualité, avec des résultats fiables et rapides ainsi que des prestations de conseil par des experts hautement qualifiés.

Le Groupe Eurofins est le leader mondial sur le marché de l'analyse agro-alimentaire et figure parmi les premiers prestataires globaux sur les marchés de l'analyse des produits pharmaceutiques et de l'environnement. Le Groupe a l'intention de poursuivre une stratégie de développement qui repose sur l'élargissement de ses technologies et de sa présence géographique. Par des programmes de R&D ou par acquisitions, le groupe intègre les derniers développements technologiques qui lui permettent d'offrir à ses clients un ensemble de solutions analytiques sans équivalent sur le marché.

Un des acteurs internationaux les plus innovants du secteur, Eurofins prévoit de continuer à développer, acquérir et obtenir des licences d'exploitation couvrant la gamme la plus large possible de méthodes analytiques de pointe au service des exigences de qualité et de sécurité toujours croissantes de ses clients et des organismes de réglementation à travers le monde.

Les actions d'Eurofins Scientific sont cotées sur les bourses de Paris (ISIN FR0000038259) et de Francfort (WKN 910 251). Elles sont accessibles également à Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne via NYSE Euronext (Reuters EUFI.LN, Bloomberg ERF FP, ESF, EUFI.DE).

EUROFINS SCIENTIFIC

Document de Référence et Rapport Financier Annuel, Exercice 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2009, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés 2007 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 60 à 88 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 31 mars 2008 sous le numéro D.08-0177 ;
- les comptes consolidés 2006 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 59 à 81 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 22 mars 2007 sous le numéro D.07-0217.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

ATTENTION : LE PRESENT DOCUMENT EST COMPOSE DE DEUX PARTIES. SEULES LES DEUX PARTIES CONSIDEREES DANS LEUR INTEGRALITE CONSTITUENT LE DOCUMENT DE REFERENCE DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS. LE DOCUMENT DE REFERENCE COMPLET PEUT ETRE CONSULTE SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE WWW.EUROFINS.COM OU OBTENU GRATUITEMENT SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DE LA SOCIETE.

Avertissement

LE PRESENT DOCUMENT N'EST EN AUCUN CAS UN PROSPECTUS COMMERCIAL, NI UN DOCUMENT OFFICIEL AUTORISE, NI UNE TRADUCTION ASSERMENTEE. CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS ET NE CONSTITUERA JAMAIS EN TOUT OU PARTIE UNE OFFRE DE VENTE OU DE SOUSCRIPTION OU UNE SOLlicitATION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION AUX VALEURS MOBILIERES EMISES PAR L'ENTREPRISE. AUCUNE PARTIE DU PRESENT DOCUMENT NE PEUT SERVIR DE BASE OU DE FONDEMENT A LA DECISION D'ACHETER DES VALEURS MOBILIERES DE L'ENTREPRISE, A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT OU D'UN ENGAGEMENT AVEC L'ENTREPRISE, QUEL QU'IL SOIT.

EN AUCUN CAS ET AFIN DE DISSIPER LE MOINDRE DOUTE, NI LE PRESENT DOCUMENT, NI UNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ETRE EMPORTEES OU TRANSMIS AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE, DANS SES TERRITOIRES OU SES POSSESSIONS (USA), OU NE PEUT ETRE DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'INTERIEUR DES ETATS UNIS OU A UN CITOYEN AMERICAIN OU A UN RESIDENT DE CE PAYS OU A TOUTE SOCIETE ET ASSOCIATION, OU A TOUTE AUTRE ENTITE CREEE OU ORGANISEE SOUS LES LOIS DES ETATS UNIS OU DE L'UN DE SES ETATS. DE LA MEME MANIERE, NI LE PRESENT DOCUMENT NI UNE COPIE DE CELUI-CI NE PEUVENT ETRE EMPORTEES OU TRANSMIS A L'INTERIEUR DU CANADA OU DU JAPON OU DISTRIBUES OU RE-DISTRIBUES AU CANADA OU AU JAPON OU A TOUT INDIVIDU A L'EXTERIEUR DU CANADA OU DU JAPON QUI SERAIT RESIDENT DU CANADA OU DU JAPON. TOUTE INFRACTION A CES RESTRICTIONS CONSTITUERA UNE VIOLATION DES LOIS SUR LES MARCHES FINANCIERS DES ETATS UNIS, DU CANADA OU DU JAPON. AU ROYAUME UNI, LE PRESENT DOCUMENT NE PEUT ETRE DISTRIBUE QU'AUX PERSONNES AUTORISEES OU A CELLES QUI BENEFICIENT D'UNE EXEMPTION DANS LE CADRE DE LA LOI DE 1986 (LOI SUR LES SERVICES FINANCIERS) OU DE TOUT ARRETE LIE A CETTE LOI OU AUX PERSONNES DECRITES DANS L'ARTICLE 11 (3) DE LA LOI DE 1986 SUR LES SERVICES FINANCIERS, DECRET DE 1996 (AMENDE). DANS LE RESTE DU MONDE, CE DOCUMENT NE POURRA ETRE DISTRIBUE QUE SI LA LOI LE PERMET ET DANS LE CADRE DE CELLE-CI.

CETTE PUBLICATION EXPOSE DES PREVISIONS QUI IMPLIQUENT DES RISQUES ET DES INCERTITUDES. LES PREVISIONS EXPOSEES ICI FONT ETAT DE L'OPINION D'EUROFINS SCIENTIFIC AU MOMENT DE CETTE PUBLICATION. ELLES NE SONT PAS UNE GARANTIE QUE CES PREVISIONS SE REALISERONT ET LES EVENEMENTS A VENIR EVOQUES DANS CETTE PUBLICATION PEUVENT NE PAS SE PRODUIRE. EUROFINS SCIENTIFIC SE DECHARGE DE TOUTE OBLIGATION OU DE TOUTE INTENTION D'ACTUALISER TOUT OU PARTIE DE CES DECLARATIONS PREVISIONNELLES. EN ACCEPTANT CE DOCUMENT, VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER LES INSTRUCTIONS ET LES RESTRICTIONS CI-DESSUS.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

Renseignements concernant l'émetteur, l'évolution récente et les perspectives d'avenir 5

1. Evolution récente et perspectives d'avenir – Message du Président..... 5

2. Informations générales..... 8

dont les marchés et la concurrence, stratégie de l'entreprise, politique d'investissement, portefeuille technologique, activités de R&D, personnel, clients et fournisseurs, informatique et logistique

3. Structure internationale et gouvernement d'entreprise 8

dont composition du Comité exécutif du Groupe et organigramme simplifié

DEUXIEME PARTIE

Patrimoine - Situation Financière - Résultats 11

1. Rapport de gestion sur l'activité 2008..... 11

2. Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre des options de souscription et d'achat d'actions 47

3. Rapport spécial du Conseil d'administration sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions..... 52

4. Rapport du Président du conseil d'administration rendant compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société..... 53

5. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration..61

6. Informations financières sélectionnées 62

7. Etats financiers consolidés et annexes, établis selon les normes comptables internationales (IFRS)..... 63

8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annexes, établis selon les normes comptables internationales (IFRS) 91

9. Comptes annuels et annexes 92

10. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et annexes 104

11. Rapport spécial des commissaires aux comptes..... 105

12. Information sur les honoraires des commissaires aux comptes..... 108

13. Information sur la rémunération des mandataires sociaux..... 109

TROISIEME PARTIE

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	114
1. Facteurs de croissance	114
2. Facteurs de risque	115
2.1 Analyse des risques de la société	
2.2 Faits exceptionnels et litiges	
3. Juridique	124
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	124
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	126
dont 3.2.4.Evolution du capital social.....	126
3.2.5.Répartition du capital social et des droits de vote et intérêts des dirigeants dans le capital	127
3.3.Opérations avec des apparentés.....	128
3.4.Contrats importants	128
3.5 Dividendes	128
3.6 Marché des titres de l'émetteur	128
4. Information Actionnaires en bref	129
5. Document d'information annuel.....	130
6. Responsables du document de référence et attestations	132
6.1 Personne responsable	
6.2 Attestation du responsable du document de référence contenant un Rapport financier annuel	
7. Responsables du contrôle des comptes	132
TABLE DE CONCORDANCE.....	133
Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel.....	134

PREMIERE PARTIE - 1. Evolution récente et perspectives d'avenir

Message du Président

Chers Actionnaires,

Eurofins a progressé sur de nombreux fronts en 2008. La croissance du Groupe est restée forte grâce à la solidité de ses marchés qui n'ont pas subi de ralentissement notable malgré des conditions économiques difficiles. La priorité du Groupe durant cette année fut l'intégration et la mise aux normes des sociétés acquises récemment. De ce fait, le programme d'investissement destiné à agrandir et à transformer le réseau de laboratoires en des sites plus grands, totalement informatisés et ultramodernes est en voie d'achèvement. Sur la quasi-totalité de ses marchés, le Groupe possède désormais des sites d'une taille appropriée, dotés d'équipements de pointe et spécialisés dont la capacité à atteindre un niveau de rentabilité élevé a été démontrée. La consolidation des laboratoires de taille trop réduite ou insuffisamment spécialisés se poursuivra en 2009 et générera des économies d'échelle complémentaires. En 2008, Eurofins a finalisé avec succès l'intégration de plusieurs acquisitions de taille significative dans un délai beaucoup plus court que prévu. Par conséquent, le management du Groupe peut désormais concentrer ses efforts sur seulement 20% de ses activités qui nécessitent encore d'être relevées au niveau des standards opérationnels du Groupe.

Performances financières

Globalement 2008 a été une bonne année pour Eurofins. Le chiffre d'affaires a crû de 27% à 632,8 M€, soit un rythme presque aussi élevé que les années précédentes malgré un nombre d'acquisitions beaucoup plus limité. Les performances réalisées par la plus grande partie des activités d'Eurofins (près de 80% du CA 2008) se sont révélées nettement supérieures aux attentes (détails dans le tableau 2 ci-après). Le résultat brut d'exploitation* a augmenté de 33% à 45,0 M€ par rapport au résultat brut d'exploitation* proforma 2007 de 33,7 M€ (40,2 M€ en 2007, donnée publiée). Le Groupe a dégagé d'importants flux de trésorerie d'exploitation, avant dépenses d'investissement. Les flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation se sont élevés à 38,3 M€ pour le seul T4, contribuant à un flux de trésorerie annuel de 60,0 M€ en hausse de 52% par rapport à 2007 à 39,6 M€.

Depuis 2006, le Groupe distingue deux grands périmètres au sein de ses activités. Premièrement le périmètre des laboratoires « mis aux normes », qui comprend les laboratoires bien établis ayant atteint un degré de maturité opérationnelle conforme aux standards du Groupe (ex. : laboratoires ultramodernes réunis sur de grands sites, infrastructure informatique harmonisée) et deuxièmement, le périmètre dit « en développement » comprenant les 17 « start-ups » du Groupe (ex. : Inde, Chine, Brésil, Singapour, Thaïlande, Pologne, Hongrie etc.), des acquisitions récentes et/ou déficitaires et des sociétés ou des pays en cours de complète réorganisation. L'objectif de cette différenciation est de permettre une meilleure compréhension des performances du Groupe dont la vision globale seule ne permet pas de juger les solides performances des laboratoires matures. En 2008, le périmètre « mis aux normes » a dépassé l'objectif de 15% visé par le Groupe avec une marge d'exploitation de 15,6% (14,2% en 2007) correspondant à un résultat brut d'exploitation* de 54,1 M€ (44,7 M€ en 2007). Le périmètre « en développement » a progressé également en réduisant ses pertes de 12,5 M€ en base proforma 2007 à 9,1 M€ en 2008 (donnée publiée), malgré 1/ des investissements croissants dans des start-ups et dans de nouveaux pays et 2/ des coûts et un délai d'intégration plus importants que prévus de la filiale Operon acquise en décembre 2007 (l'ancien statut de « joint-venture » désormais simplifié, ayant empêché un remaniement rapide de l'équipe dirigeante). Les activités de ce périmètre sont en bonne voie pour atteindre les standards opérationnels du Groupe dans les délais prévus.

Tableau 1: Résultats des périmètres « mis aux normes » et « en développement » en 2008 et 2007

En millions d'€	Périmètre « mis aux normes »		Périmètre « en développement »		Total Groupe	
	2008	2007	2008	2007*	2008	2007
Chiffre d'affaires	346,5	315,8	286,2	181,4	632,8	497,2
Résultat brut d'exploitation	54,1	44,7	-9,1	-4,5*	45,0	40,2
Marge d'exploitation en %	15,6%	14,2%				

* Données publiées en 2007. La perte du périmètre « en développement » se serait élevée à 12,5 M€ en base proforma 2007

Grâce aux succès enregistrés dans son programme d'intégration, Eurofins sera en mesure de transférer en 2009 dans le périmètre « mis aux normes » une partie des activités du périmètre « en développement » représentant un CA de 154 M€ et 54% du chiffre d'affaires de ce périmètre en 2008, un montant très supérieur à celui visé par le Groupe. Ce transfert est le premier opéré par Eurofins et concerne les laboratoires dont le degré de maturité opérationnelle est jugé désormais conforme aux standards du Groupe. Il comprend principalement les pays et les activités suivantes : le Danemark et la Slovaquie en totalité, la majeure partie des activités d'Eurofins en Suède, les activités de services génomiques de MWG, plusieurs laboratoires français entièrement réorganisés ainsi que certains laboratoires récemment acquis en Italie et en Autriche. A noter que ce transfert inclut la quasi-totalité des acquisitions

réalisées en 2005 et 2006, à l'exception de celles intégrées dans un programme de réorganisation plus étendu comme celui mené au Royaume-Uni.

Tableau 2: Présentation des résultats de l'exercice 2008 du nouveau périmètre « mis aux normes » 2009

En millions d'€	Périmètre « mis aux normes » 2009	Périmètre « en développement » 2009 - Start-up et sociétés en cours de réorganisation	Total Groupe 2008	Total Groupe Proforma 2007
Chiffre d'affaires	500,8	132,0	632,8	571,0
EBITDA	100,2	-20,6	79,6	65,7
Résultat brut d'exploitation	73,7	-28,7	45,0	33,7
Marge d'exploitation en %	14,7%	n/s	7,1%	5,9%

En 2009, le périmètre « mis aux normes » élargi représente désormais 79% du chiffre d'affaires consolidé 2008 (500 M€). Il enregistre déjà des performances conformes aux objectifs d'Eurofins. Ainsi, ce nouveau périmètre aurait atteint un EBITDA de plus de 100 M€ en 2008, avec un résultat brut d'exploitation* de 74 M€ comme l'illustre le tableau ci-dessus. La perte globale de 28,7 M€ des laboratoires « en développement » (périmètre restant) inclut : 1/ des coûts exceptionnels non récurrents, 2/ des pertes liées au démarrage de 17 « start-ups » et à l'implantation dans de nouveaux pays qui nécessitent normalement de deux à quatre ans pour devenir rentables, 3/ des coûts fonctionnels liés aux activités d'acquisition, 4/ ainsi que des pertes provenant de sociétés en cours de réorganisation. Les pertes de ces dernières sociétés sont liées principalement à des situations très spécifiques et clairement identifiées. La direction estime pouvoir clôturer et/ou finaliser ces différents projets de réorganisation d'ici à deux ans.

Les pertes liées aux fluctuations de taux de change (livre sterling et couronne suédoise) et le tirage d'une partie des lignes de crédit du Groupe effectué par mesure de précaution ont entraîné une hausse des charges financières au 4T 2008 et une légère diminution du résultat avant impôts. Cependant, malgré l'impact non récurrent de ces charges et les investissements massifs opérés en 2008 par le Groupe pour préparer l'avenir, le résultat net part du Groupe par action dilué est resté stable en 2008 à 1,17 €. Ceci représente un net progrès par rapport au résultat net proforma 2007.

Développements stratégiques

Pour les années à venir, le Groupe continue de tableur sur une croissance annuelle supérieure à celle du marché. Le contexte économique mondial rend primordial le contrôle permanent des risques, la réduction des coûts et la gestion rigoureuse de la trésorerie. Il représente cependant également une source d'opportunités. L'externalisation des services d'analyses pourrait devenir un moteur de croissance prépondérant pour Eurofins à mesure que le Groupe affirme son statut de prestataire externe de premier plan sur le marché de la bio-analyse, gagnant ainsi la confiance des clients qui peuvent transférer leurs services d'analyses (et leurs coûts fixes associés) en toute sécurité. Le nombre de contrats d'externalisation remportés par Eurofins a augmenté au cours de ces deux dernières années, à l'instar des accords importants signés avec Southern Water, Raisio et plus récemment avec le Groupe DLG au Danemark en janvier 2009.

Dans le même temps, Eurofins continue d'investir pour optimiser son réseau de laboratoires. Au cours des quatre dernières années, le Groupe a bâti ou acquis 35 nouveaux sites de grande taille abritant des laboratoires ultramodernes, représentant une surface totale de 120 000 m². Ceci a permis et permettra la fermeture de nombreux sites anciens et/ou de taille trop réduite et devrait générer des économies d'échelle supplémentaires à partir de 2009. Au Danemark par exemple, l'optimisation et la réduction du nombre de laboratoires combinée à l'intégration réussie d'Analycen ont conduit à une forte et rapide amélioration des marges. Pour finaliser ce programme, Eurofins prévoit d'agrandir et de moderniser 8 grands sites et 6 autres de taille plus réduite (représentant une surface de 27 000 m²) de sorte que tous les laboratoires d'Eurofins de taille significative répondront aux standards élevés du Groupe tout en bénéficiant d'espace disponible en prévision de la croissance future. Ceci signifie aussi que le programme d'aménagement et de modernisation des laboratoires d'Eurofins est réalisé à 80%.

Au cours des trois dernières années, le Groupe a triplé de taille, passant de 233 M€ de ventes annuelles en 2005 à 633 M€ en 2008, et s'est implanté dans 14 nouveaux pays. Le Groupe affecte actuellement une part importante de son résultat au démarrage de 17 « start-ups » qui contribuent pour le moment à une part infime du chiffre d'affaires consolidé mais dont les investissements visent à générer un gisement de croissance future important en répondant aux immenses besoins de services d'analyse non satisfaits dans les économies et sur les marchés qui connaissent la plus forte croissance au plan mondial.

Entre 2005 et 2008, le montant cumulé des dépenses d'équipements (nouveaux laboratoires, infrastructure informatique, nouveaux équipements) a représenté plus de 127 M€. Etant donné que le programme d'agrandissement et d'aménagement des laboratoires est maintenant réalisé à 80%, le Groupe a déjà pu commencer à réduire son taux d'investissement (8,7% du CA en 2008 pour 9,8% en 2007).

En 2008, Eurofins a renforcé également ses structures en recrutant de nouveaux leaders parmi les équipes opérationnelles et financières et a investi massivement afin de construire une plateforme informatique intégrée en rapport avec son ambition de devenir un acteur global d'1 milliard d'€ de CA.

Compte tenu des caractéristiques financières d'Eurofins à fin 2008, notamment un gearing de 72%, une position d'endettement confortable par rapport aux limites maximales des covenants (dette nette égale à 0,7 fois les fonds propres et 2,0 fois l'EBITDA), un montant de dette nette de 158,1 M€ (108,6 M€ à fin 2007) incluant des disponibilités de 131,7 M€ et un niveau élevé de flux de trésorerie d'exploitation au T4 2008, le Groupe estime être pleinement en mesure de financer la mise en œuvre de sa stratégie actuelle ainsi que ses objectifs de croissance.

Perspectives d'avenir

La Direction d'Eurofins aborde l'année 2009 avec confiance dans la poursuite et la réalisation de ses objectifs. Le Groupe opère sur des marchés solides en forte croissance. Les besoins vitaux de se nourrir, boire et respirer sans risques dans un environnement sain restent des préoccupations universelles. Les réglementations se renforcent et continuent de soutenir de nombreuses activités d'Eurofins. Le positionnement commercial du Groupe orienté vers les grands comptes assure une bonne visibilité et constitue une garantie supplémentaire dans le cadre du contrôle des risques. Néanmoins, si la crise économique et financière actuelle devait encore s'aggraver significativement, Eurofins pourrait envisager l'option de réduire encore plus énergiquement les coûts du périmètre « en développement » voire même si cela s'avérait absolument nécessaire, d'arrêter ses investissements dans certaines des quelques activités de petite taille de ce périmètre résiduel qui ont généré des pertes importantes en 2008.

Parallèlement, le Groupe continuera à rechercher des opportunités d'acquisitions sur l'ensemble des marchés où il opère. Compte tenu de la dégradation de l'environnement économique, Eurofins devrait bénéficier d'une baisse des prix de transactions sur les acquisitions potentielles à venir, une opportunité supplémentaire qui s'accorde bien à la politique d'acquisition ciblée, prudente et de long terme du Groupe. Cependant, comme en 2008, le Groupe s'attachera en priorité à mettre aux normes le périmètre « en développement » désormais plus réduit et n'effectuera des acquisitions que si celles-ci représentent une réelle valeur stratégique et/ou financière.

Compte tenu des résultats solides du Groupe en 2008 et de la bonne orientation des marchés d'Eurofins, la Direction du Groupe a décidé de maintenir les objectifs qui avaient été fixés avant l'éclatement de la crise financière, à savoir:

- Un chiffre d'affaires consolidé d'1 milliard d'€ en 2011, avec l'objectif d'atteindre à moyen terme une marge d'exploitation de 15% et un taux de retour sur capitaux employés de 20% par an ;
- Une marge d'exploitation cible de 15% à court terme pour le nouveau périmètre « mis aux normes » considérablement élargi ;
- La poursuite des investissements dans les « start-ups » mais sans que ces dernières empêchent une forte amélioration de la rentabilité du périmètre « en développement » ;
- Pour atteindre un chiffre d'affaires d'1 milliard d'€ en 2011, Eurofins devra compléter sa croissance organique par des acquisitions représentant un CA complémentaire de l'ordre de 200 M€. En raison de la difficulté à prévoir le moment opportun de ces acquisitions et les fluctuations futures des taux de change, Eurofins a décidé de ne pas communiquer d'objectif de chiffre d'affaires pour 2009

Je souhaiterais remercier nos actionnaires et nos clients pour leur confiance et leur soutien, ainsi que tous les collaborateurs du Groupe Eurofins pour leurs efforts et leur engagement qui ont permis au Groupe de réaliser en 2008 des progrès substantiels vers l'atteinte de ses objectifs à moyen terme. Nous nous attendons à la poursuite de ces développements positifs en 2009.

* Résultat brut d'exploitation : résultat d'exploitation (EBIT) avant charges non décaissables liées aux options de souscriptions, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions

le 5 mars 2009



Gilles Martin
Président

2. Informations générales

Se reporter au document de présentation générale du groupe Eurofins intitulé :

« Une excellence reconnue mondialement dans le domaine des analyses en laboratoire »

3. Structure internationale et gouvernement d'entreprise

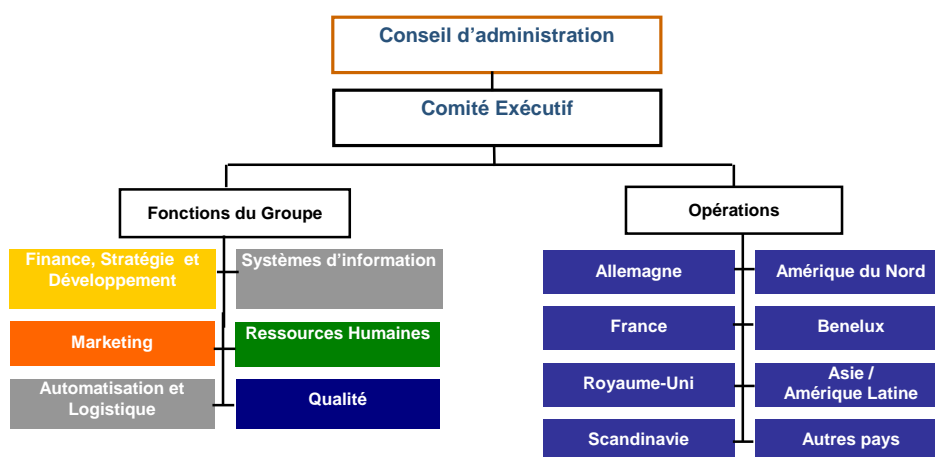
Notre structure internationale est conçue pour développer des synergies au sein de notre réseau de compétences.

Management

Pour répondre aux besoins d'une société qui a connu une croissance considérable et qui opère dans de nombreux pays, une structure de direction adaptée a été mise en place, à la fois au niveau du groupe et au niveau national.

En septembre 2001, un centre de coordination du groupe a été mis en place à Bruxelles ; il concentre les principales directions fonctionnelles du groupe.

Organisation au niveau du Groupe



Les activités du groupe auprès de l'industrie pharmaceutique, alimentaire et du secteur de l'environnement sont coordonnées au niveau international. Les équipes de coordination ont également la responsabilité d'offrir les mêmes services bio-analytiques avec un niveau élevé et uniforme de qualité dans tous les pays.

Conseil d'administration

Conformément aux statuts, chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Les principaux thèmes traités par le conseil d'administration et par ses membres sont développés dans le « Rapport du Président du conseil d'administration rendant compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société » – voir **DEUXIEME PARTIE, par. 4.**

L'information sur les participations, la rémunération ainsi que les mandats au sein du groupe ou hors du groupe des membres du conseil d'administration figure dans le Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2009 – **DEUXIEME PARTIE, par. 1.1 b).**

Pour mémoire, il est précisé que le Conseil d'administration ne comporte pas de membres élus par les salariés ni de censeurs.

Organisation au niveau national

Enfin, dans chaque pays, une équipe de direction est chargée de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre du programme d'intégration au niveau national.

Comité Exécutif du Groupe

Gilles Martin, 45 ans



Président du Conseil d'administration et Directeur Général du groupe Eurofins Scientific, Gilles Martin est Docteur ès sciences en Statistiques et Mathématiques Appliquées et diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, ainsi que Master of Science de l'université de Syracuse, à New York, USA. Après avoir fondé en 1988 le laboratoire d'origine d'Eurofins Scientific à Nantes spécialisé dans la validation de l'authenticité des aliments, Gilles Martin a mené la stratégie d'expansion de la société qui est passée d'une « start up » de 12 employés à un groupe de 150 laboratoires de services bioanalytiques employant environ 8000 personnes dans 29 pays. Gilles Martin est un expert dans son domaine au niveau international et est engagé pour l'innovation et le développement économique. Il a présidé l'Association Française des Laboratoires d'Analyses indépendants (APROLAB), le Comité Technique Américain des Jus de Fruits et ses produits dérivés (TCJJP), l'agence Pays de Loire Innovation, ainsi que le comité consultatif régional de l'ANVAR (agence nationale française d'aide technologique aux petites et moyennes entreprises).

Matthias-Wilbur Weber, 40 ans



Directeur Financier du Groupe et membre du Comité Exécutif du Groupe Eurofins Scientific. Président du Conseil de Surveillance de Genescan Europe AG et MWG Biotech AG. Diplômé en Sciences de Gestion et titulaire d'un DEA scientifique de l'Université de Munich, Dr. Weber a fait ses études en Allemagne et en Angleterre. Il a rédigé une thèse portant sur l'application de la théorie des options dans un portefeuille d'investissement. Il a ensuite travaillé pour Coopers & Lybrand et Deutsche Bank. Avant de rejoindre Eurofins en 2002, il était Vice Président, responsable du secteur des Institutions Financières et des Telecom en Europe, au sein du Cabinet américain Stern Stewart & Co.

Xavier Dennery, 44 ans



Membre du Comité exécutif et Directeur des activités d'analyses environnementales du Groupe. Depuis 2005 chez Eurofins, M. Dennery était auparavant Directeur du développement pour l'Europe du Sud. Il a une large expérience dans le secteur de l'environnement. Avant de rejoindre Eurofins, M. Dennery était Directeur de la division américaine de Teris, un acteur majeur dans le traitement et l'élimination des déchets dangereux où il a exercé 7 ans après avoir travaillé 6 ans chez Rhône-Poulenc, une société spécialisée dans les sciences de la vie. Il a travaillé quelque temps au Japon et principalement en France et aux États-Unis. M. Dennery est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et d'un Master de l'Ecole des Mines de Paris.



Luc Leroy, 44 ans

Membre du Comité exécutif et Directeur général Pharma d'Eurofins, en charge de la gestion du réseau de laboratoires au service de l'industrie pharmaceutique du Groupe. Titulaire d'un diplôme d'Economie appliquée de l'Université Catholique de Louvain en Belgique, il a d'abord travaillé dans le secteur bancaire chez ING puis dans la banque d'investissement chez GIMV/GIMVINDUS. Par la suite chez SGS, il occupait récemment la fonction de Directeur Général au Royaume-Uni après avoir occupé les fonctions de Directeur du développement dans le domaine des Sciences de la vie en France et en Belgique.



Dirk Bontridder, 36 ans

Directeur régional des activités d'analyses alimentaires et membre du Comité exécutif. Titulaire d'un master en sciences informatiques de l'université de Bruxelles, M. Bontridder a démarré sa carrière comme développeur informatique chez Alcatel puis directeur informatique chez Getronics et Software AG. Après l'obtention d'un MBA à l'école de management de Vlerick, il a rejoint la société McKinsey & Company en tant que consultant en gestion pour divers clients issus du domaine bancaire, des nouvelles technologies, du transport et de la logistique. Avant de rejoindre Eurofins, Il était Directeur Général de l'Autorité Portuaire de Singapour Hesse-Noord Natie (PSA HNN), un opérateur portuaire diversifié et prépondérant des ports d'Anvers et de Zeebrugge.

Les membres du Comité exécutif du Groupe sont basés au centre de coordination et de services du Groupe situé à Bruxelles, Chaussée de Malines 455, B-1950 KRAAINEM (Belgique).

DEUXIEME PARTIE – Patrimoine - Situation Financière - Résultats

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 13 MAI 2009

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire pour vous rendre compte des résultats de notre gestion, de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice social annuel clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les opérations suivantes:

I– De la compétence de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées au titre des options de souscription et d'achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration relatif à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les délégations en matière d'augmentations de capital ;
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes consolidés de l'exercice écoulé et sur l'exécution de leur mission ;
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et sur les autres informations figurant dans le rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes sociaux annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus donné aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et visées aux

articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions ;

- Décision à prendre relativement au vote des conventions réglementées qui ne peuvent être approuvées, faute de quorum, lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- Etat des mandats des Co-Commissaires aux Comptes ;
- Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat par la société de ses propres actions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

II– De la compétence de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale Extraordinaire:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation de ses propres actions par la société après rachat ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Plafond global du montant des émissions réalisées en vertu des délégations objets des deux précédentes résolutions ;
- Délégation à consentir au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes dont la capitalisation serait admise ;
- Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce dans les conditions prévues aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail conformément à l'article L 225-129-6 du Code de Commerce ;

- Modification de l'article 20 des statuts de la société dans sa disposition relative à l'admission des actionnaires aux assemblées générales ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de consentir de nouvelles options de souscription d'actions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le présent rapport du Conseil d'administration vise à vous informer sur ces différents éléments afin de vous permettre de prendre vos décisions en connaissance de cause.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Ce rapport ainsi que tous les autres documents prévus par la réglementation en vigueur, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Le présent rapport se décompose en deux parties :

- la première partie sera consacrée à l'exposé par le Conseil d'administration de la gestion de la société et du groupe qui a été mise en œuvre pour l'exercice social clos le 31 décembre 2008 et des décisions qui sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire ;
- la seconde partie sera consacrée à l'exposé des motifs, conditions et modalités des autres opérations soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire.

PARTIE I – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

1.1. Rapport de gestion sur l'exercice 2008

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

a) Groupe Eurofins Scientific

Objectifs et stratégie

Le Groupe Eurofins Scientific est positionné sur un métier : la gestion de laboratoires spécialisés dans la prestation de services bio-analytiques. La vocation du Groupe est d'offrir à ses clients des services d'analyse et de conseil de haute qualité. Eurofins opère sur un marché vaste et fragmenté, constitué de différents segments distincts les uns des autres qui offrent chacun des potentiels de développement importants. Le Groupe fournit ses clients qui opèrent principalement sur trois segments de marché : le marché agro-alimentaire, pharmaceutique et celui de l'environnement.

Eurofins poursuit non pas une stratégie mais plusieurs qui dépendent des marchés sur lesquels il intervient. Pour construire de solides positions sur ses marchés et de fortes barrières à l'entrée, Eurofins utilise tout ou partie des leviers suivants :

- utiliser les technologies les plus avancées, tout en maintenant un niveau élevé de R&D et en déployant une infrastructure informatique de pointe ;
- offrir une prestation de services standardisés et accrédités de haute qualité ;
- exploiter pleinement la croissance du réseau de laboratoires d'Eurofins et enrichir le portefeuille technologique du Groupe pour devenir un prestataire de premier choix ;
- s'efforcer de devenir et de rester le numéro un ou numéro deux sur chaque marché où le Groupe opère.

Une politique que le Groupe a menée à bien dans de nombreux pays jusqu'à présent. Eurofins base sa croissance future en conjuguant croissance organique et acquisitions, ceci dans le but d'accéder à de nouveaux clients, de nouvelles technologies tout en favorisant l'innovation.

Principes comptables

Toutes les données financières figurant dans ce rapport ont été produites sur la base des normes comptables IFRS. Toutes les données financières correspondent aux chiffres consolidés du groupe Eurofins Scientific qui ont été audités par les commissaires aux comptes, à l'exception des données de nature prospective.

Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au cours de l'exercice 2008, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

En 2008, le Groupe a consacré tous ses efforts à la mise en œuvre de sa stratégie visant à maximiser la création de valeur à moyen terme pour ses actionnaires. A noter parmi les développements les plus significatifs en 2008, la croissance du cash flow opérationnel, qui s'est accéléré au quatrième trimestre, la croissance du chiffre d'affaires ainsi qu'une hausse des résultats conforme aux dernières attentes.

Revenus d'exploitation

En 2008, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 632,8 M€, en hausse de 27% par rapport à 497,2 M€* en 2007, soit un niveau supérieur aux attentes. La Direction d'Eurofins se réjouit de constater que la croissance organique a atteint une nouvelle fois les 10%, signe du dynamisme du Groupe soutenu par des marchés solides. La croissance externe reflète principalement l'impact de la consolidation en année pleine des groupes Analycen et Operon acquis au 4T 2007 qui ont contribué à un chiffre d'affaires consolidé proforma de 566 M€ en 2007.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par zone géographique illustrée dans le tableau ci-après reflète en particulier le développement du Groupe en Scandinavie, devenu le deuxième marché d'Eurofins grâce à l'effet conjugué de l'acquisition d'Analycen, de l'accord d'externalisation conclu avec le Groupe Raisio ainsi qu'une forte croissance organique dans cette région. Les autres pays d'implantation du Groupe ont continué à se développer de manière satisfaisante, aussi bien sur les marchés où Eurofins est bien établi comme en France et en Allemagne que sur les marchés où il enregistre une croissance forte (Italie, Pologne, Brésil). Les variations de taux de change ont pesé principalement sur les ventes libellées en dollars et en livres sterling, mais les régions Américaine du Nord et Iles

Britanniques ont toutes deux enregistré une forte croissance à taux de change constant. La répartition géographique des ventes est la suivante :

	2008		2007	
	M€	%	M€	%
Benelux	74,3	11,7	71,8	14,4
Iles Britanniques	43,3	6,9	40,7	8,2
France	119,1	18,8	104,4	21,0
Allemagne	152,8	24,1	120,2	24,2
Italie	18,1	2,9	12,4	2,5
Amérique du Nord	63,3	10,0	50,5	10,2
Scandinavie	135,3	21,4	84,4	17,0
Autres pays - Europe	16,9	2,7	10,0	2,0
Autres pays - Reste du Monde	9,7	1,5	2,8	0,5
Total	632,8	100,0	497,2	100,0

La répartition géographique des ventes est analysée désormais selon le lieu de production des analyses et non plus selon le pays d'enregistrement des ventes. Elle vise à mieux refléter l'origine des revenus du Groupe.

* montant retraité du chiffre d'affaires publié en 2007 de 491,8 M€ basé sur le reclassement de la ligne « autres produits d'exploitation ». La présentation des analyses en cours a été modifiée. Les analyses en cours ont été reclassées de la ligne « autres produits d'exploitation » à « chiffre d'affaires » au niveau du compte de résultat et de la ligne « stocks » à « créances clients » au niveau du bilan conformément à la norme IAS 18 afin de fournir une information plus pertinente sur le compte de résultat et du bilan. Sur la base du chiffre d'affaires publié en 2007, la croissance totale du Groupe aurait été de 29%.

Résultats

En 2008, l'EBITDA a augmenté de plus de 20% à 79,6 M€ (66,1 M€ en 2007). Le résultat brut d'exploitation** a également progressé, passant de 40,2 M€ en 2007 à 45,0 M€ en 2008. Les frais de personnel ont atteint 301,3 M€ en 2008 soit 47,6% du CA (233,6 M€ en 2007, 47,0%). Bien que ce niveau soit plus élevé que prévu (en raison principalement de coûts exceptionnels de restructuration non récurrents), des progrès constants ont été enregistrés dans ce domaine au cours de l'année 2008. En outre, le Groupe a bénéficié des premiers effets positifs de sa politique d'optimisation des achats afin de bénéficier à plein de l'effet de masse que représente l'échelle du Groupe, une mesure qui devrait continuer à porter ses fruits à l'avenir. Comme indiqué précédemment, la ligne « autres produits d'exploitation » a baissé significativement, en raison notamment du reclassement des analyses en cours comme indiqué ci-dessus*.

Les charges financières nettes ont augmenté pour atteindre 14,6 M€ en 2008 (9,3 M€ en 2007). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges d'intérêts liés à l'endettement du Groupe. La charge d'impôt sur le résultat est restée stable par rapport à 2007 à 9,5 M€ représentant une légère augmentation du taux d'imposition global exprimé en pourcentage du résultat courant avant impôts à 34% (32% en 2007).

Le programme de rationalisation fiscale mis en place par Eurofins au cours des deux dernières années sera pleinement exploité dès lors que toutes les parties de la structure du Groupe seront rentables. Le résultat net part du Groupe est resté quasi stable à 17,7 M€ pour 17,6 M€ en 2007. Le bénéfice net par action (émise) a atteint 1,26 € (1,27 € en 2007).

Périmètre “mis aux normes” et périmètre “en développement”

Eurofins a enregistré en 2008 une augmentation de ses ventes et de ses résultats à la fois dans le périmètre des laboratoires « mis aux normes » et dans le périmètre « en développement ».

Pour mémoire, Eurofins a commencé en 2006 à distinguer deux grands périmètres à l'intérieur du Groupe, dans le but de donner davantage de transparence aux investisseurs et de refléter la forte croissance du Groupe comprenant l'acquisition de sociétés déficitaires ou moins performantes comparées aux normes opérationnelles et financières du Groupe. Ces deux périmètres constituent un indicateur particulièrement pertinent pour juger du rythme de progression des activités d'Eurofins.

Le périmètre « mis aux normes » comprend les laboratoires bien établis ayant atteint un degré de maturité opérationnelle conforme aux standards du Groupe. Il inclut les Centres de compétence et la plupart des laboratoires de proximité dans lesquels l'automatisation des processus et l'infrastructure logistique et informatique standard du Groupe ont été déployés depuis suffisamment longtemps.

Les autres laboratoires que l'on peut définir « en développement » comprennent des sociétés ou des pays (ex: Royaume-Uni) où sont lancées de nouvelles activités sous forme de « start-ups », ainsi que des sociétés ou des pays en cours de complète réorganisation due à l'intégration d'acquisitions récentes moins performantes, auxquels s'ajoutent des investissements de structure supplémentaires (M&A, etc.) destinés à accompagner la croissance future du Groupe.

- En 2008, le périmètre des laboratoires « mis aux normes » a réalisé un chiffre d'affaires de 346,5 M€ (315,8 M€ en 2007 après retraitement*) et représente désormais 55% du chiffres d'affaires consolidé du Groupe. Le résultat brut d'exploitation** de ce périmètre a atteint 54,1 M€ soit une marge brute d'exploitation de 15,6%, supérieure à l'objectif de 15% visé par le Groupe et en bonne progression par rapport à 2007 avec 14,4%.

- Le groupe a également enregistré des progrès au sein du périmètre des laboratoires « en développement » avec un chiffre d'affaires en hausse de 181,4* M€ (après retraitement) en 2007 (249,5 M€ sur une base proforma***) à 286,2 M€ en 2008 et une réduction de la perte proforma*** 2007 de 12,5 M€ à 9,1 M€ en 2008 (donnée publiée). Ceci représente une amélioration de marge brute d'exploitation, de -5% en 2007 à -3,2% malgré des coûts exceptionnels non récurrents associés à la mise aux normes des sociétés acquises.

Grâce aux succès enregistrés dans son programme d'intégration, Eurofins transférera en 2009 dans le périmètre « mis aux normes » une partie des activités du périmètre « en développement » représentant un CA de 154 M€ et 54% du chiffre d'affaires de ce périmètre en 2008, un montant très supérieur à celui visé par le Groupe. Ce transfert est le premier opéré par Eurofins et concerne les laboratoires dont le degré de maturité opérationnelle est jugé désormais conforme aux standards du Groupe. Il comprend principalement les pays et les activités suivantes : le Danemark et la Slovaquie, la majeure partie des activités d'Eurofins en Suède, les activités de génomique de MWG, plusieurs laboratoires français entièrement réorganisés ainsi que certains laboratoires récemment acquis en Italie et en Autriche. A noter que ce transfert inclut la quasi-totalité des acquisitions réalisées en 2005 et 2006, à l'exception de celles intégrées dans un programme de restructuration ou de réorganisation plus étendu comme celui mené au Royaume-Uni.

** Résultat brut d'exploitation (ou EBITAS) = résultat d'exploitation avant charges non décaissables liées aux options de souscription, à la dépréciation des goodwill et à l'amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

*** comptes proforma : comptes de toutes les sociétés incluses dans le périmètre en fin d'exercice consolidés en année pleine (sur 12 mois) et à taux de change constants, par opposition aux données publiées (prorata temporis et au cours moyen de l'exercice pour le compte de résultat).

Bilan

La progression du total bilan à 734,0 M€ à fin 2008 contre 612,0 M€ à fin 2007 reflète principalement l'augmentation des disponibilités. Les capitaux propres ont atteint 219,1 M€ (215,6 M€ au 31/12/2007).

Le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) a représenté seulement 4,5% du chiffre d'affaires en 2008, soit une légère amélioration apparente par rapport à 2007 à 4,8% mais qui constitue un niveau très bas et ne reflète que partiellement les efforts importants entrepris par le Groupe pour améliorer sa position de bilan au dernier trimestre ainsi que la gestion de ses flux de trésorerie. En effet, le Groupe prévoit de réaliser de nouveaux progrès en matière d'optimisation de gestion de trésorerie et du bilan au sein de plusieurs sociétés acquises.

Au 31 décembre 2008, la dette nette s'est élevée à 158,1 M€ (108,6 M€ fin 2007), pour un niveau de disponibilités de 131,7 M€ (64,8 M€ fin 2007). A cette date, Eurofins affichait respectivement des ratios de dette nette de 0,72 fois les fonds propres (0,50 à fin 2007) et de 1,98 fois l'EBITDA (1,64 fois à fin 2007). Les niveaux maximum de dette nette fixés par ces covenants sont respectivement de 1,5 fois les fonds propres et de 3,5 fois l'EBITDA. Cette évolution reflète principalement le tirage de lignes de crédit bilatérales effectué en octobre 2008 pour un montant de 75 M€. Ces fonds sont placés principalement dans des titres d'états français et allemands et la Direction d'Eurofins réexaminera régulièrement l'option de leur remboursement.

Eurofins prévoit de financer son plan de croissance actuel à trois ans (2011) par autofinancement et par dette. Pour rappel, le Groupe a émis en 2006 un emprunt en OBSAR d'un montant de 120 M€ et a procédé en mai 2007 à l'émission de titres supersubordonnés à durée indéterminée (également appelés instrument hybride), pour une valeur nominale de 100 M€ (une description détaillée est disponible dans le document de référence 2007). Ainsi le ratio d'endettement (rapport de la dette nette sur les capitaux propres consolidés) s'est élevé à 72% au 31 décembre 2008, un niveau qui reste très confortable par rapport à la limite maximum du covenant fixé à 150%. La maturité de la dette se situe à moyen terme, dans la mesure où aucune échéance significative n'est prévue avant le remboursement de la première tranche de l'OBSAR d'un montant de 40 M€ en 2011. Le Groupe prévoit d'accroître davantage encore ses flux de trésorerie d'exploitation au cours des prochaines années grâce à l'amélioration de sa rentabilité globale ainsi qu'à des dépenses d'investissement plus modérées. La Direction d'Eurofins est donc confiante dans les capacités de financement du Groupe.

Cash Flow et liquidités

Le flux de trésorerie dégagé par les opérations d'exploitation a augmenté de 52% à 60,0 M€ en 2008 pour 39,6 M€ en 2007, incluant une forte accélération au quatrième trimestre avec un flux de trésorerie dégagé par les opérations d'exploitation de 38,3 M€ pour le seul T4 2008.

Le montant des dépenses d'acquisitions a diminué de 53% à 33,0 M€ (70,8 M€ en 2007) conformément à la priorité annoncée par le Groupe de concentrer ses efforts dans ses opérations internes. A noter également que 30% de ces dépenses correspondent à des paiements différés relatifs à des acquisitions antérieures. Le montant cumulé des dépenses d'investissement opérationnel au cours des trois dernières années a atteint 128,6 M€, un niveau record au regard de l'historique du Groupe qui illustre les efforts importants entrepris par ce dernier pour moderniser ses laboratoires et créer de nombreuses « start-ups ». Ainsi, Eurofins dispose désormais de 35 nouveaux sites ultramodernes dont la surface totale aménagée représente 120 000 m² au cours des quatre dernières années, deux atouts essentiels pour devenir un acteur global prépondérant sur le marché de la bio-analyse (voir aussi notes 3.1 et 4.2 des annexes aux états financiers consolidés). Il reste encore un nombre limité de projets d'investissement à mettre en œuvre mais Eurofins a déjà réalisé 80% de son vaste

programme de modernisation et d'aménagement de ses laboratoires. Le retour à de tels niveaux d'investissement n'est pas envisagé. Le Groupe prévoit au contraire une nette réduction de ses dépenses d'équipement à la fois en pourcentage et en valeur.

Comme indiqué précédemment, le Groupe a tiré plusieurs lignes de crédit en 2008, qui expliquent la hausse des nouveaux emprunts de 131,5 M€ (6,2 M€ en 2007). Rappelons également qu'une grande partie de ces fonds a été placée dans des instruments sécurisés à court terme pour lesquels Eurofins envisage le remboursement dès que les conditions de marché le permettront.

Acquisitions stratégiques et expansion géographique

Suite aux acquisitions importantes réalisées par Eurofins en fin d'année 2007, le Groupe a consacré ses principaux efforts en 2008 à l'intégration et à la mise aux normes de ces nouvelles sociétés, tout en continuant d'investir dans ses « start-ups » et de mener à bien ses programmes d'investissement (agrandissement, modernisation, regroupement de sites).

Analycen est la plus importante acquisition jamais réalisée par le Groupe, avec un chiffre d'affaires annuel de 40 M€ (en légère perte lors de son acquisition en 2007) et un réseau de laboratoires implantés au Danemark, en Suède, en Norvège et en Finlande. A noter que la phase d'intégration au Danemark a été achevée en un an seulement, avec le transfert de l'ensemble des activités d'Analycen au sein de nouveaux laboratoires Eurofins récemment consolidés. Les progrès en Suède, en Norvège et en Finlande sont conformes aux plans d'Eurofins qui prévoit pour ces trois pays d'atteindre les standards opérationnels et financiers du Groupe sous trois ans. L'intégration d'Operon progresse également avec la fermeture des sites doublons de Cologne en Allemagne et de Highpoint aux Etats-Unis. Au sein des autres laboratoires du Groupe, les progrès accomplis sont à différents degrés d'avancement mais les dirigeants prévoient également d'atteindre des résultats satisfaisants à un horizon de trois ans.

Le Groupe a cependant procédé à quelques petites acquisitions au cours de l'année 2008. Au début de l'année, le Groupe a acquis une société d'analyse de produits non alimentaires en Allemagne, a repris une société spécialisée dans l'analyse des eaux minérales en France et a renforcé sa présence en Italie par l'acquisition des sociétés Programma Ambiente et Modulo Uno. Au Royaume-Uni, l'acquisition de la société Defence Forensics a permis à Eurofins de renforcer sa position sur le marché en forte croissance de l'analyse medico-légale et des empreintes génétiques. Sur le marché dynamique des services en agro-science, Eurofins Agrosience Services a acquis la société Research Options aux Etats-Unis.

Après un niveau d'investissement record en 2007, le Groupe garde de nombreux projets d'augmentation de capacités et de modernisation pour offrir le niveau de service d'analyses le plus pointu qu'Eurofins est en mesure d'offrir. Le Groupe a ouvert deux nouveaux laboratoires sur le site de Suzhou, dans la zone économique de Shanghai en Chine, dont le cinquième laboratoire central d'Eurofins dédié à l'industrie pharmaceutique. Ce nouveau laboratoire fait partie du réseau international de laboratoires centraux désormais présent aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. Le second laboratoire, spécialisé dans l'analyse agro-alimentaire, a été accrédité par le gouvernement chinois et validé par les experts d'Eurofins afin d'être en mesure d'offrir un niveau de qualité homogène en Chine équivalent à celui offert en Europe et notamment en Allemagne, un atout attractif pour ses clients. Ailleurs au sein du Groupe, le site de Nantes a doublé de taille permettant d'accueillir sur le site une nouvelle activité dans le domaine de l'analyse sensorielle, d'agrandir les capacités du laboratoire d'analyse des empreintes génétiques IFEG ainsi que l'espace

occupé par les équipes administratives. A Chantilly, près de Washington D.C. aux Etats-Unis, Eurofins a déménagé pour un nouveau site plus grand et ultramoderne de plus de 3.000 m². Enfin, le pôle Agrosociences a ouvert deux nouvelles unités d'analyse sur des études en plein champ au Brésil et en Bulgarie. En 2009, Eurofins prévoit de doubler la taille de son laboratoire d'analyse agro-alimentaire au Brésil, d'agrandir significativement le site de Malbork en Pologne et de créer un nouveau laboratoire ultramoderne à Munich dédié à la génomique. Le Groupe a également procédé à la consolidation de son réseau de laboratoires, en particulier en Scandinavie et en Italie, afin d'obtenir la meilleure efficacité et rentabilité possibles pour son modèle de développement.

Activités commerciales et Marketing

Le Groupe Eurofins continue d'accroître non seulement son chiffre d'affaires, ses résultats, son réseau de laboratoires et ses effectifs mais aussi son offre globale de services répondant aux différentes exigences et attentes de ses clients sur les marchés de l'analyse agro-alimentaire, de la pharmacie et de l'environnement.

Sur le marché de l'analyse agro-alimentaire, Eurofins a été l'un des premiers prestataires au monde à offrir le test de détection de la mélamine et de l'acide cyanurique (substance chimique apparentée à la mélamine) suite au scandale du lait contaminé qui a éclaté en Chine en 2008. Eurofins a gagné de nouveaux clients grâce à une validation et une accréditation extrêmement rapides de ce test (accélérée par l'affaire des aliments pour chiens et chats contaminés à la mélamine en 2007), à la capacité du Groupe à traiter les volumes d'analyses requis par ces derniers ainsi qu'à une plus grande notoriété acquise au plan mondial. A noter également d'autres développements dans le pôle alimentaire tels que l'accréditation du nouveau site de Rotterdam qui abrite une unité d'analyse des OGM. Parallèlement, le laboratoire d'Eurofins au Brésil a élargi son portefeuille de tests accrédités ISO à l'analyse des résidus de pesticides et de contaminants tels que les mycotoxines et les nitrofuranes, complétant ainsi son expertise existante dans la détection des OGM. Le Groupe continue de promouvoir son expertise riche de 20 années de recherche et de pratique dans l'analyse de l'authenticité des jus de fruits en présidant plusieurs séminaires en Amérique Latine, en Asie ainsi que le séminaire technique sur les jus à Barcelone.

Dans le pôle pharmaceutique, Eurofins a reçu l'accréditation du Collège des pathologistes américains (CAP) dans son laboratoire central à Singapour ainsi que le renouvellement de son accréditation GMP pour le contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques au sein de son laboratoire de Sainte-Croix-en-Plaine en France. Au cours de l'année 2008, le pôle d'analyse médico-légale d'Eurofins a réalisé d'importants progrès en vue de développer une offre de services parmi les plus complètes et les plus pertinentes sur ce marché. Après l'obtention des accréditations ISO 17025:2005 et ISO 9001:2000, Eurofins a également rejoint les laboratoires partenaires des forces de police et du système judiciaire britannique en intégrant le « National Framework for Forensic Analytical Services » ainsi que ceux des autorités de police de la Saxe en Allemagne ; à cela s'ajoute l'obtention d'une accréditation du Ministère de la Justice Britannique pour la pratique des tests légaux de paternité au Royaume-Uni. Eurofins s'est positionné désormais comme le laboratoire privé leader en Allemagne dans la vente d'analyses d'échantillons d'ADN prélevés sur les scènes de crimes.

Les diverses réglementations et législations en vigueur continuent de soutenir les activités du Groupe, en particulier le marché de l'analyse environnementale. La phase de pré-enregistrement des substances chimiques imposé aux industriels européens du secteur de la chimie par la directive "REACH" a pris fin en décembre 2008. L'équipe d'Eurofins chargée de la coordination des activités analytiques liées à cette directive européenne a réalisé d'importants progrès afin

d'être en mesure d'offrir des capacités d'analyses suffisantes et des services analytiques appropriés. En Suède, suite à une nouvelle directive européenne, Eurofins a bénéficié d'une demande accrue de tests d'analyse de la qualité des sols. Eurofins regroupera dans son laboratoire de Kristiansand en Suède, l'ensemble de ses activités d'analyse des sols destinées à la Scandinavie et prévoit grâce aux investissements supplémentaires réalisés dans ce laboratoire de doubler le volume d'échantillons analysés sur place qui est actuellement de 100 000 par an. Aux Pays-Bas, Eurofins a enregistré des succès dans la vente croisée de son kit d'analyse des sols TerrAttesT en Roumanie, en Suède et en Finlande. En Allemagne, les laboratoires Eurofins GAB et Dr. Fintelmann & Meyer ont conclu un accord de partenariat pour fournir des services d'évaluation de risques environnementaux (ERE) de deuxième phase sur des produits thérapeutiques. Dans le pôle d'analyse des produits non alimentaires, Eurofins a été accrédité par le « Scientific Certification System » (SCS, organisme mondial de certification et d'assurance qualité pour la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement) en tant que sous-traitant de services d'analyse pour les produits de revêtement de sols et la mesure de la qualité de l'air ambiant. Ceci permet à Eurofins de vendre des certificats de faible émission à la fois aux Etats-Unis et en Europe. Au cours du dernier trimestre, le Groupe a également été accrédité par la Commission américaine de sécurité des consommateurs (CSPC) en tant que prestataire pour la détection de plomb dans les peintures.

Contrats d'externalisation

Le Groupe Eurofins vise à favoriser davantage encore l'externalisation comme source de croissance. Le Groupe considère que le contexte actuel est particulièrement propice à ce type d'opérations en raison de la combinaison de différents facteurs tels que le ralentissement économique mondial, les scandales alimentaires, le niveau d'expertise d'Eurofins, son statut d'acteur indépendant, son réseau mondial de laboratoires ainsi que sa réputation internationale de prestataire de services de référence sur le marché de la bio-analyse.

Dans le contexte économique actuel, de plus en plus de sociétés cherchent à se concentrer sur leur cœur de métier, plus rentable, et à externaliser leurs activités non stratégiques afin d'être en mesure d'optimiser leurs ressources en capital. L'avantage financier de cette opération réside dans la transformation des coûts fixes en coûts variables et de manière plus significative dans une meilleure transparence des coûts (paiement par test, disparition des coûts liés à la sous-utilisation des capacités d'analyse et absence de coûts d'opportunité). Parallèlement, le métier de la bio-analyse a nettement évolué au cours de ces dernières années. Le nombre de méthodes analytiques, de réglementations et d'accréditations s'est accru considérablement suite à l'évolution technologique. L'investissement et les dépenses nécessaires à la production de tests d'analyse conformes aux standards ont crû en conséquence. En externalisant leurs services d'analyse, les industriels bénéficient d'une offre de services complète orientée vers le conseil, d'une expertise reconnue (ex. : offre de services la plus pointue dans l'analyse des pesticides, la détection des OGM et le séquençage d'ADN) et d'une meilleure image qualité de leurs produits et de leurs services lorsque ces derniers sont analysés par un prestataire indépendant.

Le principe de l'externalisation est basé sur un accord « gagnant-gagnant » pour les deux parties. Comme dans le cas des contrats d'externalisation précédents, Eurofins bénéficie d'une croissance organique supplémentaire en élargissant la base de ses activités dans les sites repris, de la vente croisée de tests et de services d'analyse à de nouveaux clients et de manière plus significative d'une hausse des gains de productivité permise par un accroissement des volumes d'échantillons analysés.

Historiquement, le Groupe a conclu plusieurs contrats d'externalisation qui se sont révélés d'excellentes opérations, dont notamment la reprise du laboratoire de Novartis à Breda (Pays-Bas), qui est aujourd'hui le fleuron du réseau de laboratoires centraux d'Eurofins dans les services à l'industrie pharmaceutique. Précédemment, le Groupe signait en moyenne un contrat d'externalisation par an. Cependant en raison des facteurs évoqués précédemment, Eurofins a conclu un nombre plus important de contrats au cours des deux dernières années, à savoir : Suez aux Pays-Bas, Southern Water au Royaume-Uni, Optimed Phase I à Lyon, National Institute of Health NARSA aux Etats-Unis.

Conformément à son plan de croissance, le Groupe Eurofins vise à conclure un nombre croissant de contrats d'externalisation grâce auxquels ses clients peuvent à la fois bénéficier de l'expertise du Groupe (ex. : leader global dans la gestion optimisée de laboratoires avec des standards de haute qualité) et de l'amélioration de leur taux de retour sur capitaux employés en transformant leurs coûts fixes en coûts variables. A ce titre, Eurofins a eu le plaisir d'annoncer en 2008 la signature de deux accords d'externalisation importants avec les groupes Raisio et Mondli. Le Groupe Raisio est connu notamment pour ses produits commercialisés sous la marque « Benecol® » et pour le compte duquel Eurofins fournira des services d'analyse agro-alimentaire sur une durée de cinq ans. De même, Eurofins a conclu un accord avec la filiale slovaque du groupe Mondli, fabricant international de papier et d'emballages, portant sur la prestation de services d'analyse environnementale. Dans le cadre de ces deux contrats, le Groupe a l'opportunité d'améliorer la qualité de service fournie par ces laboratoires et d'élargir à d'autres clients les prestations d'analyses offertes sur les différents marchés locaux où ils opèrent.

Infrastructure et Centres de compétence, programmes de R&D

A l'appui des développements réalisés dans ses activités commerciales et marketing, Eurofins continue d'investir dans la recherche et développement.

Au début de l'année 2008, Eurofins a annoncé qu'elle était la première société du marché de la bio-analyse à posséder deux séquenceurs de génome Roche FLX, le second appareil ayant été acquis récemment. Les fortes potentialités de ces appareils qui peuvent offrir des séquençages d'une grande complexité dans un délai très court a permis la récente signature d'un contrat d'un montant d'1 M€ portant sur des services de séquençage.

L'équipe d'Eurofins en charge des études Agrosociences a réalisé de nouvelles avancées scientifiques. Premièrement, en déterminant différentes espèces d'arthropodes espagnols, essentiels en matière d'études d'éco-toxicologie dans les champs et dont l'identification permet d'économiser potentiellement environ 20% sur les coûts de réalisation de ces études. Deuxièmement, en fournissant des informations sur les analyses de plantes non ciblées dont l'étude devrait conduire à une révision de l'évaluation des impacts écologiques et des stratégies de minimisation des risques dans le développement des herbicides agricoles.

Le laboratoire d'analyse environnementale de Saverne a constitué sa propre équipe de recherche et développement afin de développer de nouvelles méthodes d'analyse de pesticides plus sensibles pour le marché des eaux. Au Danemark, l'ensemble des services d'analyse de pesticides a été transféré du site de Vallensbaek à celui de Vejle, permettant ainsi de regrouper sous le même toit la quasi totalité des services d'analyse environnementale dans ce pays, à l'exception des échantillons mobiles.

A noter aux Pays-Bas, de nouveaux progrès dans le développement du Centre de compétences pour l'analyse des glucides où le Groupe a également élaboré un nouveau test complexe d'analyse des glucides (b-glucan, amidon résistant)

qui enrichit son portefeuille analytique. Dans le pôle environnement d'Eurofins aux Pays-Bas, le laboratoire C-Mark a augmenté ses capacités d'analyse d'eaux potables, tout en se dotant d'un système d'information pour la gestion de laboratoire (LIMS).

Eurofins a lancé la construction d'une plateforme informatique commune de gestion de laboratoires à travers l'ensemble des sites du Groupe. La première étape de ce projet consiste en la mise en place de l'outil de préparation de devis ComLIMS, lequel est déjà installé dans les laboratoires matures et a également été déployé dans plusieurs nouveaux laboratoires d'Eurofins en Europe Centrale, à savoir en Pologne, en Slovaquie et en République Tchèque. De la même manière, le déploiement du système intégré eLIMS se poursuit au sein des activités de contrôle qualité pharmaceutique en France. D'autres outils spécialisés continuent d'être déployés au sein du Groupe comme la nouvelle version du système de gestion des commandes et des échantillons clients en ligne « EOL » (« Eurofins On Line » en anglais).

D'une manière générale, le développement et le déploiement continus des systèmes d'information intégrés à travers le Groupe permettra de plus en plus aux clients d'Eurofins de suivre en ligne et en temps réel le processus de traitement de leurs échantillons à travers le laboratoire.

Information sur le management et l'entreprise

Au cours de l'année, Dirk Bontridder a succédé à Jos Lamers en qualité de président régional des activités d'analyses alimentaires et membre du comité Exécutif du Groupe. M. Bontridder est compétent et expérimenté tout comme les autres membres du Comité exécutif et apporte une large expérience dans la gestion d'organisations et d'entreprises de services et la gestion des systèmes informatiques, avec une excellente formation chez des groupes internationaux de premier plan tels que McKinsey & Co.

Passifs éventuels

Le Groupe fait l'objet d'actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités en qualité de prestataire de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurances spécifiques. En particulier, le Groupe conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis qu'elle juge non fondée : la responsabilité du Groupe n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés. En l'état des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés autres que ceux mentionnés en Note 3.16.

Pour mémoire, après avoir conclu avec une tierce partie un accord de sous-licence en règlement d'un litige aux Etats-Unis pour violation des droits de propriété intellectuelle acquis en 2005 auprès de la société BioAlliance Pharma SA, les sociétés Eurofins Pharma US Holdings, Inc. et Viralliance, Inc. (société immatriculée dans l'état du Delaware, filiale du Groupe Eurofins Scientific SE) ont intenté un procès à la société BioAlliance et au Dr. Gilles Avenard (Directeur général de BioAlliance et administrateur de Viralliance) le 23 septembre 2008 devant le tribunal du Delaware en vue d'obtenir la rescision du contrat conclu avec BioAlliance Pharma et demandé des dommages et intérêts entre autres pour fausses déclarations et garanties et rupture des obligations contractuelles et à l'égard du Dr. Avenard pour manquement aux obligations liées à ses fonctions de dirigeant de Viralliance Inc. Trois filiales d'Eurofins aux Etats-Unis ont été poursuivies en retour en France mais la Direction estime que les plaintes formulées à son encontre sont infondées. Ce procès s'ajoute à celui engagé contre les anciens propriétaires et le management de la société Operon. Dans ces deux cas, l'ensemble des coûts engagés à ce jour a été payé ou provisionné, le Groupe par conséquent se retrouve

dans une position neutre en termes de coûts. Il n'existe aucune certitude quant à l'issue positive de ces procès.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le Groupe a conclu l'acquisition de différents laboratoires aux Etats-Unis et un contrat d'externalisation avec DLG au Danemark. En raison de leur conclusion récente, l'information relative au prix d'acquisition et à la juste valeur des actifs et des dettes liée à ces transactions n'est pas fournie.

A notre connaissance, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31/12/2008 à la date de dépôt du présent document de référence par rapport à l'information donnée au paragraphe « Passif éventuels » ci-dessus et dans les notes annexes aux comptes consolidés (notamment 4.6 et 4.7),

Perspectives d'avenir

L'objectif de 620 M€ en 2008 a été atteint avec succès. Le Groupe prévoit comme précédemment d'atteindre notamment l'objectif de 1 milliard € de chiffre d'affaires en 2011 en combinant croissance organique (environ 10% par an) et acquisitions, sous réserve que les tendances du marché de la bio-analyse confirment au cours des prochains trimestres leur caractère acyclique par rapport au reste de l'économie et que sa stratégie de développement soit mise en œuvre avec succès.

Les objectifs d'Eurofins à moyen terme intègrent également une poursuite de l'amélioration de la marge opérationnelle (pour tendre vers 15%) et du taux de retour sur capitaux employés avec un objectif de ROCE* de 20% avant impôts.

A ce stade, Eurofins prévoit de continuer à financer sa croissance par une combinaison de cash flow opérationnel et de dette. Pour mémoire, le Groupe a finalisé avec succès en mars 2006 une émission d'OBSAR pour un montant nominal de 120 millions d'euros et une émission de titres supersubordonnés à durée indéterminée pour un montant nominal de 100 millions d'euros en mai 2007. Le Groupe ne prévoit pas de recourir à de nouvelles émissions publiques d'instruments de dette ou de capital pour financer sa croissance.

* ROCE = Résultat d'exploitation des 12 derniers mois / Moyenne des Capitaux employés au début des 4 derniers trimestres.

Eurofins a étayé les objectifs susvisés sur le fondement d'hypothèses qui lui paraissent réalistes concernant :

- l'évolution de son chiffre d'affaires, dont le taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 20% résulte d'une combinaison entre croissance organique et croissance externe, avec une croissance organique de l'ordre de 10% par an ;
- l'évolution de la marge opérationnelle, qui s'appuie à la fois sur le périmètre existant du groupe dont les performances opérationnelles sont en régulière amélioration au cours des derniers exercices, grâce notamment aux gains de productivité constants réalisés, ainsi que sur l'acquisition de nouvelles filiales qui doivent contribuer positivement au résultat d'ensemble après une phase d'intégration de 2 à 3 ans dans le périmètre du groupe. L'évolution des marges opérationnelles attendue tient compte par ailleurs des charges inhérentes au développement et au lancement de nouvelles activités, dans la mesure où le groupe renforce ses structures en vue de l'élargissement de son portefeuille et de sa présence géographique dans les prochains mois et les prochaines années ;
- l'amélioration du taux de retour sur capitaux employés, devant résulter de l'amélioration des marges opérationnelles ; par ailleurs, la stratégie du

groupe dans ses critères de choix d'investissements (investissements opérationnels ou nouvelles acquisitions) tient compte dans ses critères de décision de l'objectif d'atteindre à moyen terme un taux de retour sur capitaux employés de 20% avant impôt.

La Société envisage de mettre en place en fonction des besoins de financement liés à ce plan de développement les ressources financières complémentaires appropriées, sous forme principalement de dette et de cash flow opérationnel.

INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce, issu de la loi NRE du 15 mai 2001, et au décret du 21 février 2002, le groupe Eurofins a réuni certains éléments d'information sociale et concernant les conséquences environnementales de ses activités.

Éléments d'information sociale

Le Groupe Eurofins Scientific considère comme un devoir d'adopter vis-à-vis de ses différents partenaires, en particulier ses clients, ses employés et ses actionnaires, un comportement juste et responsable. Les paragraphes ci-dessous soulignent la manière dont Eurofins le concrétise. Le Groupe est conscient que sa réussite sur le long terme dépend également de l'implication de toutes les autres parties prenantes de l'entreprise.

Effectif

En 2008, l'effectif moyen du Groupe Eurofins a connu une nouvelle forte augmentation passant de 5.320 personnes « équivalent temps plein* » en 2007 à 6.910 en 2008. En fin d'année 2008, l'effectif instantané du Groupe était d'environ 7.850 collaborateurs. Cette hausse est la combinaison de deux facteurs : la poursuite d'une croissance organique soutenue des ventes du Groupe Eurofins sur ses marchés domestiques ayant occasionné de nouvelles embauches et une politique de croissance externe visant à renforcer sa position de leader dans le domaine des services bio-analytiques. L'effectif moyen du Groupe s'est réparti comme suit :

	2008	2007	2006
Benelux	772	679	614
France	1 418	1 129	900
Allemagne	1 669	1 380	1 089
Amérique du Nord	638	460	379
Scandinavie	1 245	821	561
Iles Britanniques	545	546	443
Autres pays	624	305	83
Effectif total	6 910	5 320	4 069
Equivalent Temps Plein *			

* Les données correspondent à une moyenne pondérée des effectifs "Equivalent Temps Plein" sur la période, prenant en compte la date de première consolidation des acquisitions.

Rémunérations, charges sociales, égalité professionnelle entre femmes et hommes

Les charges de personnel totales de l'exercice, y compris les charges sociales et les provisions pour indemnités de départ en retraite, se sont élevées à 301,3 M€. Cela représente 47,6% du chiffre d'affaires, en hausse de 0,6% par rapport à 2007 (233,6 M€, 47,0% du CA en 2007). A noter une baisse de 1,9 point du taux de charges sociales moyen qui ressort à 15,9% de la masse salariale brute en 2008 contre 17,8% en 2007, (voir la note 2.2 sur le compte de résultat consolidé dans les notes annexes aux états financiers consolidés du groupe). Cette évolution reflète la répartition des effectifs du Groupe par zone géographique.

Les filiales d'Eurofins mettent en œuvre une politique de rémunération individualisée, encourageant à la fois la

performance individuelle et collective. Le Groupe laisse une grande autonomie à ces dernières et au management local en matière d'évolution collective et individuelle des rémunérations, de répartition entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération. La partie variable représente généralement une part croissante avec le niveau de responsabilité des salariés et peut atteindre jusqu'à 30% du salaire fixe.

Le Groupe encourage la fidélité à long terme et croit au partage du succès. De ce fait, Eurofins développe depuis son introduction en bourse en 1997 un plan de stock options pour le personnel, permettant à un nombre toujours plus important d'employés du Groupe de participer à son succès. De même à travers l'OBSAR Managers émise en mars 2006 (voir plus bas par. BSAR), dont la quasi-totalité des BSAR a été cédée à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans.

L'actionnariat salarié est encouragé par le Groupe lorsqu'il est jugé approprié, avec les avertissements d'usage concernant notamment les risques de forte volatilité et de faible liquidité du titre sur le court terme.

La gestion des compétences, concrétisée par l'évolution positive de nos processus de production et de gestion, nécessite tant en termes de recrutement que de formation ou de politique salariale, une pratique permanente et générale d'égalité professionnelle entre le personnel féminin et masculin à travers l'ensemble des filiales du Groupe dans le monde.

Organisation du temps de travail : durée pour les salariés à temps plein et à temps partiel, absentéisme

La durée hebdomadaire du temps de travail varie d'un pays à l'autre dans le cadre de la réglementation locale en matière de droit du travail. A titre indicatif, la durée moyenne se situe en général entre 35 et 40 heures par semaine pour les salariés à temps plein. La durée moyenne de travail varie encore davantage pour les salariés à temps partiel selon les pays, en général entre 15 heures et 30 heures par semaine.

Par ailleurs, l'activité de prestataire de services analytiques peut nécessiter le recours aux heures supplémentaires en fonction des délais parfois très courts demandés par les clients du groupe pour la mise à disposition des résultats. D'une manière générale, les heures supplémentaires font l'objet d'un processus de compensation ou de récupération géré localement au niveau de la filiale voire du laboratoire.

L'absentéisme n'est pas recensé de manière homogène selon les pays mais il peut être estimé à titre indicatif à moins de 3% en moyenne.

Répartition contrats à durée indéterminée / contrats à durée déterminée et intérimaires

A titre indicatif, on peut estimer qu'environ 90% des effectifs du groupe sont employés sous forme de contrats à durée indéterminée, même si la définition des données sociales n'est pas homogène selon les pays où les filiales du groupe Eurofins sont implantées.

D'une manière générale, le recours aux contrats à durée déterminée et au personnel intérimaire ou à la main d'œuvre extérieure à la société est limité, du fait de la haute technicité des compétences requises dans le secteur d'activité des services bio-analytiques et de l'attention apportée à la qualité du service.

Recrutement

Dans son ensemble, le groupe n'a pas rencontré de difficultés particulières de recrutement en 2008, bien qu'il y ait des disparités entre les différents sites et les différents pays. Les compétences scientifiques pointues requises des spécialistes recherchés par Eurofins entraînent cependant des processus de recrutement qui peuvent s'étendre sur plusieurs mois.

Plans de réduction des effectifs (sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches et mesures d'accompagnement)

Comme indiqué précédemment, du fait d'une croissance interne forte et d'une politique de croissance externe en plein développement, le groupe Eurofins a connu en 2008 une augmentation significative de ses effectifs. Les licenciements intervenus dans l'exercice sont liés essentiellement au regroupement de laboratoires et le cas échéant au transfert des activités des sociétés nouvellement acquises vers d'autres sites Eurofins visant ainsi à préserver la compétitivité du groupe.

Dans le cadre de ces transferts, il est le plus souvent proposé aux employés concernés un reclassement interne prioritaire sur le site de destination. Certains n'y donnent pas suite pour convenance personnelle en cas de regroupement de sites impliquant un déménagement.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe Eurofins, conscient que les ressources humaines constituent sa plus grande force pour atteindre sa vision de leader sur le marché de la bio-analyse et enrichi par l'intégration réussie de différentes cultures (trois nationalités différentes au sein du comité exécutif), a mis en avant la valorisation de la performance collective.

Pour nos employés, il y a une belle expérience à vivre en participant à l'aventure d'Eurofins. Nous avons appliqué notre programme d'intégration, communiqué et mis en œuvre notre charte de leadership, notre Vision d'Entreprise et nos Valeurs-Clés, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de nos processus internes. Plus que jamais, le groupe offre des perspectives de carrière à ses employés qualifiés et motivés.

A titre d'exemple, la charte de leadership et les Valeurs-Clés se retrouvent sur le site Internet du Groupe (www.eurofins.com), ainsi que sur l'Intranet disposant d'informations en temps réel, d'un accès à des plateformes métiers ou projets et d'un annuaire international.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'accords collectifs dans les différentes filiales et établissements du groupe, en conformité avec la législation locale. La représentativité du personnel est généralement assurée soit par une représentation syndicale, soit par des délégués du personnel élus, un comité d'entreprise, etc., selon les spécificités de chaque pays où le groupe est présent.

La formation

Eurofins a développé et élargi en permanence un portefeuille unique de plus de 25 000 méthodes d'analyses différentes, offrant ainsi un environnement passionnant pour les nombreux scientifiques qui nous rejoignent. Nos programmes de formation ont été renforcés pour permettre à notre personnel de laboratoire de maintenir constamment ses connaissances sur ces nouvelles méthodes analytiques.

L'échange et le transfert de savoir-faire sont une valeur-clé du groupe Eurofins visant non seulement à maintenir un haut standard de qualité dans les services délivrés aux clients mais aussi à développer les compétences personnelles et techniques de chacun. Un site intranet a notamment été développé à l'effet de faciliter l'accès et d'accélérer le partage de l'information scientifique, technique et commerciale disponible au sein du groupe. Cette stratégie générale visant à la fois la progression continue des compétences techniques et managériales et l'optimisation de la flexibilité de notre organisation permet de se préparer et de s'adapter aux évolutions du marché.

De nombreux laboratoires ont des accords avec un certain nombre d'organismes universitaires et techniques pour accueillir dans leurs équipes des techniciens et scientifiques en cours de qualification et des étudiants en doctorat, post-doc, etc.

Œuvres sociales

Eurofins contribue à différents projets et œuvres sociales au cours de l'année et de nombreuses filiales ou laboratoires œuvrent au niveau local. A l'heure actuelle, il n'existe pas de coordination centrale ou de service spécifiquement dédié à ce type d'œuvres si ce n'est le désir d'améliorer les conditions de vie de personnes défavorisées. Dans le stade actuel de son développement, la société considère que cette approche constitue le meilleur moyen pour parvenir à cet objectif.

Le groupe Eurofins soutient également financièrement quelques organisations caritatives non gouvernementales, actives notamment en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. Sur le long terme, Eurofins continue de soutenir « **Plan International** » et « **Pro Greffe** » ses deux principaux bénéficiaires. Vous trouverez de plus amples informations sur ces deux organismes en consultant le site internet du Groupe:

<http://www.eurofins.com/investor-relations/corporate-responsibility/community.aspx>

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe accorde une grande importance aux valeurs d'éthique et porte une attention particulière dans sa politique de recrutement à employer dans la mesure du possible un certain nombre de personnes handicapées, que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord.

Recours à la sous-traitance

La politique de « one stop shop » du Groupe visant à proposer à ses clients un panel d'analyses étendu a permis de développer de manière soutenue la sous-traitance interne.

En revanche, la sous-traitance externe représente moins de 5% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Elle est gérée au coup par coup au niveau opérationnel par chaque laboratoire du groupe, en raison soit de besoins de savoir-faire techniques très spécifiques, soit de manque de capacité de production par rapport aux délais impartis. Le recours à la sous-traitance par les filiales du groupe s'effectue à notre connaissance dans le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

D'une manière générale, on peut considérer que l'activité des sociétés du Groupe a une répercussion limitée sur le tissu économique et les populations locales, sauf en qualité d'employeur au travers du recrutement d'emplois qualifiés.

Éléments d'information sur les aspects environnementaux

Eurofins considère que l'essence même de sa mission est de contribuer à l'amélioration du bien-être et de la santé humaine ainsi qu'à un environnement plus sain. Plus spécifiquement, les services d'analyses agro-alimentaires et environnementales participent directement à la réduction ainsi qu'à un usage plus responsable des substances nocives pour les hommes et la planète telles que les pesticides, les métaux lourds et les dioxines.

Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

D'une manière générale, l'activité du groupe Eurofins comme prestataire de services bio-analytiques nécessite une consommation limitée de ressources en eau, matières premières et en énergie (principalement électricité, gaz de type azote liquide, réactifs de laboratoire, etc.).

En Europe du Nord principalement (Benelux, Scandinavie), les filiales du groupe recourent si possible aux énergies renouvelables, comme l'électricité d'origine éolienne, hydraulique ou solaire.

Cependant, Eurofins ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour mesurer tout ou partie de ses consommations d'énergies et de matières premières citées précédemment du fait d'une taille encore relativement modeste malgré une forte croissance. En outre, la stratégie du Groupe basée sur la création, l'acquisition et le regroupement de laboratoires, rend difficile la mise en place d'un suivi régulier et comparable de ses consommations d'énergies et de matières premières. D'une manière générale, même si l'agrandissement et l'accroissement d'activité des laboratoires d'Eurofins devrait conduire à une hausse de la consommation énergétique en absolu dans chaque site, les effets d'échelles et les programmes d'économie d'énergie associés au regroupement de laboratoires tendent à optimiser le volume global de consommations d'énergies et de matières premières. En outre, le programme d'investissement du Groupe dans la création de nouveaux laboratoires et la modernisation des infrastructures existantes permet d'opérer sur des sites plus respectueux de l'environnement en comparaison à des bâtiments et des équipements plus anciens.

Le nombre d'unités opérationnelles ayant mis en place pour la première fois un suivi de leurs consommations énergétiques et de matières premières a encore augmenté en 2008. En outre, certains laboratoires ont amélioré la qualité de l'information transmise par rapport à celle de l'an dernier en fournissant par exemple de nouvelles estimations ou des mesures plus précises. La publication de ces données ne serait pas pertinente cette année compte tenu du manque actuel d'homogénéité, mais le Groupe compte produire des données plus précises et pertinentes à l'avenir.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, nuisances sonores et olfactives

Eurofins Scientific utilise des solvants et des produits chimiques stockés généralement dans des endroits spécifiques. Après utilisation, ces produits sont en général récupérés par des entreprises spécialisées et dûment habilitées pour le recyclage de ces déchets. En cas d'erreur, d'accident ou d'incendie, une contamination de l'environnement ou des employés n'est pas à exclure. Cependant le risque est faible, vu les petites quantités de produits utilisées.

Néanmoins, en cas de contamination importante de l'environnement, la responsabilité du Groupe serait engagée, ce qui ne manquerait pas d'affecter son image et sa réputation et d'avoir un impact financier qui pourrait être lourd.

Dans le cadre du regroupement de laboratoires, les coûts de fermeture de sites comprennent les frais et provisions concernant la remise en état des bâtiments et de l'environnement. A noter qu'un litige lié à la fermeture d'un laboratoire du groupe, pour des faits antérieurs à l'acquisition de la société concernée par Eurofins, est toujours en cours (voir ci-dessous par *Montant des provisions et garanties pour risques d'environnement*).

D'autre part, à la connaissance du Groupe, il n'est fait état d'aucune nuisance sonore ou olfactive liée aux activités des différentes filiales et sites opérationnels du Groupe Eurofins.

Par ailleurs, grâce au développement d'analyses de pointe dans le domaine de l'environnement, Eurofins contribue par ses travaux à la protection de l'environnement.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Dans certains pays où le Groupe est présent tel que les Etats-Unis, des programmes de formation destinés à l'ensemble du personnel de laboratoire sont développés et dispensés afin de limiter les impacts sur l'environnement.

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement et mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société sur l'environnement aux dispositions législatives réglementaires applicables en cette matière

Selon les pays, certains laboratoires du Groupe disposent d'une « licence environnementale » délivrée par les autorités locales dans le cadre de normes internationales. Ainsi, dans les pays scandinaves, la mise en place d'un système de management environnemental (SME) permettant aux entreprises de minimiser les impacts de leurs activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer un plan d'action pour améliorer leurs performances environnementales a permis d'être accrédité ISO 14001. Cette démarche n'est pas ponctuelle mais s'intègre dans un processus quotidien prenant en compte l'aspect environnemental dans chaque action.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Plusieurs filiales et laboratoires du groupe engagent notamment des dépenses pour le transport et le traitement de matériaux présentant des risques particuliers (échantillons ESB, kits de détection, déchets toxiques, sang humain). De plus, Eurofins investit dans de nouvelles installations destinées à réduire les risques de pollution (système pour stopper les fuites de solvants et autres produits liquides à risque) et verse également une contribution / taxe aux collectivités locales pour le traitement des eaux usées.

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement

Selon les pays, certaines filiales ou laboratoires disposent d'un bureau / agent interne (« Safety Officer », CHSCT etc.), en charge de mener des inspections régulières et des formations internes sur les questions de sécurité et de protection de l'environnement.

Le suivi des consignes de sécurité est assuré en conformité avec la réglementation locale applicable dans chaque pays où le groupe est présent.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Pour des raisons évidentes de confidentialité, le montant des provisions constituées le cas échéant en ce qui concerne ce type de litiges ou de risques dans ce domaine ne peut être précisé. Eurofins estime que les provisions pour risques sont adéquates compte tenu des informations dont il dispose actuellement mais, vu les difficultés à estimer certains engagements dans ce domaine, on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés. L'impact de ces problèmes sur les résultats opérationnels est imprévisible étant donné l'impossibilité d'anticiper le montant des dépenses futures et le moment où elles interviendront ainsi que les résultats opérationnels futurs.

A noter que le Groupe dispose de polices d'assurance couvrant en général les risques liés aux dommages pouvant être causés accidentellement par certaines de ses activités sur l'environnement. De plus, certains laboratoires disposent de leur propre police d'assurance, en particulier lorsque celle-ci est requise au niveau local. Cependant, il ne peut pas être garanti que la couverture des assurances sera suffisante dans tous les cas et que le Groupe n'aura pas à subir des pertes causées par des faits situés au-delà des limites ou de la portée de la couverture dont elle dispose ou des provisions constituées. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation de dommages et intérêts causés à celui-ci

Néant.

b) Activité des filiales

Structure du groupe

Dans le cadre d'un plan de réorganisation des participations du Groupe au plan juridique, certaines participations auparavant détenues directement par EUROFINS SCIENTIFIC S.E. avaient été soit cédées soit apportées en 2007 à divers sous-holdings luxembourgeois créés à cet effet. Parallèlement, de nouveaux holdings ont été constitués dans différents pays comme structures de tête des sociétés opérationnelles domestiques.

Il en résulte que les principales participations directes détenues par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Eurofins Lux SARL (Luxembourg)
- Eurofins Scientific Développement SAS (France)
- Eurofins Bioventures SAS (France)
- Eurofins Pharma France SAS (France)
- Eurofins Finance SA (Belgique)
- Eurofins Scientific Services SA (Belgique)
- Eurofins Ventures BV (Pays-Bas)
- CPA Laboratories Ltd (Royaume-Uni)
- Eurofins Food II NL US BV (Pays-Bas),
- Eurofins Eastern Ventures BV (Pays-Bas),
- Eurofins Asian Ventures BV (Pays-Bas).

Activité

Certaines informations financières concernant les filiales d'Eurofins Scientific S.E. sont volontairement omises du fait de leur caractère confidentiel et sensible du point de vue commercial et concurrentiel.

Eurofins Lux sarl

Cette société est la holding de tête des sous-holdings luxembourgeois destinés à regrouper les différentes participations du Groupe dans les sociétés opérationnelles par secteur d'activité, à savoir :

- Eurofins Food Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Environment Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Pharma Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Ventures Lux SARL (Luxembourg),
- Eurofins Product Testing Lux SARL (Luxembourg).

Filiale indirecte (filiale directe de Eurofins Ventures Lux Sarl) :

- Eurofins Agrosociences Lux SARL (Luxembourg).

Eurofins Scientific Développement SAS

Cette société est la sous-holding du groupe Eurofins en France dans le domaine des analyses agro-alimentaires à travers les filiales françaises suivantes :

- Eurofins Scientific AgroGene, spécialisée dans l'analyse des produits d'origine animale et végétale ;
- Eurofins Scientific Analytics (ESA), spécialisée dans l'analyse de l'authenticité, l'analyse chimique et nutritionnelle et la biologie moléculaire ; la société ESA détient elle-même des participations dans les sociétés LCN SAS et Eurofins Cervac Sud SAS ;
- Eurofins Scientific Biosciences (ESBS), spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ; la société ESBS détient elle-même les sociétés Eurofins Cervac Ouest et STERNA ;
- Laboratoire de Bromatologie de l'Est (LBE), spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires ;
- Eurofins Certification, spécialisé dans la certification de produits et services dans le domaine agroalimentaire ;
- Eurofins ATS, spécialisée dans l'analyse des produits de consommation (hygiène, cosmétiques, détergents...); la société ATS détient une participation dans la société Eurofins Test Center, spécialisée dans les études marketing et l'analyse sensorielle de produits agro-alimentaires,
- LARA Europe Analyses, spécialisée dans l'analyse des produits agro-alimentaires basée à Toulouse.
- Eurofins Optimed SAS, unité réputée d'essais cliniques de phase 1 basée à Grenoble ;
- Optimed Lyon SAS dédiée à la reprise de l'unité d'études cliniques en phase 1 réputée de l'hôpital universitaire de Lyon, comprenant les actifs de l'ART, l'association pour la recherche thérapeutique ;
- Eurofins ADME Bioanalyses SAS, spécialisée dans les études de toxicité et de bio-analyse pour le compte des industries pharmaceutique et agro-chimique.

Eurofins Ventures B.V.

Au 31 décembre 2008, les principales participations majoritaires d'Eurofins Ventures B.V. sont les suivantes :

- . GeneScan Europe AG ;
 - . Eurofins Genomics BV, qui détient en particulier les participations dans les sociétés MWG Biotech AG (Allemagne), et Operon Biotechnologies Inc. (Etats-Unis) via la sous-holding Eurofins Genomics Inc. ;
 - . Eurofins Pharma US Holding Inc., qui détient des filiales actives auprès de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies aux USA, notamment les sociétés Eurofins Medinet Inc., AvTech et Eurofins PSL ;
 - . Institut Français des Empreintes Génétiques (IFEG), laboratoire spécialisé dans l'analyse de l'ADN à des fins médico-légales et médicales ;
 - . Eurofins CAL aux Etats-Unis ;
 - . Eurofins Japan K.K. au Japon qui détient une participation minoritaire dans la société FASMAC ;
 - . Phoenix Acquisition Inc., holding des activités de services génomiques de la société Operon Biotechnologies K.K. au Japon ;
 - . Eurofins Do Brasil Análises de Alimentos Ltda au Brésil ;
 - . Eurofins Hong Kong Ltd ;
 - . MWG Biotech Pvt Ltd à Bangalore (Inde).
- En 2008, elle a cédé sa participation dans :
- . Steins Laboratorium A/S au Danemark à la société holding Eurofins Food 1 DK A/S ;
 - . Eurofins Scientific Italia Srl en Italie qui détient les sociétés italiennes Chemical Control, Biolab SpA, Programma Ambiente et Modulo Uno, ces deux dernières acquises en 2008. La société Eurofins Scientific Italia Srl a été cédée à la société Eurofins Lux SARL au Luxembourg.

La société ESD détient également la société Eurofins Management Services SAS.

Elle a fait l'acquisition en 2008 de la majorité du capital de la société ASEPT située à Laval, spécialisée dans l'hygiène et la sécurité alimentaires.

En 2008, Eurofins Scientific Développement a poursuivi ses investissements en Chine à travers sa filiale Eurofins Technology Service (Suzhou) Co., Ltd. Le nouveau laboratoire dédié à l'industrie pharmaceutique est devenu pleinement opérationnel en 2008 et dans le domaine agroalimentaire, il est devenu en fin d'année le premier laboratoire privé en Chine à offrir des analyses de pesticides et de la mélamine au niveau des standards européens.

Eurofins Bioventures SAS

Cette société est la sous-holding des sociétés actives dans les analyses environnementales en France. Elle détient notamment des participations dans les sociétés :

- Eurofins Environnement SAS, qui détient elle-même la société Eurofins LEM SAS, spécialisée dans l'analyse des matériaux, des fibres et poussières ;
- Eurofins LHCF Environnement SAS, spécialisée dans l'analyse des matériaux ;
- Eurofins Environnement & Santé SAS, spécialisée dans l'analyse de l'eau et de l'air.

La société Eurofins Environnement SAS a conclu en 2008 avec l'Université de Clermont-Ferrand un contrat d'externalisation du laboratoire Institut Louise Blanquet spécialisé notamment dans l'analyse de l'eau.

Eurofins Pharma France SAS

Cette société est la sous-holding des sociétés actives dans les prestations d'analyse et de conseil auprès de l'industrie pharmaceutique en France. Elle détient notamment des participations dans les sociétés :

- Eurofins Pharma Control SAS, spécialisée dans les analyses de microbiologie et de stabilité des médicaments ;
- Eurofins Medinet SAS, filiale française membre du réseau international de laboratoires centraux Eurofins Medinet, également présent aux Pays-Bas, aux Etats-Unis, à Singapour et en Chine ;

Autres filiales d'Eurofins Scientific SE

Eurofins Scientific S.E. détient aussi les filiales suivantes :

- . SCI Le Chardonnay, liquidée en 2008 ;
- . Eurofins Scientific Services SA (Belgique), centre de coordination et de services du groupe basé à Bruxelles ;
- . Eurofins Finance SA (Belgique), société de trésorerie du groupe basée à Bruxelles qui a créé en 2007 une succursale au Luxembourg dédiée à la mise en place de financements intra-groupe à long terme ;
- . Eurofins Product Testing GmbH (Allemagne) ;
- . des holdings sans activité opérationnelle à fin 2008 :
 - Eurofins Ventures I FR SAS (France),
 - Eurofins 1. Verwaltungsgesellschaft GmbH (Allemagne),
 - Eurofins Food V DE GmbH (Allemagne),

Eurofins Environment I DE GmbH (Allemagne),

Eurofins Product Service GmbH (Allemagne),

Les autres informations relatives à ces sociétés figurent dans le tableau des filiales et participations joint.

c) Eurofins Scientific S.E. (comptes sociaux de la société mère)

Activité

Les principales activités de la société concernent :

- la détention de participations dans des sociétés en France et à l'étranger ;
- la prestation de services en interne auprès des filiales du groupe (marketing, communication institutionnelle, ressources humaines, gestion des achats, informatique, finance, contrôle de gestion, etc.) ;
- la location-gérance conclue avec sa filiale détenue indirectement à 100% Eurofins Scientific Analytics en France du fonds de commerce de son laboratoire de Nantes.

Résultats de l'exercice 2008

Les comptes ont été établis selon les normes françaises et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires externe au groupe est passé de 417 k€ en 2007 à 185 k€ en 2008.

Le montant des frais de personnel est passé de 1.159 k€ en 2007 à 712 k€ en 2008. L'effectif moyen s'est élevé à 3 en 2008 contre 4 en 2007.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 13.332 k€ en 2008 contre 9.804 k€ en 2007, incluant notamment des autres achats et charges externes à hauteur de 12.457 k€, correspondant principalement aux refacturations de frais de structure internationale par les autres entités du groupe.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 2008 à -22 k€ contre -1.882 k€ en 2007.

Après prise en compte :

- du résultat financier de 185 k€,
- du résultat exceptionnel de -1.701 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de 1.198 k€ (produit),

l'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par une perte de 339 k€ contre un bénéfice de 134.541 k€ en 2007.

Les déficits fiscaux reportables postérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à environ 30,6 millions d'Euros pour la part revenant à la société comme si elle n'était pas membre du groupe.

Participations financières

Suite aux différentes modifications de participations (Cf. b) Activité des filiales), le montant net des titres de participation s'élève en fin d'exercice à 454.142 k€ et le montant net des créances rattachées aux participations à 31.294 k€. Les autres immobilisations financières et actions propres détenues s'élèvent à 3 k€ au 31 décembre 2008.

Structure financière

Les fonds propres de la société atteignent 204,9 M€ fin 2008 contre 199,3 M€ fin 2007. Les titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) s'élèvent à 104,9 M€ à fin 2008.

Les dettes financières s'élèvent à 238,9 M€ au 31 décembre 2008 contre 139,2 M€ au 31 décembre 2007. La trésorerie s'élève à 60,6 M€ à fin 2008, contre 0,8 M€ à fin décembre 2007.

Prise de contrôle

Au cours de l'exercice 2008, la société a procédé à une rationalisation de ses participations directes sans impact sur le périmètre économique du Groupe.

Pour plus d'informations, se reporter au par. b) ci-dessus.

Activité en matière de recherche et développement

Pour mémoire, la société a cédé la propriété intellectuelle de ses principaux brevets à sa filiale indirecte Eurofins Scientific (Ireland) Ltd.

Par ailleurs, elle a confié ses programmes de recherche et développement en cours à la société Eurofins Scientific Analytics, dans le cadre du contrat de location-gérance du fonds de commerce de son laboratoire de Nantes.

Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation de la perte nette comptable de l'exercice d'un montant de 339.460,36 euros que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts, savoir :

- en totalité, ci.....339.460,36 Euros
au compte « Report à nouveau »,
ledit compte étant corrélativement
ramené de 136.962.549,92 Euros
à 136.623.089,56 Euros

TOTAL EGAL A LA PERTE DE L'EXERCICE,
ci 339.460,36 Euros

A titre de dividende à hauteur de 0,10 € par action, il est proposé de prélever la somme de 1.416.132,40 Euros sur le compte de Report à nouveau, celui-ci étant corrélativement ramené de 136.623.089,56 Euros à 135.206.957,16 Euros.

Le dividende s'élèverait donc à 1.416.132,40 Euros.

Sur le plan fiscal, le dividende distribué serait éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Il est toutefois rappelé que la possibilité de pratiquer effectivement la réfaction susvisée est fonction de la situation du bénéficiaire et du régime d'imposition qui lui est applicable.

Sous réserve que cette proposition de distribution de dividendes soit adoptée, nous vous proposons de donner au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer la date et les modalités de la mise en paiement des dividendes, étant toutefois précisé que cette mise en paiement ne pourra intervenir moins de cinq jours ouvrés après l'assemblée générale et devra avoir lieu le 30 septembre 2009 au plus tard.

Déclaration visée par l'article 243 bis du Code Général des Impôts

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global</u>
2007	0,10 euro	1.397.529,50 euros
2006	0,10 euro	1.388.167,60 euros
2005	néant	néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense dite somptuaire non déductible du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Au présent rapport est également annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, tableau faisant également apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative dans le capital

Actionnaires	> 19/20	> 18/20	> 2/3	> 1/2	> 1/3	> 1/4	> 1/5	> 3/20	> 1/10	> 1/20
Analytical Bioventures SCA (entre 45 et 47,5%)					*					

Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 1.416.132,40 €, composé de 14.161.324 actions de 0,10 € de valeur nominale. Toutes les actions émises ont été intégralement libérées.

Sur l'exercice 2008, le capital social a été :

- augmenté de 9.895 euros par création de 98.950 nouvelles actions de numéraire attribuées à des personnes nommément désignées (Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2008 et Conseils d'Administration du 2 juin 2008) ;
- augmenté de 8.707,90 euros par création de 87.079 nouvelles actions émises suite à l'exercice par des salariés d'options de souscription à raison de 87.070 actions nouvelles, d'une part, et à la conversion de 9 BSAR en actions, d'autre part.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de la loi 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition, il est exposé ci-après les éléments suivants, susceptibles d'avoir une incidence sur le cours ou l'issue d'une offre éventuelle publique :

Structure du capital de la société

Composition simplifiée du capital au 31/12/2008 :

Le concert familial décrit plus bas détient 47,13% des actions et contrôle 53,75% des droits de vote de la société à cette date.

Le Flottant représente 52,87% des actions et 46,25% des droits de vote de la société.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.

Les actionnaires fondateurs, dans le cadre de la consolidation de leurs intérêts, ont réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice écoulé :

- Pour mémoire, en 2007, M. Gilles Martin, président du conseil d'administration d'EUROFINS SCIENTIFIC SE, et les membres de sa famille, avaient apporté les titres EUROFINS SCIENTIFIC SE qu'ils détenaient directement à une nouvelle société holding dénommée Belgian Bioventures SPRL, les titres de cette holding ayant été par la suite apportés à l'actuel holding familial Analytical Bioventures SCA.

La société Belgian Bioventures SPRL susvisée a, suivant décisions de son associée unique (la société Analytical Bioventures SCA) en date du 14 juillet 2008, été dissoute puis liquidée à compter du 14 juillet 2008.

Cette société détenait au 30 juin 2008 4.439.570 actions EUROFINS SCIENTIFIC SE représentant 4.439.570 droits de vote, soit 31,52% du capital et 26,92% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 14.085.804 actions représentant 16.492.988 droits de vote – source: registre Caceis Corporate Trust au 30 juin 2008).

Du fait de cette dissolution-liquidation, les actifs composant le patrimoine de la société Belgian Bioventures SPRL dont les 4.439.570 actions EUROFINS SCIENTIFIC SE, ont alors été transmis à son associée unique, la société Analytical Bioventures SCA susvisée.

Cette restructuration n'a engendré aucun changement du taux de participation de la société Analytical Bioventures SCA dans le capital de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE. Seul le mode de détention a été modifié: au lieu d'être directe et indirecte (via la société Belgian Bioventures SPRL), cette participation est devenue directe exclusivement.

- Dans le cadre de ces opérations de reclassement des titres EUROFINS SCIENTIFIC SE, il a été mis un terme au pacte d'actionnaires conclu le 10 juillet 2007 et il a été conclu le 5 septembre 2008, entre les parties du précédent pacte, un nouveau pacte d'actionnaires constatant la sortie de la société Belgian Bioventures SPRL du pacte d'actionnaires à compter du 14 juillet 2008, compte tenu de sa dissolution-liquidation intervenue le 14 juillet 2008, comportant un engagement sur la continuité de la direction de EUROFINS SCIENTIFIC SE, un engagement de concertation sur les mesures à prendre en cas d'offre publique d'acquisition. Ce pacte a été conclu pour une durée de huit années, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives annuelles et a fait l'objet d'une publication par l'AMF (Décision et information n°208C1688 du 17 septembre 2008).

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 (participations significatives et d'autocontrôle).

	31/12/2008	
	Actions détenues	Options de souscription
<i>Administrateurs</i>		
Gilles Martin *	1	0
Yves-Loïc Martin *	14.546	0
Valérie Hanote *	1	0
Wicher R. Wichers	43.001	12.500

* par ailleurs, 6.659.570 actions de la société sont détenues par la société Analytical Bioventures SCA, dont M. Yves-Loïc Martin est l'associé commanditaire et M. Gilles Martin représente l'associé commandité.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.
Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Non applicable.

Accords conclus entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société.

Il est fait application des seules dispositions légales et statutaires qui régissent la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi que la modification des statuts de la société. L'assemblée générale des actionnaires est donc l'organe souverain en la matière, statuant en la forme ordinaire ou extraordinaire.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

Programme de rachat d'actions

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de commerce et aux dispositions du programme de rachat d'actions propres que la société n'a pas utilisé au cours de l'exercice l'autorisation d'opérer sur ses propres actions qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 27 mai 2008, et qu'elle ne détenait aucune action propre au 31 décembre 2008.

Bilan des opérations effectuées entre le 27 mai 2008 et le 31 janvier 2009 :

	Flux bruts cumulés		
	Achats	Ventes	Transferts
Nombre de titres	NEANT	NEANT	NEANT
Cours moyen de la transaction (€)			
Prix d'exercice moyen (€)			
Montants (€)			

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

Information non divulguée pour des raisons de confidentialité. En pratique, ce type de clauses reste limité dans les contrats commerciaux au sein du Groupe à la connaissance du Conseil d'administration. Par exception à cette règle, certains contrats d'ouvertures de crédit bilatérales prévoient à la

demande de certains établissements de crédit la possibilité d'un remboursement anticipé en cas de changement de contrôle et/ou de départ de dirigeants-clefs du Groupe. Ce n'est en revanche pas le cas de l'OBSAR émise en mars 2006. En revanche, les conditions d'émission de titres supersubordonnés à durée indéterminée en mai 2007 prévoient l'application d'une marge additionnelle de 5% l'an au taux variable prévu en cas de changement de contrôle.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Voir plus bas les tableaux sur la rémunération des membres du conseil d'administration.

Pour mémoire, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 décembre 2008 a adopté les recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Capital potentiel

Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 1997 a autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 500.000 (après prise en compte de la division du nominal des actions par dix décidée par l'assemblée générale mixte du 5 mai 2000), qui pourraient permettre la souscription de 500.000 actions maximum correspondant à une augmentation du capital de 50 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale mixte du 5 mai 2000 a, par ailleurs, autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 100.000 qui pourraient permettre la souscription de 100.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 10 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale mixte du 22 mai 2002 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées est de 300.000 qui pourraient permettre la souscription de 300.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 30 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale du 7 avril 2005 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 500.000 qui pourraient permettre la souscription de 500.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 50 000 Euros en valeur nominale.

L'assemblée générale du 2 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 200.000 qui pourraient permettre la souscription de 200.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 20 000 Euros en valeur nominale.

Enfin, l'assemblée générale du 27 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à consentir de nouvelles options de souscription d'actions. Le nombre maximum d'options pouvant être attribuées serait de 100.000 qui pourraient permettre la souscription de 100.000 actions maximum, correspondant à une augmentation du capital de 10 000 Euros en valeur nominale.

A ce jour, la Société a attribué au total 1.360.505 options de souscription d'actions, dont 588.433 ont été exercées depuis l'origine et 772.072 options sont susceptibles d'être exercées selon les conditions détaillées dans les tableaux ci-dessus.

Au cours de l'exercice, 214.960 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration. Pour mémoire, nous rappelons que certaines options attribuées ne sont pas des options nouvelles mais des options précédemment attribuées à d'anciens bénéficiaires ayant perdu leur droit d'exercice et réattribuées à de nouveaux bénéficiaires à de nouvelles conditions. Par ailleurs, au cours de cette même année 2008, 87.070 options de souscription ont été exercées.

Après conversion du capital social en Euros et division de la valeur nominale des actions par 10, les plans d'options de souscription d'actions se présentent comme suit :

Options de souscription d'actions	1ère tranche	2ème tranche	3ème tranche	4ème tranche	5ème tranche	6ème tranche	7ème tranche	8ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997	10/09/1997 05/05/2000
Date du conseil d'administration	20/10/1997	02/03/1998	02/03/1998	16/10/1998	16/10/1998	21/05/1999	21/05/1999	21/08/2000
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	134 000	50 000	110 000	20 000	62 000	28 000	45 000	22 700
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	25 000	15 000						
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20/10/2002	02/03/2003	02/03/2003	16/10/2003	16/10/2003	21/05/2004	21/05/2004	21/08/2005
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19/10/2007	01/03/2008	01/03/2008	15/10/2008	15/10/2008	20/05/2009	20/05/2009	20/08/2010
Prix de souscription des options en €	1,83	2,85	2,40	5,82	4,90	3,98	3,35	14,94
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2008	134 000	45 000	65 000	15 000	60 000	15 700	15 000	16 500
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	5 000	45 000	5 000	2 000	3 000	30 000	2 250
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	0	0	0	0	9 300	0	3 950

(*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

Options de souscription d'actions	9ème tranche	10ème tranche	11ème tranche	12ème tranche	13ème tranche	14ème tranche	15ème tranche	16ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002
Date du conseil d'administration	21/08/2000	27/07/2001	24/08/2001	24/08/2001	21/02/2002	27/08/2002	10/10/2002	18/12/2003
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	80 650	63 600	8 000	25 500	10 500	59 800	35 000	186 400
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :				10 000			35 000	4 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/08/2005	27/07/2006	24/08/2006	24/08/2004	21/02/2007	27/08/2007	10/10/2005	18/12/2007
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/08/2010	26/07/2011	23/08/2011	23/08/2005	20/02/2012	26/08/2012	09/10/2006	17/12/2013
Prix de souscription des options en €	12,58	13,05	13,05	13,05	12,72	9,00	8,00	9,80
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2008	32 683	10 000	1 500	25 500	3 000	23 600	35 000	42 780
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	42 967	39 950	6 000	0	0	21 400	0	34 875
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	5 000	13 650	500	0	7 500	14 800	0	108 745

(*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

Options de souscription d'actions	17ème tranche	18ème tranche	19ème tranche	20ème tranche	21ème tranche	22ème tranche	23ème tranche	24ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005
								02/05/2007
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	01/02/2005	01/02/2005	29/08/2005	10/01/2006	18/09/2006	20/07/2007
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	29 000	26 650	78 400	39 500	68 500	6 000	174 807	150 330
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	0	0	5 000	0	0	0	2 500	1 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	18/12/2006	01/02/2009	01/02/2008	15/12/2012	29/08/2009	10/01/2010	18/09/2010	20/07/2011
Date d'expiration des options de souscription d'actions	17/12/2013	31/01/2015	31/01/2015	31/01/2015	28/08/2015	09/01/2016	17/09/2016	19/07/2017
Prix de souscription des options en €	7,84	18,77	18,77	18,77	27,80	37,97	50,00	66,00
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2008	21 000	0	17 170	5 000	5 000	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	8 000	200	16 150	10 000	15 500	0	50 250	22 475
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	26 450	45 080	24 500	48 000	6 000	124 557	127 855

Options de souscription d'actions	25ème tranche	26ème tranche	27ème tranche
Date de l'assemblée	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005	10/09/1997 05/05/2000 22/05/2002 07/04/2005
	02/05/2007	02/05/2007	02/05/2007
		27/05/2008	27/05/2008
Date du conseil d'administration	21/02/2008	17/07/2008	18/12/2008
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	12 000	168 950	34 010
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle) :	0	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/02/2012	17/07/2012	18/12/2012
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/02/2018	16/07/2018	17/12/2018
Prix de souscription des options en €	69,19	51,87	31,62
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2008	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	12 000	2 175	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes (*)	0	166 775	34 010

(*) Sont exclues des options de souscription d'actions restantes, les options de souscription perdues ou déjà exercées.

Choix relatif aux modalités de conservation par les mandataires sociaux des actions attribuées gratuitement et/ou issues d'exercice des stock-options (loi du 30 décembre 2006)

Pour mémoire, le Conseil d'Administration doit désormais choisir entre interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ou leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées. Ce choix doit être mentionné dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée annuelle des actionnaires (C. com art. L.225-185, al.4 modifié ; loi art.62,1).

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions attribués au cours de l'exercice écoulé et en application des dispositions de l'article 62-I de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé que les salariés ayant la qualité de mandataires sociaux au sens de l'article L.225-185 du Code de Commerce seront tenus de conserver au nominatif un (1) % des actions issues de levées d'options, et ce jusqu'à la cessation de leur fonction de mandataire social.

BSAR

En mars 2006, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120 001 200 Euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires de la société. Cet instrument financier se compose de deux éléments :

- 90.910 obligations émises pour une valeur nominale de 1.320 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 14 mars 2011, le 14 mars 2012 et le 14 mars 2013 ; ces obligations sont cotées sur la Bourse d'Euronext Paris depuis le 16 mars 2006 sous le code ISIN FR0010292763 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, sont attachés 3 bons de souscription, soit un total de 272.730 BSAR donnant droit chacun à la souscription, entre le 14 mars 2006 et le 14 mars 2013, d'une action nouvelle ou existante au prix de 55 € ; ces bons de souscriptions sont cotés sur la Bourse d'Euronext Paris depuis le 16 mars 2006 sous le code ISIN FR0010292755.

Pour mémoire, les droits de souscription attribués aux membres du concert composé des actionnaires dirigeants de la société ont ainsi été cédés à un pool de banques qui ont souscrit les OBSAR auxquels les DPS donnaient droit à titre irréductible et réductible. Il était convenu que les banques concernées ne souhaitaient pas conserver les BSAR, elles les ont donc recédés immédiatement après la souscription à la société Analytical Bioventures SCA de droit luxembourgeois. Cette dernière a enfin cédé la quasi-totalité des BSAR qu'elle avait achetés à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans. Par ailleurs, 9 BSAR ont été exercés en 2008 par des porteurs non liés au Groupe.

Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur. En cas d'émission d'actions nouvelles, l'augmentation de capital réservée à personne dénommée permettant l'émission et la livraison des actions devrait être autorisée préalablement par l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire.

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 27.173 actions.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant un accès immédiat ou à terme à une quotité du capital de la société, selon les modalités suivantes :

- le montant nominal des augmentations de capital ne pourra excéder 800.000 Euros ou la contre-valeur en devises de ce montant;
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances ne pourra excéder 500 millions d'euros ou la contre-valeur en devises de ce montant.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2008 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'exception de tout autre bien qui serait apporté en nature à la société.

Ces autorisations ont été accordées au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée Générale concernée.

Conformément à l'article L. 225-129-3 du Code de Commerce, les autorisations d'augmentation de capital déléguées au Conseil d'administration dans les conditions précisées ci-dessus sont en principe suspendues en cas et en période d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société, à l'exception des augmentations de capital destinées à financer l'activité courante de la société et dans le cas où celles-ci ne visent pas à faire échouer l'offre.

Le Conseil d'administration envisage de soumettre le renouvellement des autorisations ci-dessus à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2009, selon des modalités similaires.

La cotation des titres issus des augmentations de capital ainsi que l'ensemble des titres de la société peut se faire en complément de NYSE Euronext Paris et de la Bourse de Francfort sur tout marché français ou étranger du choix du Président du Conseil d'administration.

Information sur la rémunération des membres du conseil d'administration

Au 31/12/2008	Rémunération et avantages accordés en 2008 (en €)	Dont rémunération fixe	Dont rémunération variable	Dont avantages de toute nature	Dont régimes complémentaires de retraite spécifiques	Dont jetons de présence	Prime de départ maximum
Gilles Martin	434 175	368 725	0	39 535	25 915	0	Néant
Yves-Loïc Martin	221 780	158 725	0	39 310	23 745	0	Néant
Valérie Hanote	68 447	29 818	0	2 115	514	36 000	Néant
Wicher R. Wichers	160 490	136 002	0	0	24 488	0	Salaire fixe annuel dû jusqu'à l'âge de 65 ans

Au 31/12/2007	Rémunération et avantages accordés en 2007 (en €)	Dont rémunération fixe	Dont rémunération variable	Dont avantages de toute nature	Dont régimes complémentaires de retraite spécifiques	Dont jetons de présence	Prime de départ maximum
Gilles Martin	363 213	305 388	20 000	37 825	0	0	Néant
Yves-Loïc Martin	165 564	129 888	8 000	27 676	0	0	Néant
Valérie Hanote	61 144	28 577	0	2 075	492	30 000	Néant
Wicher R. Wichers	303 123	138 723	113 067	13 083	27 000	11 250	Salaire fixe annuel dû jusqu'à l'âge de 65 ans

La part variable de la rémunération des membres du conseil d'administration est attribuée notamment en fonction des performances des activités placées directement sous leur responsabilité et des performances d'ensemble du groupe.

Les règles et principes servant à déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ne sont pas délibérés ni arrêtés par le Conseil d'administration de manière collégiale.

Les rémunérations et avantages attribués au Directeur Général et aux directeurs généraux délégués suivent dans l'ensemble l'évolution des résultats et des performances du Groupe.

Information sur les mandats des mandataires sociaux

A noter que la Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de ne pas dissocier lesdites fonctions, réitérée à l'occasion du renouvellement par le Conseil d'administration du mandat du Président Directeur Général lors de sa réunion du 16 mai 2006.

Aucune limitation n'est actuellement apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Dans la société mère :

	Mandat	Début du mandat	Fin du mandat
Gilles Martin	Président Directeur Général	18/05/2006	31/12/2011 *
Yves-Loïc Martin	Administrateur, Directeur général délégué	18/05/2006	31/12/2011 *
Valérie Hanote	Administrateur	18/05/2006	31/12/2011 *
Wicher R. Wichers	Administrateur	10/05/2001	31/12/2012 *
Hugues Vaussy	Directeur général délégué	18/05/2006	31/12/2011 *

* lors de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le (voir tableau)

Dans le Groupe :

Mandats (*) / sociétés	Gilles Martin	Yves-Loïc Martin	Valérie Hanote	Wicher Wichers	R.	Hugues Vaussy
(1) <i>Groupe Eurofins Scientific</i>						
Eurofins Scientific S.E.	Président Directeur Général	Admin., Directeur Général délégué	Admin.	Admin.		Directeur Général délégué
GeneScan Europe AG	Membre du Conseil de Surveillance (**)					
MWG Biotech AG	Membre du Conseil de Surveillance (**)					
Eurofins Scientific Services SA	Admin. délégué	Admin. délégué				
Eurofins Finance SA	Admin. délégué	Admin. délégué				
Eurofins Lux Sàrl	Gérant	Gérant				
Eurofins Food Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Pharma Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Environment Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Ventures Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Agro-Sciences Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Product Testing Lux Sàrl	Gérant					
Eurofins Scientific Développement SAS						Président
Eurofins Holding Ltd	Admin.					
CPA Laboratories Ltd	Admin.					
Eurofins Environmental Services Ltd	Admin.					
Agrisearch Ltd	Admin.					
Agrisearch (UK) Ltd	Admin.					
Eurofins Laboratories Ltd	Admin.					
Eurofins Genetic Services Ltd	Admin.					
Eurofins Scientific (Ireland) Ltd		Admin.				Admin.
Eurofins Scientific B.V.	Président du Conseil de Surveillance					
Eurofins Danmark A/S						Président
Eurofins Food 1 DK A/S						Admin.
Eurofins Environment 1 DK A/S						Admin.
Eurofins Food 1 S AB						Admin.
Eurofins Environment 1 S AB						Admin.
Eurofins Food 1 NO AS						Admin.
Eurofins Environment 1 NO AS						Admin.
Eurofins CZ s.r.o.		Président				
Eurofins Japan K.K.						Auditeur interne
Eurofins Technology Services (Suzhou) Co., Ltd						Admin.

(2) <i>Mandats hors groupe Eurofins exercés au cours des cinq dernières années</i>	Gilles Martin	Yves-Loïc Martin	Valérie Hanote	Wicher Wichers	R.	Hugues Vaussy
Bioventures Management Sàrl	Gérant					
Analytical Bioventures SCA	Bioventures Management associé commandité	Associé commanditaire				
W.R. Wichers Holding B.V.				Gérant		
RE Netherlands B.V.				D.G.		
Orthos Europe B.V.				Admin. (terminé)		

(*) Admin. : administrateur

(**) : fin du mandat en octobre 2008

D.G.: Directeur Général

Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs¹. Certains bâtiments sont loués à des SCI contrôlées indirectement par des dirigeants historiques de la Société ou des filiales du Groupe. Les loyers correspondants reflètent les conditions normales de marché.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membre du conseil d'administration ou de la direction générale.

D'autre part, ces personnes n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude et n'ont été associées à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

(Article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Date et lieu de l'opération	Dirigeant	Description de l'instrument financier	Nature des opérations	Quantité	Prix unitaire	Montant brut de l'opération
18/03/2008, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	303	65,- €	19.695 €
19/03/2008, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	697	60,- €	41.820 €
01/04/2008, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	2.000	63,30 €	126.600 €
01/09/2008, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	1.000	63,50 €	63.500 €
01/09/2008, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	1.000	64,- €	64.000 €
02/09/2008, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	1.000	66,- €	66.000 €
16/09/2008, Paris	Wicher R. Wichers	Actions	Vente	1.000	61,- €	61.000 €
19/09/2008, Paris	Yves-Loïc Martin	Actions	Vente	1.000	60,465 €	60.465 €
22/09/2008, Paris	Yves-Loïc Martin	Actions	Vente	1.200	60,- €	72.000 €
25/09/2008, Paris	Yves-Loïc Martin	Actions	Vente	3.874	60,- €	232.440 €
26/09/2008, Paris	Yves-Loïc Martin	Actions	Vente	380	60,- €	22.800 €

¹ NB : existence d'un lien familial entre M. Gilles Martin, M. Yves-Loïc Martin et Mme Valérie Hanote

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants dudit Code et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été autorisées par votre Conseil d'Administration.

Il s'agit des conventions suivantes :

- Convention portant sur la rémunération des avances en compte-courant consenties à la société Eurofins CZ sro

Administrateur concerné : Monsieur Yves-Loïc MARTIN

Rappel des faits : aucun intérêt n'a été appliqué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 aux avances en compte-courant consenties au cours de l'exercice par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à la société Eurofins CZ sro (République Tchèque), sous-filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. La position de ces avances s'élevait à la clôture de l'exercice à 105.550 €.

Cette convention a été autorisée préalablement à sa conclusion par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 décembre 2008.

- Convention portant sur la rémunération des avances en compte-courant consenties à la société Eurofins Environment Lux sarl

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : aucun intérêt n'a été appliqué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 aux avances en compte-courant consenties au cours de l'exercice par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à la société Eurofins Environment Lux sarl (Luxembourg), sous-filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. La position de ces avances s'élevait à la clôture de l'exercice à 0 €.

Cette convention a été autorisée préalablement à sa conclusion par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 décembre 2008.

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuvées au cours d'exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice écoulé

Nous vous informons également que les conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Convention avec la société Eurofins Scientific B.V.

Administrateurs concernés : Messieurs Gilles MARTIN et Wicher R. WICHERS

- Convention au profit de PFIZER

Rappel des faits : par acte sous seing privé du 2 août 2004, la société EUROFINS SCIENTIFIC BV, filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., a conclu avec la société PFIZER un accord portant "Master Laboratory Services Agreement."

La société PFIZER a adhéré à cet accord à la condition que la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. garantisse le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société EUROFINS SCIENTIFIC BV à la société PFIZER en exécution dudit accord.

Cette garantie a été accordée au nom et pour le compte de la société aux termes d'un acte portant "Guarantee" en date du 2 août 2004.

Le montant facturé par la société à EUROFINS SCIENTIFIC B.V. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 au titre de cette garantie s'est élevé à 100.000 Euros.

- Convention avec la société Eurofins Ventures B.V.

Administrateur concerné : Monsieur Gilles Martin

- Convention Pays-Bas numéro 4 : convention de trésorerie intra-groupe, signée le 22 novembre 2004.

Montant du compte courant avec la société

Eurofins Ventures B.V. au 31/12/2008 : Néant.

Les intérêts au titre de l'exercice calculés trimestriellement au taux variable EURIBOR 3 mois plus 300 points de base par application de la convention Pays-Bas numéro 4 : Néant (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 décembre 2008).

- Convention avec la société Eurofins Ventures B.V.

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : la convention concerne l'acquisition de la société « PHARMACONTROL » conclue initialement par la société EUROFINS VENTURES B.V., elle-même filiale de EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

La société PHARMACONTROL a été dissoute le 4 décembre 2006 suite à son absorption par la société EUROFINS PHARMA CONTROL SAS, elle-même membre du Groupe EUROFINS.

Antérieurement à sa dissolution, la société PHARMACONTROL était constituée sous forme de société par actions simplifiée, au capital de 20.000 €, dont le siège social était fixé à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE (68127) – 16, rue Clément Ader, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR sous le numéro 442 978 094.

L'acquisition a été conclue en janvier 2006 sur la base de la totalité des actions composant le capital social (200 parts) pour un prix de 425.000 €, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants (la Société CG PHARM et Mr. Christophe GRYCZKA), soit la somme de 300.000 €, le solde (soit 125.000 €) payable le 3 janvier 2008, pour partie sous forme de complément de prix conditionnel payable les 3 mai 2007 et 3 mai 2008. Par avenant en date du 19 avril 2007, il a été décidé d'un commun accord entre les parties que ledit complément de prix conditionnel ne serait pas dû par EUROFINS VENTURES B.V. aux cédants.

Les accords prévoient que EUROFINS VENTURES B.V. remette au cédant (la société CG PHARM) une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du solde du prix des cessions. Cette caution bancaire a été délivrée pour un montant de 125.000 € pour le solde du prix de cession des titres de PHARMACONTROL payable le 3 janvier 2008.

La SOCIETE GENERALE sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, de contre garantir la

SOCIETE GENERALE de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de CG PHARM au titre de cette caution solidaire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la contre garantie donnée par la société à la banque SOCIETE GENERALE a été autorisée par le Conseil d'Administration préalablement à sa conclusion lors de sa réunion du 19 janvier 2006.

Le solde du prix de cession des titres PHARMACONTROL a été payé aux vendeurs en janvier 2008.

- **Convention avec la société Eurofins Ventures B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition des actions de la société OPTIMED, société anonyme au capital de 318.400 €, dont le siège social est à GIERES (38610) – 1, rue des Essarts, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 378 209 563, par la société EUROFINS VENTURES B.V., elle-même filiale de EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Cette acquisition a été conclue le 2 février 2006 sur la base d'une cession initiale de 12.355 actions représentant 77,60 % du capital et droits de vote à cette date, puis d'une promesse de cession et d'acquisition, dénommée « cession finale » lors de sa levée, des 3.565 actions restant appartenir aux cédants et représentant 22,39 % du capital et des droits de vote, avec faculté de substitution par toute personne morale membre du groupe des sociétés dont la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. est la société mère.

Si la cession finale se réalise, le prix de chaque action sera, pour chaque cédant, égal au prix unitaire perçu lors de la cession initiale affecté d'un ratio de réalisation des objectifs tel que défini dans les accords et augmenté d'une prime s'agissant des cadres cédants. Chaque partie pourra lever respectivement l'option qui lui est consentie pendant une durée de 90 jours à compter du jour où le Résultat (montant de l'EBITDA cumulé) aura été fixé, soit au plus tard le 15 février 2009.

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la société OPTIMED de la promesse contractée par la société EUROFINS VENTURES B.V. d'acquérir la totalité des actions leur restant appartenir au sein de OPTIMED.

Le 10 octobre 2007, la société EUROFINS VENTURES B.V. a cédé les 12.355 actions de OPTIMED à la société EUROFINS PHARMA FRANCE, filiale de EUROFINS SCIENTIFIC S.E.. La convention de cession desdites actions portait, notamment, substitution par EUROFINS PHARMA FRANCE à EUROFINS VENTURES B.V dans tous les droits et obligations de la promesse de cession et d'acquisition des 3.565 actions restant appartenir aux cédants et ci-dessus décrite.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, l'engagement de porte-fort donné par la société au profit des actionnaires cédants de la société OPTIMED a été ratifié par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 mars 2006.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS HOLDING Ltd**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 de la société AGRISEARCH Ltd, société de droit anglais, dont le siège social est à MELBOURNE (Angleterre) Derbyshire DE 73 1AG – Slane Lane, Wilson par EUROFINS HOLDING Ltd, filiale indirecte de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100 % des actions de la société AGRISEARCH Ltd, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, pour partie sous forme de complément de prix pour un montant de 3.000.000 £ivres sterling. Les accords prévoient par ailleurs que l'acquéreur a la faculté de payer aux cédants ce complément de prix à son choix soit en actions de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., soit en numéraire.

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est porté garante au profit des actionnaires cédants de la société AGRISEARCH Ltd du paiement différé du complément de prix susvisé.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la garantie donnée par la société aux actionnaires cédants de la société AGRISEARCH Ltd a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration de la société, lors de sa réunion du 14 avril 2008, a décidé de se substituer à la société EUROFINS HOLDING Ltd à l'égard des cédants pour le paiement de la fraction du prix payable en actions de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Le complément de prix susvisé a été payé en juin et juillet 2008 aux cédants pour partie en actions et pour partie en numéraire.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS VENTURES B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GMBH par EUROFINS VENTURES B.V.

GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH sont deux sociétés de droit allemand immatriculées au Registre du commerce et des sociétés de Pforzheim sous les numéros HRB 704 et HRB 5611, dont les sièges sociaux se situent respectivement à NIEFERN-OSCHELBRONN (Allemagne) D-75223 – Euting Str.24. et à PFORZHEIM (Allemagne) D-75173 - Bleichstr. 19.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100 % des actions de GAB Biotechnologie GmbH et de GAB Analytik GMBH payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, et le solde, payable au premier trimestre 2008 en numéraire (5.000.000 €).

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est porté garante au profit des actionnaires cédants des sociétés GAB du paiement différé du prix de cession en numéraire.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la garantie donnée par la société aux actionnaires cédants des sociétés GAB a été ratifiée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 décembre 2006.

Le solde du prix de cession des actions des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH a été payé aux vendeurs en janvier 2008.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS VENTURES B.V.**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition en septembre 2006 de 39 % des actions de la société BSL BIOSERVICE SCIENTIFIC LABORATORIES GmbH, société de droit allemand, dont le siège social est à PLANEGG (Allemagne) D-82152 - Behringstrasse 6, immatriculée au Registre du commerce de MUNICH sous le numéro HRB 1097770, par la société EUROFINS VENTURES B.V. filiale de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

A ce jour, EUROFINS VENTURES B.V. détient d'ores et déjà 51 % des actions de BSL acquises antérieurement.

L'accord conclu avec les actionnaires cédants prévoit au plus tard en janvier 2013 la livraison des 39 % des actions BSL contre paiement estimé de 7 184 000 € par EUROFINS VENTURES B.V.

La société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la société BSL de la promesse contractée par la société EUROFINS VENTURES B.V. d'acquiescer la totalité des actions leur restant appartenir au sein de BSL.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, l'engagement de porte-fort donné par la société au profit des actionnaires cédants de la société BSL a été ratifié par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 décembre 2006.

- **Convention conclue avec la société EUROFINS LABORATORIES Ltd**

Administrateurs concernés : Messieurs Gilles MARTIN et Wicher Rotger WICHERS

Rappel des faits : La convention concerne l'acquisition de la société DIRECT LABORATORY SERVICES Ltd, société de droit anglais, dont le siège social est à LONDRES SW20 8QU – 318, Worple Road, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONDRES sous le numéro 05459764, par EUROFINS LABORATORIES Ltd., filiale de la société EUROFINS HOLDING UK Ltd, elle-même filiale indirecte de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100 % des actions en mars 2005. Les accords prévoient que EUROFINS LABORATORIES Ltd remette au cédant une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du prix des cessions différées. Cette caution bancaire a été délivrée pour un montant de 2.500.000,00 £ livres sterling.

La SOCIETE GENERALE sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E., en sa qualité de société mère, de contre garantir la SOCIETE GENERALE de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au

profit des anciens actionnaires de DIRECT LABORATORY SERVICES Ltd, au titre de cette caution solidaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 et suivants du Code de Commerce, par décision du 19 décembre 2006, le Conseil d'Administration a ratifié la contre-garantie ainsi conclue par EUROFINS SCIENTIFIC au profit de la Société Générale.

Le Conseil d'Administration de la société, lors de sa réunion du 14 avril 2008, a décidé de se substituer à la société EUROFINS HOLDING Ltd à l'égard des cédants pour le paiement de la fraction du prix payable en actions de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Le complément de prix susvisé a été payé en juin et juillet 2008 aux cédants pour partie en actions et pour partie en numéraire.

- **Convention avec la société Eurofins Laboratories Ltd**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles MARTIN

Rappel des faits : la convention en date du 17 juin 2007 concerne l'octroi par le "Chief Executive of Advantage West Midlands" à la société Eurofins Laboratories Ltd, d'une subvention d'un montant de 1.922.000 £ dans le cadre des activités de ladite société.

Eurofins Laboratories Ltd est une société de droit anglais dont le siège social est à LONDRES SW208QU (Angleterre) – 318, Worple Road Raynes Park, détenue à 100 % par la société Eurofins Holding UK Ltd, elle-même filiale indirecte de la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Sollicitée par le "Chief Executive of Advantage West Midlands", la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. a établi une lettre de confort aux termes de laquelle elle garantit, d'une part, de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour permettre à cette dernière de remplir les obligations lui incombant et, d'autre part, le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Laboratories Ltd en exécution de ses engagements.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 et suivants du Code de Commerce, la garantie donnée par la société au « Chief Executive of Advantage West Midlands » a été autorisée par le Conseil d'Administration préalablement à sa conclusion lors de sa réunion du 18 septembre 2007.

- **Rémunération des avances en compte-courant consenties à la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd**

Administrateur concerné : Monsieur Yves-Louis Martin

Rappel des faits : aucun intérêt n'a été appliqué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 aux avances en compte-courant consenties au cours de l'exercice par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2008). La position de ces avances s'élevait à la clôture de l'exercice à 0 €.

- **Rémunération des avances en compte-courant consenties à la société Eurofins Environmental Services Ltd**

Administrateur concerné : Monsieur Gilles Martin

Rappel des faits : aucun intérêt n'a été appliqué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 aux avances en compte-courant consenties au cours de l'exercice par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à la société Eurofins Environmental Services Ltd (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2008). La position de ces avances s'élevait à la clôture de l'exercice à 0 €.

en compte-courant consenties au cours de l'exercice par la société EUROFINS SCIENTIFIC S.E. à la société Eurofins Lux sarl (par dérogation approuvée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2008). La position de ces avances s'élevait à la clôture de l'exercice à 19.686.983,12 €.

- **Rémunération des avances en compte-courant consenties à la société Eurofins Lux sarl**

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Administrateur concerné : Monsieur Gilles Martin

Rappel des faits : aucun intérêt n'a été appliqué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 aux avances

**TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES
(société mère EUROFINS SCIENTIFIC S.E.)**

En Euros

Exercices concernés	2008	2007	2006	2005	2004
Nature des indications	N	N-1	N-2	N-3	N-4
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 416 132	1 397 530	1 388 168	1 374 756	1 362 496
Nombre des actions ordinaires existantes	14 161 324	13 975 295	13 881 676	13 747 556	13 624 956
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	1 071 890	1 176 821	1 167 153	700 883	650 433
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	1 044 717	1 038 211	997 400	700 883	650 433
OPERATIONS et RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	184 948	416 831	1 213 758	568 395	210 550
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	241 671	138 180 245	-1 392 834	-3 655 050	4 025 087
Impôts sur les bénéfices	-1 198 394	-298 801	-556 312	-43 108	-426 503
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 339 460	134 540 568	-260 422	720 328	2 045 457
Résultat distribué	1 416 132	1 397 530	1 388 168	0	0
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,1	9,87	-0,12	-0,26	0,33
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,24	9,63	-0,02	0,05	0,15
Dividende attribué à chaque action	0,10	0,10	0,10	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	3	4	5	5	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	576 621	915 770	773 929	614 252	731 290
Montant des sommes versées au titre des Charges sociales	135 249	243 321	105 655	98 085	144 374

Tableau des délégations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

I – Délégations consenties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

<u>Date</u>	<u>Nature</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée de validité</u>	<u>Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice 2008</u>
2 mai 2007	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ^(*)	26 mois	néant
2 mai 2007	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ^(*)	26 mois	néant
2 mai 2007	Délégation de compétence	Augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois	néant
2 mai 2007	Délégation de pouvoir	Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social	26 mois	néant

^(*) plafond global du montant des émissions réalisées en vertu de ces délégations :

- Montant nominal maximum de(s) augmentation(s) de capital : 800.000 euros
- Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 400.000.000 d'euros

II – Délégations consenties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

<u>Date</u>	<u>Nature</u>	<u>Objet</u>	<u>Durée de validité</u>	<u>Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice 2008</u>
27 mai 2008	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ^(*)	26 mois	néant
27 mai 2008	Délégation de compétence	Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ^(*)	26 mois	néant
27 mai 2008	Délégation de compétence	Augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois	néant
27 mai 2008	Délégation de pouvoirs	Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social	26 mois	néant
27 mai 2008	Délégation de pouvoirs	Augmentation du capital social d'un montant de 6.000 euros par création d'actions nouvelles de numéraire – suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution de ce DPS à trois personnes nommément désignées	2 mois	oui ^(**) Conseils d'administration du 2 juin 2008

		Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital et, à cette fin, constater le prix d'émission des actions nouvelles, fixer les conditions d'émission, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation dans les conditions légales, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, remplir les formalités et faire tout ce qui est nécessaire pour exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale et rendre définitive l'augmentation de capital décidée		
27 mai 2008	Délégation de pouvoirs	<p>Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles de numéraire – suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens et attribution de ce DPS à deux personnes nommément désignées</p> <p>Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital et, à cette fin, constater d'une part, le taux de change livre/euro, d'autre part, le prix d'émission des actions nouvelles, déterminer en conséquence le montant de l'augmentation de capital et le nombre d'actions à émettre, fixer les conditions de l'émission, recueillir les souscriptions et les versements, constater toute libération par compensation dans les conditions légales, apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives et, d'une façon générale, remplir les formalités et faire tout ce qui est nécessaire pour exécuter les décisions prises par l'Assemblée Générale et rendre définitive l'augmentation de capital décidée</p>	2 mois	oui (**) Conseils d'administration du 2 juin 2008

(¹) plafond global du montant des émissions réalisées en vertu de ces délégations :

- Montant nominal maximum de(s) augmentation(s) de capital : 800.000 euros
- Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 500.000.000 euros

(²) cf rapport complémentaire du Conseil d'Administration établi le 2 juin 2008 en application des dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 alinéa 1 du Code de Commerce.

1.3. Etat des mandats des Commissaires aux Comptes

Par ailleurs, les mandats de :

- La société HLP AUDIT
Dont le membre signataire est actuellement Monsieur Jacques Le Pomellec
Co-Commissaire aux Comptes titulaire

Et de :

- La société CABINET LE BOUGUENEC
Co-Commissaire aux Comptes suppléant

viennent à expiration avec la présente réunion.

Nous vous proposons de nommer :

- La société HLP AUDIT,
Dont le siège social est à NANTES (44300) - 4, rue Amédée Ménard
en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire
et ce pour une durée de six exercices ;
étant précisé que le membre signataire de la société HLP AUDIT sera Monsieur Jacques HERON ;
- Monsieur Bernard GUIBERT,
Domicilié à NANTES (44300) - 4, rue Amédée Ménard
en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant
et ce pour une durée de six exercices.

1.4. Décision à prendre relativement au vote des conventions réglementées qui ne peuvent être approuvées, faute de quorum, lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Nous vous rappelons que compte tenu de la réglementation applicable à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des conventions réglementées conclues entre la société et ses dirigeants sociaux, qui prévoit que pour le vote des dites conventions réglementées, l'intéressé ne peut pas prendre part au vote, ses actions n'étant dès lors pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité, il est fréquent de ce fait que le quorum requis ne soit pas atteint et que l'Assemblée Générale ne puisse délibérer sur l'approbation de telles conventions.

Dans ce cas de figure, les conventions concernées ne peuvent donc pas être approuvées.

Il serait donc opportun que dans un tel cas de figure, les conventions réglementées n'ayant pu être approuvées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle puissent être soumises au vote des actionnaires lors de la première Assemblée Générale Ordinaire se réunissant ultérieurement, sur seconde convocation, aucun quorum n'étant requis pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Ordinaire réunie sur seconde convocation.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter une telle décision.

1.5. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs

Nous vous proposons de fixer à la somme de 50.000 (cinquante mille) euros le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2009.

1.6. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la Société d'une partie de ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser la société à faire racheter par cette dernière ses propres actions, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et des nouvelles dispositions applicables depuis le 13 octobre 2004 telles qu'issues du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et ce dans les conditions suivantes :

- Ce programme de rachat d'actions aurait pour finalités :
 - d'annuler les actions, dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société ;
 - de permettre à la Société d'honorer des obligations liées :
 - . à des titres de créances convertibles en titres de propriété ;
 - . à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat, par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou encore dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées ;
 - d'animer le cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - de conserver les actions acquises et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourrait atteindre la totalité du programme.

Toute intervention sur les titres de la société en vue d'animer le cours du titre de cette dernière sera nécessairement effectuée dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un Prestataire de Services d'investissement.

- Nous vous proposons de fixer à cette autorisation de rachat les plafonds suivants :
 - le nombre maximum d'actions dont la Société pourrait faire l'acquisition ne pourrait pas excéder la limite de 10% des titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, en ce compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achats précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
 - le montant maximum global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourrait pas dépasser la somme de 113.290.560 (cent treize

millions deux cent quatre-vingt dix mille cinq cent soixante) euros.

- o le prix maximum d'achat par action serait de : 80,00 euros, après arrondi, hors frais d'acquisition.

- Les modalités des rachats seraient les suivantes :

- 1- Volume maximum

Les titres pouvant être acquis ne peuvent représenter au cours d'une même séance plus de 25% du volume quotidien moyen des actions qui sont négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué. Ce volume quotidien moyen est calculé sur la base du volume quotidien moyen des opérations réalisées au cours du moins précédant celui au cours duquel ce programme est rendu public et fixé sur cette base pour la durée autorisée du programme. Dans le cas où le programme ne fait pas référence à ce volume, le volume quotidien moyen est calculé sur la base du volume quotidien moyen des actions négociées au cours des vingt jours de négociation précédant le jour de l'achat.

En cas de liquidité extrêmement faible du marché en cause, ce plafond de 25% peut être porté à 50% à condition pour la société :

- a) d'informer préalablement l'Autorité des Marchés Financiers de son intention de dépasser ce plafond ;
- b) de divulguer d'une manière adéquate au public cette possibilité de dépassement du plafond.

- 2- Encadrement du prix

Aucun achat d'action ne peut être fait à un prix supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Si cette place n'est pas un marché réglementé, le prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée pris comme référence est celui du marché réglementé de l'Etat membre où l'achat est effectué. Dans le cas où l'émetteur procède à l'achat d'actions propres au moyen d'instruments financiers dérivés, le prix d'exercice de ceux-ci n'est pas supérieur à celui de la dernière opération précédente ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée.

- 3- Période d'abstention

La société doit s'abstenir de procéder aux opérations suivantes :

- vente d'actions propres pendant la durée du programme, sauf dans le cadre de la gestion des couvertures et à condition de confier les opérations à un prestataire de services d'investissement agissant de façon indépendante ;
- opérations en périodes de « fenêtres négatives », savoir :
 - . entre la date à laquelle il a connaissance d'une information privilégiée et la date de sa publication ;
 - . pendant les 15 jours précédant les dates de publication de ses comptes annuels et de ses comptes intermédiaires ;
- opérations portant sur des valeurs au sujet desquelles la société décide de différer la publication d'une information privilégiée.

Conformément aux dispositions légales applicables, le Conseil d'administration a établi le "descriptif du programme" relatif au présent programme de rachat

d'actions. Ce descriptif a été tenu à votre disposition au siège social conformément aux dispositions légales applicables.

Nous vous proposons, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet :

- d'assurer toutes formalités de publication du "descriptif du programme" relatif au présent programme de rachat d'actions, de procéder au lancement dudit programme et d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toutes autres autorités réglementaires et boursières compétentes ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

En outre, nous vous précisons que cette autorisation d'achat d'actions prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie à la neuvième résolution de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2008.

Elle serait consentie pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Le Conseil d'administration informerait l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

PARTIE II. – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES AUTRES OPERATIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

2.1. Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la société

Le programme de rachat d'actions sur lequel nous sollicitons votre autorisation au paragraphe 1.6 du présent rapport de gestion prévoit notamment la possibilité pour la société d'annuler les actions rachetées, ce qui implique la réalisation de réductions du capital social.

Par conséquent, en complément du programme de rachat d'actions, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions de la société que cette dernière détiendrait dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions visé au paragraphe 1.6 du présent rapport de gestion et des précédents programmes, dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous proposons en outre d'autoriser le Conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles et de lui donner tous pouvoirs pour faire le nécessaire dans le cadre de ces réductions de capital.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et priverait d'effet toute autorisation antérieure de même nature et en particulier, celle consentie à la douzième

résolution par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2008.

2.2 Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, une délégation de compétence à l'effet de décider, si nécessaire, d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, ladite délégation consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au moyen des procédés suivants :

- émission d'actions ordinaires nouvelles ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès in fine au capital ou donnant droit in fine à l'attribution de titres de créances. Ces valeurs mobilières pourraient prendre toute forme admise par les lois en vigueur.

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de huit cent mille euros (800.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de votre société qui seraient, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourraient consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourraient revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourrait excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission serait déléguée au Conseil d'administration. La durée des emprunts ne pourrait excéder 30 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital de votre société, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par votre société.

Les actionnaires pourraient exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et proportionnellement au montant des actions alors possédées par eux, aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission serait décidée par le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général en vertu de la délégation demandée ; votre Conseil d'administration fixerait chaque fois les conditions et limites dans lesquelles les actionnaires pourraient exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Le Conseil d'administration pourrait instituer au profit des actionnaires un droit

préférentiel de souscription à titre réductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières ainsi émis qui s'exercerait proportionnellement au droit préférentiel de souscription irréductible dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'absorbent pas la totalité des titres de capital et/ou des valeurs mobilières émis, votre Conseil d'administration aurait la faculté, dans l'ordre qu'il déterminerait, soit de limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission qui aurait été décidée, soit de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, soit de les offrir de la même façon au public en faisant appel public à l'épargne en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Conformément à l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourrait, à l'inverse, décider d'augmenter le nombre de titres prévu lors de l'augmentation de capital initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le délai pendant lequel cette augmentation pourrait intervenir et le montant de l'accroissement de l'augmentation de capital (correspondant à une fraction de l'émission initiale) seront fixés conformément à la réglementation en vigueur au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'accroître le montant de l'augmentation de capital. Si cette nouvelle augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration aura la faculté de la limiter, la limite prévue à l'article L 225-134 I 1° du Code de Commerce étant alors augmentée dans les mêmes proportions.

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourraient donner droit.

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration une telle délégation, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour qu'il puisse décider d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de votre société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article L 225-129-2 alinéa 4 du Code de Commerce, disposerait ainsi sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions d'émission ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général disposerait de tous pouvoirs pour arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général déterminerait, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émises et fixerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquerait le mode de libération pouvant

intervenir en numéraire ou par compensation de créances et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès au capital social de votre société.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général, le cas échéant :

- devrait déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devrait prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devrait prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourrait fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières, comme de remboursement de ces valeurs mobilières; et
- pourrait imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2008.

2.3. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, une délégation de compétence à l'effet de décider, si nécessaire, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la assemblée générale décidant de cette délégation, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au moyen des procédés suivants :

- émission d'actions ordinaires nouvelles ;
- émission de valeurs mobilières donnant accès in fine au capital ou donnant droit in fine à l'attribution de titres de créances. Ces valeurs mobilières pourraient prendre toute forme admise par les lois en vigueur.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières qui pourraient être émises serait supprimé, étant précisé que votre Conseil d'administration aurait la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs

mobilières pendant un délai et à des conditions qu'il fixerait ; cette priorité de souscription ne donnerait pas lieu à la création de droits négociables, et ne pourrait être exercée qu'à titre irréductible ; les titres de capital ou les valeurs mobilières non souscrits en vertu de ce droit de priorité non négociable feraient l'objet d'un placement public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de huit cent mille euros (800.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seraient, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourraient consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourraient revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourrait excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant serait commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission serait déléguée au Conseil d'administration. La durée des emprunts ne pourrait excéder 30 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourraient être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

La présente délégation emporterait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourraient donner droit.

Si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, votre Conseil d'administration pourrait utiliser, dans l'ordre qu'il déterminerait, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Conformément à l'article L 225-135-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourrait, à l'inverse, décider d'augmenter le nombre de titres prévu lors de l'augmentation de capital initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le délai pendant lequel cette augmentation pourrait intervenir et le montant de l'accroissement de l'augmentation de capital (correspondant à une fraction de l'émission initiale) seront fixés conformément à la réglementation en vigueur au jour de la décision prise par le Conseil d'Administration d'accroître le

montant de l'augmentation de capital. Si cette nouvelle augmentation de capital n'est pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration aura la faculté de la limiter, la limite prévue à l'article L 225-134 I 1° du Code de Commerce ce étant alors augmentée dans les mêmes proportions.

Nous vous proposons de consentir à votre Conseil d'administration, conformément à la loi, une telle délégation, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour qu'il puisse décider d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'Administration, en application de l'article L 225-129-2 alinéa 4 du Code de Commerce, disposerait ainsi sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, de tous les pouvoirs nécessaires pour :

- fixer les conditions d'émission ;
- constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent ;
- procéder à la modification corrélative des statuts.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général arrêterait les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. Le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général déterminerait, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émises et fixerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquerait le mode de libération pouvant intervenir en numéraire ou par compensation de créances et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès au capital social de la société.

Le prix d'émission des titres nouveaux serait déterminé selon la réglementation en vigueur au jour de la décision d'augmentation de capital.

Toutefois, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous proposons, dans la limite de 10 % du capital social par an, d'autoriser votre Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission, selon des modalités qu'il vous appartient de déterminer. Sur ce dernier point, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de déterminer lui-même librement ce prix d'émission, dans la limite rappelée ci-dessus.

Votre Conseil d'administration pourrait utiliser la délégation demandée à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société, en application de l'article L.225-148 du Code de commerce, sur les titres d'une autre société admis sur l'un des marchés visés par ledit article L.225-148 du Code de commerce, étant précisé que votre Conseil d'administration aurait à fixer les parités d'échange ainsi que, le cas échéant, la solute en espèces à verser aux actionnaires qui apporteraient leurs titres à l'offre publique d'échange initiée par la société.

Votre Conseil d'administration ou son Président Directeur Général, le cas échéant :

- devrait déterminer les modalités suivant lesquelles serait assurée la préservation des droits des titulaires

de valeurs mobilières et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- devrait prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises ;
- devrait prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourrait fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières, comme de remboursement de ces valeurs mobilières ; et
- pourrait imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2008.

2.4. Limitation globale du montant des émissions réalisées en vertu des délégations objets des deux précédentes résolutions

Nous vous proposons :

- de fixer à huit cent mille euros (800.000 €) le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration ou son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des délégations objets des deux propositions ci-avant, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société ; et
- de fixer à cinq cent millions d'euros (500.000.000 €), ou leur contre-valeur en devises étrangères à l'euro, soit en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, le montant nominal maximum des valeurs mobilières émises en vertu des délégations objets des deux propositions ci-avant et qui consisteront en des titres d'emprunt ou seront associées à l'émission de tels titres ou encore en permettront l'émission comme titres intermédiaires.

2.5. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

Nous vous proposons de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, de consentir une délégation de compétence à votre Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, à l'effet d'augmenter le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation serait légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées en vertu de la présente délégation, serait égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourrait être incorporé au capital social de la société.

Le Conseil d'administration se trouverait investi, conformément à la loi, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général, dans les conditions prévues par la loi, des pouvoirs suivants :

- décider d'augmenter le capital social ;
- déterminer le montant et la nature des sommes qui seraient incorporées au capital social de la société ;
- fixer le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et qui seraient attribuées gratuitement ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la société serait élevée ;
- arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la société porteraient jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société prendrait effet ;
- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondant seraient vendus, les sommes provenant d'une telle vente étant alloués aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur à la date de réalisation de l'opération d'augmentation de capital ;
- prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la société après chaque augmentation de capital ;
- prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital ; et
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents.

Cette délégation serait donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2008.

2.6. Délégation de pouvoir à consentir au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Nous vous proposons de décider, en application des dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce, de consentir une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de pouvoir procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'exception de tout autre bien qui serait apporté en nature à la société.

Cette délégation de pouvoirs ne serait pas applicable, conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce, lorsque l'augmentation de capital aurait pour effet de rémunérer un apport de titres effectué dans le cadre d'une offre publique d'échange.

Cette délégation serait donnée pour une durée de vingt-six (26) mois ; elle remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2008.

2.7. Augmentation de capital réservée aux salariés

En application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce et de l'article L.443-5 du code du travail, nous vous indiquons qu'il est nécessaire, compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus ci-dessus de demander à l'assemblée générale de statuer sur le principe d'une délégation au Conseil d'administration en vue de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du code du travail.

L'assemblée générale extraordinaire devrait en cas de vote positif déléguer les pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées, aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-1 et suivants du code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration.

Il conviendra en outre que l'assemblée, supprime le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du code de commerce, en vue de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux salariés souscripteurs.

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée générale devant statuer sur ladite délégation. Cette délégation remplacerait et annulerait la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 27 mai 2008.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission.

L'assemblée générale extraordinaire devrait donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour

de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne (30% pour les adhérents à un PPESV), conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail;

- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;
- arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration établirait, conformément à l'article R.225-116 al.1 du Code de Commerce, au moment où il ferait usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence sur la situation de chaque actionnaire de l'émission proposée, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres ainsi que l'incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de bourse précédentes, conformément à l'article R.225-115 du Code de Commerce.

Le conseil vous indique qu'il n'appelle pas à voter pour cette résolution, qui est proposée aux seules fins de respecter la loi.

2.8. Marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours

Conformément aux dispositions de l'article R.225-113 du Code de Commerce, la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours est décrite dans le présent rapport de gestion sur l'exercice 2008 figurant au point 1.1 de ce rapport.

2.9. Modification de l'article 20 des statuts de la société dans sa disposition relative à l'admission des actionnaires aux assemblées générales

La résolution soumise à votre vote a pour objet la modification de l'article 20 des statuts de votre société dans sa disposition relative à l'admission des actionnaires aux Assemblées Générales.

Le quatrième alinéa de cet article 20 des statuts prévoit les modalités selon lesquelles les actionnaires au porteur et nominatifs doivent justifier de la propriété de leurs actions préalablement à toute Assemblée Générale à laquelle ils souhaiteraient participer.

Il est actuellement rédigé comme suit :

"Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion."

Le Décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 a cependant modifié, au sein de l'article R.255-85 du Code de Commerce, les modalités de justification de la propriété des titres existantes jusqu'alors, rendant le quatrième alinéa de l'article

20 des statuts de votre société désormais non-conforme à la loi et obsolète.

Nous vous proposons donc de mettre en conformité le texte de l'article 20 des statuts pour tenir compte du nouveau mode de justification de la qualité d'actionnaire préalablement à toute Assemblée Générale. La rédaction que nous vous proposons en conformité avec les dispositions de l'article R.255-85 du Code de Commerce, prévoit donc désormais la justification de la qualité d'actionnaire et donc du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro (0) heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est alors constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

2.10. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour consentir de nouvelles options de souscription d'actions

Nous vous proposons, en application des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce, de l'autoriser à consentir au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des membres du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société.

Cette autorisation pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration, en une ou plusieurs fois, dans le délai de trente-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le nombre total des options ne pourrait donner droit à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à deux cents mille (200.000).

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait déterminé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'Administration ; ce prix ne pourrait pas être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seraient consenties.

Nous vous proposons en conséquence de décider :

- que le Conseil d'Administration fixerait la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, sous réserve des interdictions légales, étant précisé que la durée de ces options ne pourrait excéder une période de dix ans, à compter de leur date d'attribution ;
- que le Conseil d'Administration arrêterait le plan d'options de souscription d'actions, contenant notamment les conditions dans lesquelles seraient consenties les options, ces conditions pouvant prévoir l'obligation d'être salarié et/ou mandataire social de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, au moment de l'exercice des options ; la période d'indisponibilité des titres, ainsi que l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ;
- que, concernant les options consenties aux dirigeants, le Conseil d'Administration choisirait entre

interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ou leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées.

Il vous est proposé de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente résolution et déterminer, dans les limites légales ou réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, ainsi que pour :

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres ;
- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante. Le Conseil d'Administration arrêterait le montant des souscriptions consécutives aux levées d'option.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'assemblée générale ordinaire, des opérations réalisées dans ce cadre.

ooOOoo

Nous vous proposons également de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui reprennent les points de ce rapport, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Conseil d'Administration

2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES AU TITRE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

En application des articles L.225-180, II-al.1 et L.225-184 du Code de commerce, nous vous donnons lecture de notre rapport sur les opérations réalisées au titre des options de souscription et d'achat d'actions qui ont été consenties aux mandataires sociaux et aux salariés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les opérations suivantes ont été réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce :

I- Opérations réalisées au titre des options de souscription d'actions

La Société a attribué au total 1.360.505 options de souscription d'actions.

214.960 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration. Pour mémoire, nous rappelons que certaines options attribuées ne sont pas des options nouvelles mais des options précédemment attribuées à d'anciens bénéficiaires ayant perdu leur droit d'exercice et réattribuées à de nouveaux bénéficiaires à de nouvelles conditions.

Par ailleurs, 87.070 options de souscription ont été exercées.

- 1- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription d'actions qui, durant l'exercice et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun des mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180**

Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par la société aux mandataires sociaux	
Date du conseil d'administration	17/07/2008
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	17/07/2012
Date d'expiration des options de souscription d'actions	16/07/2018
Prix de souscription des options en €	51,87
Hugues Vaussy, Directeur Général délégué	750
Total	750

- 2- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription d'actions qui ont été consenties durant l'exercice à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16**

Néant.

- 3- **Nombre et prix des actions souscrites durant l'exercice par les mandataires sociaux de la société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées aux rubriques 1/ et 2/**

Néant.

4- Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'exercice, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par la société aux dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux			
Date du conseil d'administration	21/02/2008	17/07/2008	18/12/2008
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/02/2012	17/07/2012	18/12/2012
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/02/2018	16/07/2018	17/12/2018
Prix de souscription des options en €	69,19	51,87	31,62
Nombre d'options de souscription d'actions consenties durant l'exercice			
1. Jos Lamers	12 000		
2. Dirk Bontridder		10 000	
3. Bernhard Magin		5 000	
4. Christophe Ploux		5 000	
5. Jörg-Timm Kilisch		5 000	
6. René Van Erp		5 000	
7. Dirk Köppenkastrop		4 000	
8. Anders Gymnander			4 000
9. Manuel Ploch		4 000	
10. Florian Heupel		3 500	
10 bis. Marc Van Hulst		3 500	
Total	12 000	45 000	4 000

5- Nombre et prix des actions qui, durant l'exercice, ont été souscrites, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à la rubrique 4/, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé

Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux					
Date du conseil d'administration	16/10/1998	16/10/1998	21/05/1999	27/08/2002	18/12/2003
Prix de souscription des options en €	4,90	5,82	3,35	9,00	7,84
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice					
1. Markus Brandmeier					
2. Alice Mills	10 000				
3. Gary Wnorowski			5 000		
4. Bert Pöpping			5 000		
5. Christian Hummert				700	
6. Matthias Sauer					
7. Manfred Linkerhägner					
8. Eric Jamin		2 000			
9. Thomas Burnell					2 000
10. Robert Gatermann					
Total	10 000	2 000	10 000	700	2 000

Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux					Nombre total par salarié
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	01/02/2005	29/08/2005	
Prix de souscription des options en €	9,80	18,77	18,77	27,80	
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice					
1. Markus Brandmeier		10 000	5 000	5 000	20 000
2. Alice Mills					10 000
3. Gary Wnorowski					5 000
4. Bert Pöpping					5 000
5. Christian Hummert	2 500	200			3 400
6. Matthias Sauer	1 250	2 000			3 250
7. Manfred Linkerhägner	2 500				2 500
8. Eric Jamin					2 000
9. Thomas Burnell					2 000
10. Robert Gatermann	1 300	500			1 800
Total	7 550	12 700	5 000	5 000	54 950

6- Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'exercice, par les sociétés visées à la rubrique 4/, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires

Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice 2008			
Date du conseil d'administration	21/02/2008	17/07/2008	18/12/2008
Dirigeants	12 000	85 600	10 500
Autres salariés	0	82 600	23 510
Nombre total d'options de souscription d'actions consenties durant l'exercice	12 000	168 200	34 010
Nombre de salariés bénéficiaires	1	398	53
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/02/2012	17/07/2012	18/12/2012
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/02/2018	16/07/2018	17/12/2018
Prix de souscription des options en €	69,19	51,87	31,62

II- Opérations réalisées au titre des options d'achat d'actions

	Opération	Nombre	Valeur
1/	Nombre, dates d'échéance et prix des options d'achat d'actions qui, durant l'exercice et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun des mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
2/	Nombre, dates d'échéance et prix des options d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'exercice à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
3/	Nombre et prix des actions achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées aux deux rubriques 1/ et 2/	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
4/	Nombre, prix et dates d'échéance des options d'achat d'actions consenties, durant l'exercice, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
5/	Nombre et prix des actions qui, durant l'exercice, ont été achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à la rubrique 4/, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées est le plus élevé	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
6/	Nombre, prix et dates d'échéance des options d'achat d'actions consenties, durant l'exercice, par les sociétés visées à la rubrique 4/, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Le Conseil d'Administration

3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous donnons lecture de notre rapport sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la société.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 27 mai 2008, statuant en sa compétence ordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, selon les modalités prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et les nouvelles dispositions applicables depuis le 13 octobre 2004 telles qu'issues du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ce programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale avait préalablement donné lieu, en application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, à l'établissement et à la publication d'un Descriptif décrivant les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions.

Les principales conditions de cette opération sont ci-après rappelées :

- **Pourcentage de rachat maximum** de capital autorisé par l'assemblée générale : 10%
- **Prix maximum d'achat unitaire** : 100,00 euros
- **Objectifs du programme par ordre de priorité décroissant** :
 - conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
 - permettre à la Société d'honorer des obligations liées :
 - . à des titres de créances convertibles en titres de propriété ;
 - . à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat, par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise, ou encore dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées;
 - animer le marché secondaire du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - annuler les actions ainsi acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.
- **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 27 mai 2008, soit au plus tard jusqu'au 27 novembre 2009.
- **Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat** : actions ordinaires toutes de même catégorie, nominatives ou au porteur, cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, EUROFINS SCIENTIFIC n'a procédé au rachat d'aucune de ses actions dans le cadre dudit programme de rachat d'actions.

La société n'a donc au cours de l'exercice écoulé détenu et/ou annulé aucune de ses propres actions.

Le Conseil d'Administration

4. Rapport du Président du Conseil d'Administration rendant compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, d'une part, et des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce résultant des articles 26 à 30 de la loi portant adaptation du droit des sociétés au droit communautaire du 3 juillet 2008, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société EUROFINS SCIENTIFIC.

Conformément à la loi du 3 juillet 2008 précitée, le présent rapport arrêté par le Président du Conseil d'Administration a été approuvé par le Conseil d'Administration.

ooOoo

Préambule : Situation de la société au regard de l'application d'un Code de Gouvernement d'Entreprise

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'Administration de la société EUROFINS SCIENTIFIC a pris connaissance des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil a considéré que les règles de gouvernement d'entreprise en vigueur dans la Société depuis de nombreuses années sont tout à fait compatibles avec ces recommandations.

En conséquence, le Conseil a décidé que la Société EUROFINS SCIENTIFIC se référera expressément au « Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF » modifié par ces recommandations pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Ce code peut être consulté sur le site internet du MEDEF avec le lien suivant :

www.medef.fr/point sur/gouvernement d'entreprise/présentation code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF/Recommandations

Parallèlement à son objectif de devenir le leader mondial sur le marché de la bio-analyse, Eurofins vise à atteindre les meilleurs standards en matière de gouvernement d'entreprise. En insufflant un fort esprit de leadership et en mettant en place des structures d'organisation efficaces, le Groupe devrait être en mesure d'atteindre cet objectif tout en générant des retours sur capitaux élevés, renforçant ainsi la confiance de nos actionnaires dans l'avenir du Groupe.

Actuellement, le Groupe vise à satisfaire les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise appliquées en France, issues en particulier de la loi sur les nouvelles réglementations économiques, du "Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" AFEP-MEDEF du 23 octobre 2003 complété par les "Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées" AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 (nomination d'administrateurs indépendants, mise en place

d'un comité de rémunération, etc.). En tant que société française cotée en France, Eurofins est soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers et d'Euronext. Eurofins est coté également à la Bourse de Francfort, le Groupe doit donc satisfaire aux réglementations de la Deutsche Börse (la Bourse allemande).

Le Groupe estime qu'une approche basée sur ces principes de gouvernement d'entreprise, appliqués et/ou adaptés dans certains cas permet à la fois d'agir dans une logique entrepreneuriale et de favoriser en même temps l'intérêt des actionnaires à moyen terme. Le Conseil d'administration a la conviction qu'une bonne approche de gouvernement d'entreprise est un facteur clef de succès.

Tout au long de l'année, le Groupe a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer ses standards en matière de gouvernement d'entreprise. Plus particulièrement, dans le cadre de ses objectifs de croissance, de nouvelles nominations ont été effectuées au sein de l'équipe de direction, ces dernières sont détaillées ci-après dans le rapport.

Les objectifs clés d'Eurofins en 2009 restent la nomination d'administrateurs indépendants (pas de nomination en 2008) et la mise en place d'un comité indépendant de rémunération.

I. Composition du Conseil d'Administration – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatre membres.

Nom	Mandat	Renouvellement intervenu le	Date d'échéance du mandat (*)
Gilles Martin	Président du conseil d'administration et Directeur Général	18 mai 2006	31 décembre 2011
Wicher R. Wichers	Administrateur	2 mai 2007	31 décembre 2012
Yves-Loïc Martin	Administrateur Directeur Général Délégué	18 mai 2006	31 décembre 2011
Valérie Hanote	Administrateur	18 mai 2006	31 décembre 2011

(*) *assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le (voir date dans le tableau)*

L'Assemblée Générale du 27 mai 2008 a décidé de ramener de 6 années à 4 années la durée du mandat des administrateurs, et a décidé que cette modification prendrait effet :

- immédiatement pour les administrateurs qui viendraient le cas échéant à être nommés à compter de ladite Assemblée Générale ;
- en ce qui concerne les administrateurs dont le mandat était en cours à cette date, pour la première fois à l'occasion du prochain renouvellement de leur mandat.

Chaque administrateur détient, conformément aux dispositions statutaires, au moins une action.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'a été déclaré par les mandataires sociaux².

² NB : certains bâtiments sont loués à des SCI contrôlées indirectement par des dirigeants historiques de la Société ou des filiales du Groupe. Les loyers correspondants reflètent les conditions normales de marché.

Les mandataires sociaux sont soumis aux règles légales et réglementaires en vigueur de restriction ou d'interdiction concernant les opérations sur titres, en particulier celles relatives à la détention d'information privilégiée.

1.2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du conseil d'administration sont fixées par les statuts de la société. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration varie d'une réunion à l'autre dans le cadre des règles de quorum et de majorité nécessaires en fonction de l'ordre du jour des réunions.

Les principaux thèmes traités par le conseil d'administration et par ses membres couvrent les domaines suivants :

- Orientations stratégiques du groupe ;
- Supervision des unités opérationnelles du groupe au plan international, sur la base des outils de gestion internes : revue ciblée des performances mensuelles si appropriée et revue trimestrielle détaillée des résultats des unités opérationnelles du groupe ;
- Procédure budgétaire : approbation des hypothèses d'orientation générale du budget au niveau du groupe, interviews des responsables opérationnels du groupe sur les projets de budget, lettre de cadrage approuvant la version définitive du budget ;
- Définition et supervision des procédures internes, notamment en matière d'autorisations et de signatures ;
- Revue des travaux de l'audit interne, portant notamment sur les procédures de production de l'information financière (voir § 2.2.2 ci-dessous) ;
- Arrêté des comptes annuels (voir également ci-dessous sur les missions du comité d'audit).

Le conseil d'administration a adopté en 2007 un règlement intérieur à l'effet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires applicables. Ce règlement intérieur fixe des principes, notamment dans les domaines suivants :

- Modalités d'information des administrateurs,
- Déontologie des opérations de bourse,
- Transparence des administrateurs sur les opérations d'achat, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions ou des instruments financiers de la société,
- Conflit d'intérêts des administrateurs,
- Confidentialité des administrateurs,
- Assiduité et diligence des administrateurs,
- Fixation des règles de tenue du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou des moyens de télécommunication.

Le texte intégral du règlement intérieur peut être consulté librement sur le site internet de la société avec le lien suivant :

<http://www.eurofins.com/fr/informations-financieres/gouvernement-dentreprise/conseil-dadministration.aspx>

En complément, le Conseil d'administration prévoit de mettre en place progressivement les bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, issues en particulier de la loi sur les nouvelles réglementations économiques, du "Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" AFEP-MEDEF du 23 octobre 2003 complété par les "Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées" AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 (nomination d'administrateurs indépendants, mise en place d'un comité de rémunération, etc.).

A ce titre, et sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale annuelle tenue le 27 mai 2008 a décidé de ramener de six années à quatre années la durée du mandat des administrateurs.

En 2008, le conseil d'administration s'est réuni quatorze fois. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de plus de 64%. Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et sociaux, l'affectation du résultat, les orientations stratégiques et les opérations majeures, l'autorisation de l'ouverture de conventions de crédit bancaire, la mise en paiement du dividende, l'approbation de conventions réglementées ou non réglementées, la rémunération des mandataires sociaux dans le cadre des recommandations AFEP MEDEF relatives au gouvernement d'entreprise, l'attribution de stock options, la répartition des jetons de présence, la convocation de l'assemblée générale et l'examen des documents qui y sont présentés, enfin la constatation de la réalisation d'une augmentation de capital réservée sur délégation de l'assemblée générale du 27 mai 2008.

L'ensemble des décisions a été prise par le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1.3. Comité exécutif

Le comité exécutif exécute la stratégie du groupe et gère les affaires courantes. Il revoit notamment chaque mois le reporting du groupe.

Le comité exécutif du Groupe a été renforcé en fin d'année 2008 avec la nomination de M. Dirk Bontridder, de nationalité belge, Directeur régional des activités Food du groupe Eurofins couvrant les pays nordiques, le Benelux, les Îles Britanniques et les marchés du Sud de l'Europe.

En 2008, le comité exécutif du Groupe est composé de :

- M. Gilles MARTIN, de nationalité française, Président Directeur Général du Groupe EUROFINS ;
- M. Matthias-Wilbur WEBER, de nationalité allemande, Directeur Financier du Groupe ;
- M. Luc Leroy, de nationalité belge, Directeur Général des activités Pharma du groupe Eurofins ;
- M. Xavier Dennery, de nationalité française, Directeur Général des activités Environnement du groupe Eurofins ;
- M. Dirk Bontridder, nouvellement nommé (voir plus haut).

En 2008, les directeurs exécutifs du groupe se sont réunis en moyenne une fois par mois, avec un taux de présence de ses membres supérieur à 90%.

1.4. Comité d'audit

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 octobre 2002, a mis en place un comité d'audit composé de trois membres, dont les principales attributions ont été fixées comme suit :

- suivi des procédures de reporting et d'établissement du budget ;
- supervision et revue de l'audit et du contrôle interne ;
- suivi du respect des procédures internes en matière d'autorisations et de signatures ;
- commissaires aux comptes de la société : sélection, proposition de candidats auprès du conseil d'administration et de l'assemblée générale lors du renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
- analyse des risques de la société ;
- proposition d'améliorations à apporter aux outils de gestion du groupe et suivi de leur application.

Le comité d'audit comprend les membres suivants :

- Dr. Yves-Loic Martin (Président)
- Mme Valérie Hanote
- Dr. Matthias-Wilbur Weber (non administrateur)

Le comité se réunit une à deux fois par an et donne au conseil d'administration un avis consultatif sur la communication financière, la gestion des risques, le contrôle interne et le respect des réglementations, ainsi que sur l'objectivité et l'efficacité des travaux et des avis des auditeurs internes et externes.

En 2008, il s'est tenu une fois en décembre. La réunion a essentiellement porté sur des thèmes spécifiques tels que la mise en place par les sociétés intégrées sur l'exercice des procédures de gestion financière du groupe (reporting mensuel, budget), la poursuite de la réorganisation juridique du Groupe, la revue de l'impact de normes comptables sur les comptes, la mise en place d'outils informatiques pour la Finance du Groupe, le renforcement des équipes Finance du Groupe et plus particulièrement de l'équipe d'Audit interne et l'activité de l'audit interne.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Direction Générale, le management et le personnel du Groupe visant à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- fiabilité de l'information comptable et financière ;
- réalisation et optimisation de la conduite des opérations ;
- respect des lois et des réglementations applicables ;
- sécurité du patrimoine.

L'organisation décentralisée du Groupe en sous-ensembles (et sociétés) autonomes découpe l'entreprise en grandes directions donnant autonomie et pouvoir réel de décision vers le terrain, les choix stratégiques étant préparés et orientés au niveau central.

Les équipes internes sont les acteurs responsables du contrôle interne, conduisent les processus, leurs sous-processus et sont détentrices des procédures ; l'ensemble contribuant au dispositif de maîtrise des risques auxquels est exposé le Groupe.

Eurofins Scientific SE est la société de tête du groupe Eurofins.

En tant que Holding, l'activité propre de Eurofins Scientific SE consiste à gérer ses participations et le financement des activités de ses filiales, assurer des fonctions de support et de communication, et développer des ressources transversales pour l'ensemble du groupe.

2.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne dans le groupe Eurofins est organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale du groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face. Pour y parvenir, ce processus s'articule, au sein de chaque société, sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles, à chacun des niveaux de l'organisation.

Le contrôle interne vise à :

- assurer la protection des actifs du groupe en vérifiant par sondages l'exactitude et la fiabilité des informations comptables lors des revues d'audit interne : les contrôles portent notamment sur la protection physique des actifs, la séparation des tâches, le respect des procédures internes d'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et la mise à jour des bases de données informatiques des immobilisations ;
- promouvoir une meilleure efficacité par la recherche approfondie et la diffusion des meilleures pratiques au sein du groupe Eurofins, visant à définir les rôles et les responsabilités managériales dans le cadre de l'environnement de contrôle du Groupe ;
- encourager l'adhésion aux directives managériales, aux procédures du Groupe et à toute autre obligation statutaire ou réglementaire.

2.2. Description synthétique de l'organisation générale du contrôle interne

2.2.1. Direction financière du Groupe

La direction financière du Groupe comprend les membres suivants :

- Directeur Financier du groupe
- Directeur Financier de la société mère (en charge notamment des financements, de la trésorerie du Groupe et des questions juridiques de la Holding)
- Responsable juridique de la société mère
- Responsable de la fiscalité et du suivi juridique international
- Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de gestion
- Responsable de la Consolidation
- Contrôleur Financier international
- 2 Responsables de la communication financière et des relations investisseurs

Le groupe a renforcé ses structures sur l'exercice 2008 avec l'embauche :

- D'un Directeur Financier Senior en charge de la supervision des directions administratives et financières locales ainsi que de l'harmonisation des systèmes d'information financière du Groupe

- De deux assistants : un pour les systèmes d'information (Business Intelligence) et un autre pour le contrôle financier.

Les membres de la Direction financière du Groupe dépendent du Directeur Financier du Groupe.

2.2.2. Auditeur interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction d'audit interne et rattachée au comité d'audit, sont les suivantes :

- Coordination des travaux et suivi des recommandations des commissaires aux comptes et du contrôle interne ;
- Supervision et revue des processus de collecte et de contrôle de l'information, afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des méthodes comptables appliquées ;
- Avis sur l'organisation de la fonction d'audit interne et de son programme de travail ;
- Contrôle du respect du Manuel de procédures du groupe, en particulier l'application de la procédure d'autorisations et de signatures ;
- Propositions pour améliorer les outils de gestion du groupe et suivi de leur application.

Les diligences de l'Auditeur interne sur l'exercice ont porté en 2008 sur :

- **La mise en œuvre des outils de contrôle de gestion**

Les systèmes d'information, le contrôle de l'application et les cycles de développement des systèmes existants sont constamment évalués afin de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de l'information délivrée par ces systèmes d'information, les manuels techniques et les procédures d'utilisation.

La revue d'audit interne vise à améliorer les contrôles et les procédures au niveau du groupe. Les recommandations sont suivies à intervalles réguliers.

- **L'évaluation de l'organisation administrative**

Régulièrement, un cycle administratif particulier est sélectionné en accord avec le contrôle de gestion du groupe et le comité d'audit. Le cycle concerné est revu à travers l'ensemble du groupe afin d'obtenir une vision claire et complète sur les points-clés.

Cette revue vise à assurer le management que la conduite des opérations de gestion pour le cycle concerné satisfait aux obligations réglementaires et professionnelles. Les conclusions des revues formelles donnent un avis (des recommandations) aux responsables en charge de leur mise en œuvre et de la conduite globale des opérations.

Les recommandations émises auprès du management sont suivies jusqu'à leur mise en application.

2.3. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités sur un ensemble de politiques, procédures et pratiques visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour maîtriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la réalisation des objectifs du groupe.

Au niveau opérationnel, les procédures de contrôle interne se réfèrent à des documents diffusés auprès des différents responsables et de leurs équipes.

2.3.1. Manuel de procédures

Le manuel de procédures du groupe recense les bonnes pratiques à retenir. Il couvre les domaines suivants :

1. Calendrier de publication d'information financière de l'année en cours
2. Table d'Autorisations et Signatures obligatoires
3. Organisation
4. Comptabilité et consolidation
5. Reporting et outils de contrôle de gestion
6. Budget et prévisionnel
7. Trésorerie et finance
8. Impôts et taxes
9. Assurance
10. Communication externe
11. Juridique (statuts...)
12. Procédures d'achat
13. Ressources humaines
14. Audit interne

2.3.2. Charte d'éthique

La charte d'éthique décrit les valeurs de comportement et de professionnalisme auxquelles se réfère le groupe. Ses recommandations servent de référence à toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles de la société. Cette charte a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Les valeurs qui animent le Groupe sont les suivantes (ce qui est important à nos yeux) :

Clients

- assurer la satisfaction de nos clients
- répondre aux attentes de nos clients à tous les niveaux et ajouter de la valeur dans le service que nous rendons
- proposer des solutions innovantes pour résoudre les problématiques de nos clients

Qualité

- un haut niveau de qualité dans l'ensemble de nos prestations et à fournir des résultats précis dans les délais impartis
- utiliser les technologies et les méthodes les plus appropriées
- constamment améliorer ou changer nos processus pour le meilleur.

Compétence et esprit d'équipe

- employer des collaborateurs hautement qualifiés et compétents
- investir dans la formation et créer des opportunités de carrière attractives
- reconnaître et récompenser les performances exceptionnelles

Intégrité

- un comportement éthique dans toutes nos activités sans compromis possible sur notre intégrité
- respecter nos clients et nos employés
- agir dans le respect d'une politique environnementale responsable.

2.3.3. Autorisations & Signatures

L'architecture de décisions du groupe est basée sur la table d'autorisations et de signatures. Dans cette table, pour les différents types de décisions de gestion, la personne qui soumet et qui approuve la décision est définie précisément. Les recommandations résumées dans cette table sont adaptées au cas par cas à la situation juridique de chaque société indépendante du groupe pour respecter les prérogatives de leurs organes sociaux (conseil d'administration ou de surveillance notamment).

Les types de décisions de gestion sont les décisions stratégiques, budgétaires, d'investissements, relatives aux ressources humaines clefs, à la politique de financement et d'assurance, à la gestion du besoin en fonds de roulement, aux contrats entre sociétés du groupe et avec d'autres prestataires, à l'organisation légale et juridique du groupe ainsi qu'aux conditions générales de vente.

Ainsi, la stratégie et les objectifs du groupe sont discutés annuellement à travers les plans à moyen terme et les budgets des unités opérationnelles de chacune des entités légales du groupe.

2.4. Description de la procédure de contrôle interne relative à l'élaboration de l'information comptable et financière

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

La production de l'information financière est gérée sur un logiciel unique au niveau du Contrôle Financier du groupe dédié à la fois au reporting et à la consolidation statutaire.

Ce logiciel a aussi été déployé dans deux pays du groupe.

Objectifs:

- Fournir au Conseil d'administration les données financières pertinentes pour piloter les performances des activités du groupe, avec une analyse comparative du réalisé par rapport au budget et au réestimé.
- Définir un jeu commun de tableaux de gestion.
- Réduire les délais de production de l'information financière.
- Uniformiser le format des outils de gestion en fonction de la structure de management du groupe : au niveau international, national, par unité opérationnelle.

Pour atteindre ces objectifs, la direction financière du groupe a mis en place un ensemble de procédures de gestion financière :

2.4.1. Un plan comptable commun (simplifié et global)

2.4.2. Une procédure de reporting mensuel

- Un jeu complet de comptes de résultat au format Eurofins, incluant toutes les unités opérationnelles avec les données du mois, cumulées en fin de mois, comparaison avec le mois et l'exercice précédent ;

- Un bilan en fin de période au format Eurofins pour toutes les unités opérationnelles, incluant un calcul automatique du nombre de jours moyen pour les règlements clients et fournisseurs ;
- Le calcul automatisé d'un tableau de financement.

Le reporting assure le suivi durant l'exercice de la performance des unités opérationnelles. Sa cohérence et sa fiabilité sont revues par le Contrôle financier. Ce dernier vérifie la cohérence des traitements comptables effectués par les directions financières de chaque pays avec les règles comptables du Groupe. Il effectue une revue analytique par cohérence avec le budget et l'année précédente.

2.4.3. Une consolidation statutaire trimestrielle

Comprend en plus du reporting mensuel au niveau des filiales :

- La remontée d'un manuel de consolidation ;
- Le cas échéant, un rapport de revue limitée par les auditeurs externes du groupe.

Les liasses de consolidation sont validées par les directeurs financiers de chaque pays qui s'engagent sur la fiabilité de leur contenu ainsi que, le cas échéant, par les auditeurs externes. En amont de chaque consolidation, le contrôle financier adresse aux filiales du groupe des instructions précisant la liste des états à envoyer, les hypothèses communes à utiliser ainsi que des points spécifiques à prendre en compte.

Cette consolidation trimestrielle fait l'objet d'une communication et publication externe sous le format d'états financiers (compte de résultat, bilan, tableau de financement et bouclage des capitaux propres consolidés ainsi que des annexes intérimaires).

2.4.4. Une procédure budgétaire annuelle au cours du second semestre au niveau des unités opérationnelles comportant :

- Un compte de résultat prévisionnel mensuel et annuel ;
- Un suivi de la masse salariale détaillée par employé et des investissements prévisionnels.

Sur l'exercice, le budget a été effectué sur un logiciel budgétaire accessible par internet à l'ensemble des pays, consolidant en temps réel l'ensemble des budgets.

2.4.5. Un plan à moyen terme sur 3 ans est établi annuellement sur le logiciel budgétaire au niveau des unités opérationnelles à partir d'un compte de résultat simplifié et d'indicateurs de performance spécifiques.

2.5. Description des risques du groupe Eurofins

Une description des principaux risques liés à l'activité du groupe Eurofins est détaillée dans le Rapport Annuel conformément aux recommandations de l'AMF. Elle est revue et complétée chaque année. Elle couvre principalement les risques de nature technologique, industrielle, commerciale, financière.

Une analyse des procédures de contrôle interne mises en place sur trois risques significatifs figure ci-dessous :

2.5.1. Description de l'intégration des sociétés acquises

Responsabilité : Direction générale et Direction financière

Risques spécifiques liés à l'acquisition de sociétés, de nouveaux laboratoires ou de nouvelles technologies :

L'acquisition de nouvelles sociétés, de nouveaux laboratoires et de nouvelles technologies de façon à avoir accès à des technologies complémentaires et à développer la position de la société sur les marchés européens et nord américains ou dans d'autres parties du monde fait partie de l'approche stratégique de la société. La société prévoit de consacrer une part importante de ses ressources à ces développements. La réussite des acquisitions de la société dépend de facteurs divers comme par exemple, la bonne intégration de ces nouvelles acquisitions au sein du groupe. D'éventuels problèmes d'intégration pourraient en effet entraîner une importante charge financière. De plus, des circonstances pourraient se présenter avec pour effet une perte de valeur partielle ou totale de ces acquisitions et pourraient par conséquent peser de façon significative sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Ces risques existent, même si les transactions passées ont été préparées et évaluées avec le niveau d'attention jugé suffisant et la mise en œuvre d'audits d'acquisition que la société a estimés appropriés. De plus, les acquisitions peuvent comporter des risques non envisagés au préalable ou pourraient entraîner une dégradation de l'image du groupe causés par exemple par des pratiques professionnelles de qualité inférieure de la part des laboratoires acquis et de leurs équipes. De telles pratiques peuvent représenter un risque commercial important et avoir un effet négatif sur la rentabilité et la continuité d'exploitation de la société. Il ne peut être garanti que les acquisitions de la société seront un succès.

Procédure de gestion du risque :

Les procédures spécifiques mises en place par le groupe en matière d'acquisition de nouvelles sociétés comprennent notamment :

- en fonction de la taille des cibles et des délais et ressources internes et externes disponibles, la mise en œuvre de diligences pré-acquisition couvrant généralement les aspects financiers, juridiques, fiscaux et le cas échéant techniques et commerciaux ;
- la négociation avec les vendeurs de clauses de garanties d'actif et de passif ;
- la négociation avec les vendeurs de clauses prévoyant le versement éventuel d'un complément de prix différé dans le temps, soumis à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires et/ou de rentabilité post-acquisition ;
- le cas échéant, l'intégration du ou des dirigeant(s) dans les organes de direction du groupe Eurofins, sur le plan opérationnel et/ou sur le plan fonctionnel (ressources humaines, qualité...);
- la mise en place des outils de gestion au format du groupe : reporting mensuel et trimestriel, budget, prévisionnel de trésorerie avec l'assistance du Contrôle Financier du groupe afin de faciliter l'intégration.

Écarts d'acquisition

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable éventuelle (test de valeur). La valeur de l'écart d'acquisition est ramenée à sa valeur recouvrable si elle est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à l'unité génératrice de trésorerie pour les segments géographiques correspondant à l'organisation du groupe à l'intérieur de ces segments indépendamment de la répartition de l'activité sur les différents sites. Cette valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Voir méthodologie détaillée sur leur évaluation annuelle dans les annexes aux comptes consolidés du groupe.

2.5.2. Description du suivi des actifs

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

Trésorerie et besoin en fonds de roulement

Risque de liquidité

La Société mère du Groupe et plusieurs de ses filiales ont contracté des ouvertures de crédit garanties par des sûretés sur les actifs financés et/ou encadrées par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios sont le plus souvent établis annuellement et portent notamment sur les rapports de la dette nette consolidée sur les fonds propres consolidés d'une part, de la dette nette consolidée sur l'EBITDA consolidé d'autre part.

A ce jour, la Société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque significatif de liquidité dans un futur proche lié en particulier au non-respect de ratios financiers.

Cependant, compte tenu de la crise majeure de liquidité qui affecte l'industrie bancaire au plan international depuis fin 2007 et qui rend plus difficile voire incertain l'accès au crédit pour les entreprises, il est probable que le Groupe subisse une hausse du coût de son financement par rapport aux conditions obtenues antérieurement sur des lignes de crédit comparables à court, moyen ou long terme. Il ne peut être exclu que le groupe ne parvienne pas à financer ses investissements futurs ni à faire face à une quelconque de ses obligations financières au moment où celles-ci deviendraient exigibles à l'avenir. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats, voire sur son existence.

Procédure de gestion du risque :

- Suivi hebdomadaire de la trésorerie du groupe
- Etablissement d'un cash flow mensuel au niveau des pays et du groupe afin de suivre l'évolution de la trésorerie
- Prévisionnel mensuel de trésorerie au niveau de chaque pays permettant un suivi précis de la trésorerie disponible et de l'évolution du besoin en fonds de roulement.

Immobilisations corporelles

Procédure de gestion du risque :

- Autorisation préalable des investissements au niveau du budget ;
- Autorisation le dernier mois du trimestre des investissements budgétés du trimestre suivant ;
- Revue trimestrielle des investissements réalisés par rapport au budget.

2.5.3. Suivi des engagements hors bilan

Responsabilité: Contrôle Financier du groupe

Risque d'exigibilité – Engagements hors bilan

Le groupe Eurofins a défini la notion « d'engagement hors bilan » comme « toute transaction, accord ou autre obligation contractuelle (à la) auquel(le) une entité consolidée du groupe est une partie auprès d'un organisme tiers, dans le cadre duquel la partie co-contractante bénéficie :

- d'une obligation comme un contrat de garantie, y compris une garantie indirecte liée à la dette d'autres entités du groupe ;
- d'une obligation liée au financement d'actifs donnés en garantie de remboursement de la dette, ou au transfert d'actifs à une entité non consolidée destiné à couvrir le risque de crédit, de liquidité ou de marché de l'entité sur laquelle les actifs ont été transférés ;
- toute obligation, y compris un engagement reçu, liée à la mise en place d'un instrument financier ou à une couverture de risque, sauf si ce(tte) dernier(e) est doublement indexé(e) au cours de bourse du bénéficiaire et enregistré dans les capitaux propres dans les états financiers du bénéficiaire ;
- toute obligation, y compris un engagement donné, résultant d'un taux d'intérêt variable avec une entité non consolidée ayant un caractère significatif pour le bénéficiaire et qui couvre le risque de financement, de liquidité, de marché ou de crédit ou participe au financement, à la couverture ou aux activités de recherche et développement du bénéficiaire ».

Procédure de gestion du risque :

Dans le cadre du manuel de consolidation annuel, un détail exhaustif des engagements hors bilan pour les sociétés du groupe est à fournir.

De même dans le cadre de la procédure budgétaire, une information prévisionnelle sur les engagements hors bilan est demandée.

III- Limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Il est rappelé que la Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Dans les limites de l'objet social et dans les limites imposées par la loi, les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

IV- Principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les règles et principes servant à déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ne sont pas délibérés ni arrêtés par le Conseil d'administration de manière collégiale.

Les rémunérations et avantages attribués au Directeur Général et aux directeurs généraux délégués suivent dans l'ensemble l'évolution des résultats et des performances du Groupe.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 18 décembre 2008, a pris connaissance des Recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a décidé d'adhérer et d'appliquer ces recommandations, qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise suivie par la société.

Aucun mandat social nouveau n'ayant été confié et aucun renouvellement de mandat n'étant intervenu depuis le 6 octobre 2008, la recommandation relative à la cessation du

contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social n'est pas applicable.

Le Groupe étudie actuellement le projet de mise en place d'un comité de rémunération.

V- Publication dans le rapport de gestion des informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration contient les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

VI – Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

6.1. Mode de fonctionnement et principaux pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires

Les assemblées générales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-96 et suivants du Code de Commerce, d'une part, et du Règlement Communautaire 2157/2001 du 8 octobre 2001 (dispositions particulières aux Sociétés Européennes), d'autre part.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre :

- D'une manière générale, l'assemblée ordinaire prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée extraordinaire, c'est-à-dire toutes celles qui n'entraînent pas une modification des statuts.

Elle a essentiellement pour objet de statuer sur :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice écoulé, qui constitue la plus importante de ses attributions, l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la nomination, le renouvellement ou le remplacement des membres des organes d'administration ou de contrôle de la société ;
- les décisions à prendre concernant un certain nombre d'opérations (conventions réglementées, autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat par la société de ses propres actions).
- L'assemblée extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes ses dispositions (notamment étendre ou restreindre l'objet social, changer la dénomination sociale, augmenter - sous réserve de l'existence d'une délégation de compétence au Conseil - ou réduire le capital, apporter des modifications aux conditions de transmission des actions ou à leur valeur nominale, modifier les dispositions statutaires relatives à l'administration ou à la direction de la société).
- L'assemblée spéciale ne comprend que les actionnaires titulaires d'actions d'une catégorie déterminée dont la

société envisage de modifier les droits particuliers. Ce sont donc des assemblées exceptionnelles ayant essentiellement pour objet de protéger les droits qui ont été reconnus à certains actionnaires et non aux autres.

En l'absence à ce jour de différentes catégories d'actions au sein de la société EUROFIN SCIENTIFIC, il n'y a pas lieu de réunir de telles assemblées.

6.2. Droits des actionnaires et modalités de l'exercice de ces droits

Participation aux assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales de la société, s'il justifie du droit de participer aux assemblées générales au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris), peut aussi se faire délivrer une attestation.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance dans les conditions légales. Pour être retenu, le formulaire de vote doit être reçu par la société au plus tard trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Les propriétaires de titres mentionnés au troisième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce (propriétaires qui n'ont pas leur domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code Civil) peuvent se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par un intermédiaire inscrit.

Droit de communication

- Préalablement à la réunion d'une assemblée, l'information de l'actionnaire est assurée par trois moyens :
 - 1/ Tout envoi par la société d'une formule de procuration est accompagné des renseignements prévus par la réglementation en vigueur ;
 - 2/ L'actionnaire peut, s'il le juge opportun, obtenir, sur sa demande, l'envoi de certains documents et renseignements ;
 - 3/ L'actionnaire a la faculté de consulter au siège social les documents que la société doit, à cet effet, tenir à sa disposition.
- Dans le but de faciliter l'information des actionnaires et conformément aux recommandations de l'AMF, les documents préparatoires aux Assemblées Générales auxquels l'actionnaire a droit seront désormais disponibles sur le site internet de la société.

- Les actionnaires ont également accès au document de référence et au rapport annuel établis postérieurement à la clôture de chaque exercice social.

Questions écrites

Indépendamment des informations ci-dessus, et dans les conditions prévues par la loi, les actionnaires peuvent poser des questions écrites auxquelles le Conseil d'Administration est tenu de répondre au cours de l'assemblée.

Ce droit de poser des questions écrites :

- est ouvert à tout actionnaire, quelle que soit la fraction du capital qu'il représente ;
- peut être exercé à l'occasion de toute assemblée (ordinaire, extraordinaire ou spéciale).

Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, et en vertu de l'article 21 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.

Répartition statutaire des bénéfices et paiement des dividendes

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les modalités de mise en paiement des dividendes éventuellement votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

En conclusion, les activités de l'entreprise reposent de plus en plus sur des procédures établies, dont l'objet est de prévenir et maîtriser les risques. Toutefois, il convient d'entamer une démarche pour auditer cycliquement ces procédures, les rendre plus homogènes (dans le respect de l'indépendance juridique des sociétés du Groupe) et les actualiser de manière régulière afin de nous assurer qu'elles sont non seulement à jour mais aussi toujours adaptées à la vision du contrôle interne du Groupe. Ce sont les objectifs que nous nous fixons pour les exercices futurs et la démarche que nous entendons suivre.

Le Conseil d'Administration estime que la politique de gouvernement d'entreprise menée par le Groupe est appropriée compte tenu de la taille du Groupe, de ses caractéristiques et de ses activités. Les objectifs actuels du Conseil incluent la nomination d'administrateurs indépendants et la mise en place d'un comité de rémunération indépendant. Le Conseil d'Administration soutient le principe de vote double permis par la loi française, afin de récompenser ses actionnaires de long terme et permettre à la Direction de prendre des décisions d'investissement en poursuivant une vision de long terme.

Le Président du Conseil d'administration

5. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux actionnaires
EUROFINS SCIENTIFIC SE
Rue Pierre Adolphe Bobierre
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eurofins Scientific SE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes, le 20 février 2009
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

HLP Audit



Yves Pelle



Jacques le Pomellec

6. Informations financières sélectionnées

TABLEAU DES CHIFFRES SIGNIFICATIFS

En millions d'€, sauf données par action

Chiffres consolidés selon les normes internationales (IFRS)

Compte de résultat résumé	2008	2007*	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	632,8	497,2	368,0	233,1	175,5
Achats et charges externes	-251,6	-202,3	-147,9	-84,2	-61,8
Frais de personnel	-301,3	-233,6	-169,0	-107,1	-82,7
Autres produits et charges d'exploitation**	-0,2	4,9	6,4	0,9	-5,3
EBITDA	79,6	66,1	57,5	42,7	25,8
Dotation aux amortissements	-34,6	-25,9	-19,5	-12,7	-10,8
Résultat brut d'exploitation***	45,0	40,2	38,0	29,9	15,0
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.)	-1,7	-1,1	-0,5	-0,3	-
Amortissement (et dépréciation) des écarts d'acquisition	-1,4	-0,7	-0,2	0,0	-0,8
Résultat opérationnel courant	41,9	38,3	37,3	29,7	14,2
Résultat financier, net	-14,6	-9,3	-6,5	-3,8	-2,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,1	0,1	-2,4	-0,1
Impôts sur les bénéfices	-9,5	-9,5	-11,6	-9,7	-4,1
Résultat net part du Groupe	17,7	17,6	17,5	12,4	7,8
Données résumées par action	2008	2007*	2006	2005	2004
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré (ajusté en fonction de la division du nominal):					
- émises	14.055	13.903	13.806	13.675	13.438
- diluées	15.178	15.077	14.939	14.391	14.124
Résultat net total par action (actions émises)	1,26	1,27	1,27	0,91	0,58
Résultat net total par action diluée	1,17	1,17	1,17	0,86	0,56
Bilan résumé	2008	2007*	2006	2005	2004
Actifs courants	312,0	232,6	199,2	115,9	83,4
Actifs immobilisés et autres actifs	422,0	379,5	261,2	150,3	106,8
Total actif	734,0	612,0	460,3	266,2	190,1
Dettes courantes d'exploitation	189,5	180,9	128,5	90,0	60,3
Autres dettes	325,4	215,6	229,2	93,7	63,7
Capitaux propres	219,1	215,6	102,6	82,4	66,1
Total passif	734,0	612,0	460,3	266,2	190,1
Tableau de financement résumé	2008	2007*	2006	2005	2004
Flux de trésorerie d'exploitation	60,0	39,6	36,1	26,1	23,7
Flux de trésorerie d'investissement	-81,5	-108,0	-82,2	-57,3	-19,7
Flux de trésorerie de financement	89,4	52,3	90,0	33,9	12,1

* Reclassement des analyses en cours de 2007 de la ligne « Autres produits et charges d'exploitation » à la ligne « Chiffre d'affaires » pour un montant de 5.400 K€ et reclassement des analyses en cours de la ligne « Stocks » à « Créances clients et comptes rattachés » de 2007 pour un montant de 17.208 K€

** Cette ligne inclut les charges liées au programme de rationalisation

*** Résultat brut d'exploitation : EBIT avant charges non décaissables liées aux O.S., dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions. Suite aux modifications des règles IFRS en 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais soumis à un test de dépréciation annuel.

EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscriptions, dépréciation des goodwill et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

7. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2008

Compte de Résultat Consolidé

1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

en milliers d' €	Note	2008	2007
Chiffre d'affaires ¹	4.1	632.759	497.173
Achats et charges externes	2.1	-251.605	-202.346
Frais de personnel	2.2	-301.347	-233.594
Autres produits et charges d'exploitation ¹	2.3	-169	4.891
EBITDA ²		79.638	66.124
Dotations aux amortissements		-34.632	-25.941
Résultat brut d'exploitation ³		45.006	40.183
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.)	2.4	-1.674	-1.108
Dépréciation des Goodwills et Amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions	3.2	-1.391	-747
Résultat opérationnel courant		41.941	38.328
Produits financiers		2.792	2.634
Charges financières		-17.368	-11.943
Résultat financier	2.5	-14.576	-9.309
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	3.4	166	111
Résultat avant impôts sur les bénéfices		27.532	29.130
Charge d'impôt sur le résultat	2.6	-9.491	-9.459
Résultat net de l'exercice		18.041	19.671
Revenant :			
Aux fonds propres		17.710	17.638
Aux intérêts minoritaires		331	2.033
Résultat net part du Groupe par action en € - Total	4.5	1,26	1,27
Résultat net part du Groupe par action en € - attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride		0,57	0,36
Résultat net part du Groupe par action en € - attribuable aux détenteurs du capital social		0,69	0,91
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - Total	4.5	1,17	1,17
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride		0,53	0,33
Résultat net part du Groupe par action (dilué) en € - attribuable aux détenteurs du capital social		0,63	0,84
Nombre moyen d'actions ordinaires (milliers)	4.4	14.055	13.903
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires (milliers)	4.4	15.178	15.077

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

1 Reclassement des analyses en cours de 2007 de la ligne « Autres produits et charges d'exploitation » à la ligne « Chiffre d'affaires » pour un montant de 5.400 K€

2 EBITDA : résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, charges non décaissables liées aux options de souscriptions, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

3 Résultat brut d'exploitation = résultat d'exploitation avant charges non décaissables liées aux options de souscription, dépréciation des goodwills et amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions.

Bilan Consolidé

31 décembre 2008

En milliers d' €	Note	2008	2007
Immobilisations corporelles	3.1	128.989	106.938
Goodwills	3.2	242.416	227.090
Immobilisations incorporelles	3.2	26.536	23.144
Participations dans des entreprises associées	3.4	2.157	1.534
Actifs financiers, créances clients et autres créances	3.5	5.219	5.208
Actifs non courants destinés à être cédés	3.3	600	1.465
Impôts différés	3.17	16.111	11.703
Instruments financiers dérivés	4.3	0	2.388
Total actif non courant		422.028	379.470
Stocks ¹	3.6	7.649	7.554
Créances clients et comptes rattachés ¹	3.7	149.691	136.300
Autres créances	3.8	17.463	19.398
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir		5.513	4.533
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	131.666	64.770
Total actif courant		311.982	232.555
Total actif		734.010	612.025
Capital social		1.416	1.398
Autres réserves		49.086	52.728
Instrument Hybride	3.12	100.000	100.000
Résultats non distribués		62.084	55.456
Total capitaux propres – part du Groupe		212.586	209.582
Intérêts minoritaires		6.532	5.982
Total capitaux propres		219.118	215.564
Emprunts et dettes financières	3.10	144.708	36.480
Emprunts obligataires (OBSAR)	3.11	119.095	118.812
Instruments financiers dérivés	4.3	3.049	0
Impôts différés	3.17	7.776	7.685
Dettes sur immobilisations	3.14	31.388	29.266
Provisions pour engagement de retraite	3.15	11.776	12.142
Provisions pour autres passifs	3.16	7.565	11.200
Total passif non courant		325.357	215.584
Emprunts et dettes financières	3.10	25.933	18.052
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		56.803	55.234
Avances clients et produits constatés d'avance		17.714	19.650
Etat - impôts sur les bénéfices à payer		8.210	6.115
Dettes sur immobilisations	3.14	8.471	18.007
Autres dettes d'exploitation	3.13	72.404	63.819
Total passif courant		189.535	180.877
Total passif et capitaux propres		734.010	612.025

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

1 Reclassement des analyses en cours de la ligne « Stocks » à « Créances clients et comptes rattachés » de 2007 pour un montant de 17.208 K€.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

En milliers d' €	Note	2008	2007
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		27.532	29.130
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	3.1, 3.2, 3.3	36.023	26.688
Dotations nettes de reprises de provisions	3.15, 3.16, 3.19	-6.126	-3.346
Plus/ moins values de cessions des filiales		-501	0
Plus/ moins values de cessions d'immobilisations	2.3	907	-1.447
Charges non décaissables des options de souscription	2.4	1.597	1.063
Résultat financier		13.169	8.713
Résultats des sociétés mises en équivalence		-166	-111
Instruments financiers – Compte de résultat	2.5	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement	3.18	-423	-3.846
Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitation		72.012	56.844
Impôts sur les bénéfices payés	2.6	-11.976	-17.275
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation, après impôts		60.036	39.569
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement			
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	3.19	-32.955	-70.789
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée		1.890	25
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.1	-48.440	-43.155
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	3.2	-6.355	-4.905
Cessions d'immobilisations corporelles	3.1, 3.2, 3.3	1.507	7.573
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations financières	3.4, 3.5	471	590
Intérêts reçus	1.1	2.395	2.633
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement		-81.486	-108.028
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement			
Augmentation de capital		985	722
Nouveaux emprunts	3.10	131.474	6.175
Remboursement d'emprunts	3.10	-19.603	-41.196
Emission OBSAR	3.11	0	-71
Instrument Hybride	3.12	0	98.651
Dividendes versés aux actionnaires		-1.398	-1.388
Dividendes versés aux minoritaires		-1.163	-484
Résultat versé aux détenteurs de l'instrument hybride		-8.081	0
Intérêts versés	1.1	-12.785	-10.152
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement		89.429	52.257
Effet de change sur la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires à l'ouverture		-1.391	-1.485
Variation de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires sur l'exercice		66.588	-17.687
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		61.266	78.953
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		127.854	61.266

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

31 décembre 2008

En milliers d' €	Note	Capitaux propres – part du groupe				Intérêts Minoritaires	Total Capitaux propres
		Capital social	Autres Réserves	Instrument Hybride	Réserves consolidées		
Au 1^{er} janvier 2007		1.388	56.508	0	41.014	3.728	102.638
Ecart de conversion		0	-4.492	0	4	-49	-4.537
Instruments financiers		0	0	0	1.326	0	1.326
Transfert intérêts minoritaires		0	0	0	-4	4	0
Charges non décaissables des options de souscription	2.4	0	0	0	1.063	0	1.063
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	-4.492	0	2.389	-45	-2.148
Résultat net		0	0	0	17.637	2.033	19.670
Total des produits comptabilisés en 2007		0	-4.492	0	20.026	1.988	17.522
Actions propres	1.18 et 3.12	0	0	0	0	0	0
Instrument Hybride	1.18 et 3.12	0	0	100.000	-1.349	0	98.651
Distribution sur l'Instrument Hybride		0	0	0	-4.938	0	-4.938
Augmentation de capital		10	712	0	0	0	722
Dividendes versés		0	0	0	-1.388	-484	-1.872
Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société	3.19 et 1.21	0	0	0	2.091	0	2.091
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre	3.19	0	0	0	0	750	750
Au 31 décembre 2007		1.398	52.728	100.000	55.456	5.982	215.564
Au 1^{er} janvier 2008		1.398	52.728	100.000	55.456	5.982	215.564
Ecart de conversion		0	-7.120	0	-28	-62	-7.210
Impôts différés sur investissements nets		0	0	0	1.758	0	1.758
Instruments financiers		0	0	0	-5.437	0	-5.437
Charges non décaissables des options de souscription	2.4	0	0	0	1.597	0	1.597
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	-7.120	0	-2.110	-62	-9.292
Résultat net		0	0	0	17.710	331	18.041
Total des produits comptabilisés en 2008		0	-7.120	0	15.600	269	8.749
Actions propres		0	0	0	0	0	0
Distribution sur l'Instrument Hybride	1.18 et 3.12	0	0	0	-8.081	0	0
Augmentation de capital		18	967	0	0	0	985
Dividendes versés		0	0	0	-1.398	-1.163	-2.561
Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société	3.19 et 1.21	0	2.511	0	507	0	3.018
Impact intérêts minoritaires lié à un changement de périmètre	3.19	0	0	0	0	1.444	1.444
Au 31 décembre 2008		1.416	49.086	100.000	62.084	6.532	219.118

Les Notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés

Notes aux Etats Financiers Consolidés

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€) et les différences de +/- 1 K€ sont dues aux arrondis.

Eurofins Scientific SE et ses filiales (le « Groupe ») sont présents dans 29 pays au travers d'environ 150 laboratoires. Le siège social du Groupe est situé à Nantes en France.

Eurofins est une société du secteur des sciences de la vie spécialisée dans la prestation de services analytiques pour des clients issus de nombreux secteurs incluant l'industrie pharmaceutique, alimentaire et l'environnement.

Ces états financiers ont été arrêtés le 2 février 2009 par le Conseil d'administration.

1. Résumés des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1 Base de préparation

Les Etats Financiers Consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Au 31 décembre 2008, le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne et utilisé par Eurofins pour l'établissement de ses états financiers ne présente pas de différence avec le référentiel tel que publié par l'IASB. Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site internet : <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs non courants réévalués, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation des états financiers suppose que la direction établisse des estimations et des hypothèses concernant le montant des actifs et passifs, et fasse état des actifs et passifs éventuels à la date de clôture des comptes consolidés ainsi que des revenus et des charges pendant l'exercice. Les résultats effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

La présentation des analyses en cours a été modifiée. Les analyses en cours ont été reclassées de la ligne « autres produits d'exploitation » à « chiffre d'affaires » au niveau du compte de résultat et de la ligne « stocks » à « créances clients » au niveau du bilan conformément à la norme IAS 18 afin de fournir une information plus pertinente sur le compte de résultat et du bilan. Ce reclassement au compte de résultat des analyses en cours de la ligne « Autres produits et charges d'exploitation » à la ligne « Chiffre d'affaires » induit un changement de présentation de 5.400 K€ au titre de 2007. Au bilan, le reclassement des analyses en cours de la ligne « stocks » à « créances clients » induit un changement de présentation pour 2007 de 17.208 K€.

La présentation dans le compte de résultat du solde « Résultat brut d'exploitation » a l'objectif d'être proche et cohérent avec le chiffre utilisé pour évaluer la performance des sociétés du Groupe et des managers à titre individuel.

(a) Normes, Amendements et interprétations applicables en 2008 mais sans impact significatif

Les normes, amendements et interprétations suivantes doivent être utilisés à partir du 1er Janvier 2008 mais ils n'ont pas d'impact significatif sur les opérations du Groupe:

- IFRIC 11, 'IFRS 2 – Transactions intra-groupe dont le règlement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie' ;
- IFRIC 12, 'Concessions de services' ;
- IFRIC 13, 'Programmes de fidélisation client' ;
- IFRIC 14, 'IAS 19 – Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum'.

(b) Normes, Amendements et interprétations à des normes existantes non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe

IAS 1 (révisée), 'Présentation des états financiers' (entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009). La norme révisée interdira la présentation d'éléments de produits et charges actuellement enregistrés au tableau de variation des capitaux propres (réserves AFS, CFH, écarts d'évaluation, option SoRIE, etc.) dans le tableau de variation des capitaux propres. Tous ces éléments devront être classés dans un nouvel état, 'Etat de résultat global', mais les entreprises pourront toutefois conserver leur compte de résultat actuel, sous réserve de présenter également un second état appelé 'Autres éléments du résultat global' ou un seul état 'Etat de résultat global' les regroupant. Le Groupe appliquera la norme IAS 1 révisée à partir du 1^{er} janvier 2009. Il est vraisemblable que le Compte de résultat actuel et l'Etat de résultat global ne formeront plus qu'un seul document.

IAS 36 (Amendement), 'Dépréciation d'actifs' (entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009). Cet amendement fait partie des projets d'améliorations annuelles de l'IASB publiés en mai 2008. Lorsque la juste valeur diminuée des coûts de cession est calculé sur la base de flux de trésorerie future actualisée, des annexes équivalentes à celles pour le calcul de la valeur d'utilité devront être établies. Le Groupe appliquera l' Amendement de l'IAS 36 et fournira les annexes complémentaires si applicable pour les tests de dépréciation à partir du 1^{er} janvier 2009.

IFRS 3 (révisée), 'Regroupement d'entreprises' (entrant en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2009). La norme révisée continue d'appliquer la méthode de l'acquisition pour les regroupements d'entreprises avec des changements significatifs. Par exemple, tous les paiements pour acquérir une entreprise sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec les paiements différés classés initialement en dette et dont leur ré-estimation future sera comptabilisée à travers un impact dans le compte de résultat. Un choix est possible acquisition par acquisition de comptabiliser un goodwill partiel ou complet. Tous les coûts d'acquisition devront être comptabilisés en charge. Le Groupe appliquera l' norme révisée IFRS 3 prospectivement pour toutes les regroupements d'entreprises effectués à partir du 1^{er} janvier 2010.

IFRS 8, 'Informations sectorielles ' (entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009). La norme IFRS 8 remplace IAS 14 et aligne l'information sectorielle avec les obligations des normes américaines SFAS 131, 'informations sur les secteurs d'activité d'une entreprise et informations liées'. Cette nouvelle norme exige une 'approche managériale', dans laquelle l'information sectorielle est présentée sur la même base que celle utilisée pour le reporting interne. Le Groupe appliquera la norme IFRS 8 à partir du 1er janvier 2009. L'impact possible détaillé est en cours d'estimation par le management.

(c) *Interprétations à des normes existantes qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui ne sont pas significatives par rapport aux opérations du Groupe*

Les interprétations suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont obligatoires à partir 1er janvier 2009 ou plus tard mais sont sans impact significatifs sur les opérations du Groupe:

- IAS 1 (Amendement), 'Présentation des états financiers'
- IAS 19 (Amendement), 'Avantages du personnel'
- IAS 23 (Amendement), 'Coûts d'emprunts'
- IAS 27 (révisée), 'Etats financiers consolidés et individuels'
- IAS 28 (Amendement), 'Participations dans des entreprises associées'
- IAS 31 (Amendement), 'Participation dans des coentreprises'
- IAS 32 (Amendement) 'Instruments financiers: présentation'
- IAS 38 (Amendement), 'Immobilisations incorporelles'
- IAS 39 (Amendement), 'Instruments financiers: comptabilisation et évaluation'
- IFRS 2 (Amendement), 'Paiements fondés sur des actions'
- IFRS 5 (Amendement) 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées'
- IFRIC 16, 'Instruments financiers – Couverture d'un instrument net en devises'.

1.2 Consolidation

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales par le Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les plus ou moins values réalisées sur des opérations entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela est nécessaire, les méthodes comptables des filiales sont ajustées afin d'être en adéquation avec les règles et méthodes adoptées par le Groupe. Les sociétés acquises en fin d'exercice, dont la contribution à la fois en total actif, chiffre d'affaires et en résultat net n'est pas significative par rapport aux Etats Financiers Consolidés, sont consolidées au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec les tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, qui représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

Engagements croisés d'achat et de vente contractés avec les minoritaires et portant sur les titres de filiales

Le groupe contracte des engagements d'acheter des titres de filiales détenus par des minoritaires et concomitamment bénéficie de l'option d'acheter ces mêmes titres (put et call

croisés). Ces engagements croisés sont comptabilisés de la manière suivante :

- Dans le cas d'options d'achat et de vente exerçables à prix d'exercice fixe, les options d'achat et de vente sont considérées comme du portage, le groupe ayant dès à présent les intérêts liés aux titres sous-jacents. Par conséquent, aucun intérêt minoritaire n'est constaté ni au bilan ni au compte de résultat. Un goodwill complémentaire est constaté, ainsi qu'une dette, représentative du paiement futur, pour la valeur actualisée du montant de trésorerie à décaisser.
- Dans le cas d'options d'achat et de vente avec un prix d'exercice variable, une dette (relative à l'option de vente sur minoritaires - Note 3.14) est comptabilisée en contrepartie du reclassement des intérêts minoritaires correspondants ainsi que d'un goodwill « en cours » pour le solde (Note 3.2).

Entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence.

La liste des principales sociétés du groupe figure en Note 5. La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 31 décembre. L'impact des acquisitions et des cessions des filiales est donné en 3.19.

1.3 Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net estimé à sa juste valeur des capitaux propres de la société au moment de l'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la société acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Conformément à IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition afin de finaliser l'affectation du prix d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis.

Le goodwill sur des sociétés mises en équivalence figure dans la ligne « titres de participation » au bilan.

La valeur des goodwills est revue annuellement et réduite à sa valeur nette de dépréciation. Les dépréciations sur goodwills ne sont pas réversibles. Les gains et pertes lors d'une cession d'une entité incluent la valeur nette du goodwill lié à l'entité cédée. Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chacune des zones géographiques de l'organisation du Groupe dans laquelle il exerce ses activités (Note 4.1).

1.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels (coûts de développement de logiciels informatiques, logiciels, et licences) sont évalués au coût d'acquisition, révisés périodiquement en cas de dépréciation. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans étant donné leur durée de vie limitée.

Les autres actifs incorporels (relations clients, marques) repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément des écarts d'acquisition si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les relations clients sont évaluées selon la méthode des flux de trésorerie future en utilisant un taux d'actualisation (WACC) approprié sans excéder 20 ans. Celle-ci est basée sur le chiffre

d'affaires initialement acquis en utilisant un pourcentage d'érosion après déduction de la rémunération des autres actifs (immobilisations corporelles, besoin en fond de roulement, capital humain et marques). Les relations clients sont amorties linéairement sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Les marques sont estimées à partir d'un paiement de redevance potentiel en relation avec le chiffre d'affaires annuel, net de taxes. Les marques ne sont pas amorties du fait de leur durée de vie indéfinie. Leur valeur est révisée périodiquement en cas de perte de valeur (baisse du chiffre d'affaire ou marque plus utilisée).

1.5 Frais de développement

Les frais de développement informatiques (système de gestion des laboratoires) sont immobilisés dès lors qu'ils respectent les critères d'IAS 38.

Les frais de développement liés aux activités de laboratoires sont comptabilisés en charges car les coûts actuellement engagés par le Groupe pour ces projets de développement ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif tels que définis par la norme IAS 38.

1.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, net d'amortissement. L'amortissement est calculé linéairement en tenant compte de la valeur résiduelle afin d'évaluer les actifs en fonction de leur durée d'utilisation du bien estimée :

- Constructions et agencements 8-50 ans
- Installations techniques et équipements de laboratoires 5-10 ans
- Matériel, mobilier de bureau et matériel de transport 3-8 ans

Les terrains ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie indéfinie.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

1.7 Contrat de location financement ou location simple

Les contrats de location financement immobiliers et mobiliers où le Groupe assume la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière, afin d'obtenir un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du contrat. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de location financement sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie estimée de l'actif et le contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simples (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Quand un contrat de location simple se termine avant l'expiration de la période de location, les pénalités de sortie sont comptabilisées en charges de la période où le contrat se termine.

1.8 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les

actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Au niveau des goodwill, pour chaque unité génératrice de trésorerie :

Le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers. Les multiples sont validés annuellement par comparaison avec la valorisation et le prix d'acquisition de sociétés concurrentes. Deux méthodes sont appréhendées tenant compte de la structure financière de la société acquise au moment de l'acquisition :

- valeur « part de marché » liée à la moyenne du chiffre d'affaires des deux derniers exercices ;
- valeur « profitabilité récente » liée à la moyenne de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation sur les deux derniers exercices.

La valeur d'utilité est estimée à partir des entrées et sorties de trésorerie future, en y appliquant un taux d'actualisation approprié (WACC). La valeur d'utilité est réalisée sur la base d'hypothèses (taux de croissance, WACC) réalistes et prudentes et sur une période de 4 ans avec les chiffres de l'année, du budget et du plan à moyen terme et qui sont projetés sur les 2 années suivantes. La valorisation tient compte des flux de trésorerie nets qui seront, s'il y a lieu, reçus ou payés lors de la sortie de l'actif à la fin de sa durée de vie.

1.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

Quand les valeurs mobilières classées en disponible à la vente sont cédées ou dépréciées, la juste valeur cumulée des dépréciations reconnue en capitaux propres est incluse dans le compte de résultat.

Les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des immobilisations financières cotées est évaluée suivant leur valeur de cotation. Si la valeur de marché n'est pas active (et pour des valeurs non cotées), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation.

La juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

1.10 Stocks

Le stock de consommables est constitué exclusivement de produits chimiques et de fournitures consommables. Ce stock est valorisé à la plus faible des valeurs entre le prix d'achat et la valeur recouvrable. Le prix d'achat est déterminé suivant la méthode premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur recouvrable correspond au prix de vente estimé pour une utilisation ordinaire diminué des coûts variables de ventes. De plus, les produits chimiques et fournitures sont en général utilisés dans les 2 ans qui suivent leur acquisition.

1.11 Créances Clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Les créances clients sont composées des créances clients - facturées, des créances clients - facture à établir et du montant dû par les clients au titre des analyses en cours, en fonction du stade d'avancement des analyses.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions générales de vente initialement prévues. Ce risque est analysé d'une manière prudente et harmonisée au regard notamment de l'âge de la créance, du statut du client, du pays, de l'existence ou non d'un litige sur la facture. Sur le risque relatif à des créances sur des organisations gouvernementales, une revue individuelle des créances clients dues au 31 décembre est réalisée. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année de leur constatation.

1.12 Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires

Pour le bilan, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement (avec des maturités inférieures à 3 mois ou libérables à tout moment). Les découverts bancaires figurent au passif courant dans les « emprunts ».

1.13 Capital

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles, autres que pour un rachat, nettes de taxes, viennent en moins de la prime d'émission. Lorsque la société ou ses filiales achètent ses propres actions, le prix payé incluant les coûts afférents nets de taxes est déduit des capitaux propres jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

1.14 Provisions pour autres passifs

Les provisions pour remise en état de site et de l'environnement, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

1.15 Avantages du personnel

Engagement de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à

d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titres des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée ou revue chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains ou les pertes actuarielles, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés suivant la méthode du « corridor ». Les gains ou les pertes actuarielles ne sont pas pris en compte s'ils n'excèdent pas 10% de l'obligation ou 10% de la juste valeur des actifs existants. Le montant en excédent du corridor est alloué sur la période de service restante de la population active de la société et enregistré en charge dans le compte de résultat.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité pendant une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant de régimes à contributions définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'ils sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Plans d'options de souscription

Le Groupe attribue des options de souscription. La juste valeur des services fournis par les salariés en échange de la décote sur l'option est comptabilisée en charge avant impôt sur les sociétés. Les produits reçus nets des coûts de transactions sont crédités au capital (valeur nominale) et autres réserves quand les options sont exercées. Le Groupe a adopté la norme IFRS 2 à partir du 1^{er} janvier 2005 et seulement sur les plans postérieurs au 7 novembre 2002.

Participation/ intéressement et primes attribuées aux salariés

Le Groupe reconnaît une dette et une charge de personnel pour primes/ intéressement et participation suivant des

formules de calculs tenant compte du résultat des sociétés concernées. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

1.16 Dettes financières

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Elles sont ensuite maintenues à leur coût amorti.

Les dettes financières sont classées en passif courant sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement sur une période supérieure à 12 mois après la date de clôture annuelle.

1.17 Emprunts obligataires (OBSAR)

Emission par la société au mois de mars 2006 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAR) pour un montant de 120 M€ pour financer sa croissance.

Les principales caractéristiques des OBSAR sont les suivantes :

- 90.910 OBSAR émises au prix de 1.320 € chacune ; amortissable en trois tranches égales les 14 mars 2011, 14 mars 2012 et 14 mars 2013 ;
- A chaque Obligation sont attachés 3 BSAR donnant chacun le droit de souscrire pendant 7 ans à une action nouvelle ou existante Eurofins Scientific au prix de 55 €, soit 272.730 BSAR.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an payable à terme échu.

Les BSAR ont été principalement acquis par les managers du Groupe en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans. La juste valeur de l'option de conversion en instruments de capitaux propres (BSAR) a fait l'objet d'une expertise indépendante sur sa valorisation.

La juste valeur de la composante dette est incluse dans le poste « Emprunts obligataires - OBSAR ».

1.18 Instrument Hybride

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 M€. Les titres produiront un coupon à taux fixe de 8,081% durant les 7 premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans plus 370 points de base. Bien que s'agissant d'obligations perpétuelles, Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair par anticipation en mai 2014. Cet instrument de dette est coté sur le marché non réglementé « *Freiverkehr* » à Francfort.

La structure des obligations perpétuelles garantit que cet instrument financier est reconnu comme un élément des capitaux propres en application de la norme IAS 32. Pour cette raison, les intérêts déductibles fiscalement ne sont pas compris dans les charges d'intérêts, mais sont comptabilisés de la même façon que les dividendes pour les actionnaires. Le coût d'émission de ces obligations ainsi que la charge d'intérêt ont été comptabilisés en capitaux propres sans effet d'impôt car l'intégration fiscale les concernant n'a pas un résultat fiscal suffisant.

Les coupons sont versés chaque année en mai et sont classés comme des dividendes distribués.

1.19 Impôts différés et courants

Les impôts courants sont déterminés sur la base de taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés

ou quasi adoptés à la date de clôture et dans les pays où le Groupe est présent et génère du résultat imposable.

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitements de consolidation et les bases fiscales des actifs et des passifs, sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les principales différences temporelles concernent les amortissements, les provisions pour pensions et les déficits reportables.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales ou des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés dans la même juridiction fiscale.

1.20 Comptabilisation des opérations étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des sociétés du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition d'une société étrangère sont convertis au taux de clôture.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère aux taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne « résultat de change ».

1.21 Dettes sur immobilisations

Comme indiqué dans la Note 3.14 de l'annexe, les dettes sur immobilisations comprennent principalement des clauses conditionnelles dans le prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant probable. Du côté des écarts d'acquisition, le montant est appréhendé pour le prix probable.

La dette financière afférente aux options d'achat et de vente (transactions avec les intérêts minoritaires) est aussi comptabilisée dans la ligne « Dettes sur immobilisations ». Les variations de la dette sont comptabilisées au compte de résultat en charges financières pour l'effet de désactualisation et le solde relatif à l'option de vente sur intérêts minoritaires en goodwill.

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme

d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur :

- Au cas où le contrat d'acquisition stipule un montant fixe payable en actions Eurofins (nombre devant être calculé au moment du paiement), le montant dû est comptabilisé en « dettes sur immobilisations » ;
- Au cas où le contrat d'acquisition stipule un nombre fixe d'actions Eurofins, le montant dû est comptabilisé en « réserves consolidées ».

L'estimation des dettes est basée sur les taux de change à la clôture.

1.22 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à leur juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services rendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Elles sont nettes de taxes sur les ventes et remises, rabais et après élimination des ventes inter-compagnies.

Comme prestataire de service, Eurofins applique pour la reconnaissance de ses revenus les règles pour les prestataires de service (IAS 18 § 20-28). Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés sur cette base que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise :

- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture (souvent appelée méthode du pourcentage d'avancement).
- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Comptabilisation des pertes attendues lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Le résultat d'un nombre croissant de transactions de prestations de services peut être estimé de façon fiable grâce à de continues améliorations de processus et de systèmes. Par conséquent la méthode de reconnaissance des revenus en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture est de plus en plus utilisée pour déterminer le chiffre d'affaires de chaque période.

Le degré d'avancement des analyses est déterminé sur la base des travaux exécutés à la date de clôture exprimé en pourcentage du total des travaux d'analyse à réaliser.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.23 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions

ordinaires. Le Groupe dispose des catégories d'instruments dilutifs suivantes: les options de souscription d'actions, les BSAR, le paiement partiel et facultatif de prix d'acquisitions en échange d'actions de la société.

Le résultat net attribuable aux détenteurs du capital social est obtenu en déduisant la part du résultat net attribuable aux détenteurs de l'instrument hybride.

1.24 Gestion des risques financiers

Risque de liquidité et d'exigibilité

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. En mars 2006, la société a émis des OBSAR (*Obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables*) pour un montant nominal de 120.001.200 € (Note 3.11).

La Société serait contrainte de rembourser par anticipation si l'un des deux ratios ci-dessous n'était pas respecté :

- le ratio Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 1,5 à la date de clôture des comptes consolidés ;
- le ratio Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être inférieur à 3,5 à la date de clôture des comptes consolidés.

Les autres emprunts et lignes de crédit sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports comparables à ceux applicables à l'OBSAR.

En mai 2007, Eurofins a aussi émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 millions EUR. (Note 1.18).

A noter dans le contexte économique actuel que la Société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent à ce jour pas de risque significatif de liquidité sur les douze prochains mois lié en particulier au non-respect de ratios financiers.

Cependant, compte tenu de la crise majeure de liquidité qui affecte l'industrie bancaire au plan international depuis fin 2007 et qui rend plus difficile voire incertain l'accès au crédit pour les entreprises, il est probable que le Groupe subisse une hausse du coût de son financement par rapport aux conditions obtenues antérieurement sur des lignes de crédit comparables à court, moyen ou long terme. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

La table ci-dessous analyse les dettes financières et les instruments financiers dérivés par maturité basé sur les montants dus au 31 décembre 2008 :

En milliers d' € Au 31 décembre 2008	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières à LT	159.683	18.918	107.830	32.935
Crédit-bail	7.146	3.203	3.499	444
Emprunts obligataires	119.095	0	119.095	0
Dettes sur immobilisations	39.859	8.471	31.144	244
Instruments financiers dérivés	3.049	-	-	3.049
Intérêt courus non échus et résultat à verser aux détenteurs de l'instrument hybride	6.973	6.973	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.714	17.714	-	-

La trésorerie s'élève à 127.854 K€ au 31 décembre 2008 (Note 3.9).

Risque de taux d'intérêt

Dans le but de financer partiellement ses acquisitions, la Société et ses filiales ont souscrit plusieurs emprunts et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable. Le risque de variation de certains emprunts / lignes de crédit à taux d'intérêt variable de la société mère et de certaines de ses filiales a fait l'objet d'une couverture totale ou partielle de risque de taux par divers instruments financiers (échange du taux d'intérêt variable par un taux fixe ou taux d'intérêt maximum garanti sur une durée déterminée – Cf. la note 4.3).

Ces instruments financiers sont initialement évalués au coût d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier suivant la méthode de la couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la partie inefficace de l'instrument financier est comptabilisé directement en résultat financier. L'instrument financier est lui enregistré à sa juste valeur à l'actif ou au passif du bilan.

Néanmoins, il reste d'autres lignes de crédit qui sont basées sur un taux variable, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant ces emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

Risque de change

Actuellement, Eurofins Scientific réalise environ 40% de ses ventes en dehors de la zone Euro. La Société continuera à exercer ses activités dans le futur au moyen de filiales établies dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation et certains éléments du bilan de ses filiales sont enregistrés dans la devise étrangère correspondante, sans risque de change réel. Ils sont et seront par la suite convertis en Euros pour qu'ils soient inclus dans les états financiers consolidés de la Société au taux applicable en vigueur.

Dans quelques cas, où des risques de change réels et sérieux peuvent porter sur les ventes ou sur les coûts en devises, la Société et ses filiales ont souscrit des instruments de couverture de risque de change afin d'éviter les variations de taux de change.

Ces dérivés ne sont pas qualifiés pour la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Le profit ou la perte résultant de la variation de juste valeur de l'instrument financier est comptabilisé directement dans le résultat. L'instrument financier est lui enregistré à sa juste valeur à l'actif ou au passif du bilan.

Bien que la Société entende prendre ce type de mesures à l'avenir pour amoindrir partiellement les effets de ces fluctuations et bien que l'introduction de l'Euro ait créé un lieu d'échange commercial doté d'une monnaie unique dans presque toute l'Europe, les variations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, en particulier vis-à-vis de la livre sterling, de la couronne danoise, norvégienne et suédoise et du dollar US.

1.25 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net divisé par les capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

En milliers d' €	2008	2007
Endettement net (Note 3.9)	158.069	108.574
Total des capitaux propres	219.118	215.564
Ratio d'endettement	72,1%	50,4%

1.26 Jugements et estimations comptables significatifs

Jugements

Lors de l'application des méthodes comptables du Groupe décrites ci-dessus, la Direction a réalisé les jugements suivants qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers (à l'exclusion de ceux impliquant des estimations. Lesquels sont présentés dans les paragraphes ci-dessous).

Provision pour autres passifs

La Direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

Utilisation d'estimations

Le Groupe fait des estimations et des hypothèses relatives à l'avenir. Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées dans les paragraphes ci-dessous :

Estimation de la dépréciation des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles reprise dans le cadre de l'acquisition d'une société

Le Groupe vérifie annuellement si les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles repris dans le cadre de l'acquisition d'une société ont subi une perte de valeur, suivant la méthode comptable décrite en Note 1.8. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base d'une valeur d'utilité. Ces calculs requièrent l'utilisation d'estimations.

Calcul des compléments de prix variables sur titres acquis

Le Groupe vérifie fréquemment le calcul des compléments de prix variables. Les formules sont basées sur la profitabilité actuelle et/ou future des sociétés acquises (en général sur le résultat d'exploitation). De ce fait ces montants sont actualisés.

Immobilisations incorporelles reprise dans le cadre de l'acquisition d'une société

Le Groupe estime pour chaque acquisition la valeur des immobilisations incorporelles potentielles liées à l'acquisition (notamment relations clients, marques). Les techniques d'évaluation mises en œuvre sont décrites en Note 1.4.

Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Pour estimer le résultat des transactions, le Groupe revoit annuellement l'amélioration des procédures et des systèmes (à la fois opérationnels et financiers). (Note 1.22)

2. Notes relatives au Compte de Résultat

2.1 Achats et charges externes

en milliers d'€	2008	2007
Coût de matériels, consommables et sous-traitance d'analyses	108.150	89.882
Coût de logistique, transports et équipements	50.003	38.905
Autres coûts de personnel (principalement déplacements)	24.921	19.180
Coûts liés aux bâtiments	37.760	29.221
Coûts d'honoraires, assurances et communication	30.770	25.158
Total	251.605	202.346

2.2 Frais de personnel

en milliers d'€	2008	2007
Salaires bruts	256.075	194.284
Intérimaires	5.993	4.793
Charges sociales et de retraite	40.827	34.630
Variation de la provision pour retraite (Note 3.15)	-1.548	-115
Frais de personnel	301.347	233.594

Effectif moyen (ETP – "Equivalent Temps Plein")*	2008	2007
Benelux	772	679
France	1.418	1.129
Allemagne	1.669	1.380
Amérique du Nord	638	460
Scandinavie	1.245	821
Iles Britanniques	545	546
Italie	181	122
Autres Pays Européens	293	123
Autres Pays	150	61
Total Equivalent Temps Plein	6.910	5.320

* Les données correspondent à une moyenne pondérée des effectifs "Equivalent Temps Plein" sur la période, prenant en compte la date de première consolidation des acquisitions.

A la fin de l'année, l'effectif total du Groupe atteignait 7.850 personnes.

2.3 Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'€	2008	2007
Subventions d'exploitation	198	253
Autres revenus	3.712	3.696
Production immobilisée (logiciels – LIMS)	2.506	2.845
Pertes sur créances irrécouvrables (y.c. provisions)	-1.838	-1.437
Cession d'immobilisations	-907	1.447
Plus value sur cession de % des filiales	501	0
Autres	-89	-131
Charges exceptionnelles	-4.252	-1.782
Total	-169	4.891

2.4 Charges non décaissables liées aux options de souscription

en milliers d'€	2008	2007
Charges non décaissables liées aux options de souscription (O.S.), Charge d'impôt	1.674	1.108
	-77	-45
Effet sur les capitaux propres	1.597	1.063

Des options de souscription sont attribuées à certains managers et employés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché à la date d'octroi des options. Les options sont subordonnées à l'accomplissement d'une période de service par l'employé (période d'acquisition des droits). Les options sont exerçables après cette période et ont une durée de vie totale de dix ans. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou régler les options en numéraire. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées pendant la période est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes. Un taux d'intérêt annuel sans risque de 5,35% a été utilisé en 2008. La volatilité mesurée est basée sur une analyse statistique de l'évolution des cours quotidiens de l'action sur la dernière année (2008 : 38%).

	Nombre d'options de souscription	Durée moyenne des options	Prix moyen des options de souscription	Juste valeur des options
Plan 18-12-2003	215.400	5	9,80	3,67
Plan 01-02-2005	26.650	4,5	18,77	5,78
Plan 01-02-2005	78.400	4	18,77	5,41
Plan 01-02-2005	39.500	7,5	18,77	7,69
Plan 29-08-2005	68.500	6	27,80	11,46
Plan 10-01-2006	5.500	4,5	37,97	13,45
Plan 18-09-2006	152.407	4,5	50,00	16,70
Plan 20-07-2007	150.330	4,5	66,00	23,37
Plan 17-07-2008	84.475	5,5	51,08	22,62
Plan 17-07-2008	84.475	6	51,08	23,66
Plan 18-12-2008	17.005	5,5	31,62	14,00
Plan 18-12-2008	17.005	6	31,62	14,65

2.5 Résultat financier

en milliers d'€	2008	2007
Produits financiers	2.792	2.634
Charges financières	-8.815	-5.068
Coupons OBSAR	-5.764	-5.643
Résultat de change	-1.096	-597
Charge d'actualisation des Dettes sur immobilisations	-1.693	-635
Variation de la juste valeur des instruments financiers	0	0
Total	-14.576	-9.309

2.6 Impôt sur les bénéfices

en milliers d'€	2008	2007
Courants	-12.160	-11.352
Différés (Note 3.17)	2.669	1.893
Total	-9.491	-9.459

La charge d'impôt sur le résultat Groupe avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application du taux d'impôt de base du pays de la société mère, comme indiqué ci-après :

en milliers d'€	2008	2007
Résultat courant avant impôt	27.532	29.130
Impôts calculés au taux d'impôt de base	-9.176	-9.773
Effet des différences de taux dans les autres pays	-133	-67
Effet d'impôt sur dépenses non déductibles et revenus non imposables	+8.568	+3.509
Effet d'impôt sur résultat mis en équivalence	+49	+47
Effet d'impôt sur dépenses déductibles non comptabilisées	+432	+809
Effet d'impôt sur pertes fiscales non activées	-10.906	-3.922
Effet d'impôt sur pertes fiscales antérieur à l'acquisition non activées à la date d'acquisition (Note 3.2 Goodwill)	+428	+192
Effet d'impôt sur utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	+1.194	+331
Effet d'impôt sur pertes fiscales utilisées et perdues	0	-672
Crédit d'impôt	+53	+87
Charge d'impôt	-9.491	-9.459

Les mouvements des impôts différés actif et passif sont décrits en Note 3.17.

3. Notes relatives au Bilan et au Tableau des flux financiers

3.1 Immobilisations corporelles

en milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions et aménagements	Installations techniques	Matériel et Véhicules	Total
Au 31 Décembre 2007					
Valeur nette à l'ouverture	1.393	23.634	39.102	7.247	71.376
Différences de change	-117	-446	69	23	-471
Changement de périmètre	473	4.293	14.485	1.451	20.702
Acquisitions	1.981	11.522	23.637	6.015	43.155
Cessions	-140	-3.722	-428	-225	-4.515
Actifs non courants destinés à être cédés	0	-415	0	0	-415
Dépréciations	0	-3.573	-14.703	-4.618	-22.894
Valeur nette à la clôture	3.590	31.293	62.162	9.893	106.938
Valeur brute	3.590	59.535	192.251	36.536	291.912
Dépréciation cumulée	0	-28.242	-130.089	-26.643	-184.974
Valeur nette comptable au 31 Décembre 2007	3.590	31.293	62.162	9.893	106.938
Au 31 Décembre 2008					
Valeur nette à l'ouverture	3.590	31.293	62.162	9.893	106.938
Différences de change	229	175	-1.788	326	-1.058
Changement de périmètre	74	3.314	3.106	476	6.970
Acquisitions	1.852	12.682	26.635	7.271	48.440
Cessions	0	-41	-1.080	-610	-1.731
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	-4.757	-20.815	-4.997	-30.569
Valeur nette à la clôture	5.745	42.666	68.220	12.359	128.989
Valeur brute	5.745	73.565	212.527	41.610	333.448
Dépréciation cumulée	0	-30.900	-144.307	-29.251	-204.458
Valeur nette comptable au 31 Décembre 2008	5.745	42.666	68.220	12.359	128.989

Les crédits-baux mobiliers et immobiliers inclus ci-dessus pour lesquels Eurofins est le preneur sont de :

en milliers d'€	2008	2007
Coût actualisé des loyers	13.940	13.285
Amortissement	-6.634	-7.034
Valeur nette	7.030	6.251

3.2 Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles en milliers d'€	Relations clients et Marques	Logiciels *	Autres	Total
Au 31 Décembre 2007				
Valeur nette à l'ouverture	8.593	4.628	243	13.464
Différences de change	0	47	-20	27
Changement de périmètre	8.000	267	244	8.511
Acquisitions ou transfert	0	4.823	82	4.905
Cessions	0	-195	-6	-201
Amortissement	-555	-2.862	-145	-3.562
Valeur nette à la clôture	16.038	6.708	398	23.144
Valeur brute	16.824	28.215	3.359	48.398
Amortissement cumulé	-786	-21.507	-2.961	-25.254
Valeur nette comptable au 31 Décembre 2007	16.038	6.708	398	23.144
Au 31 Décembre 2008				
Valeur nette à l'ouverture	16.038	6.708	398	23.144
Différences de change	0	-24	-5	-29
Changement de périmètre	1.582	222	5	1.809
Acquisitions ou transfert	0	6.327	28	6.355
Cessions	0	-47	-20	-67
Amortissement	-860	-3.669	-146	-4.675
Valeur nette à la clôture	16.760	9.516	260	26.536
Valeur brute	18.406	35.039	3.310	56.755
Amortissement cumulé	-1.646	-25.523	-3.050	-30.219
Valeur nette comptable au 31 Décembre 2008	16.760	9.516	260	26.536

* Logiciels, y compris les logiciels en cours.

Goodwill en milliers d'€	2008	2007
Valeur nette à l'ouverture	227.090	157.116
Différences de change	-8.317	-3.111
Changement de périmètre	24.174	73.277
Réduction ¹	-428	-192
Dépréciation	-103	-
Valeur nette à la clôture	242.416	227.090
Valeur brute	251.010	235.856
Dépréciation cumulée	-8.594	-8.766
Valeur nette comptable	242.416	227.090

L'augmentation des goodwill correspond au changement de périmètre détaillé dans la Note 5.1, incluant 3.096 K€ de goodwill en cours. Ce goodwill en cours correspond à un goodwill conditionnel comptabilisé au titre de l'engagement de rachat de minoritaires (Note 1.2 – 3.19). Il représente à fin décembre 2008 un montant de 22.054 K€.

¹ Selon l'IFRS 3, un profit d'impôt a été comptabilisé durant la période en contrepartie d'une réduction du Goodwill. Ce montant de 428 K€ est basé sur les déficits reportables d'une société acquise (Note 2.6).

3.3 Actifs non courants destinés à être cédés

Le Groupe a vendu en 2008 deux bâtiments situés à Bordeaux et Alfortville en France, il possède encore un bâtiment mis en vente à Katwijk au Pays-Bas.

En milliers d'€	2008	2007
Valeur nette à l'ouverture	1.465	2.661
Différences de change	0	0
Transfert des immobilisations corporelles	0	415
Cessions	-617	-1.571
Dépréciation	-248	-40
Valeur nette à la clôture	600	1.465

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

3.4 Titres de participation

en milliers d'€	2008	2007
Valeur nette à l'ouverture	1.534	1.607
Différences de change	317	-47
Changement de périmètre	188	-68
Acquisition	1	0
Cessions	-17	-69
Variation des capitaux propres des entreprises associées	0	0
Dividende reçu	-32	0
Résultat des entreprises associées	166	111
Valeur nette à la clôture	2.157	1.534

Principale entreprise associée : en milliers d'€	2008 FASMAC Co. Ltd	2007 FASMAC Co. Ltd
Chiffre d'affaires	4.183	4.229
Résultat net	283	332
Total actif	5.003	3.564
Capitaux propres	2.828	1.991
% d'intérêt	40,9%	30,0%

3.5 Actifs financiers, créances clients et autres créances

en milliers d'€	2008	2007
Valeur nette à l'ouverture	5.208	5.934
Différences de change	8	-40
Changement de périmètre	426	-15
Augmentations	360	823
Diminutions	-783	-1.344
Dépréciation	0	-150
Valeur nette à la clôture	5.219	5.208

en milliers d'€	2008	2007
Dépôts et cautionnements	5.219	5.208
Prêts	0	0
Valeur nette à la clôture	5.219	5.208

Les dépôts et cautionnements sur loyers et prêts sont classés dans la catégorie des prêts et des créances.

3.6 Stocks

en milliers d'€	2008	2007
Total consommables	7.649	7.554

3.7 Créances clients

en milliers d'€	2008	2007
Créances clients brutes	128.904	118.771
Factures à établir	6.809	5.923
Montant dû par les clients au titre des analyses en cours	20.285	17.208
Moins : provision pour dépréciation	-6.307	-5.602
Total	149.691	136.300

Voir également Note 1.1 sur le reclassement des analyses en cours.

Evolutions des provisions pour dépréciation – en milliers d'€	2008	2007
Valeur à l'ouverture	5.602	4.293
Ecart de conversion	-86	-67
Changement de périmètre	168	986
Augmentation	2.642	3.374
Diminution	-2.019	-2.984
Valeur à la clôture	6.307	5.602

3.8 Autres Créances

en milliers d'€	2008	2007
Charges à répartir	182	396
Intérêts à recevoir	572	173
Charges constatées d'avance	4.685	4.256
Autres créances d'exploitation	12.024	14.573
Total	17.463	19.398

3.9 Disponibilités/ Trésorerie

en milliers d'€	2008	2007
Valeurs mobilières de placement	66.725	664
Soldes bancaires	64.941	64.106
Disponibilités	131.666	64.770
Découverts bancaires	-3.812	-3.504
Total trésorerie	127.854	61.266

Les valeurs mobilières de placement correspondent principalement à des bons du trésor français ou

allemands investis directement ou indirectement via des fonds communs pour un montant de 60.800 K€.

en milliers d'€	2008	2007
Dettes financières	170.641	54.532
OBSAR	119.094	118.812
Disponibilités	-131.666	-64.770
Dettes nettes	158.069	108.574

3.10 Dettes financières

Variation des dettes financières au cours de l'exercice (en milliers d'€)	2008	2007
A l'ouverture	51.028	79.503
Différences de change	-646	-371
Changement de périmètre	4.576	6.845
Nouveaux emprunts	131.474	6.175
Charge différée	0	72
Remboursement d'emprunts	-19.603	-41.196
A la clôture	166.829	51.028
Découverts bancaires	3.812	3.504
Total des dettes financières	170.641	54.532

Analyse des dettes financières	2008	2007
Emprunts bancaires	18.918	12.202
Avances conditionnées	0	40
Découverts bancaires	3.812	3.504
Emprunts et dettes financières	22.730	15.746
Crédit bail	3.203	2.306
Part à moins d'un an	25.933	18.052

Emprunts bancaires	140.766	32.225
Avances conditionnées	0	0
Emprunts et dettes financières	140.766	32.225
Crédit bail	3.942	4.255
Part à plus d'un an	144.708	36.480
Total dettes financières	170.641	54.532

3.11 Emprunts obligataires (OBSAR)

en milliers d'€	2008	2007
A l'ouverture	118.812	119.023
Changement de périmètre	0	-424
Emission de l'OBSAR	0	0
Remboursement des obligations MWG	0	-71
Charges de l'exercice	283	284
A la clôture	119.095	118.812
Part due à moins d'un an	0	0
Part due à plus d'un an	119.095	118.812
Total	119.095	118.812

en milliers d'€	2008	2007
Emission des Obligations	0	0
Emission des BSAR	0	0
Remboursements	0	-71
Impact sur le tableau des flux de trésorerie des OBSAR	0	-71

3.12 Instrument Hybride

en milliers d'€	2008	2007
A l'ouverture	100.000	0
Emission des obligations perpétuelles	0	100.000
Remboursement des obligations perpétuelles	0	0
A la clôture	100.000	100.000

Le montant avant impôt du coupon différé pour l'exercice est de 8.081 K€ (Janvier – décembre 2008) et a été comptabilisé dans les réserves consolidées.

3.13 Autres dettes d'exploitation

en milliers d'€	2008	2007
Dettes sociales et fiscales	33.549	30.281
Dettes sociales et fiscales à payer	24.443	20.373
Comptes courants avec des entreprises non consolidées	23	0
Intérêts courus non échus	2.035	833
Résultat à verser aux détenteurs de l'instrument hybride	4.938	4.938
Autres dettes d'exploitation	7.416	7.394
Total	72.404	63.819

3.14 Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations concernent aussi des clauses conditionnelles de complément de prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant estimé.

En milliers d'€	2008	2007
A l'ouverture	47.273	39.891
Différences de change	-1.251	-1.117
Changement de périmètre – augmentation nette de paiement	-7.856	7.864
Charge financière d'actualisation	1.693	635
A la clôture	39.859	47.273
Part due à moins d'un an	8.471	18.007
Part due à plus d'un an	31.388	29.266
Total	39.859	47.273

La diminution est essentiellement due aux paiements de l'exercice (notamment Biolab Spa et le groupe Agrosience).

Le taux d'actualisation retenu est de 4% pour 2008.

Echéancier des dettes sur immobilisations à plus d'un an :

en milliers d'€	2008	2007
Entre deux et cinq ans	31.144	28.035
Au delà de cinq ans	244	1.231
Part à plus d'un an	31.388	29.266

Une partie de cette augmentation a pour contrepartie la reconnaissance de goodwill en cours (Note 3.2).

en milliers d'€	2008	2007
Part des dettes sur immobilisations liée aux transactions avec les intérêts minoritaires	28.013	23.961

Pour des raisons de confidentialité, les conditions de prix plus détaillées ne sont pas données. Les entreprises concernées sont consolidées par intégration globale et les dettes comprenant l'impact du prix ci-dessus (y compris

les options d'achat et de vente) sont incluses dans la ligne « Dettes sur immobilisations ».

3.15 Provision pour engagement de retraite

Les mouvements de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

en milliers d'€	2008	2007
A l'ouverture	12.142	4.826
Différences de change	-1.212	0
Changement de périmètre	2.395	7.431
Dépense annuelle	1.254	774
Reprise de provision	-2.517	0
Contributions payées	-285	-887
A la clôture	11.776	12.142

Le changement de périmètre est principalement lié sur les sociétés italiennes au régime de pension TFR (Trattamento di Fine Rapporto). Le régime TFR est considéré comme un régime à contributions définies. Les contributions comptabilisées durant l'année sont enregistrées dans le compte de résultat et présenté en provision pour engagement de retraite au bilan, après déduction des contributions payées.

En Norvège, le Groupe a changé le régime de pension d'un régime à prestations définies à contributions définies. Ceci génère la diminution de la provision.

Les montants constatés dans le bilan sont les suivants :	2008	2007
Valeur actuarielle des engagements couverts par des fonds	16.667	24.077
Juste valeur des actifs du régime	-1.643	-11.652
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des fonds	15.024	12.425
Écarts actuariels non constatés	-3.248	-395
Amortissement des écarts actuariels	0	112
Dettes incluses au bilan dans la provision pour engagement de retraite	11.776	12.142

Les montants constatés dans le compte de résultat sont les suivants :

en milliers d'€	2008	2007
Coût des services rendus sur l'exercice	859	899
Coût de l'actualisation	64	538
Rentabilité attendue des actifs du régime	-72	-308
Gains (pertes) actuariels reconnus pendant l'exercice	56	46
Amortissement des écarts actuariels	0	33
Reprise de provision	-60	-525
Autres charges additionnelles	407	91
Total	1.254	774

3.16 Provisions pour autres passifs

en milliers d'€	Regroupement des ressources	Restructuration GeneScan	Autres	Total
Au 1/1/2007	3.912	4.550	3.058	11.520
Différences de change	-124	-6	-80	-210
Changement de périmètre/ Reclassement	2.070	0	1.013	3.083
Dotations aux provisions	1.601	508	640	2.749
Produits financiers sur provision actualisée	0	0	0	0
Reprises (provision utilisée)	-1.505	-522	-853	-2.880
Reprises (provision non utilisée)	-187	-1.462	-1.413	-3.062
Au 31/12/2007	5.767	3.068	2.365	11.200
Au 1/1/2008	5.767	3.068	2.365	11.200
Différences de change	-233	1	-19	-251
Changement de périmètre/ Reclassement	1.123	0	-43	1.080
Dotations aux provisions	668	398	1.151	2.217
Produits financiers sur provision actualisée	0	18	0	18
Reprises (provision utilisée)	-4.629	-396	-652	-5.677
Reprises (provision non utilisée)	-277	-422	-323	-1.022
Au 31/12/2008	2.419	2.667	2.479	7.565

La variation des provisions pour autres passifs est incluse dans le résultat exceptionnel (Note 2.3).

Regroupement des ressources en centres de compétences :

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent les coûts de fermeture de sites (comprenant principalement les frais de remise en état des bâtiments et de l'environnement ainsi que des indemnités de licenciements). Ces dotations se rapportent sur l'exercice principalement à la Suède. La reprise de provisions est principalement liée à l'utilisation des provisions pour regrouper les ressources de nos centres de compétences au Danemark, en Allemagne et au Royaume Uni en 2008.

Le solde au 31/12/2008 correspond principalement à des provisions au Royaume Uni, en Allemagne et en Suède.

Restructuration GeneScan

Les anciennes provisions concernent principalement les loyers relatifs au bâtiment de Freiburg non utilisé et un risque commercial. Les reprises de provisions devenues sans objet incluent la reprise de loyers pour une partie du bâtiment de Freiburg qui a été sous-louée sur l'exercice d'une part et d'autre part la reprise de provision liée au risque commercial.

Autres

Les autres provisions concernent principalement des provisions pour litiges avec des fournisseurs et des clients, principalement en Allemagne.

3.17 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles selon la méthode du report variable en utilisant un taux principal de 33,33%.

Les mouvements sur le compte « impôts différés » sont décrits ci-dessous :

en milliers d'€	2008	2007
A l'ouverture	4.018	4.866
Différences de change	-72	-280
Changement de périmètre	-38	-2.461
Impôts différés sur investissement net	1.758	0
Produit/ charge (Note 2.6)	2.669	1.893
A la clôture	8.335	4.018

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant, dans le bilan consolidé :

en milliers d'€	2008	2007
Impôts différés Actif	16.111	11.703
Impôts différés Passif	-7.776	-7.685
Total	8.335	4.018

Les impôts différés actifs ayant pour origine les déficits fiscaux sont reconnus seulement pour la partie d'impôts différés imputable sur des bénéfices futurs probables. Le groupe dispose de plus de 100 millions d'€, hors le Groupe MWG, de déficits fiscaux reportables à compenser sur des bénéfices futurs, lesquels n'ont pas été reconnus du fait de l'absence de certitude de leur recouvrabilité. Le groupe MWG dispose de plus de 120 millions d'€ de déficits fiscaux, non activés au niveau du Groupe.

3.18 Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'€	2008	2007
Créances clients	-10.314	-27.360
Stocks	-3.173	-7.715
Autres créances	2.333	-11.109
Dettes Fournisseurs	1.570	19.062
Avances clients et Produits constatés d'avance	-1.936	9.346
Autres dettes	7.383	15.918
Total	-4.137	-1.859
Changement de périmètre – actif courant	7.113	32.377
– passif courant	-3.248	-33.839
Différences de change	-151	-525
Total	423	-3.846

3.19 Regroupement d'entreprises

Durant l'exercice 2008, le Groupe a conclu l'acquisition de nouvelles sociétés, d'actifs et des contrats d'externalisation (Liste en Note 5.1), principalement trois sociétés :

- Début juillet 2008, la société Programma Ambiente en Italie avec 33 employés, spécialisée dans les analyses environnementales.
- Début octobre 2008, la société Modulo Uno en Italie, spécialisée dans les tests sur produits non alimentaires avec 110 employés.
- Début octobre 2008, la société STA Laboratories aux Etats-Unis avec 29 employés spécialisée dans les tests alimentaires.

La juste valeur des actifs et des dettes liés aux changements de périmètre est la suivante :

en milliers d'€	2008	2007
Immobilisations corporelles	-6.970	-20.702
Immobilisations incorporelles	-227	-511
Goodwills	-24.174	-73.277
Liste clients et Marques	-1.582	-8.000
Titres mis en équivalence	-188	68
Immobilisations financières	-426	15
Actif circulant (excluant la trésorerie)	-7.113	-32.377
Impôt sur les bénéfices à recevoir	-281	-448
Trésorerie	419	-4.113
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.248	33.839
Impôt sur les bénéfices à payer	1.338	490
Ecart d'acquisition négatif	114	38
Capitaux propres	3.018	2.091
Gain sur cessions de pourcentage de filiales	501	0
Dettes financières	4.576	6.845
Emprunts obligataires	0	-424
Dettes sur immobilisations	-7.856	7.864
Provisions pour engagement de retraite	2.395	7.431
Provisions pour risques et charges	1.080	3.083
Impôts différés	38	2.461
Intérêts minoritaires	1.444	750
Total prix d'acquisition/ cession	-30.646	-74.878
Moins trésorerie	-419	4.113
Flux de trésorerie dégagé sur les mouvements de périmètre	-31.065	-70.764

Se décomposant ainsi :

Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	-32.955	-70.789
Cession de filiales, nette de la trésorerie cédée	1.890	25

Les flux de trésorerie dégagé sur les mouvements de périmètres correspondent à des acquisitions de 2008 et des années précédentes.

Les acquisitions de 2008 ont contribué au niveau du chiffre d'affaires à hauteur de 15 M€ et au niveau du résultat brut d'exploitation à hauteur de -1 M€. Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2008, le chiffre d'affaires du Groupe aurait été plus élevé de 10,3 M€ et le résultat brut d'exploitation aurait été plus faible de 0,9 M€.

Le tableau ci-dessous indique les montants de Goodwill et d'immobilisations nettes acquis :

en milliers d'€	2008
Prix d'acquisition	30.124
Paiements de prix d'acquisition en actions Eurofins	3.018
Dettes sur immobilisations	-7.856
Coûts d'acquisition	794
Prix de revient	26.080
Juste valeur des éléments d'actif acquis	-1.634
Goodwill	24.446

Le goodwill de Programma Ambiente et de Modulo Uno représente respectivement 2,2 M€ et 4,6 M€, les immobilisations 1,7 M€ et 1,1 M€, les créances clients 1,4 M€ et 3,7 M€, les dettes fournisseurs 0,4 M€ et 0,8 M€ et les autres dettes 0,8 M€ et 0,5 M€. Le goodwill de STA Laboratories représente 4,5 M€ et les immobilisations 0,4 M€.

L'existence d'un Goodwill est attribuable au capital humain de l'entreprise acquise et aux synergies attendues de cette acquisition.

La Note 4.7 détaille les acquisitions du groupe qui ont eu lieu entre la date de clôture des comptes et avant l'approbation de ces états financiers.

4. Autres informations

4.1 Information sectorielle

Répartition sectorielle

Le Groupe est organisé mondialement en un seul segment d'activité : les services analytiques.

Répartition géographique

Bien que le groupe soit géré sur une base mondiale, il est possible de distinguer 9 zones géographiques : Benelux, France, Allemagne, Amérique du Nord, Scandinavie, les Iles Britanniques (Royaume-Uni et République d'Irlande), Italie, Autres pays Européens et Autres pays.

Chiffre d'affaires (en milliers d'€)	2008	2007
Benelux	74.346	71.752
France	119.076	104.416
Allemagne	152.776	120.240
Amérique du Nord	63.277	50.487
Scandinavie	135.289	84.382
Iles Britanniques	43.261	40.669
Italie	18.052	12.448
Autres pays Européens	16.899	9.977
Autres (reste du monde)	9.783	2.800
Total	632.759	497.172

Les données concernant les ventes sont fondées sur le lieu d'implantation de la société. Pour des raisons de confidentialité, le résultat d'exploitation par zone géographique n'est pas fourni.

Les chiffres concernant les actifs sont fondés sur leur localisation.

Total actif (en milliers d'€)	2008	2007
Benelux	83.922	68.654
France	165.821	102.494
Allemagne	180.261	176.757
Amérique du Nord	63.583	57.179
Scandinavie	126.771	123.550
Iles Britanniques	45.775	41.159
Italie	35.944	18.948
Autres pays Européens	15.773	11.643
Autres (reste du monde)	16.160	11.641
Total	734.010	612.025

Investissements (en milliers d'€)	2008	2007
Benelux	5.069	5.756
France	10.983	5.464
Allemagne	21.778	37.224
Amérique du Nord	8.036	13.517
Scandinavie	14.091	44.494
Iles Britanniques	7.869	6.951
Italie	7.703	7.413
Autres pays Européens	2.578	486
Autres (reste du monde)	2.016	7.864
Total	80.123	129.170

Les investissements incluent les actifs corporels (48.440 K€), incorporels (6.355 K€) et l'impact du

changement de périmètre pour les goodwills, relations clients et marques (25.328 K€).

4.2 Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Engagements financiers donnés sur emprunts (Note 3.10 et 3.11)

Les emprunts précisés ci-dessous figurent déjà au bilan du Groupe et sont juste récapitulés dans le tableau qui suit car ils sont garantis par des sûretés ou covenants/ ratios financiers.

En milliers d'€	2008	2007
Emprunts bancaires garantis sur des bâtiments et actifs du groupe *	21.998	24.424
Crédits-baux garantis sur des bâtiments et actifs du groupe **	7.217	6.547
Emprunts bancaires garantis sur des actifs et soumis à des ratios financiers	0	0
Emprunts bancaires et obligataires soumis à des ratios financiers	254.018	135.816
Total	283.323	166.788

* De plus, certains de ces emprunts peuvent être soumis à des ratios financiers.

** Les crédits-baux sont effectivement garantis, étant donné que les droits sur les actifs faisant l'objet de leasing reviennent au bailleur en cas de défaut de paiement.

Détail de certains engagements sur emprunts bancaires garantis liés à des acquisitions (déjà inclus dans les lignes "Emprunts bancaires garantis sur des bâtiments et actifs du Groupe" et "Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers") :

- Nantissement d'une partie des titres de quatre filiales détenues par Eurofins Scientific GmbH au bénéfice de NordLB dans le cadre de lignes de crédit de 2.280 K€.
- Nantissement des titres d'Analytico BV détenus par la société Eurofins Scientific BV au profit du Crédit Lyonnais et de WestLB en relation avec une ligne de crédit mise en place au niveau d'Eurofins Scientific SE mais expirée au 31 décembre 2008.

Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers

Le Groupe respecte les ratios de ses lignes de crédit les plus significatives au 31 décembre 2008.

Les autres obligations contractuelles et engagements commerciaux, non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 décembre 2008 :

en milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Autres obligations contractuelles				
Contrats de location simple *	123.682	22.089	55.116	46.477
- Bâtiments	115.799	18.395	50.953	46.451
- Equipements et véhicules	7.883	3.694	4.163	26
Obligations d'achat irrévocables	155	-	155	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	123.837	22.089	55.271	46.477

* Les contrats de location simple correspondent à la somme non actualisée des paiements minimums des engagements de loyers non résiliables.

Les obligations d'achat irrévocables sont liées à une société non consolidée par intégration globale sur lesquelles le Groupe bénéficie d'options d'achat et de vente croisées.

En milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Autres obligations commerciales				
Lignes de crédit	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties données	49.400	33.889	15.511	-
Engagements de rachats	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	49.400	33.889	15.511	
Garanties reçues	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Détail des garanties données :

- Dans le cadre d'un accord entre la société Eurofins Scientific BV et un de ses clients, une garantie de la société Eurofins Scientific SE au profit de la société Eurofins Scientific BV de parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Scientific BV a été accordée.
- Dans le cadre de la subvention de 1.922 K€ accordée par l'organisme britannique Advantage West Midlands, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort par le biais d'une lettre de confort, de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les montants nécessaires en trésorerie pour assurer la bonne exécution de l'ensemble de ses engagements.
- La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de trésorerie avec la société MWG Biotech AG sous réserve de la mise en place d'une garantie bancaire à première demande au profit de MWG Biotech AG, émise par la banque Norddeutsche Landesbank Girozentrale au nom de la société Eurofins Scientific S.E pour un montant de 7.000 K€.
- La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de trésorerie avec la société GeneScan Europe AG sous réserve de la mise en place d'une garantie bancaire à première demande au profit de GeneScan Europe AG, émise par la banque Norddeutsche Landesbank Girozentrale au nom de la société Eurofins Scientific SE pour un montant de 22.000 K€.
- La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de couverture de change avec la société Eurofins Finance SA sur un prêt d'Eurofins Finance SA à la société Eurofins Genomics BV à un taux de change de 1,4828. Cette convention génère un gain de change latent de 702 K€ au 31.12.2008.

Détail des garanties données dans le cadre des acquisitions :

Les garanties données dans la table ci-dessus et précisées ci-dessous portent sur des montants déjà comptabilisés en dettes sur immobilisations (complément de prix – Note 3.14) dans le bilan du Groupe Eurofins.

- Dans le cadre de l'acquisition de la société Direct Laboratory Services Limited par Eurofins Laboratories Ltd et la garantie de paiement du prix des cessions différées, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit des anciens actionnaires de Direct Laboratory Services Limited. Cette garantie a expiré pendant l'exercice.
- Dans le cadre de l'acquisition d'une société en Allemagne par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de toute obligation contractée

par la société Eurofins Ventures (correspondant à 39% du capital).

- Dans le cadre de l'acquisition de la société Agriseach Limited par Eurofins Holding UK Ltd, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de société mère s'est portée garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants. Cette garantie a expiré pendant l'exercice.
- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de société mère s'est portée garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants (correspondant à 45% du capital). Cette garantie a expiré pendant l'exercice.
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Optimed SA par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures BV d'acquiescer la totalité des actions leur restant de Optimed SA (correspondant à 22,4% du capital).
- Dans le cadre de l'acquisition de la société Pharmacontrol SAS par Eurofins Ventures BV et la garantie de paiement du solde du prix des cessions, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de la société CG Pharm.
- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés Operon GmbH et Operon Inc par Eurofins Genomics BV, la société Eurofins Ventures BV s'est portée garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants (Operon Holdings Inc et Qiagen North American Holdings Inc) par Eurofins Genomics BV qui n'auraient pas été payées par Eurofins Genomics BV (correspondant à 24,9% du capital).

Autres engagements :

A la connaissance du Groupe, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

Détail des garanties reçues :

- Dans le cadre de l'acquisition des sociétés LBE et PharmaControl en France, la banque Crédit Mutuel a garanti à première demande le paiement de toutes sommes à régler non payées par CG Pharm au profit de la société Eurofins Ventures BV pour un montant maximum de 300 K€. Cette garantie a expiré pendant l'exercice.

Droit individuel de formation

Suivant les lois françaises, chaque salarié a un droit individuel de formation de 20 heures par an. Le nombre d'heures rattaché à ce dispositif représente un montant pour l'ensemble des salariés français de plus de 70.000 heures. Le nombre d'heures pris au titre de ce dispositif durant la période représente entre 500 et 600 heures.

4.3 Exposition aux risques de change et de taux d'intérêt

en milliers d'€	2008	2007
Instruments financiers – Actif	0	2.388
Instruments financiers – Passif	3.049	0
Total net	-3.049	2.388

Exposition au risque de taux d'intérêt

Les instruments financiers mis en place ont principalement pour objet de couvrir le risque de taux de la dette financière long terme à taux variable.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% par an. Sur les 120 millions d'Euros d'OBSAR de valeur nominale, 100 millions d'Euros ont fait l'objet d'une couverture de risque de taux par échange du taux Euribor 3 mois avec un taux d'intérêt fixe de 3,8075% jusqu'à l'arrivée à échéance des obligations. La juste valeur du swap représente au 31 décembre 2008 un passif de 3.049 K€. La contrepartie est comptabilisée en capitaux propres. La date d'expiration de la couverture du SWAP est le 14 mars 2013, date de remboursement de l'OBSAR.

La variation des instruments financiers figure en capitaux propres pour -5.437 K€.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêts prenant en compte les transactions ci-dessus est la suivante :

	2008	2007
Dette à taux fixe	49%	71%
Dette à taux variable	51%	29%

Etant donné la décomposition entre taux fixe et taux variable au 31 décembre 2008, une augmentation ou une diminution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact de 1.465 K€ en année pleine sur le résultat avant impôt.

Exposition au risque de change

L'exposition au risque de change de l'actif net s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

en milliers d'€	2008	2007
Total Actif net (situation nette)		
DKK	28.158	14.889
SEK	17.819	9.085
NOK	6.064	3.403
USD	44.837	31.451
GBP	14.904	12.785
Autres	5.397	3.826
Total	117.179	75.439

Une augmentation ou une diminution de +/- 1% des taux de change aurait un impact de 1.172 K€ sur les capitaux propres et de 76 K€ sur le résultat brut d'exploitation.

4.4 Instruments dilutifs de capital

Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options sont attribués aux salariés. L'évolution du nombre d'options est la suivante :

en milliers d'options	2008	2007
A l'ouverture	765	725
Options accordées (*)	94	134
Options exercées	-87	-94
Options expirées	0	0
A la clôture	772	765

(*) selon les conditions des nouveaux plans d'options (prix d'exercice, date d'exercice...).

772.072 options de souscription peuvent toujours être exercées. Un détail est fourni dans le rapport de gestion.

BSAR

Les bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) sont liés à l'émission d'OBSAR (Note 3.11), 272.645 BSAR peuvent encore être exercés. 85 bons ont déjà été exercés.

Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société (Note 1.21)

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 27.173.

Détail de la moyenne pondérée d'actions ordinaires diluée

En Milliers	2008	2007
Moyenne pondérée d'actions ordinaires (existantes)	14.055	13.903
Moyenne pondérée d'options de souscription BSAR	781	762
Payements d'acquisitions partiels et facultatifs en actions Eurofins	273	273
	69	139
Moyenne pondérée d'actions ordinaires diluée	15.178	15.077

4.5 Résultat net par action

	Résultat net	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	Résultat net par action
Actions Existantes			
Total	17.710	14.055	1,26
Détenteurs d'instruments hybrides	8.081	14.055	0,57
Détenteurs du capital social	9.629	14.055	0,69
Dilué			
Total	17.710	15.178	1,17
Détenteurs d'instruments hybrides	8.081	15.178	0,53
Détenteurs du capital social	9.629	15.178	0,63

4.6 Passifs éventuels

Le Groupe fait l'objet d'actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités en qualité de prestataires de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurances spécifiques par activité. En particulier, le Groupe conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis et en France, qu'elle juge non fondée : la responsabilité du Groupe n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés. En l'état des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés autres que ceux mentionnés en Note 3.16.

4.7 Evénements post-clôture

Acquisition de différents laboratoires aux Etats-Unis et un contrat d'externalisation avec DLG au Danemark. En raison de leur date d'acquisition récente, l'information relative au prix d'acquisition et à la juste valeur des actifs et des dettes liée à ces transactions n'est pas fournie.

4.8 Opérations entre parties liées

Le Groupe est contrôlé par la famille Martin. Cette dernière détient 47,13% des actions de la société et 53,75% des droits de vote.

Les opérations entre la Société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence ou avec des sociétés détenant des actions Eurofins comme Analytical Bioventures SCA ou des sociétés dont certains membres de la direction détiennent une influence

significative telle que International Assets Finance SARL, filiale de Analytical Bioventures SCA, sont les suivantes :

en millions d'€	2008	2007
Achat de biens	0,0	0,0
Ventes de biens	0,0	0,0
Prestations de services de support facturés par des parties liées	0,0	0,0
Prestations de services de support facturés par Eurofins	0,0	0,0
Dettes fournisseurs dues par des parties liées	3,0	3,0
Créances clients dues par des parties liées	0,0	0,0
Comptes courants avec des parties liées	0,0	0,0
Loyer	3,6	3,6

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée comme suit :

en millions d'€	2008	2007
Rémunération et autres avantages	0,9	1,1

4.9 Instruments financiers par catégorie

en milliers d'€ Actif	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés utilisés pour des couvertures de taux	Actifs financiers disponibles à la vente	Total
Immobilisations financières disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés	0	0	0	0	0
Actifs financiers, créances clients et autres créances	5.219	0	0	0	5.219
Créances clients et autres créances hors charges constatées d'avance - courante	162.469	0	0	0	162.469
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placements	0	66.725	0	0	66.725
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64.941	0	0	0	64.941
en milliers d'€ Passif	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés utilisés pour des couvertures de taux	Passifs financiers évalués au coût amortis	Total	
Dettes financières à LT (hors Crédit bail)	0	0	159.683	159.683	
Emprunts obligataires (OBSAR)	0	0	119.095	119.095	
Crédit bail	0	0	7.145	7.145	
Dettes sur immobilisations	0	0	39.859	39.859	
Instruments financiers dérivés	0	3.049	0	3.049	
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation hors dettes statutaires	0	0	16.525	16.525	

5. Périmètre de Consolidation

5.1 Changement dans le périmètre de consolidation en 2008

Société	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée
Eurofins Product Service GmbH	Allemagne	Filiale de : Eurofins Scientific SE	100	100	Intégration globale	01/08
Eurofins Product Service, Inc.	Etats Unis	Eurofins Product Testing GmbH	100	100	Intégration globale	01/08
ALA Analytisches Labor GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt West GmbH	100	100	Intégration globale	01/08
Eurofins National Service Center Sweden AB	Suède	Eurofins Environment Sweden AB	100	100	Intégration globale	01/08
Chemtox SAS	France	Eurofins Ventures BV	100	16	Intégration globale	01/08
Copia 77 GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	Intégration globale	01/08
Institut Louise Blanquet SAS	France	Eurofins Environnement SAS	100	31	Intégration globale	04/08
Asept SAS	France	Eurofins Scientific Developpement SAS	100	100	Intégration globale	04/08
Sterna SAS	France	Eurofins Scientific Biosciences SAS	100	100	Intégration globale	06/08
Eurofins Product Testing Lux SARL	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	Intégration globale	06/08
Programma Ambiente Srl	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	Intégration globale	06/08
Eurofins Dr Specht GLP GmbH	Allemagne	Eurofins AgroSciences Lux Sarl	100	100	Intégration globale	06/08
Eurofins Product Testing GmbH	Autriche	Eurofins Product Testing Lux Sarl	100	100	Intégration globale	06/08
Eurofins Certification Switzerland AG	Suisse	Eurofins Certification SARL	100	100	Intégration globale	07/08
Eurofins Product Services (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	Eurofins Asian Ventures BV	100	100	Intégration globale	07/08
Agrisearch UK Ltd	Royaume - Uni	Eurofins Agrosciences Services Ltd	100	100	Intégration globale	08/08
Eurofins Agroscience Services Holdings US, Inc.	Etats Unis	Eurofins Agrosciences Lux Sarl	100	100	Intégration globale	09/08
Eurofins STA Laboratories Inc.	Etats Unis	Eurofins Food II US, Inc.	100	100	Intégration globale	10/08
Modulo Uno SpA	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	Intégration globale	10/08
Eurofins Agrosciences Services EOOD	Bulgarie	Eurofins Agrosciences Lux Sarl	100	100	Intégration globale	11/08
Eurofins Product Testing A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	100	Intégration globale	12/08
Eurofins Consumer Product Testing GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	Intégration globale	01/08
Eurofins Dr Specht Express GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	Intégration globale	12/08
Eurofins WEJ Contaminants GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	Intégration globale	12/08
Eurofins WEJ Agro Nutrition GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	Intégration globale	12/08
Eurofins 2 Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	Intégration globale	12/08

5.2 Principales sociétés du Groupe

Les sociétés figurant dans le tableau ci-dessous sont intégrées globalement.

Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt Groupe	Date d'entrée
Eurofins Scientific SE	France	Maison-Mère			
		<i>Filiale de :</i>			
ES Développement SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	01/99
Eurofins ATS SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	01/99
Eurofins Scientific Biosciences SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	07/99
Eurofins Scientific Analytics SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	07/99
Eurofins Environnement & Santé SAS	France	Eurofins Bioventures SAS	100	100	01/01
Eurofins LEM SAS	France	Eurofins Environnement SAS	100	100	01/01
Eurofins Scientific AgroGene SARL	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	99	10/02
Eurofins Certification SARL	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	07/03
Eurofins ADME Bioanalyses SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	10/04
LCN SAS	France	Eurofins Scientific Analytics SAS	100	100	12/04
Eurofins Genomics SAS	France	Eurofins Ventures BV	100	100	07/05
Eurofins Bioventures SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	07/05
Eurofins Environnement SAS	France	Eurofins Bioventures SAS	100	100	07/05
IFEG SAS	France	Eurofins Ventures BV	100	75	11/05
Eurofins LBE SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	01/06
Eurofins Pharma Control SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	01/06
Eurofins Optimed SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	78	01/06
GAB France SARL	France	Eurofins-GAB GmbH	100	100	01/06
Eurofins Agroservices Services SARL	France	Eurofins Agroservices Services Ltd	100	100	01/06
Eurofins Pharma France SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	06/06
Eurofins Medinet SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	06/06
Eurofins LHCF Environnement SAS	France	Eurofins Bioventures SAS	100	100	06/06
Eurofins Test Center SAS	France	Eurofins ATS SAS	100	84	10/06
Eurofins Cervac Ouest SAS	France	Eurofins Scientific Biosciences SAS	100	100	10/06
Eurofins Cervac Sud SAS	France	Eurofins Scientific Analytics SAS	100	100	10/06
Aix Management Services SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	10/06
Lara Europe Analyses SA	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	93	08/07
Optimed Lyon SAS	France	Eurofins Pharma France SAS	100	100	09/07
Eurofins Ventures I FR SAS	France	Eurofins Scientific SE	100	100	09/07
Eurofins Management Services SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	12/07
Chemtox SAS	France	Eurofins Ventures BV	100	16	01/08
Asept SAS	France	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	04/08
Institut Louis Blanquet	France	Eurofins Environnement SAS	100	31	04/08
Sterna SAS	France	Eurofins Scientific Biosciences SAS	100	100	06/08
Eurofins Holding UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Food I UK Ltd	100	100	01/06
Eurofins Laboratories Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Holding UK Ltd	100	100	03/98
CPA Laboratories Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Scientific SE	100	100	06/98
Eurofins Genetic Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	100	07/05
Agrisearch Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agro-Sciences I UK Ltd	100	100	01/06
Eurofins Agroservices Services Ltd	Royaume-Uni	Agrisearch Ltd	100	100	01/06
Eurofins Environmental Services Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	07/06
Eurofins Food I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Agroservices I UK Ltd	Royaume-Uni	Eurofins Agroservices Lux Sarl	100	100	04/07
Agrisearch UK Ltd	UK	Eurofins Agroservices Services Ltd	100	100	08/08
Eurofins Scientific (Ireland) Limited	Irlande	Eurofins Lux Sarl	100	100	07/03
Eurofins (NI) Limited	Irlande du Nord	Eurofins Laboratories Ltd	100	100	09/04
Eurofins Scientific GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	05/98
Institut für Lebensmittel-, Wasser- und Umweltanalytik Nürnberg GmbH	Allemagne	Eurofins I Verwaltungsgesellschaft GmbH	100	100	11/98
Eurofins Analytik GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	01/99
GfA mbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	01/01
Eurofins Medigenomix GmbH	Allemagne	Eurofins Ventures I DE GmbH	100	100	07/01
Ökometric GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	01/03
GeneScan Europe AG	Allemagne	Eurofins Ventures BV	100	> 75	07/03
Eurofins GeneScan GmbH	Allemagne	GeneScan Europe AG	100	> 75	07/03
Eurofins Dr Specht Laboratorien GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	09/04
Ergo Forschungsgesellschaft mbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	01/05
SniP Biotech-Verwaltung-GmbH	Allemagne	Medigenomix GmbH	100	100	01/05
SniP Biotech GmbH & Co. KG	Allemagne	SniP Biotech-Verwaltungs-GmbH	100	100	01/05
MWG Biotech AG	Allemagne	Eurofins Genomics BV	100	> 60	01/05
MV Genetix GmbH	Allemagne	Eurofins Medigenomix GmbH	100	100	02/05
Eurofins Umwelt GmbH	Allemagne	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	03/05
Eurofins Umwelt West GmbH	Allemagne	Eurofins Environment II DE GmbH	100	100	04/05
Eurofins Deutsches Institut für Lebensmitteluntersuchung GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	04/05
Eurofins-GAB GmbH	Allemagne	Eurofins Agro-Sciences I DE GmbH	100	100	01/06

Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt Groupe	Date d'entrée
Eurofins AUA GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	100	01/06
Dr. Fintelmann und Dr Meyer GmbH	Allemagne	Eurofins Food I DE GmbH	100	100	01/06
Institut Prof. Dr. Jäger GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	100	04/06
Eurofins Food I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Ventures I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins MWG GmbH	Allemagne	MWG Biotech AG	100	> 60	01/07
Eurofins MWG Synthesis GmbH	Allemagne	MWG Biotech AG	100	> 60	01/07
Institut Dr. Rothe GmbH	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	100	100	04/07
Eurofins Food III DE GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Laborservices GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Agro-Sciences I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Agrosociences Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins I Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	04/07
Eurofins Product Testing GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	04/07
Eurofins Umwelt Nord GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt GmbH	100	100	07/07
Eurofins Environment II DE GmbH	Allemagne	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	12/07
INLAB GmbH Institut für Lebensmittelmikrobiologie	Allemagne	Eurofins Food III DE GmbH	100	51	12/07
Operon Biotechnologies GmbH	Allemagne	Eurofins Genomics BV	100	80	12/07
Eurofins Food V DE GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Eurofins Environment I DE GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Copia 77 GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	01/08
Eurofins IT Infrastructure GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific GmbH	100	100	12/07
Eurofins Product Service GmbH	Allemagne	Eurofins Scientific SE	100	100	01/08
ALA Analytisches Labor GmbH	Allemagne	Eurofins Umwelt West GmbH	100	100	01/08
Eurofins Dr Specht GLP GmbH	Allemagne	Eurofins Agrosociences Lux Sarl	100	100	06/08
Eurofins Consumer Product Testing GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	01/08
Eurofins Dr Specht Express GmbH	Allemagne	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	12/08
Eurofins WEJ Contaminants GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	12/08
Eurofins WEJ Agro Nutrition GmbH	Allemagne	GfA mbH	100	100	12/08
Eurofins 2 Verwaltungsgesellschaft GmbH	Allemagne	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	12/08
Eurofins Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	04/01
Eurofins Services NL BV	Pays-Bas	Eurofins Lux SARL	100	100	04/01
Eurofins Food BV	Pays-Bas	Eurofins Services NL BV	100	100	10/00
Eurofins Analytico BV	Pays-Bas	Eurofins Services NL BV	100	100	04/01
Eurofins Medinet BV	Pays-Bas	Eurofins Services NL BV	100	100	04/01
Medinet International BV	Pays-Bas	Eurofins Medinet BV	100	100	04/01
CRL Medinet BV	Pays-Bas	Eurofins Medinet BV	100	100	04/01
ProMonitoring BV	Pays-Bas	Eurofins Analytico BV	100	80	10/04
Eurofins Genomics BV	Pays-Bas	Eurofins Ventures BV	100	80	07/06
Eurofins Food I NL US BV	Pays-Bas	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Food II NL US BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	04/07
Eurofins Eastern Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Eurofins Asian Ventures BV	Pays-Bas	Eurofins Scientific SE	100	100	12/07
Eurofins Scientific Services SA	Belgique	Eurofins Scientific SE	100	100	06/01
Eurofins Finance SA	Belgique	Eurofins Scientific SE	100	100	07/061
Eurofins Belgium NV	Belgique	Eurofins Finance SA	100	100	12/07
Eurofins Danmark A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	100	01/01
Eurofins Miljo A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	100	06/05
Eurofins Pharma A/S	Danemark	Eurofins Pharma Lux Sarl	100	100	01/06
Eurofins Steins Laboratorium A/S	Danemark	Eurofins Food I DK A/S	100	100	07/06
Eurofins Environment I DK A/S	Danemark	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins FoodFood I DK A/S	Danemark	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	04/07
Eurofins Product Testing A/S	Danemark	Eurofins Environment I DK A/S	100	100	12/08
Eurofins Sverige AB	Suède	Eurofins Denmark A/S	100	100	04/04
Eurofins Steins Laboratorium AB	Suède	Eurofins Food I S AB	100	100	07/06
Eurofins Food I S AB	Suède	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	10/07
Eurofins Environment I S AB	Suède	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	10/07
Eurofins Environment Sweden AB	Suède	Eurofins Environment I S AB	100	100	10/07
Eurofins Sweden Food & Agro AB	Suède	Eurofins Food I S AB	100	100	10/07
Eurofins National Service Center Sweden AB	Suède	Eurofins Environment Sweden AB	100	100	01/08
Eurofins Norge AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	100	05/06
LabNett AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	100	06/07
Eurofins Norsk Matanalyse AS	Norvège	Eurofins Food I NO AS	100	60	09/07
Eurofins Food I NO AS	Norvège	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	09/07
Eurofins Environment I NO AS	Norvège	Eurofins Environment Lux Sarl	100	100	09/07
Analycen AS	Norvège	Eurofins Environment Sweden AB	100	100	10/07
Eurofins Norge NSC AS	Norvège	Eurofins Environment I NO AS	100	100	12/07
Eurofins Scientific Finland Oy	Finlande	Eurofins Environment Sweden AB	100	100	10/07
Eurofins Agrosociences Services Srl	Italie	Eurofins Agrosociences Services Ltd	100	100	01/06
GAB Analisi Srl	Italie	Eurofins-GAB GmbH	100	80	01/06

Société *	Pays	Statut	% de contrôle	% d'intérêt Groupe	Date d'entrée
Eurofins Scientific Italia Srl	Italie	Eurofins Lux Sarl	100	100	07/06
Chemical Control Srl	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	08/06
Biolab SpA	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	01/07
Qualis Srl	Italie	Chemical Control Srl	100	100	07/07
Programma ambiente Srl	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	06/08
Modulo uno Spa	Italie	Eurofins Scientific Italia Srl	100	100	10/08
Eurofins Steins Laboratorium Sp. z.o.o.	Pologne	Eurofins Eastern Ventures BV	100	100	07/06
GAB Poland Sp. z.o.o.	Pologne	Eurofins-GAB GmbH	100	100	01/06
AnalyCen Polska Sp.z.o.o	Pologne	Eurofins Environment Sweden AB	100	100	10/07
Eurofins Agrosciences Services SL	Espagne	Eurofins Agrosciences Services Ltd	100	100	01/06
Biolab Espagnola de Analisis e Investigacion S.L.	Espagne	Biolab SpA	100	67	01/07
Ergo Portugal - Laboratorio Da Qualidade Do Ar Ida	Portugal	Ergo Forschungsgesellschaft mbH	100	51	01/05
Eurofins - Ofi Lebensmittelanalytik GmbH	Autriche	Eurofins Eastern Ventures BV	100	51	01/07
Eurofins Product Testing GmbH	Autriche	Eurofins Product Testing Lux SARL	100	100	06/08
Eurofins Scientific AG	Suisse	Eurofins Food Lux Sarl	100	100	07/00
Eurofins Certification Switzerland AG	Suisse	Eurofins certification Sarl	100	100	07/08
Bel/ Novamann International s.r.o.	Slovaquie	Eurofins Eastern Ventures BV	100	51	10/07
Eurofins Agroscience Services Kft	Hongrie	Eurofins GAB GmbH	100	100	09/07
Eurofins Scientific CZ s.r.o.	République Tchèque	Bel/ Novamann International s.r.o.	100	51	10/06
Eurofins Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Scientific SE	100	100	12/06
Eurofins Ventures Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Food Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Environment Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Pharma Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	12/06
Eurofins Agrosciences Lux Sarl	Luxembourg	Eurofins Ventures Lux Sarl	100	100	09/07
Eurofins Product Testing Lux SARL	Luxembourg	Eurofins Lux Sarl	100	100	06/08
Eurofins Scientific Inc.	Etats Unis	Eurofins Food I US Inc.	100	100	08/92
Eurofins GeneScan USA Inc.	Etats Unis	Eurofins GeneScan GmbH	100	> 75	07/03
MWG Biotech Inc.	Etats Unis	Operon Biotechnologies Inc.	100	67	01/05
Eurofins Pharma US Holdings Inc.	Etats Unis	Eurofins Ventures BV	100	100	10/05
Eurofins Avtech Laboratories Inc.	Etats Unis	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	11/05
Viralliance Inc.	Etats Unis	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	11/05
Eurofins Medinet Inc.	Etats Unis	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	06/06
Eurofins Product Safety Labs Inc.	Etats Unis	Eurofins Pharma US Holdings Inc.	100	100	07/06
Eurofins Central Analytical Laboratories Inc.	Etats Unis	Eurofins Ventures BV	100	96	04/07
Eurofins Food I US Inc.	Etats Unis	Eurofins Food I NL US BV	100	100	04/07
Eurofins Food II US Inc.	Etats Unis	Eurofins Food II NL US BV	100	100	04/07
Eurofins Genomics Inc.	Etats Unis	Eurofins Genomics BV	100	100	12/07
Operon Biotechnologies Inc.	Etats Unis	Eurofins Genomics Inc	100	67	12/07
Phoenix Acquisition Inc.	Etats Unis	Eurofins Ventures BV	100	100	12/07
Eurofins Agrosciences Services Inc.	Etats Unis	Eurofins Agrosciences Services Holdings US Inc.	100	100	01/07
Eurofins Product Service, Inc.	Etats Unis	Eurofins Product Testing GmbH	100	100	01/08
Eurofins AgroSciences Services Holdings US Inc.	Etats Unis	Eurofins Agrosciences Lux Sarl	100	100	09/08
Eurofins STA Laboratories Inc.	Etats Unis	Eurofins Food II US Inc.	100	100	10/08
Eurofins do Brasil Analises de Alimentos Ltda	Brésil	Eurofins Ventures BV	100	100	07/03
MWG Biotech Pvt Ltd	Inde	Eurofins Ventures BV	100	100	01/05
Eurofins Hong Kong Ltd	Hong Kong	Eurofins Ventures BV	100	100	07/03
Eurofins Technology Services (Suzhou) Co., Ltd	Chine	Eurofins Scientific Développement SAS	100	100	12/06
Eurofins Medinet PTE. LTD	Singapour	Eurofins Medinet BV	100	100	12/06
Eurofins Product Service (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	Eurofins Asian Ventures BV	100	100	07/08
Eurofins Scientific Japan KK	Japon	Eurofins Ventures BV	100	100	03/06
Operon Biotechnologies KK	Japon	Phoenix Acquisition Inc.	100	100	12/07
Eurofins Agrosciences Services EOOD	Bulgarie	Eurofins Agrosciences Lux Sarl	100	100	11/08

* Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

5.3 Autres sociétés du Groupe

Les sociétés suivantes ne sont pas consolidées par intégration globale :

Société	Pays	Statut	% d'intérêt	Méthode de consolidation
		<i>Filiale de :</i>		
Akvamiljo Caspian A/S	Norvège	Eurofins Danmark A/S	27	Mise en équivalence
Z.F.D. GmbH	Allemagne	Ökometric GmbH	33	Mise en équivalence
Lugttek A/S	Danemark	Eurofins Danmark A/S	26	Mise en équivalence
Fasmac Co. Ltd.	Japon	Eurofins Scientific Japan KK	41	Mise en équivalence
Stericheck Srl	Italie	Biolab Spa	27	Mise en équivalence
Potravinform Slovensko s.r.o.	Slovaquie	Bel/ Novamann International s.r.o.	25	Non consolidée

* Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires
Eurofins Scientific SE
Rue Pierre Adolphe Bobierre/ Boîte postale 42301
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous sommes assurés que la note 1.2 aux états financiers consolidés donne une information appropriée à cet égard.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.8 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.3 et 1.8 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes, le 20 février 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

HLP Audit



Yves Pelle



Jacques le Pomellec

9. Comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Compte de Résultat

1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

En milliers d' €	Notes	2008	2007
Chiffre d'affaires		185	417
Autres produits d'exploitation		13.125	7.506
Autres achats et charges externes		-12.457	-8.287
Impôts, taxes et versements assimilés		-24	-76
Salaires et traitements		-577	-916
Charges sociales		-135	-243
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-135	-95
Dotations aux provisions sur actif circulant		0	-161
Dotations aux provisions pour risques et charges		0	-0
Autres charges		-4	-27
Résultat d'exploitation	Note 3.1	-22	-1.882
Résultat financier	Note 3.2	185	-13.815
Résultat courant avant impôts		164	-15.697
Résultat exceptionnel	Note 3.3	-1.701	149.939
Impôts sur les sociétés	Note 1.14, 3.4	+1.198	+299
Résultat net		-339	+134.541

Bilan

31 décembre 2008 (31 décembre 2007)

En milliers d' €	Note	2008	2007
Immobilisations incorporelles	Note 1.1 / 2.1	702	749
Immobilisations corporelles	Note 1.2 / 2.2	145	87
Immobilisations financières	Note 1.3 / 2.3	485.439	449.632
Actif immobilisé		486.286	450.468
Clients et comptes rattachés	Note 1.4 / 2.5	8.226	8.088
Autres créances	Note 1.4 / 2.5	26.067	14.939
Valeurs mobilières de placement	Note 1.5 / 2.6	54.868	0
Disponibilités	Note 1.6 / 2.6	5.713	769
Charges constatées d'avance	Note 1.8 / 2.8	155	62
Actif circulant		95.029	23.858
Charges à étaler	Note 1.8 / 2.8	469	615
Ecart de conversion actif		2.704	289
Total Actif		584.488	475.230
Capital social		1.416	1.398
Primes d'émission, de fusion, d'apport		66.116	58.783
Réserve légale		140	137
Réserves indisponibles		631	631
Report à nouveau		136.962	3.821
Résultat de l'exercice		-339	134.541
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
Capitaux propres	Note 2.9	204.925	199.311
Avances conditionnées	Note 2.10	0	40
Provisions pour risques et charges	Note 1.9/ 2.11	2.722	307
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	Note 1.13/ 2.12	104.938	104.938
Autres emprunts obligataires	Note 1.12/ 2.13	120.235	120.291
Emprunts et dettes financières	Note 1.11/ 2.14	118.700	18.869
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 1.11/ 2.15	1.890	1.396
Dettes fiscales et sociales	Note 1.11/ 2.15	465	332
Autres dettes	Note 1.11/ 2.15	29.811	29.728
Produits constatés d'avance	Note 1.10 / 2.17	0	0
Passif circulant		376.039	275.554
Ecart de conversion passif		802	18
Total Passif		584.488	475.230

Tableau de financement

1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

En milliers d' €		2008	2007
Opérations d'exploitation			
Résultat net	+/-	-339	134.541
* Amortissements, provisions, transfert de charges	+/-	-476	+3.490
* Plus ou moins values de cession	+/-	+1.530	-149.892
Variation du besoin en fonds de roulement		-8.909	+18.970
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation		-8.194	7.109
Opérations d'investissement			
* Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-147	-153
* Acquisitions d'immobilisations financières et augmentations des créances rattachées aux participations	-	-114.323	-488.298
Cessions d'immobilisations			
* Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	+	0	614
* Cessions d'immobilisations financières et diminutions des créances rattachées aux participations	+	77.744	393.420
Variation dettes sur immobilisations	+/-	0	0
Flux de trésorerie dégagés par les opérations d'investissement		-36.726	-94.417
Opérations de financement			
Augmentation des capitaux propres	+	7.351	723
Distribution de dividendes	+/-	-1.397	-1.388
Augmentation de dettes financières	+	102.858	0
Remboursement de dettes financières	-	-4.982	-25.482
Emission d'OBSAR	+	0	0
Titres supersubordonnés à durée indéterminée	+	0	100.000
Flux de trésorerie dégagés par les opérations de financement		+103.830	+73.853
Variation de trésorerie		+58.910	-13.455
Trésorerie à l'ouverture		-1.064	12.391
Trésorerie à la clôture		57.846	-1.064

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

L'ensemble des chiffres de l'annexe est présenté en milliers d'Euros (K€).

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 d'une durée de douze mois, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les principes comptables généralement admis en France ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels conformes aux dispositions légales françaises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 - Immobilisations incorporelles

Logiciels et brevets

Les logiciels sont acquis ou développés en interne et évalués à leur coût d'acquisition ou de revient. Les amortissements pour dépréciation sont calculés dans les conditions suivantes :

Intitulés	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Brevets	Linéaire	5 ans

Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à la valorisation du fonds d'Eurofins SA lors de sa fusion avec Eurofins Scientific SA en date du 28 juillet 1997 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997. Le fonds de commerce n'est pas amorti comme l'autorise la législation en vigueur. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à une valeur de part de marché et à une valeur de rendement. La valeur de rendement est calculée à partir du résultat net et de la marge brute d'autofinancement.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation des éléments incorporels du fonds de commerce est constituée.

Ce fonds de commerce fait l'objet d'une location gérance à sa filiale Eurofins Scientific Analytics depuis le 1er janvier 2001.

1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Intitulés	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire/ Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 8 ans
matériel et outillage		
Agencements matériel et outillage	Linéaire	2 à 5 ans

1.3 - Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés/comptabilisés à leur valeur d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine (cf. notes 2.3 et 2.4). La valeur d'inventaire tient compte des écarts d'acquisition des filiales constatés dans les comptes consolidés, de la notion de possession durable des titres, de la rentabilité actuelle et des perspectives d'avenir des sociétés considérées. La valeur d'inventaire est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers. Les multiples sont validés annuellement par comparaison avec la valorisation et le prix d'acquisition de sociétés concurrentes. Deux méthodes sont appréhendées tenant compte de la situation de la société acquise au moment de l'acquisition :

- valeur « part de marché » liée à la moyenne du chiffre d'affaires des deux derniers exercices,
- valeur « profitabilité récente » liée à la moyenne de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation sur les deux derniers exercices.

La valeur d'utilité est estimée à partir des entrées et sorties de trésorerie futures, en y appliquant un taux d'actualisation approprié. La valeur d'utilité est réalisée sur la base d'hypothèses réalistes et sur une période de 5 ans. La valorisation tient compte des flux de trésorerie nets qui seront, s'il y a lieu, reçus ou payés lors de la sortie de l'actif à la fin de sa durée de vie.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent des avances effectuées aux filiales. Une provision pour dépréciation est constituée en harmonie avec les principes suivis pour les provisions sur titres de participation, c'est-à-dire en tenant compte de la situation nette de la filiale et des entrées et sorties de trésorerie futures, permettant le remboursement de la créance.

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

1.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

1.5 - Valeurs mobilières de placement

La valeur figurant au bilan est constituée du coût d'acquisition hors frais accessoires (prix pour lequel elles ont été acquises). Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (dernière valeur de rachat publiée) des valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.6 – Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse et en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

1.7 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

1.8 - Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

Charges à étaler

Les coûts relatifs à l'émission OBSAR ont été étalés sur la durée de l'OBSAR, sur une période de 7 ans, à partir du 14 mars 2006.

Le coût financier effectif incluant ces charges correspond aux conditions normales du marché pour les entreprises bénéficiant d'un risque similaire.

1.9 - Provisions pour risques et charges

Provisions pour pertes de change et opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change du mois précédant l'opération. A la clôture de l'exercice, toutes les opérations en devises figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêt des comptes, les différences de conversion sont inscrites aux comptes transitoires. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'événements passés. Il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation puisse être estimé de façon raisonnable.

1.10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont constitués de la quote-part des prestations de services non réalisées à la clôture de l'exercice mais facturés sur des contrats s'étalant sur plusieurs exercices ou bien à cheval sur les exercices N et N+1.

1.11 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des factures non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

1.12– Emprunts obligataires (OBSAR)

Emission en 2006 d'obligations à bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAR) pour un montant de 120 M€ pour financer la croissance du Groupe.

Les principales caractéristiques des OBSAR sont les suivantes :

- o 90.910 OBSAR émises au prix de 1.320 € chacune ;
- o Intérêt : Euribor 3 mois + 0,85% l'an payable trimestriellement à terme échu ;
- o Amortissement : en trois tranches égales les 14 mars 2011, 14 mars 2012 et 14 mars 2013.

A chaque Obligation sont attachés 3 BSAR (soit 272.730 BSAR) qui donnent chacun le droit de souscrire pendant 7 ans une action nouvelle ou existante Eurofins Scientific au prix de 55 €, étant précisé que lors de l'exercice des BSAR, la société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

Pour mémoire, les droits de souscription attribués aux membres du concert composé des actionnaires dirigeants de la société ont ainsi été cédés à un pool de banques qui ont souscrit les OBSAR auxquels les DPS donnaient droit à titre irréductible et réductible. Il était convenu que les banques concernées ne souhaitent pas conserver les BSAR, elles les ont donc recédés immédiatement après la souscription à la société Analytical Bioventures SCA de droit luxembourgeois. Cette dernière a enfin cédé la quasi-totalité des BSAR qu'elle avait achetés à des cadres dirigeants du Groupe, en France et à l'étranger, sous réserve de conditions d'incessibilité et de non conversion pendant une durée de 5 ans.

1.13 – Titres supersubordonnés à durée indéterminée (instrument hybride)

Eurofins a procédé en 2007 à l'émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 M€. Les titres produiront un coupon à taux fixe de 8,081% durant les 7 premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans plus 370 points de base. Bien que s'agissant d'obligations perpétuelles, Eurofins se réserve le droit de les rembourser au pair par anticipation en mai 2014. Cet instrument de dette est coté sur le marché non réglementé « *Freiverkehr* » à Francfort.

1.14 – Impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2002, Eurofins Scientific SE a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95% prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Pour la société Eurofins Scientific SE, l'effet d'impôt au titre de l'exercice inscrit au compte de résultat, est composé :

- du produit global, égal à la somme des impôts versés par les filiales bénéficiaires,
- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de report en arrière résultant de la déclaration d'intégration fiscale,
- de la charge d'impôt correspondant aux éventuels reversements d'économie d'impôt faits aux filiales déficitaires, ou au produit d'impôt correspondant à leur remboursement par les filiales,
- et des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs.

1.15 - Consolidation

La société Eurofins Scientific SE est la société-mère du groupe Eurofins Scientific.

NOTE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
Valeurs brutes				
Logiciels et brevets	288	0	0	288
Fonds de commerce	662	0	0	662
Immobilisations en cours	7	11	0	18
TOTAL	957	11	0	968
Amortissements				
Logiciels et brevets	208	58	0	266
Fonds de commerce	0	0	0	0
TOTAL	208	58	0	266
Valeurs nettes	749			702

2.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
Valeurs brutes				
Installations techniques, matériel et outillage	1.125	0	0	1.125
Agencements et installations	319	30	-319	30
Matériel de transport	8	0	0	8
Matériel et mobilier de bureau	178	106	0	284
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	1.630	136	-319	1.447
Amortissements				
Installations techniques, matériel et outillage	1.125	0	0	1.125
Agencements et installations	317	6	-317	6
Matériel de transport	8	0	0	8
Matériel et mobilier de bureau	93	70	0	163
Total	1.543	76	-317	1.302
Valeurs nettes	87			145

2.3 - Valeurs brutes et dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'€	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la fin de l'exercice
Valeurs brutes				
Titres de participation	440.783	86.001	-69.947	456.838
Créances rattachées à des participations (Note 2.4)	12.298	28.322	-9.326	31.294
Autres titres immobilisés	0	0	0	3
Autres immobilisations financières	3	0	0	0
Actions propres	0	0	0	0
Total Valeurs brutes	453.084	114.323	-79.273	488.135
Dépréciations				
Titres de participation	3.452	0	-756	2.696
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Total Dépréciations	3.452	0	-756	2.696
Valeurs nettes	449.632			485.439

Titres de participations :

Des augmentations de capital ont été réalisées dans les filiales suivantes :

- Eurofins Pharma France SAS pour un montant de 2.600 K€,
- Eurofins Bioventures SAS pour un montant de 10.500 K€,
- Eurofins Finance SA pour un montant de 7.200 K€,
- Eurofins Ventures BV pour un montant de 740 K€,
- Eurofins Pharma I NL US BV pour un montant de 3.325 K€,
- Eurofins Eastern Ventures BV pour un montant de 2.477 K€,
- Eurofins Asian Ventures BV pour un montant de 605 K€,
- Eurofins Lux Sarl pour un montant de 34.315 K€.

Une réduction de capital a été réalisée dans la société Eurofins Ventures BV pour un montant de 16.700 K€.

Au cours de l'exercice 2007 et 2008, la société a procédé à une rationalisation de ses participations directes sans impact sur le périmètre économique du Groupe en :

- regroupant, par l'intermédiaire du holding luxembourgeois Eurofins LUX sarl, la plupart des participations de la société EUROFINS SCIENTIFIC au sein de quatre autres sous holdings luxembourgeois en fonction du secteur d'activité (Eurofins Food LUX sarl, Eurofins Pharma LUX sarl, Eurofins Environment LUX sarl et Eurofins Ventures LUX sarl) ;
- et concomitamment, en finançant ou refinançant les prêts inter-sociétés au sein du Groupe au travers de la société de droit belge Eurofins Finance S.A. et/ou de sa succursale luxembourgeoise.

De ce fait, de nombreuses participations directes détenues auparavant par EUROFINS SCIENTIFIC S.E. ont été soit cédées soit apportées aux sous-holdings luxembourgeois susvisés. Parallèlement, de nouveaux holdings ont été constitués dans différents pays comme structure de tête des sociétés opérationnelles domestiques.

Ainsi, les filiales suivantes ont été cédées ou apportées sur l'exercice : Eurofins Danmark A/S, Eurofins Pharma A/S, Eurofins Steins Laboratorium A/S, Eurofins Food I DK A/S, Eurofins Environment I NO AS, Eurofins Food I NO AS, Eurofins Environment I S AB, Eurofins Food I S AB, Eurofins Ventures Lux Sarl, Eurofins Food Lux Sarl, Eurofins Environment Lux Sarl, Eurofins CS et Eurofins Scientific CZ S.r.o.

La société a absorbé la SCI le Chardonnay par transmission universelle de patrimoine.

Actions propres : au 31 décembre 2008, la société ne détient pas d'actions Eurofins Scientific (comme au 31 décembre 2007).

Dépréciations : Une reprise concernant la filiale danoise Eurofins Pharma A/S a été constatée sur l'exercice de 756 K€ suite à la cession de la société. Au 31/12/2008, les dépréciations constatées sur titres de participation concernent la filiale anglaise CPA Laboratories Ltd pour 2.696 K€.

2.4 - Tableau des filiales et participations – inventaire des valeurs mobilières

Filiales & Participations (*) En milliers d'€	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part de capital détenu %	Valeur comptable des titres		CA	Résultats	Prêts & Avances Consentis	Cautions et avals Donnés	Produits financiers	Dividendes Encaissés
				Brute	Nette						
Filiales détenues à + de 50 %											
CPA Laboratories Ltd	1.869	-1.581	100	2.696	0	199	-88	0	0	0	0
Eurofins Product Testing GmbH	25	-131	100	25	25	488	-782	0	0	0	0
Eurofins 1. Verwaltungsgesellschaft GmbH	25	-21	100	25	25	0	-29	0	0	0	0
Eurofins Product Service GmbH	25	-2	100	25	25	3.083	-2.638	0	0	0	0
Eurofins Food V DE GmbH	25	-3	100	25	25	0	-2	0	0	0	0
Eurofins Environment I DE GmbH	25	-3	100	25	25	0	-1	0	0	0	0
Eurofins Scientific Développement SAS	16.000	203	100	16.846	16.846	-15	676	22.786	0	0	1.720
Eurofins Bioventures SAS	17.467	102	100	20.000	20.000	0	27	0	0	0	557
Eurofins Pharma France SAS	4.337	-242	100	11.300	11.300	0	-276	0	0	0	0
Eurofins Ventures I FR SAS	37	0	100	37	37	0	0	0	0	0	0
Eurofins Finance SA	117.200	356	89	157.199	157.199	0	14.135	0	0	0	6.600
Eurofins Scientific Services SA	62	159	100	61	61	0	170	697	0	0	0
Eurofins Ventures BV	59	52.667	100	30.502	30.502	0	4.290	0	9.029	0	0
Eurofins Food II NL US BV	3.343	-3	100	3.343	3.343	0	-2	0	0	0	0
Eurofins Eastern Ventures BV	2.495	-5	100	2.495	2.495	0	19	0	0	0	0
Eurofins Asian Ventures BV	623	-3	100	623	623	0	6	0	0	0	0
Eurofins Lux SARL	211.581	6.755	100	211.581	211.581	0	19.962	29.788	0	0	11.000
				456.808	454.112			53.271			
Participations (détenues entre 10 et 50%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et titres assimilés (immobilisés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de placement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(*) chiffres des derniers exercices clos

La société Eurofins Scientific détient des bons de souscription d'actions sur la société Eurofins Scientific Développement pour un montant de 29 K€. Les prêts et avances consentis se répartissent ainsi : Créances rattachées à des participations : 29.086 K€ / Comptes-courants actif : 23.488 K€/ Comptes-courants passif : 0 K€ (Participation directe)/ Groupe – Fournisseurs débiteurs : 697 K€, soit 53.271 K€.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations se décomposent comme suit :

En milliers d'€	2008	2007
Eurofins CZ Sro	0	106
Eurofins Lux Sarl	29.086	1.020
Eurofins Environment Lux Sarl	0	1.364
Eurofins Asian Ventures BV	0	605
Eurofins Eastern Ventures BV	0	1.763
Participation directe	29.086	4.858
Eurofins CZ Sro	106	0
Eurofins Scientific Japan KK	0	5
Eurofins Scientific Ireland Ltd	21	4.042
Eurofins Viralliance Inc	2.081	1.825
Eurofins Environmental Services Ltd	0	1.364
Eurofins – Ofi Lebensmittelanalytik GmbH	0	204
Participation indirecte	2.208	7.440
Total (Note 2.3)	31.294	12.298

2.5 - Etat des créances

En milliers d'€	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances rattachées à des participations	31.294	31.294	0
Autres immobilisations financières	3	0	3
Clients douteux	25	0	25
Créances clients	8.225	8.225	0
Etat	480	480	0
Groupe – Participation directe	23.488	23.488	0
Groupe – Participation indirecte	1.322	1.322	0
Débiteurs divers	0	0	0
Groupe - Fournisseurs débiteurs	777	777	0
Charges constatées d'avance	155	155	0
Total	65.769	65.741	28

2.6 – Trésorerie

2.6.1– Convention de trésorerie

La société mère Eurofins Scientific a conclu avec ses filiales françaises une convention d'Omnium de trésorerie. Cette convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2000. Les filiales concernées par cette convention sont les suivantes : ES Développement, Eurofins ATS, ES Analytics, ES Biosciences, Eurofins Environnement, LCN, Eurofins Certification, Eurofins Pharmacontrol, Eurofins LBE, Eurofins Environnement & Santé, Eurofins LEM, Eurofins Genomics, Eurofins Cervac Ouest, Eurofins Cervac Sud, Aix management services, Eurofins Test Center, Eurofins Bioventures, Eurofins Pharma France, IFEG, Eurofins AgroGene, Eurofins Medinet, Eurofins LHCF Environnement, Eurofins Ventures I FR, Eurofins Optimed Lyon, Eurofins Optimed, Institut Louis Blanquet et Eurofins Management Services.

La société gestionnaire applique les taux suivants :

- position créditrice des filiales EURIBOR 1 mois – 0.50 %

- position débitrice des filiales EURIBOR 1 mois + 0.50 %

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

2.6.2– Etat des disponibilités

En milliers d'€	2008	2007
Valeurs mobilières de placement	54.868	0
Disponibilités	5.498	769
Sous-total	60.366	769
Soldes créditeurs de banque	-2.520	-1.833
Trésorerie à la clôture	57.846	-1.113

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des bons du trésor français pour un montant de 50.184 K€ et des Sicav monétaires pour un montant de 4.683 K€.

2.7 - Produits à recevoir

En milliers d'€	2008	2007
Créances rattachées à des participations	120	0
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	215	1
Disponibilités	0	0
Etat	702	0
Groupe et associés		
Total des produits à recevoir inclus dans le poste de bilan actif	1.037	1

2.8 - Comptes de régularisation Actif

2.8.1 - Charges constatées d'avance

En milliers d'€	2008	2007
Exploitation	155	62

2.8.2 - Charges à étaler

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire ont été répartis sur 7 ans pour un montant total de 878 K€ (Note 1.8) en 2006. 146 K€ ont été amortis sur l'exercice.

En milliers d'€	2008	2007
Financier	469	615

2.9 - Capital social et capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice fut la suivante:

En milliers d'€	2008
Capitaux propres au 31 décembre 2007	199.311
Augmentation de capital	19
Prime d'émission	7.333
Distribution de dividendes	-1.398
Résultat 2008	-339
Total	204.925

Les capitaux propres ont augmenté de 7.352 K€ suite à l'exercice d'options de souscription par des salariés, le paiement de prix d'acquisition par échange d'actions et de BSAR liés à l'émission de l'emprunt obligataire (186.029 nouvelles actions émises – Note 4.3.2).

L'affectation du résultat de l'exercice 2007 a été la suivante :

En milliers d'€	
Réserve légale	2
Distribution de dividendes	1.398
Report à nouveau	133.141
Total	134.541

Evolution du nombre d'actions et du capital social :

Date		Nombre d'actions	Valeur nominale	TOTAL (en €)
31.12.07	Capital social fin d'exercice	13.975.295	0,10 €	1.397.529,5
	Emission d'actions	186.029	0,10 €	18.602,9
31.12.08	Capital social fin d'exercice	14.161.324	0,10 €	1.416.132,4

Capital potentiel :

Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2008 le nombre total d'actions pouvant être souscrites est de 772.072. Le détail est fourni dans le rapport de gestion.

BSAR liés à l'OBSAR

272.645 BSAR issus de l'émission OBSAR peuvent générer un nombre d'actions nouvelles de 272.645 actions.

Paiement partiel et facultatif de prix d'acquisition par échange d'actions de la société

En application de protocoles de cession signés avec les anciens actionnaires de laboratoires acquis, il est prévu la faculté de payer une fraction du prix d'acquisition sous forme d'échange de titres par livraison d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à défaut en numéraire, au libre choix de l'acquéreur. Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions susceptibles d'être livrées par application des protocoles concernés s'élève à 27.173 actions.

La dilution possible représente environ 7,0% du capital entièrement dilué.

Droit de vote double

2.413.286 actions ont un droit de vote double.

2.10 – Avances conditionnées

En milliers d'€	2008	2007
Exploitation	0	40

2.11 - Etat des provisions

En milliers d'€	Montant au début de l'exercice	+	-	Montant à la fin de l'exercice
Risques et charges				
Pertes de change	289	2.704	-289	2.704
Charges	18	0	0	18
Total	307	2.704	-289	2.722
Dépréciation				
Sur comptes clients	23	0	0	23
Sur comptes courants	161	0	-161	0
Total	184	0	-161	23
Total provisions	491	2.704	-450	2.745

2.12 – Titres supersubordonnés à durée indéterminée (instrument hybride)

En Milliers d'Euros	2008	2007
Instrument hybride	100.000	100.000
Intérêts courus	4.938	4.938
Total	104.938	104.938

2.13 – Emprunts obligataires (OBSAR)

En Milliers d'Euros	2008	2007
OBSAR	120.001	120.001
Intérêts courus	234	290
Total	120.235	120.291

2.14 - Dettes financières

Les dettes financières se répartissent ainsi :

En Milliers d'Euros	2008	2007
Dettes financières	114.857	16.940
Dépôts	4	4
Sous-total	114.861	16.944
Intérêts courus	1.319	92
Solde créditeur de banque	2.520	1.833
Total	118.700	18.869

L'évolution des dettes financières est la suivante :

En milliers d'€	2008	2007
A l'ouverture	16.944	42.386
Différence de change	0	1
Augmentation des dettes financières	102.858	0
Remboursement des dettes financières	-4.941	-25.443
A la clôture	114.861	16.944

2.15 - Etat des dettes

En milliers d'€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Titres supersubordonnés	104.938	4.938	0	100.000
Emprunts obligataires	120.235	234	120.001	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118.700	15.707	97.243	5.750
Fournisseurs et comptes rattachés	1.890	1.890	0	0
Dettes fiscales et sociales	465	465	0	0
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Clients créditeurs	8	8	0	0
Groupe – participation directe	0	0	0	0
Groupe – participation indirecte	29.781	29.781	0	0
Autres dettes	22	22	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total	376.039	53.045	217.244	105.750

2.16 - Charges à payer

En milliers d'€	2008	2007
Titres supersubordonnés	4.938	4.938
Emprunts obligataires	234	290
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.319	92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341	397
Dettes fiscales et sociales	208	273
Dettes fiscales et sociales Groupe et associés	353	65
Autres dettes	0	0
Total des charges à payer incluses dans les postes de bilan passif	7.393	6.055

2.17 - Produits constatés d'avance

En milliers d'€	2008	2007
Exploitation	0	0

NOTE 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 – Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Eurofins Scientific est composé de la vente de systèmes SNIF-NMR.

Les autres produits d'exploitation comprennent la location gérance à la société Eurofins Scientific Analytics SAS et la refacturation de services de la structure internationale aux filiales.

3.2 - Résultat financier

Le résultat financier a augmenté de 14.000 K€.

En milliers d'€	2008	2007
Intérêts sur créances rattachées à des participations	+915	+238
Intérêts sur dettes rattachées à des participations	-1.329	-686
Revenus de gestion de trésorerie	+396	+668
Dividendes reçus	+19.877	+1.787
Intérêts des emprunts	-3.127	-1.086
Coupons OBSAR	-5.764	-5.643
Intérêts sur les titres supersubordonnés	-8.081	-4.938
Intérêts court terme	-148	-37
Différences de change	-926	-16
Reprise de provisions pour risques de change	0	0
Dotation aux provisions pour risques de change	-2.415	-289
Variation de provision sur titres de participation et sur créances rattachées	+756	-3.225
Abandon de créance	0	-361
Dotation aux provisions pour charges à étaler	-146	-219
Boni de fusion SCI Le Chardonnay	+277	0
Frais/ commissions sur emprunts	-100	-8
Résultat Financier	185	-
		13.815

3.3 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 1.701 K€ comprend les éléments suivants :

En milliers d'€	2008
Plus-value ou Moins-Value sur cession d'éléments d'actifs	-1.530
Autres produits exceptionnels	+11
Autres charges exceptionnelles	-182
Résultat exceptionnel	-1.701

Suite à la réorganisation juridique du Groupe, une perte de cession sur titres de participation a été comptabilisée pour un montant de 1.528 K€ (voir à ce propos Note 2.3).

3.4 - Impôts sur les sociétés

3.4.1 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal

En milliers d'€	2008
Résultat avant impôt	-1.537
Différence temporaire	-5
Dividende net de QP de frais et taxes	-18.883
Moins value long terme	+1.010
Jetons de présence	+3
Réintégration bénéficiaire SCI Le Chardonnay	+303
Différence de change	+784
Dotation de provisions à long terme	0
Reprise de provisions à long terme	-756
Autres	+10
Résultat fiscal de l'exercice	-19.071

3.4.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'€	2008
Accroissements de la dette future d'impôt	0
Allègements de la dette future d'impôt	1.270

Au 31 décembre 2008, la société dispose de plus de 30 millions d'euros de déficits au niveau de la société et de l'intégration fiscale.

3.4.3 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En milliers d'€		Impôt			Résultat net	
Résultat		Théori-que	Autres	Dû	Théori-que	Compt-a-ble
Courant	164	-55	-1.143	-	109	1.362
				1.198		
Exception nel						
Court terme	-1.701	567	-567	0	-1.134	-1.701
Long terme	0	0	0	0	0	0
Total	-1.537	512	-1.710	-	-1.025	-339
				1.198		

3.4.4 – Intégration fiscale

L'intégration fiscale génère sur l'exercice un profit d'impôt de 1.198 K€.

NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan En milliers d'€	Entreprises liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations brutes	456.838	0
Créances brutes rattachées à des participations	31.294	0
Créances clients et comptes rattachés	8.202	0
Autres créances	25.587	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.325	0
Autres Dettes	29.791	0

4.2 - Personnel

4.2.1 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de la société est de 5 personnes sur l'exercice 2008 contre 6 personnes en 2007, se répartissant de la façon suivante :

	2008	2007
Cadres	5	6
Employés	0	0
Total	5	6

4.2.2 - Engagements retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en fonction notamment de la législation sociale, de l'âge des salariés, de leur ancienneté dans l'entreprise, de leur rémunération actuelle, et d'un coefficient de pondération pour tenir compte de la probabilité que chaque salarié soit encore présent dans l'entreprise à l'âge théorique de départ en retraite.

Ces engagements ne sont pas comptabilisés. Ils ne sont pas significatifs au 31.12.2008.

4.2.3 - Rémunération des organes de direction et d'administration

La rémunération globale et les avantages accordés aux membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction s'élèvent à 501 K€ au titre de l'exercice 2008 dans Eurofins Scientific SE.

4.3 - Engagements hors-bilan

4.3.1 - Crédit-baux immobiliers

Aucun.

4.3.2 - Engagements financiers donnés

En milliers d'€	2008	2007
Emprunts bancaires garantis sur des actifs du groupe	0	134
Crédits-baux sur des bâtiments et actifs du groupe	0	0
Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers	114.857	16.807
OBSAR soumis à des ratios financiers	120.001	120.001
Emprunts bancaires garantis sur des actifs du groupe et soumis à des ratios financiers	0	0
Garanties marchés publics	0	0
Total des engagements	234.858	136.942

Nantissement des titres Analytico BV détenus par la société Eurofins Scientific BV au profit du Crédit Lyonnais et WestLB, en relation avec une ligne de crédit expirée au 31/12/2008 mise en place au niveau d'Eurofins Scientific SE. Elle ne produit plus d'effet au 31/12/2008.

Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers : la société respecte les ratios de ses lignes de crédit au 31 décembre 2008.

Dans le cadre d'un accord portant « Master Laboratory Services Agreement » entre la société Eurofins Scientific BV et un de ses clients, une garantie de la société Eurofins Scientific SE au profit de la société Eurofins Scientific BV de parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Scientific BV a été accordée (Voir note 2.4).

En milliers d'€	12/2008
Garanties données à ses filiales	31.018

La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de trésorerie avec la société MWG Biotech AG sous réserve de la mise en place d'une garantie bancaire à première demande au profit de MWG Biotech AG, émise par la banque Norddeutsche Landesbank Girozentrale au nom de la société Eurofins Scientific S.E pour un montant de 7.000 K€.

La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de trésorerie avec la société GeneScan Europe AG sous réserve de la mise en place d'une garantie bancaire à première demande au profit de GeneScan Europe AG, émise par la banque Norddeutsche Landesbank Girozentrale au nom de la société Eurofins Scientific SE pour un montant de 22.000 K€.

La société Eurofins Scientific SE a conclu une convention de couverture de change avec la société Eurofins Finance SA sur un prêt d'Eurofins Finance SA à la société Eurofins Genomics BV à un taux de change de 1,4828. Cette convention génère un gain de change latent de 702 K€ au 31.12.2008.

Dans le cadre d'une subvention d'un montant de 1.922 K€, accordée par le "Chief Executive of Advantage West Midlands", la société Eurofins Scientific SE a établi une lettre de confort aux termes de laquelle elle garantit, d'une part, de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour permettre à cette dernière de remplir les obligations lui incombant et, d'autre part, le parfait paiement de toutes sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Laboratories Ltd en exécution de ses engagements.

En milliers d'€	12/2008	12/2007
Garanties données liées à l'acquisition de filiales du Groupe	9.039	24.285

Dans le cadre de l'acquisition de la société Direct Laboratory Services Limited par Eurofins Laboratories Ltd et la garantie de paiement du prix des cessions différées, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit des anciens actionnaires de Direct Laboratory Services Limited (Voir note 2.4). Elle ne produit plus d'effet au 31/12/2008.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Pharmacontrol SAS par Eurofins Ventures BV et la garantie de paiement du solde du prix des cessions, la société Eurofins Scientific SE a contre garanti la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de la société CG Pharm (Voir note 2.4). Elle ne produit plus d'effet au 31/12/2008.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Agriseach Limited par Eurofins Holding UK Ltd, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de société mère s'est porté garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants (Voir note 2.4). Elle ne produit plus d'effet au 31/12/2008.

Dans le cadre de l'acquisition des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE en sa qualité de société mère s'est porté garante du paiement des sommes différées au profit des actionnaires cédants correspondant à 45% du capital (Voir note 2.4). Elle ne produit plus d'effet au 31/12/2008.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Optimed SA par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures BV d'acquérir la totalité des actions (soit 22,4% du capital et des droits de vote) leur restant de Optimed SA (Voir note 2.4).

Dans le cadre de l'acquisition d'une société en Allemagne par Eurofins Ventures BV, la société Eurofins Scientific SE s'est porté fort au profit des actionnaires cédants de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures BV d'acquérir la totalité des actions (soit 39% du capital et des droits de vote) leur restant de cette société (Voir note 2.4).

4.3.3 - Engagements financiers reçus

Néant.

4.3.4 - Instruments financiers

Couverture de change

La société n'a pas appliqué de mesures de couverture de change.

Couverture de taux

Les instruments mis en place ont principalement pour objet de couvrir la variation de taux de la dette financière long terme à taux variable (au moyen de contrats de swap avec un taux fixe ou de cap avec un taux d'intérêt maximum couvrant une certaine période).

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% par an. Sur les 120 millions d'Euros d'OBSAR de valeur nominale, 100 millions d'Euros ont fait l'objet d'une couverture de risque de taux par échange du taux Euribor 3 mois par un taux d'intérêt fixe de 3,8075% jusqu'à l'arrivée à échéance des obligations. La juste valeur du swap représente au 31 décembre 2008 une perte de 3.050 K€.

4.4 **Passifs éventuels**

Le Groupe fait l'objet d'actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités en qualité de prestataires de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurances spécifiques par activité. En particulier, la société conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis, qu'elle juge non fondée : la responsabilité de la Société n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés. En l'état des informations connues, la société estime qu'elle est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers.

4.5 **Evénements post-clôture**

Néant.

10. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires

EUROFINS SCIENTIFIC SE
Rue Pierre Adolphe Bobierre
Boîte postale 42301
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptable relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nantes, le 20 février 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yves Pelle

H.L.P. AUDIT



Jacques le Pomellec

11. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires

EUROFINS SCIENTIFIC SE
Rue Pierre Adolphe Bobierre
Boîte postale 42301
44323 NANTES CEDEX 3

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

I - Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Description des conventions autorisées au cours de l'exercice :

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Environment Lux Sarl

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2008 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont le solde est nul à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins CZ Sro

Administrateur concerné : Yves-Loic Martin

Modalités : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2008 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 105.550 € à la clôture de l'exercice.

II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet : Convention avec la société Eurofins Scientific B.V. au profit de PFIZER

Administrateurs concernés : Gilles Martin et Wicher R. Wichers

Modalités : Eurofins Scientific B.V. a conclu un accord portant «Master Laboratory Services Agreement » avec Pfizer, qui a adhéré à condition que la société Eurofins Scientific S.E. garantisse le parfait paiement des sommes qui pourraient être dues par la société Eurofins Scientific B.V. à la société Pfizer.

Le montant facturé par la société à Eurofins Scientific B.V. au cours de l'exercice au titre de cette garantie s'est élevé à 100.000 Euros.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Ventures B.V.

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités :

- Convention de trésorerie intra-groupe, signée le 22 novembre 2004. Le montant du compte courant est nul au 31 décembre 2008. Aucun intérêt n'a été calculé au titre de l'exercice.

Nature et objet : Convention avec la société Eurofins Ventures B.V. au profit de la banque Société Générale

Mandataires concernés : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'acquisition des sociétés « Pharmacontrol » par Eurofins Ventures B.V., elle-même filiale d'Eurofins Scientific S.E.

La société Pharmacontrol a été dissoute le 4 décembre 2006, suite à l'absorption par la société Eurofins Pharmacontrol SAS, elle-même membre du groupe Eurofins.

L'acquisition a été conclue en janvier 2006 sur la base de la totalité des actions composant le capital social pour un prix de 425.000 €, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, soit la somme de 300.000 €, et le solde (125.000 €) payable le 3 janvier 2008 ainsi qu'un complément de prix conditionnel payable les 3 mai 2007 et 3 mai 2008. Par avenant en date du

19 avril 2007, il a été décidé d'un commun accord entre les parties que ledit complément de prix conditionnel ne serait pas dû par Eurofins Ventures BV aux cédants.

La Société Générale sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, de contre garantir la Société Générale, de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit de cette caution solidaire.

Le solde du prix de cession des titres de Pharmacontrol a été payé aux vendeurs en janvier 2008.

Nature et objet : Convention avec la société Eurofins Ventures B.V. au profit des actionnaires cédants de la société Optimed

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'acquisition des actions de la société Optimed par la société Eurofins Ventures B.V., elle-même filiale d'Eurofins Scientific S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base d'une cession initiale représentant 77,61 % du capital puis d'une promesse de cession et d'acquisition pour les 22,39 % restants.

Si la cession se réalise, le prix de chaque action sera, pour chaque cédant, égal au prix unitaire perçu lors de la cession initiale, affecté d'un ratio de réalisation des objectifs et augmenté d'une prime s'agissant des cadres cédants.

Chaque partie pourra lever respectivement l'option qui lui est consentie pendant une durée de 90 jours à compter du jour où le Résultat aura été fixé, soit au plus tard le 15 février 2009.

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la société Optimed, de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures B.V. d'acquérir la totalité des actions leur restant appartenir au sein de Optimed.

Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Holding Ltd au profit des actionnaires cédants de la société Agrisearch

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 de la société Agrisearch Ltd par la société Eurofins Holding Ltd, filiale de Eurofins Scientific SE.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100% des actions, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, pour partie sous forme de complément de prix pour un montant de 3.000.000 £. Les accords prévoient que l'acquéreur a la faculté de payer ce complément de prix aux vendeurs, soit en actions d'Eurofins Scientific S.E., soit en numéraire.

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée garante au profit des actionnaires cédants de la société Agrisearch Ltd du paiement différé du prix de cession.

Le conseil d'administration de la société lors de sa réunion du 14 avril 2008 a décidé de se substituer à la société Eurofins Holding Ltd à l'égard des cédants pour le paiement de la fraction du prix payable en actions de la société Eurofins Scientific SE.

Le complément de prix susvisé a été payé en juin et juillet 2008 aux cédants pour partie en actions et pour partie en numéraire.

Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Ventures BV au profit des actionnaires cédants des sociétés GAB

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'acquisition en janvier 2006 des sociétés GAB Biotechnologie GmbH et GAB Analytik GmbH par Eurofins Ventures BV.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100% des actions, payable pour partie comptant à la date de réalisation de la cession aux cédants, et le solde, payable au premier trimestre 2008 en numéraire (5.000.000 €).

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée garante au profit des actionnaires cédants des sociétés GAB du paiement différé du prix de cession en numéraire.

Le solde du prix de cession des actions des sociétés GAB a été payé aux vendeurs en janvier 2008.

Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Ventures B.V. au profit des actionnaires cédants d'une société allemande

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'acquisition en septembre 2006 de 39% des actions d'une société allemande par la société Eurofins Ventures B.V. filiale de la société Eurofins Scientific S.E.

A ce jour, Eurofins Ventures B.V. détient d'ores et déjà 51 % des actions de cette société allemande acquises antérieurement.

L'accord conclu avec les actionnaires cédants prévoit au plus tard en janvier 2013 la livraison des 39% des actions de cette société allemande contre paiement estimé de 7.184.000 € par Eurofins Ventures B.V.

La société Eurofins Scientific S.E., en sa qualité de société mère, s'est portée fort au profit des actionnaires cédants de la société allemande de la promesse contractée par la société Eurofins Ventures B.V. d'acquérir la totalité des actions leur restant appartenir au sein de la société allemande.

Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Laboratories Ltd au profit de la banque Société Générale

Administrateurs concernés : Gilles Martin et Wicher R. Wichers

Modalités : La convention concerne l'acquisition de la société Direct Laboratory Services Ltd par la société Eurofins Holding UK Ltd, elle-même filiale d'Eurofins Scientific S.E.

Cette acquisition a été conclue sur la base de 100% des actions en mars 2005. Les accords prévoient qu'Eurofins Laboratories Ltd remette au cédant une caution bancaire solidaire garantissant le paiement du prix des cessions différées. Cette caution a été délivrée pour un montant de 2.500.000 £.

La Société Générale, sollicitée pour délivrer cette garantie, a demandé à Eurofins Scientific S.E. en sa qualité de société mère, de contre garantir la Société Générale de toutes sommes que la banque serait amenée à régler au profit des anciens actionnaires de Direct Laboratory Services Ltd, au titre de cette caution bancaire.

Le conseil d'administration de la société lors de sa réunion du 14 avril 2008 a décidé de se substituer à la société Eurofins Laboratories Ltd à l'égard des cédants pour le paiement de la fraction du prix payable en actions de la société Eurofins Scientific SE.

Le complément de prix susvisé a été payé en juin et juillet 2008 aux cédants pour partie en actions et pour partie en numéraire.

Nature et objet : Convention conclue avec la société Eurofins Laboratories Ltd

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : La convention concerne l'octroi par le « Chief Executive of Advantage West Midlands » d'une subvention de 1.922.000 £ à la société Eurofins Laboratories Ltd, elle-même filiale indirecte de Eurofins Scientific S.E.

Sollicitée par le « Chief Executive of Advantage West Midlands », la société Eurofins Scientific S.E. garantit de fournir à la société Eurofins Laboratories Ltd les fonds nécessaires pour remplir les obligations lui incombant, et le paiement de toutes sommes qui pourraient être dues en exécution de ses engagements.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Environmental Services Ltd

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2008 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position était nulle à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Lux SARL

Administrateur concerné : Gilles Martin

Modalités : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2008 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position s'élève à 19.686.983 € à la clôture de l'exercice.

Nature et objet : Convention de prêt et de trésorerie intra-groupe avec la société Eurofins Scientific (Ireland) Ltd

Administrateur concerné : Yves-Loïc Martin

Modalités : Aucun intérêt n'a été calculé au 31 décembre 2008 sur les avances de trésorerie effectuées au cours de l'exercice par Eurofins Scientific S.E. et dont la position était nulle à la clôture de l'exercice.

Fait à Nantes, le 16 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

HLP Audit



Yves Pelle



Jacques Le Pomellec

12. INFORMATION SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Conformément à la loi de sécurité financière (LSF) du 1^{er} août 2003 et à l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires des commissaires aux comptes de la société et des membres de leurs réseaux respectifs comptabilisés au compte de résultat de l'exercice 2008 sont détaillés comme suit :

Exercices couverts : du 01/01/2008 au 31/12/2008 (du 01/01/2007 au 31/12/2007)

	PricewaterhouseCoopers Audit				HLP AUDIT			
	Montant HT en k€		%		Montant HT en k€		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
○ Emetteur	106,3	97,7	26%	36%	56,1	47,4	44%	36%
○ Filiales intégrées globalement	225,4	135,4	55%	50%	58,5	53,0	46%	41%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
○ Emetteur			0%	0%			0%	0%
○ Filiales intégrées globalement	21,5		5%	0%	11,8	29,8	9%	23%
Sous – Total	353,2	233,1	87%	85%	126,5	130,2	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	55,0	40,0	13%	15%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
Sous – Total	55,0	40,0	13%	15%	0,0	0,0	0%	0%
TOTAL	408,2	273,1	100%	100%	126,5	130,2	100%	100%

13. INFORMATION SUR LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions des recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, et à la décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2008 d'adhérer à ces recommandations, les éléments de la rémunération des mandataires sociaux sont présentés sous la forme standardisée préconisée en sept tableaux comme suit.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Gilles Martin, Président Directeur Général		Yves-Loïc Martin, administrateur et Directeur Général délégué	
	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	363.213	434.175	165.564	221.780
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0	0	0	0
TOTAL	363.213	434.175	165.564	221.780

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Valérie Hanote, administrateur		Wicher R. Wichers, administrateur	
	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	61.144	68.447	303.123	160.490
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0	0	0	0
TOTAL	61.144	68.447	303.123	160.490

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Gilles Martin, Président Directeur Général	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	305.388	305.388	368.725	368.725
- rémunération variable	20.000	20.000	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ¹	37.825	37.825	65.450	65.450
TOTAL	363.213	363.213	434.175	434.175

¹ véhicule de fonction, frais d'expatriation (frais de scolarité des enfants etc.), régime complémentaire de retraite

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Yves-Loïc Martin, administrateur et Directeur Général délégué	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	129.888	129.888	158.725	158.725
- rémunération variable	8.000	8.000	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	0	0	0	0
- avantages en nature ¹	27.676	27.676	63.055	63.055
TOTAL	165.564	165.564	221.780	221.780

¹ véhicule de fonction, frais d'expatriation (frais de scolarité des enfants etc.), régime complémentaire de retraite

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Valérie Hanote, administrateur	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	28.577	28.577	29.818	29.818
- rémunération variable	0	0	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	30.000	30.000	36.000	36.000
- avantages en nature ¹	2.567	2.567	2.629	2.629
TOTAL	61.144	61.144	68.447	68.447

¹ véhicule de fonction, régime complémentaire de retraite

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Wicher R. Wichers, administrateur	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	138.723	138.723	136.002	136.002
- rémunération variable	113.067	113.067	0	0
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence	11.250	11.250	0	0
- avantages en nature ¹	40.083	40.083	24.488	24.488
TOTAL	303.123	303.123	160.490	160.490

¹ véhicule de fonction, régime complémentaire de retraite

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence		
Membres du conseil	jetons de présence versés en N-1	jetons de présence versés en N
Gilles Martin	0	0
Yves-Loïc Martin	0	0
Valérie Hanote	30.000	36.000
Wicher R. Wichers	11.250	0
TOTAL	41.250	36.000

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social						
Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
				Néant.		

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social				
Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
		Néant.		

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social					
Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
		Néant.			

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social				
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
		Néant.		

Tableau 8

Historique des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et autres instruments donnant accès au capital (BSA, BSAR, BSPCE...) attribués à chaque membre du conseil d'administration

Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux	1ère tranche	2ème tranche	12ème tranche	15ème tranche	16ème tranche	19ème tranche	23ème tranche	24ème tranche
Date du conseil d'administration	20/10/1997	02/03/1998	24/08/2001	10/10/2002	18/12/2003	01/02/2005	18/09/2006	20/07/2007
Mme Valérie Hanote M. Wicher Rotger Wichers	25 000	15 000	10 000	35 000	4 000	5 000	2 500	1 000
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	25 000	15 000	10 000	35 000	4 000	5 000	2 500	1 000
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	20/10/2002	02/03/2003	24/08/2004	10/10/2005	18/12/2007	01/02/2008	18/09/2010	20/07/2011
Date d'expiration des options de souscription d'actions	19/10/2007	01/03/2008	23/08/2005	09/10/2006	17/12/2013	31/01/2015	17/09/2016	19/07/2017
Prix de souscription des options en €	1,83	2,85	13,05	8,00	9,80	18,77	50,00	66,00
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31/12/2008	25 000	15 000	10 000	35 000	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions perdues et/ou réattribuées à de nouvelles conditions	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes au 31/12/2008	0	0	0	0	4 000	5 000	2 500	1 000

Tableau 9

Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par la société aux dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux			
Date du conseil d'administration	21/02/2008	17/07/2008	18/12/2008
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	21/02/2012	17/07/2012	18/12/2012
Date d'expiration des options de souscription d'actions	20/02/2018	16/07/2018	17/12/2018
Prix de souscription des options en €	69,19	51,87	31,62
Nombre d'options de souscription d'actions consenties durant l'exercice (information globale)	12 000	45 000	4 000

Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux (partie 1/2)					
Date du conseil d'administration	16/10/1998	16/10/1998	21/05/1999	27/08/2002	18/12/2003
Prix de souscription des options en €	4,90	5,82	3,35	9,00	7,84
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice (information globale)	10 000	2 000	10 000	700	2 000

Options de souscription d'actions souscrites durant l'exercice par les dix premiers bénéficiaires salariés non mandataires sociaux (partie 2/2)				
Date du conseil d'administration	18/12/2003	01/02/2005	01/02/2005	29/08/2005
Prix de souscription des options en €	9,80	18,77	18,77	27,80
Nombre d'actions souscrites durant l'exercice (information globale)	7 550	12 700	5 000	5 000

Tableau 10

Informations relatives au contrat de travail (en sus du mandat social), aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux

Voir information détaillée en page 30 du présent document de référence.

TROISIEME PARTIE

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

1. Facteurs de croissance

L'activité d'Eurofins Scientific répond aux aspirations essentielles des consommateurs, à savoir un environnement sain et propre pour leurs enfants, vivre dans de bonnes conditions et rester le plus longtemps possible en bonne santé. Ceci requiert la meilleure qualité possible pour l'air que nous respirons, les boissons que nous buvons, les aliments que nous mangeons et les médicaments que nous consommons. Eurofins concentre son activité sur les marchés en forte croissance dans l'analyse pharmaceutique, alimentaire et de l'environnement.

Le marché de la bio-analyse

Le marché de la bio-analyse est relativement nouveau notamment du point de vue du processus en cours d'externalisation des services d'analyses. Bien qu'entré en phase de consolidation, ce marché est encore très fragmenté, comportant de nombreux laboratoires de petite et moyenne taille qui disposent généralement d'un portefeuille technologique limité, d'une présence régionale et d'une clientèle réduite. A l'inverse, le groupe Eurofins offre à ses clients un support global et une gamme complète de services analytiques. Un faisceau de facteurs de croissance et de tendances de fond soutient la croissance à long terme d'Eurofins, ces derniers sont développés ci-dessous.

Aspiration au bien-être et à l'allongement de la durée de vie

Grâce aux développements scientifiques, au progrès médical et à l'amélioration des conditions de vie dans les pays industrialisés, la population vit avec un meilleur niveau de confort tout en jouissant d'une meilleure santé et d'une durée de vie qui s'allonge. Dans la mesure où le niveau de vie moyen dans ces pays augmente, la demande de médicaments de plus en plus onéreux permettant de profiter de meilleures conditions de vie va elle-même progresser. On observe également une prise de conscience croissante de la part des individus sur les risques qui les environnent. Eurofins contribue à favoriser un mode de vie bénéfique pour la santé dans un environnement sain et propre pour toute la population.

Nouvelles technologies

L'apparition de nouvelles technologies ouvre de nouvelles perspectives pour des applications sur les marchés de l'industrie pharmaceutique, alimentaire et de l'environnement. Par exemple, les progrès dans la connaissance du génome permettent d'adapter les médicaments au profil génétique par des recherches ciblées (pharmacogénomique), ou de développer des aliments génétiquement modifiés. Eurofins bénéficie à la fois de l'usage de ces technologies et du besoin de contrôle sur les produits qui en sont issus. De surcroît, ce dernier aspect est encore accentué par des équipements et des méthodes analytiques de plus en plus sensibles qui permettent de détecter des substances auparavant ignorées ou non décelables. Eurofins est en mesure d'offrir à ses clients un portefeuille exceptionnellement étendu de méthodes bioanalytiques les plus avancées afin de garantir les critères de qualité les plus exigeants.

Protection du consommateur

Parallèlement au développement de nouvelles technologies et à la hausse du niveau de vie dans les pays industrialisés, les consommateurs deviennent de plus en plus exigeants quant à la sécurité et à la qualité des produits. Cette demande de produits et de services de grande qualité est accompagnée par des réglementations gouvernementales de plus en plus strictes dans le domaine des médicaments, des aliments et de l'environnement.

Globalisation

De nombreux clients d'Eurofins ont une dimension internationale. Répondre à leurs besoins requiert une présence globale pour leurs fournisseurs. Eurofins dispose de laboratoires et de représentations commerciales implantés physiquement dans de nombreux pays où opèrent ses clients. En outre, le groupe propose une large gamme de méthodes analytiques répondant à divers besoins, un niveau élevé et homogène de qualité et de fiabilité ainsi qu'une expertise éprouvée dans la connaissance de la réglementation locale des principaux marchés. Les multinationales clientes considèrent Eurofins comme un prestataire global.

Concept de « One-stop-shop »

Eurofins vise à offrir à ses clients la gamme la plus étendue de prestations de services bio-analytiques sur le marché, notamment grâce à un portefeuille technologique inégalé de plus de 25 000 méthodes analytiques. En outre, chaque client Eurofins bénéficie désormais d'un interlocuteur privilégié. Eurofins est capable à la fois de spécialiser ses laboratoires dans des domaines d'expertise pointus tout en offrant à ses clients une offre étendue par le recours aux services d'autres laboratoires du Groupe.

Protection des marques

Dans un contexte de recherche accrue de qualité, et de sécurité de la part des consommateurs, de produits commercialisés à l'échelle mondiale et d'une couverture médiatique internationale, les marques sont des actifs précieux et il est nécessaire de les protéger en permanence, dans la mesure où elles sont très vulnérables si on vient à découvrir que leur qualité dans différents pays n'est pas uniforme. En élaborant les méthodes d'analyse de pointe les plus sensibles, dans le cadre de son programme de standards de qualité, Eurofins aide ses clients à maintenir l'intégrité de leurs marques au plan mondial.

Externalisation

Compte tenu de l'évolution technologique rapide, il est difficile et généralement plus coûteux pour un groupe industriel d'exploiter ses propres laboratoires internes ; par conséquent, le fait de s'adresser à un prestataire international comme Eurofins devient une pratique de plus en plus courante. Un contrat d'externalisation présente typiquement les caractéristiques d'un accord « gagnant-gagnant » pour les deux parties. Il permet au partenaire industriel d'optimiser l'allocation de ses ressources en capital, de transformer ses coûts fixes en coûts variables et de bénéficier de l'expertise d'Eurofins dans la gestion de laboratoires. De son côté, Eurofins conclut un partenariat de long terme avec des clients globaux, et chaque partie peut dès lors se concentrer sur son cœur de métier.

2. Facteurs de risque

Toute entreprise est confrontée à des risques dans l'exploitation de ses activités courantes. Les entreprises les plus dynamiques sont celles qui sont capables d'identifier et de gérer les risques clés de façon à minimiser leur impact négatif potentiel et à maximiser leurs retours sur investissement.

Eurofins base ses décisions, ses plans et ses objectifs futurs en fonction de sa vision actuelle et de ses attentes en matière de risques. Tous les risques ne sont pas forcément sous le contrôle de la société, certains pouvant aujourd'hui être jugés comme non tangibles, d'autres pouvant ne pas exister. En effet, de par la nature même des risques il est difficile d'en établir une liste exhaustive. Néanmoins, certains facteurs de risque et d'incertitude pourraient modifier les prévisions décrites dans ce document ou avoir un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du Groupe. Ces facteurs sont décrits en détail ci-dessous.

Dans le cadre des processus de contrôle des risques et de publication du rapport financier annuel et compte tenu de l'environnement économique actuel, la société considère les risques liés aux modifications du marché et aux réglementations gouvernementales et à l'environnement réglementaire, les risques clients, les risques de financement et plus généralement les risques financiers, comme étant les plus significatifs pour le Groupe actuellement.

Risques commerciaux

Modifications du marché

Eurofins opère principalement sur les marchés de l'analyse agro-alimentaire, de l'analyse pharmaceutique et de l'analyse de l'environnement. La Société considère ces marchés comme défensifs en raison de leur relative faible sensibilité au ralentissement économique. Ceci s'explique par nos besoins vitaux : boire et manger et par les exigences accrues de la part des consommateurs et des autorités de réglementation pour une alimentation plus sûre notamment dans les pays les plus riches et les plus développés. Dans l'industrie pharmaceutique, la recherche de nouvelles molécules plus efficaces continue à stimuler les programmes de développement de médicaments. Les tests analytiques dans l'environnement sont imposés par les réglementations en vigueur qui se renforcent dans un nombre croissant de pays à travers le monde.

Néanmoins l'économie mondiale traverse une période de turbulences et d'incertitudes dont la gravité et la durée sont impossibles à déterminer. Il n'est pas totalement exclu que plusieurs ou un grand nombre de clients d'Eurofins se retrouvent en cessation d'activité, ou que certaines réglementations gouvernementales soient suspendues ou abrogées. Si tel était le cas, ceci pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientifique, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Réglementations gouvernementales et environnement réglementaire

A l'heure actuelle, Eurofins Scientifique effectue des analyses pour garantir la conformité des produits de ses clients avec les réglementations en vigueur en Europe, aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Tout assouplissement de ces réglementations pourrait avoir un impact négatif sur le groupe. La Société pense que ce risque est limité du fait de la tendance actuelle au renforcement des contrôles et des mesures de sécurité. Ceci conduit à un environnement réglementaire plus strict et plus large et à l'établissement de cahiers des charges particuliers pour les produits concernés. Néanmoins, les risques liés aux modifications

du marché ou de l'environnement réglementaire ne peuvent pas être totalement éliminés.

En outre, la Société et les activités de toxicologie qu'elle opère à petite échelle pourraient subir l'impact négatif d'une interdiction sur ce domaine d'analyse ou des effets d'actions entreprises par des groupes opposés à ces tests.

Les activités du groupe peuvent faire l'objet d'une éventuelle réglementation par les gouvernements. Le secteur des produits bio-analytiques est strictement réglementé au plan international. Les autorités administratives et les organismes supranationaux, nationaux ou régionaux supervisent les tests, les approbations, la fabrication, le stockage, l'importation, l'exportation, l'étiquetage et la vente de produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse au moyen d'un certain nombre de lois et de réglementations. De plus, cette réglementation porte également sur la vérification de la sécurité, l'efficacité et les effets secondaires des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse. Les paramètres juridiques sont l'objet de modifications régulières. Il n'existe aucune garantie que des changements futurs de la législation concernée ne puissent pas causer des frais importants à la Société ou forcer la Société à modifier ses activités dans certains domaines.

Les activités commerciales de la Société sont influencées par des réglementations officielles globales dans presque chaque pays où celle-ci exerce ses activités. Les réglementations applicables dans chaque cas, et qui varient d'un pays à l'autre, définissent, entre autres, la sécurité et l'efficacité des produits bio-analytiques et des méthodes d'analyse, ainsi que les spécifications de fonctionnement des établissements de production et des laboratoires.

A quelques exceptions près qui concernent principalement la conformité des bâtiments, la détention de substances contrôlées ou de normes radioactives, les activités d'Eurofins Scientifique en tant que groupe de laboratoires d'analyse biologique ne font pas actuellement l'objet d'une approbation administrative. La plupart des laboratoires européens et américains d'Eurofins Scientifique se sont néanmoins vu attribuer une accréditation de conformité à la norme EN 45001 ou aux normes respectives américaines par l'organisation autorisée de chaque pays (le COFRAC en France, le DAR en Allemagne, l'UKAS au Royaume-Uni ou la FDA, la DEA ou l'USDA aux Etats-Unis). Bien que la Société entreprenne tous les efforts nécessaires pour s'assurer que ses accréditations sont maintenues, elle ne peut garantir que celles-ci seront toujours accordées par le COFRAC, le DAR, l'UKAS ou la FDA, la DEA or l'USDA. Dans l'éventualité où ces accréditations seraient retirées, les sociétés concernées pourraient toujours commercialiser leurs produits mais leur image sur le marché en souffrirait et leurs services deviendraient moins attractifs pour les clients. Néanmoins, l'échec dans l'obtention de licences, d'approbations ou d'autres autorisations, des retards importants dans l'obtention de ces permis ou la perte de licences importantes ou d'approbations nécessaires à l'exercice des activités d'Eurofins Scientifique pourraient avoir des effets négatifs importants sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Risques clients

Etant donné la qualité des clients d'Eurofins Scientifique, la Société estime que le risque d'impayés semble faible. Le taux de défauts de paiement subi par la Société en proportion de son chiffre d'affaires a été extrêmement faible au cours des cinq derniers exercices. En moyenne, au cours de cette période, les créances douteuses ont représenté environ 1% du chiffre d'affaires annuel, tandis que le délai de règlement moyen des clients est conforme aux pratiques commerciales usuelles dans les pays où le groupe est actif. A l'heure actuelle, où les conditions

économiques et commerciales sont plus difficiles, la Société veille tout particulièrement à la solvabilité des ses clients nouveaux et existants. Le Groupe estime avoir toujours constitué les provisions pour créances douteuses adéquates. Néanmoins, notamment dans le contexte d'un climat économique durablement dégradé, si un client important manquait à ses engagements, il en résulterait un impact négatif sur les revenus et la liquidité de la société.

Dans son secteur, Eurofins Scientific a un grand nombre de clients. La Société pense ne pas être dépendante d'un client unique. A titre d'information, les 10 premiers clients du groupe représentent globalement environ 10% du chiffre d'affaires consolidé, tandis que les 20 premiers clients représentent moins de 20% du chiffre d'affaires consolidé. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que dans le futur Eurofins Scientific ne soit dépendant de plusieurs clients clefs. La perte d'un ou de plusieurs de ces clients pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Eurofins Scientific, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente moins de 7% du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Elle est gérée au coup par coup au niveau opérationnel par chaque laboratoire du groupe, en raison soit de besoin de savoir-faire techniques très spécifiques, soit de manque de capacité de production par rapport aux délais impartis, soit pour d'autres raisons spécifiques au dossier considéré.

Risque fournisseurs

Selon la Société, dans le domaine d'activités principal d'Eurofins Scientific, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs est généralement faible. Néanmoins, même dans le cas contraire, en principe, Eurofins Scientific pense ne pas être dépendante de ces fournisseurs et si besoin, être capable de développer des relations similaires avec l'un de leurs concurrents. Cependant, il ne peut pas être totalement exclu qu'Eurofins Scientific puisse devenir un jour dépendante d'un ou de plusieurs fournisseurs. Dans l'éventualité où ces fournisseurs deviendraient inaccessibles pour la Société, il en résulterait des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Développement du marché, création de nouvelles sociétés et domaines d'activité, internationalisation

Eurofins Scientific a des filiales ou des bureaux de ventes en Allemagne, en Autriche, en Azerbaïdjan, en Belgique, en Bulgarie, au Brésil, en Chine, au Danemark, en Espagne, aux Etats-Unis, en Finlande, en France, à Hong Kong, en Hongrie, en Inde, en Irlande, en Italie, au Japon, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, au Royaume-Uni, en République Tchèque, à Singapour, en Slovaquie, en Suède en Suisse et en Thaïlande. De plus, Eurofins Scientific base une grande partie de sa croissance future sur la pénétration de nouveaux marchés régionaux.

La création de nouvelles entités à l'étranger, le développement de nouvelles activités et l'expansion du chiffre d'affaires dans chaque pays, la commercialisation des services exigent des investissements importants comportant des risques financiers particuliers. Des pertes liées au démarrage d'une activité doivent être prises en considération lorsque la présence géographique de la Société connaît une forte expansion. D'autres risques inhérents à l'activité internationale de la Société qui s'ajoutent aux risques généraux liés à l'exercice d'une activité à l'étranger incluent les différences liées à la

situation économique et aux systèmes juridiques et fiscaux. De plus, la Société doit établir les capacités de gestion appropriées et acquérir une bonne connaissance du secteur et du marché de façon à réussir à développer ses activités dans ces régions.

Malgré l'expérience acquise par la Société au plan international au cours des dernières années et les contacts déjà noués dans les régions ciblées dans le cadre de sa stratégie de développement international, les risques et les problèmes décrits ci-dessus pourraient entraîner des retards ou même des échecs dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et la pénétration de nouveaux marchés. Ceci aurait une conséquence négative sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Risques liés à l'acquisition de sociétés, de nouveaux laboratoires ou de nouvelles technologies

L'acquisition de nouvelles sociétés, de nouveaux laboratoires et de nouvelles technologies de façon à avoir accès à des technologies complémentaires et à développer la position de la Société sur les marchés européens et nord américains ou dans d'autres parties du monde fait partie de l'approche stratégique de la Société.

La réussite des acquisitions de la Société dépend de facteurs divers comme par exemple, la bonne intégration de ces nouvelles acquisitions au sein du groupe. D'éventuels problèmes d'intégration pourraient en effet entraîner une importante charge financière. De plus, des circonstances pourraient se présenter avec pour effet une perte de valeur partielle ou totale de ces acquisitions et pourraient par conséquent peser de façon significative sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Cela même si les transactions passées ont été préparées et évaluées avec le niveau d'attention et la mise en œuvre d'audits d'acquisition que la Société a estimée appropriés. De plus, les acquisitions peuvent comporter des risques non envisagés au préalable ou une dégradation de notre image causés par des pratiques professionnelles de qualité inférieure de la part des laboratoires acquis et de leurs équipes. De telles pratiques peuvent représenter un risque commercial important et avoir un effet négatif sur la rentabilité et la continuité d'exploitation de la Société. Il ne peut être garanti que les acquisitions de la Société seront un succès.

Concurrence

La société est consciente qu'elle a des concurrents et que ce sera toujours le cas à l'avenir. Cependant, la Société estime qu'elle occupe une position défendable sur le marché grâce à la qualité et à l'éventail de ses méthodes analytiques. Du point de vue de la Société, il n'existe aucun élément permettant de penser que celle-ci sera dans l'incapacité de défendre et d'améliorer sa position sur le marché de la bio-analyse. L'entreprise a constamment amélioré ses technologies et elle estime que l'expérience acquise en termes de procédés analytiques et d'études de références comparatives sur les divers produits pouvant être analysés lui permettront de conserver sa position de marché sur les segments de l'analyse des produits alimentaires, pharmaceutiques et de l'environnement. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que les concurrents actuels ou futurs ne puissent pas développer d'autres méthodes de bio-analyse jugées comme équivalentes, plus performantes ou moins coûteuses par rapport aux technologies développées et exploitées par Eurofins.

Néanmoins, la Société estime que le savoir-faire et l'expertise accumulés par ses équipes scientifiques, et en particulier son portefeuille de méthodes analytiques et sa

base de données comprenant plusieurs milliers d'échantillons de référence, devraient lui permettre de conserver sa position de leader technologique et de leader de marché. Cependant, il n'existe aucune certitude que la Société aura les ressources nécessaires pour faire face aux modifications du marché, à un processus de consolidation ou à l'arrivée de nouveaux concurrents. Dans ce cas, ceci pourrait avoir un effet négatif significatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Certains de ses concurrents avérés ou potentiels disposent d'une expérience commerciale plus longue, de plus grandes ressources financières ou de capacités de commercialisation plus importantes qu'Eurofins Scientifique. Certains d'entre eux ont une renommée plus importante dans leur segment de marché et une clientèle plus étendue. Eurofins Scientifique se base sur l'hypothèse selon laquelle le marché des méthodes des services bio-analytiques sera de plus en plus concentré. C'est pourquoi la mise en œuvre d'accords de coopération entre certains concurrents actuels ou potentiels ou avec des tiers sont un facteur concurrentiel de plus qui doit être pris en considération. La Société estime cependant que son approche stratégique et sa position actuelle sont des atouts.

Il ne peut pas non plus être totalement exclu que certains acteurs du marché disposant d'une importante puissance financière, comme certains groupes alimentaires ou compagnies des eaux, puissent entrer en concurrence avec la Société et tenter de casser les prix. Une concurrence accrue pourrait entraîner une réduction des prix, une diminution du volume des ventes et une réduction des marges bénéficiaires avec pour effet une limitation des efforts d'expansion de l'entreprise et une perte potentielle de parts de marché. L'ensemble de ces facteurs pourraient avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Fraude / Risques déontologiques

La Société a mis en place divers systèmes d'assurance qualité dans la plupart de ses laboratoires qui assurent la cohérence des procédures et la traçabilité des résultats. Les services financiers et des auditeurs externes procèdent régulièrement à des contrôles par échantillonnage. La Société considère l'éthique et la déontologie comme des valeurs fondamentales. L'incitation de clients ou partenaires à la prévarication est interdite au sein du groupe. Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que des employés puissent commettre une fraude ou se laisser corrompre. Ceci pourrait avoir des effets négatifs importants sur la valeur nette d'Eurofins Scientifique, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Pression des coûts et marges bénéficiaires

Jusqu'à maintenant, la société a constaté que les prix de ses services bio-analytiques les plus avancés sont relativement stables. Néanmoins, il est impossible d'exclure que des réductions de prix importantes se produisent sur le marché de l'analyse des produits alimentaires à la suite d'une concentration dans ce secteur, comme le marché de l'analyse bactériologique et de l'environnement l'a démontré. Dans la même période, les charges de la Société pourraient augmenter du fait de l'accroissement de ses frais de personnel, dépenses en équipement et dans d'autres domaines. Bien que la Société tente de maintenir ou d'améliorer ses marges bénéficiaires au moyen de mesures visant à améliorer sa rentabilité, aucune certitude n'existe que ses marges ne puissent pas connaître une diminution importante à l'avenir. La dégradation durable de ses marges pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette

d'Eurofins Scientifique, sur sa position financière et sur ses résultats d'exploitation, voire sur son existence.

Risques financiers

Risque de liquidité

La Société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. En mars 2006, la Société a procédé à l'émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (OBSAR) pour un montant nominal de 120.001.200 Euros.

Cet instrument financier se compose de 2 éléments :

- 90.910 obligations émises pour une valeur nominale de 1.320 Euros chacune, remboursables en 3 tranches égales arrivant à échéance respectivement le 14 mars 2011, le 14 mars 2012 et le 14 mars 2013 ;
- par ailleurs, à chaque obligation, sont attachés 3 bons de souscription (BSAR), soit 272.730 bons au total d'une durée de vie de 7 ans arrivant à échéance le 14 mars 2013.

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% l'an.

Un cas d'exigibilité anticipée est un événement ou une circonstance visé aux paragraphes (a) à (c) suivants :

- (a) défaut de paiement par la Société à leur date d'exigibilité, du principal et des intérêts dus au titre de toute Obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par la Société dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;
- (b) inexécution par la Société de toute autre obligation relative à l'emprunt obligataire, s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par la Société de la notification écrite par le représentant de la masse des porteurs d'obligations dudit manquement ;
- (c) dans le cas où la Société ne respecterait plus l'un des engagements financiers suivants :
 - le ratio de la Dette Nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être maintenu inférieur à 1,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés ;
 - le ratio de la Dette Nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être maintenu inférieur à 3,5 à chaque date de clôture des comptes consolidés.

En mai 2007, Eurofins a émis des titres supersubordonnés à durée indéterminée d'un montant nominal de 100 millions EUR. Les titres produisent un coupon à taux fixe de 8,081% pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables au pair par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

Les autres emprunts et lignes de crédit contractés par le Groupe et ses filiales sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé. La nature des clauses de défaut et d'exigibilité anticipée de ces emprunts et lignes de crédit est généralement similaire à celle de l'emprunt en OBSAR, notamment en ce qui concerne les conditions de respect des ratios financiers consolidés.

L'information détaillée concernant ces engagements donnés relatifs à la dette financière figure dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2008 établis selon les normes IFRS.

Le montant des emprunts et lignes de crédit restant dû se rapportant à ces obligations financières, figure dans les annexes des comptes consolidés.

A noter dans le contexte économique actuel que la Société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent à ce jour pas de risque significatif de liquidité dans un futur proche lié en particulier au non-respect de ratios financiers..

Cependant, compte tenu de la crise majeure de liquidité qui affecte l'industrie bancaire au plan international depuis fin 2007 et qui rend plus difficile voire incertain l'accès au crédit pour les entreprises, il est probable que le Groupe subisse une hausse du coût de son financement par rapport aux conditions obtenues antérieurement sur des lignes de crédit comparables à court, moyen ou long terme. Il ne peut être exclu que le groupe ne parvienne pas à financer ses investissements futurs ni à faire face à une quelconque de ses obligations financières au moment où celles-ci deviendraient exigibles. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats, voire sur son existence.

Risque de complément de prix

Comme indiqué dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2008, les dettes sur immobilisations comprennent principalement des clauses conditionnelles dans le prix à payer aux anciens actionnaires des sociétés acquises pour leur montant maximum. Du côté des écarts d'acquisition, le montant est appréhendé pour le prix maximal estimé.

Lorsque l'impact financier du dénouement des clauses de complément de prix est déterminable, il est comptabilisé au bilan consolidé du groupe. Dans les autres cas, ces clauses sont décrites dans les engagements hors bilan (Cf. note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2008).

Risque de taux d'intérêt

Dans le but de financer partiellement ses acquisitions, la Société et ses filiales ont souscrit plusieurs emprunts et lignes de crédit, dont l'emprunt en OBSAR détaillé plus haut dans la section Risque de liquidité. Ces engagements sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable. Le risque de variation de certains emprunts / lignes de crédit à taux d'intérêt variable de la société mère et de certaines de ses filiales a fait l'objet d'une couverture totale ou partielle de risque de taux par divers instruments financiers (échange du taux d'intérêt variable par un taux fixe ou taux d'intérêt maximum garanti sur une durée déterminée).

Les obligations issues de l'émission d'OBSAR produisent des intérêts trimestriels, au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,85% par an. Sur les 120 millions d'Euros d'OBSAR de valeur nominale, 100 millions d'Euros ont fait l'objet d'une couverture de risque de taux par échange du taux Euribor 3 mois par un taux d'intérêt fixe de 3,8075% jusqu'à l'arrivée à échéance des obligations.

Les titres hybrides produisent un coupon à taux fixe de 8,081% pendant les sept premières années, soit l'équivalent du taux de swap à 7 ans à la date de l'émission plus 370 points de base, et sont remboursables par la société en mai 2014. Au-delà, le taux d'intérêt devient variable et la marge initiale est majorée de 250 points de base.

Néanmoins, il reste d'autres lignes de crédit qui sont basées sur un taux variable, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant ces emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats.

Le risque théorique de la variation des taux d'intérêts sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2008.

Risque de change

Actuellement, Eurofins Scientific réalise environ 60% de ses ventes en dehors de la zone Euro. La Société continuera à exercer ses activités dans le futur au moyen de filiales établies dans d'autres pays. Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires, les résultats d'exploitation et certains éléments du bilan de ses filiales sont enregistrés dans la devise étrangère correspondante, sans risque de change réel. Ils sont et seront par la suite convertis en Euros pour qu'ils soient inclus dans les états financiers consolidés de la Société au taux applicable en vigueur.

La répartition des résultats d'exploitation et certains éléments du bilan en fonction des principales devises du Groupe est indiquée dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2008.

Dans le cas de risques de change réels et sérieux portant sur les ventes ou sur les coûts en devises, la Société et ses filiales ont souscrit des instruments de couverture de risque de change afin de se protéger contre les variations de taux de change. Bien que la Société entende prendre ce type de mesures à l'avenir pour amoindrir partiellement les effets de ces fluctuations et bien que l'introduction de l'Euro ait créé un lieu d'échange commercial doté d'une monnaie unique dans presque toute l'Europe, les variations des taux de change pourraient avoir un effet négatif important sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation, en particulier vis-à-vis de la livre sterling, des couronnes danoise, suédoise et norvégienne et du dollar US.

Le risque théorique de la variation des taux de change sur le résultat financier consolidé est illustré à titre indicatif dans un tableau figurant dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2008.

Besoins de ressources financières complémentaires

La stratégie de croissance d'Eurofins Scientific, en particulier l'acquisition de nouveaux laboratoires et de technologies pour avoir accès à des technologies complémentaires et pour développer la position de la Société sur différents continents implique une utilisation importante de capitaux. La Société estime qu'elle dispose de disponibilités internes suffisantes pour faire face à ses besoins actuels. Il ne peut pas être totalement exclu néanmoins que la Société doive réunir des fonds supplémentaires au moyen de financements privés ou publics, sous forme de financement externe, d'apport en fonds propres ou d'autres accords. Des apports complémentaires en fonds propres peuvent avoir un effet dilutif pour les actionnaires alors qu'un financement externe peut restreindre la capacité de la Société à distribuer des dividendes ou entraîner d'autres limitations. Particulièrement au regard de la crise de liquidité qui frappe l'économie mondiale depuis le début de l'année 2008, il est également possible que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles du tout, ne soient pas disponibles au bon moment ou le soient à des conditions inacceptables, soit auprès des marchés financiers, soit par d'autres sources de financement. Si des fonds supplémentaires venaient à manquer, alors il ne peut être exclu que la Société soit forcée de limiter l'expansion prévue de ses activités. De plus, si les activités de la Société entraînent un déficit à ce moment précis, et si des fonds supplémentaires se révélaient nécessaires pour financer ses activités, il ne peut pas être totalement exclu que la Société ne puisse continuer ses activités opérationnelles.

Risques de variation des revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation dépendent de nombreux facteurs et peuvent se révéler inférieurs aux prévisions des analystes ou aux résultats passés. Les revenus de la Société varient d'un trimestre à l'autre en raison d'effets de saisonnalité (l'activité est traditionnellement plus faible en début d'année), des fluctuations qui sont amenées à se poursuivre. Les résultats varient également d'un exercice à l'autre. La Société estime que ces variations de résultats continueront d'influencer fortement différents facteurs au sein de l'activité tels que: l'acceptation des méthodes d'analyses, le changement de la structure de coûts de la Société, l'évolution des effectifs, l'accroissement de la concurrence, l'évolution des conditions de marché, la santé financière des sociétés clientes du groupe, l'évolution des législations et réglementations ainsi que l'environnement économique. Ces variations pourraient avoir un effet négatif important sur le niveau et la volatilité du cours des actions Eurofins Scientific.

Risques technologiques

Les Brevets

La réussite de la société repose, entre autres facteurs, sur la protection des brevets de ses technologies et de ses méthodes d'analyse, sur la sauvegarde des secrets de l'entreprise et sur le strict respect des droits de propriété industrielle de la part de ses sous-traitants. Jusqu'à présent, la société a toujours déposé ses brevets dès que cela était possible pour sauvegarder et protéger plusieurs de ses technologies et leurs utilisations sur le marché de la bio-analyse, et continuera à le faire. Actuellement, les méthodes utilisées en complément de la méthode SNIF-NMR® ne sont en général pas protégées par un brevet. Si cela cessait d'être le cas, la société tenterait alors d'obtenir une licence lui permettant d'appliquer ces méthodes.

Les entreprises fondées sur des brevets technologiques déposés, comme le groupe Eurofins Scientific, sont sujettes à des problèmes légaux et factuels complexes qui peuvent donner lieu à des incertitudes sur la validité, la portée et la priorité d'un brevet particulier.

En premier lieu, il n'existe aucune garantie que les brevets pour les futures technologies du groupe Eurofins Scientific seront accordés en tout ou partie. Si un brevet n'était pas accordé, il serait alors tout à fait possible pour les concurrents d'utiliser et de copier ces technologies dont la propriété est franche de droits, à condition qu'ils possèdent les ressources et le savoir-faire nécessaires.

De plus, comme c'est le cas dans toutes procédures d'approbation, plusieurs années peuvent s'écouler avant qu'une décision ne soit prise. Le fait de déposer un brevet ne garantit pas que celui-ci sera accordé en disposant de l'étendue de la protection désirée, ni que ce brevet sera légalement défendable au fil des ans une fois accordé.

La société s'efforce d'obtenir la protection garantie par un brevet auprès des instances concernées à chaque fois qu'elle le juge nécessaire en fonction de ses inventions. Mais l'obtention de cette protection occasionne souvent des dépenses importantes et prend beaucoup de temps.

Actuellement, plusieurs demandes de brevets ont été déposées par Eurofins Scientific ou sont en préparation. À notre connaissance, il n'existe pour l'instant aucune réclamation significative allant à l'encontre de ces demandes. Il n'existe cependant aucune certitude que des objections puissent être formulées à l'avenir. Il n'existe aucune garantie que les brevets déposés passeront le processus de vérification avec succès. Il existe un risque

que les brevets déposés par la société soient sujets à des controverses et que le processus de vérification se termine par une décision négative. Cela pourrait porter préjudice à la position financière, à la valeur nette et aux résultats d'exploitation de la société.

Néanmoins, il n'existe pas non plus de garanties qu'un brevet accordé à la société et légalement valide ne puisse jamais être récusé. Bien que la société considère cela comme très improbable, il n'en reste pas moins que l'invalidation ou la restriction de ses brevets (autorisés) auraient un effet négatif sur ses activités.

La protection des technologies de la société par des brevets, est limitée dans le temps. Par exemple, en 2002/2003, le brevet sur lequel s'appuie la technologie isotopique actuelle SNIF-NMR est passé dans le domaine public. Néanmoins, dans la mesure où la société a sérieusement diversifié ses applications et ses technologies et compte tenu du "ticket d'entrée" colossal que représente notamment la constitution d'une base de données comprenant plusieurs milliers d'échantillons de référence nécessaires à l'application des méthodes d'analyse brevetées, le Groupe pense avoir une bonne chance de rester l'un des leaders sur le marché en ce qui concerne les applications industrielles de la technologie SNIF-NMR, et cela, même après l'expiration de son brevet.

De plus, il ne faut pas écarter la possibilité que certains droits d'exploitation de brevets ne soient pas identifiés dans le futur, ce qui compromettrait sérieusement les activités de la société. Par exemple, on ne peut pas garantir que la recherche effectuée par le groupe et ses avocats ait vraiment couvert la totalité des brevets et des demandes de brevets existants sur le sujet. De même, il est possible que des concurrents développent des procédés technologiques que la société aimerait utiliser, mais qu'elle ne puisse obtenir de licence ou les droits pour les utiliser. La société est consciente et l'a toujours été, que ses brevets peuvent être violés ou ses technologies copiées de nombreuses façons mais vu l'impact mineur de ces activités sur les marchés de la société et les coûts associés, la durée et l'incertitude liés aux actions en justice, la société n'a pas jugé nécessaire d'entreprendre des démarches en ce sens. On ne doit cependant pas écarter la possibilité que ces violations et ces copies puissent avoir à l'avenir un impact négatif plus important sur les activités de la société.

Violation des droits de propriété

La législation sur la propriété industrielle permet de poursuivre en justice les violations de brevets afin d'obtenir réparation et des dommages compensatoires. Des compensations proportionnelles peuvent être réclamées en justice en se basant sur des dépôts de brevets publiés. On peut empêcher les concurrents d'utiliser une technologie brevetée en se fondant sur un jugement exécutoire.

Il peut aussi devenir nécessaire d'entreprendre une action légale contre un tiers qui transgresse les brevets (autorisés) de la société ou ceux que la société se verra accordés dans le futur, et de se défendre contre des poursuites engagées par des tiers. De plus, si un brevet partiellement ou complètement valide détenu par un tiers ou un brevet sujet à une procédure d'opposition ou d'invalidité nationale fait l'objet d'une procédure de justice intentée par un tiers contre la société, et si le tribunal donne tort à cette dernière, la cour peut interdire de nouvelles utilisations de la méthode en question, et accorder à la partie adverse des dommages et intérêts. En outre, le groupe pourrait être plaignant dans une affaire se rapportant à ses propres brevets et ne pas gagner ou du moins pas autant qu'il le prévoyait. Dans ce cas, par exemple, la partie adverse pourrait mettre sur le marché des technologies concurrentielles et ainsi porter préjudice aux activités, aux valeurs nettes, à la position financière et aux résultats d'exploitation de la société. De tels litiges peuvent se

prolonger pendant une longue période et mobiliser le personnel de la société et son potentiel financier.

Ni Eurofins Scientific, ni ses avocats ne peuvent garantir qu'il n'existe aucune possibilité que des tiers aient des droits sur un brevet, ce qui pourrait alors nuire aux affaires d'Eurofins Scientific. De plus, il est possible qu'un tribunal national interprète différemment la portée de la protection offerte par le brevet d'un adversaire qu'Eurofins Scientific et ses avocats. Cela pourrait résulter en une accusation de transgression pour Eurofins Scientific ou l'un de ses partenaires même si Eurofins Scientific et ses avocats spécialisés en faisaient une analyse différente.

Licences et Contrats de Recherches

L'activité de la société implique d'entrer en possession de licences, d'obtenir des collaborations avec des tiers en rapport avec le développement de ses technologies et avec ses produits, à la fois en tant que concédant de licence et en tant qu'utilisateur d'une licence. Il n'existe pas de garantie que la société pourra négocier des licences commercialement intéressantes, ou d'autres accords nécessaires pour l'exploitation future de ses technologies et de ses produits ; ni même que ses licences ou ses autres accords aient un impact bénéfique sur la Société. De plus, il ne peut pas être non plus garanti que les partenaires de la Société ne cherchent pas à posséder ou à développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits, soit en collaboration avec d'autres soit pour leur propre compte. La société accorde généralement ses licences pour une durée déterminée et il est possible de résilier l'accord avant le terme dans certaines circonstances qui ne sont pas toujours sous le contrôle de la société. On ne peut pas savoir avec certitude si les accords de licences qui expirent ou qui sont résiliés ou encore qui ne sont pas renouvelés peuvent avoir un impact négatif sur les affaires, la position financière, les résultats d'exploitation et sur les activités commerciales de la société.

Information confidentielle

Eurofins Scientific a passé des accords de confidentialité avec nombre de ses clients consistant à ne pas révéler les résultats de ses analyses. En cas de rupture de ces accords, le groupe pourrait être faire l'objet de pénalités financières.

Qui plus est, les nouveaux membres du personnel doivent s'engager par contrat à ne pas révéler toute donnée technologique ou tout résultat d'analyse. L'accès à la base de données est limité à un nombre restreint de personnes. Les employés qui occupent des postes clefs sont liés contractuellement à des clauses de non-concurrence actives après la fin de leur contrat, dans les pays où cet usage est pratiqué et autorisé par la loi. Il est réconfortant de constater qu'une fuite d'information hors de nos murs aurait un impact limité en raison de l'évolution constante de la technologie utilisée par Eurofins Scientific.

Néanmoins, il est impossible d'écartier totalement le préjudice et le danger encourus par notre groupe en cas de fuite d'informations confidentielles vers des éléments extérieurs.

Évolution de la Technologie et dépendance vis-à-vis de l'évolution de la demande

Le marché des tests bio-analytiques (analyses alimentaire, pharmaceutique, cosmétique, et chimique) est tributaire de l'évolution technologique constante, des changements dans les besoins de la clientèle et de l'évolution des normes techniques. Pour limiter les risques relatifs au développement de nouvelles analyses, le groupe reste constamment à l'affût des nouveaux développements technologiques et a lancé des projets en association avec

des universités et des centres de recherches scientifiques d'avant-garde. Cependant, on ne peut écartier le danger de voir des innovations technologiques rendre obsolète une partie des analyses pratiquées actuellement par Eurofins Scientific. De plus, les évolutions technologiques sont de plus en plus reconnues et acceptées par une grande partie du marché ; cela pourrait entraîner, si nous ne suivions pas cette évolution, une perte graduelle de l'acceptation de nos produits et de nos services actuels.

La réussite financière de notre groupe dépend de notre aptitude à maintenir une position technologique de tout premier plan et de satisfaire l'accroissement des besoins de notre clientèle. Si la société n'y parvenait pas, entièrement ou en partie, un impact négatif sur son activité, sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation pourrait en résulter.

Projets de recherche : risques d'échecs

Dans le passé, Eurofins Scientific a participé à de nombreux projets de R&D. Actuellement, plusieurs projets de R&D sont en cours, certains en interne et d'autres en collaboration, notamment avec l'Union Européenne. Dans le passé, la majorité des projets de recherche entrepris par la société se sont révélés fructueux et ont permis la mise au point de nouveaux outils d'analyse. Cependant, de par leur nature même, les investissements dans la recherche et le développement présentent un risque. Nous ne pouvons être certains que des projets de recherche actuels ou futurs déboucheront sur la mise au point de nouveaux procédés analytiques, ni même que nous réussissions à produire ou à vendre ceux-ci. De plus, il n'existe aucune garantie que ces projets de R&D passent avec succès les différentes phases de développement et qu'ils obtiennent les approbations nécessaires. On ne peut jamais être certain que des investissements massifs dans des projets de R&D permettront la mise au point d'un produit commercialisable doté des approbations nécessaires. D'autre part, la rentabilité des investissements en termes de bénéfices sur les ventes n'est réalisée, dans une certaine mesure, qu'à long terme. Ces deux facteurs ouvrent la porte à la possibilité d'un impact négatif sur les bénéfices et la position financière du groupe.

Risques industriels

Destruction partielle ou totale de la base de données de tests analytiques

Eurofins surveille, exploite et développe plusieurs bases de données contenant des informations relatives à la quasi-totalité de sa gamme de tests analytiques disponibles, ainsi que d'autres données telles que des empreintes (isotopiques ou obtenues par d'autres formes d'analyses) des produits analysés par Eurofins Scientific et qui font partie intégrante de son avance technologique. Leur destruction causerait un grand préjudice à la société. Afin de limiter les risques de destruction complète ou partielle, les principales bases de données sont conservées dans les sites du groupe qui sont généralement protégés par un système d'alarme relié à un système central de surveillance. Pour plus de sécurité, la société effectue régulièrement des copies de sauvegarde de ses bases de données qui sont ensuite conservées à l'extérieur des sites.

Risques de Contamination

Eurofins Scientific utilise des solvants et des produits chimiques stockés généralement dans des endroits spécifiques. Après utilisation, ces produits sont récupérés par des entreprises spécialisées. En cas d'erreur, d'accident ou d'incendie, une contamination de l'environnement ou des employés n'est pas à exclure. Cependant le risque est faible, vu les petites quantités de

produit utilisées. Néanmoins, en cas de contamination importante de l'environnement, la responsabilité du groupe serait fortement engagée, ce qui ne manquerait pas d'affecter son image et sa réputation.

Responsabilité civile professionnelle / Assurances

Les activités d'Eurofins Scientific comportent le risque potentiel important de dommages dans l'éventualité d'une erreur d'analyse dans la mesure où la Société et ses filiales ne vérifient pas seulement l'authenticité du produit analysé mais entreprennent de détecter la présence d'éléments dangereux (pathogènes, pesticides, amiante, mycotoxines, dioxines, furannes, substances toxiques, etc.). En outre, ces certificats d'authentification peuvent être utilisés par ses clients dans leurs activités de marketing. Dans le cas d'un rappel de produits, de dommages ou d'atteintes à la santé directement liés à une erreur d'analyse ou d'un acte de négligence, la responsabilité d'Eurofins Scientific serait largement engagée.

Néanmoins, le contrat de service signé Eurofins Scientific pour l'analyse de produits mentionne généralement que la responsabilité de la société peut uniquement être engagée pour des dommages causés par des produits directement analysés par Eurofins Scientific. La société pense que ces clauses lorsqu'elles sont applicables de par la loi limitent les risques de façon significative en cas d'erreur dans les analyses.

De plus, la Société a mis en place des programmes d'assurance qualité et de formation de son personnel pour prévenir les erreurs dans ses laboratoires mais les risques d'erreurs humaines ou accidentelles ne peuvent être complètement éliminés.

Cela fait partie de la politique de gestion de la Société de disposer de polices d'assurance responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile vis-à-vis des tiers, assurances dommages et d'autres assurances nécessaires à ses activités. Concernant la responsabilité civile professionnelle en particulier, les filiales opérationnelles du groupe souscrivent généralement une police d'assurance spécifique conforme aux règles et obligations applicables dans leur pays. En complément de ces contrats d'assurance souscrits localement, la société mère du groupe a souscrit des polices d'assurance de deuxième et de troisième lignes dites « Umbrella », qui interviennent (sous réserve de certaines conditions et restrictions) en différence de conditions et/ou de limites avec les polices locales. Pour des raisons de confidentialité, aucune limite n'est révélée par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique globale d'assurance, le groupe a souscrit les polices d'assurance suivantes :

Tous Risques Sauf – Multirisques professionnelle

Les différentes filiales du Groupe ont souscrit des polices d'assurance Multirisques professionnelle conformément aux réglementations et pratiques locales. Ces contrats ont principalement pour objet de couvrir la Société des conséquences pécuniaires en cas de sinistre sur ses installations au titre :

- des dommages aux biens ;
- de la perte d'exploitation qui pourrait en résulter.

Responsabilité civile des mandataires sociaux / assurance homme-clé

L'objet de l'assurance Responsabilité civile des mandataires sociaux consiste à indemniser les mandataires sociaux de la société en cas de dommages civils, soit à titre personnel soit conjointement avec la société, suite à un litige lié à une faute professionnelle, réelle ou présumée,

qui aurait été réalisée dans le cadre des fonctions de mandataire social. Les assurés sont les suivants :

- les mandataires sociaux de la société et les mandataires sociaux des entreprises liées ;
- les cadres dirigeants de la société et ceux des entreprises liées comme le Directeur Financier du Groupe, le Directeur Financier de la Société, les principaux cadres dirigeants opérationnels et scientifiques ;
- au cas par cas, d'autres membres de l'encadrement supérieur de la société et des entreprises liées.

Cette couverture est soumise à diverses restrictions usuelles pour ce type de contrats.

D'autre part, la société a souscrit une police d'assurance homme-clé en cas de décès de Monsieur Gilles Martin pour un montant de garanties de 5,5 millions d'euros.

Eurofins Scientific estime qu'elle dispose d'une couverture suffisante et qu'à l'exception de dommages catastrophiques, ses polices d'assurance et ce qu'elles couvrent offrent une protection suffisante pour les exigences actuelles de la société. Jusqu'à maintenant, la responsabilité d'Eurofins Scientific n'a été que très rarement engagée. Cependant, elle ne peut pas garantir qu'aucune demande de dommages et intérêts ne sera jamais déposée contre la Société à l'avenir, que la couverture des assurances sera suffisante dans tous les cas et que la Société n'aura pas à subir des pertes causées par des faits situés au-delà des limites de la couverture dont elle dispose. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation. De plus, des erreurs d'analyse importantes auraient inévitablement un effet négatif sur l'image et la réputation de la Société.

Autres risques

Risques fiscaux

La Société estime que ses déclarations fiscales, qui ont été effectuées en coopération avec des conseils fiscalistes et experts-comptables sont exactes et complètes et qu'elle a constitué les provisions adéquates. Par conséquent, dans l'éventualité d'une inspection fiscale externe, la Société ne s'attend pas à des modifications importantes de ses avis d'imposition ni à des charges fiscales supplémentaires. Néanmoins, la Société peut avoir des impôts supplémentaires à payer si les services fiscaux ont une interprétation différente des faits. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la trésorerie à court terme de la Société et par conséquent sur sa valeur nette, sa position financière et sur ses résultats d'exploitation.

Risques de litiges

Plusieurs filiales de la Société sont actuellement impliquées dans des contentieux ou procédures judiciaires. En particulier, le Groupe conteste une demande d'indemnisation significative aux Etats-Unis qu'elle juge non fondée : la responsabilité du Groupe n'est pas établie et les dommages dont les tiers prétendent souffrir ne sont ni avérés ni quantifiés. En l'état des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés autres que ceux mentionnés en Note 3.16.

Les litiges, autres que ceux mentionnés ci-dessus, se produisant de manière épisodique tels que des procès au sujet de salariés en cours devant les prud'hommes dans différents pays, sont considérés de la même manière par la Société et ses avocats comme n'étant pas significatifs.

D'autre part, après avoir conclu avec une tierce partie un accord de sous-licence en règlement d'un litige aux Etats-Unis pour violation des droits de propriété intellectuelle acquis en 2005 auprès de la société BioAlliance Pharma SA, les sociétés Eurofins Pharma US Holdings, Inc. et Viralliance, Inc. (société immatriculée dans l'état du Delaware, filiale du Groupe Eurofins Scientific SE) ont intenté un procès à la société BioAlliance et au Dr. Gilles Avenard (Directeur général de BioAlliance et administrateur de Viralliance) le 23 septembre 2008 devant le tribunal du Delaware en vue d'obtenir la rescision du contrat conclu avec BioAlliance Pharma et demandé des dommages et intérêts entre autres pour fausses déclarations et garanties et rupture des obligations contractuelles et à l'égard du Dr. Avenard pour manquement aux obligations liées à ses fonctions de dirigeant de Viralliance Inc. Trois filiales d'Eurofins aux Etats-Unis ont été poursuivies en retour en France mais la Direction estime que les plaintes formulées à son encontre sont infondées. Ce procès s'ajoute à celui engagé contre les anciens propriétaires et le management de la société Operon. Dans ces deux cas, l'ensemble des coûts engagés à ce jour a été payé ou provisionné, le Groupe par conséquent se retrouve dans une position neutre en termes de coûts. Il n'existe aucune certitude quant à l'issue positive de ces procès.

Des clients ou des tiers peuvent poursuivre Eurofins Scientific dans l'éventualité d'une erreur d'analyse, qu'elle soit réelle ou présumée. En conséquence de quoi, la Société a souscrit à des assurances couvrant la responsabilité civile professionnelle dans le Monde Entier (voir paragraphe - Responsabilité civile professionnelle / Assurances ci-dessus). Néanmoins, il n'est pas certain que la couverture offerte par ces assurances soit suffisante dans l'éventualité d'une plainte importante.

Risques de grèves et de litiges avec le personnel

Des grèves et des litiges avec le personnel peuvent augmenter les frais de main d'œuvre ou conduire à d'autres perturbations dans certains laboratoires du Groupe et par conséquent pénaliser la production, la livraison des résultats d'analyses aux clients et grever finalement les résultats de la Société. Ces risques peuvent comporter un coût correspondant à l'ampleur de ces perturbations comme par exemple les frais juridiques. Néanmoins, la Société pense qu'il est probable que ces grèves ou ces litiges se produisent uniquement dans des zones régionales limitées au même moment.

Dépendance par rapport aux personnes occupant des positions clefs et au personnel qualifié

La réussite du Groupe Eurofins Scientific dépend en grande partie de la contribution continue de son conseil d'administration, de son comité exécutif et en particulier de M. Gilles Martin, d'autres membres du conseil d'administration et des équipes de chercheurs de la société. Le départ d'un ou de plusieurs membres de la direction ou d'employés hautement qualifiés pourrait avoir un effet négatif sur les activités et sur la réputation de la Société. Si un ou plusieurs des membres de son conseil ou si des employés qualifiés et expérimentés quittaient l'entreprise, il n'existe aucune garantie que celle-ci serait capable de recruter des cadres ou des employés compétents pour assurer la continuité de ses activités dans leur forme actuelle dans les délais appropriés. Néanmoins, les responsabilités et les compétences sont distribuées sur l'ensemble de la Société et reposent sur plusieurs dirigeants et personnes-clefs. De plus, Eurofins Scientific a mis en place depuis 1997 plusieurs plans d'options sur actions afin de favoriser une certaine stabilité de ses structures dirigeantes et fidéliser ses employés qualifiés.

La réussite financière de la société dépend également de ses capacités à acquérir, former et fournir des emplois à long terme à ses salariés qualifiés dans le cadre de l'expansion prévue de ses activités commerciales. Dans cette optique, les équipes commerciales et distribution, marketing et développement technologique en particulier doivent être renforcées. La Société estime qu'elle devra faire face à une augmentation de la concurrence dans le domaine du recrutement de salariés qualifiés. En particulier aux Etats-Unis, où le taux de chômage est extrêmement bas, il existe une très forte concurrence dans ce domaine. Dans l'éventualité où la Société échouerait à acquérir ou retenir un nombre suffisamment important d'employés qualifiés, il pourrait en résulter un impact négatif sur sa valeur nette, sa position financière et ses résultats d'exploitation. Néanmoins, la Société pense que les mesures de plans d'options de souscription d'actions, et de systèmes de bonus qu'elle a mises en place pour ses cadres et l'attrait des missions dans un Groupe en forte croissance représentent un moyen suffisamment efficace permettant d'attirer de nouveaux salariés à fort potentiel.

Organisation de la Société

Le développement de la société ces dernières années a été caractérisé par une croissance continue. Celle-ci a entraîné un besoin de capacités de gestion et des ressources plus importantes. Dans le passé, l'entreprise a été capable d'adapter ses structures et son organisation de façon adéquate pour répondre à ces besoins. Utilisant sa gamme de produits et de services existante, la Société envisage de développer ses activités commerciales. Cette croissance en termes de volume d'affaires nécessitera une augmentation des ventes et de la distribution, de ses processus administratifs internes (par exemple, la mise en place d'une comptabilité analytique) et de son personnel. La Société entreprend les efforts nécessaires pour acquérir le personnel nécessaire et ses structures commerciales. Néanmoins, il ne peut être garanti que ces mesures seront suffisantes pour répondre à l'accroissement des besoins suscités par une forte croissance. Il existe également un risque que les efforts entrepris dans ce sens feront peser une demande plus importante sur les ressources de la Société et que cela conduise à une limitation des activités actuelles. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la valeur nette de la Société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Risque de liquidité et de volatilité des cours du marché des actions en France et en Allemagne

Les actions de la Société sont cotées sur les bourses de Paris depuis le 25 octobre 1997 et de Francfort depuis le 26 octobre 2000.

Le nombre d'actions composant le flottant détenu par le public, les modifications des résultats d'exploitation de la société, les résultats de ses concurrents, les changements de la situation générale du marché de la bio-analyse, le contexte économique en général et les marchés financiers pourraient entraîner d'importantes fluctuations du cours des actions. En général, les marchés financiers ont connu d'importantes fluctuations en termes de cours et de volume ces dernières années et plus particulièrement depuis le début de l'année 2008. Sans prendre en considération les résultats de la Société ou sa position financière, ces fluctuations pourraient continuer d'avoir un effet négatif sur le cours des actions de la Société à l'avenir.

Les résultats futurs pourraient être significativement plus élevés ou plus faibles que ceux envisagés du fait des tendances de la demande dans l'environnement économique, d'une transformation de la structure des consommateurs ou de faits internes à la société (par ex. échec dans le développement des produits actuels, etc.).

Fiabilité des opinions et des prévisions

Toutes les hypothèses, opinions et attentes qui ne représentent pas des faits basés sur des événements s'étant réellement produits, sont expressément des opinions et des prévisions de la direction de la Société. Les opinions et les prévisions sont les déclarations qui incluent des expressions comme "planifie", "attend", "croit", "estime", "pense que", "dans l'état actuel des connaissances" et toutes formulations similaires. Ce type de déclarations reflètent l'opinion de la direction concernant des événements futurs potentiels qui sont de par leur nature incertains et donc, sujets à un risque. Les événements réels et les faits peuvent être significativement différents des attentes du fait d'une grande diversité de facteurs. La Société se réserve le droit d'actualiser ses opinions et ses prévisions quand elle le juge possible et approprié.

Concentration de l'actionnariat actuel, dépendance vis-à-vis des actionnaires principaux, double droit de vote et ventes futures de parts

Les actionnaires actuels Gilles Martin et sa famille, et Yves-Loïc Martin détiennent ensemble ou via la holding Analytical Bioventures SCA* un total représentant 47,13% du capital de la Société et 53,75% des droits de vote. Le flottant s'élève à 52,87% du capital de la Société et 46,25% des droits de vote.

Du fait de la concentration de l'actionnariat, les actionnaires actuels, Gilles Martin et sa famille, Yves-Loïc Martin et Analytical Bioventures SCA occupent une position leur permettant de contrôler conjointement la prise de décisions stratégiques importantes qui exigent l'accord des actionnaires, sans avoir à prendre en considération les votes d'autres actionnaires. Dans une société de droit français comme Eurofins Scientifc, ce principe s'applique d'autant plus du fait du droit de vote double des actionnaires à long terme. Ceci pourrait avoir une influence sur le développement de la société ou sa capitalisation boursière.

* voir également :

- Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 13 mai 2009 : par. 1.1.c) – « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » ;
- Renseignements de caractère général concernant le capital : par. 3.2. infra., notamment par. 3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINS SCIENTIFIC.

Faits exceptionnels et litiges

A l'exception des contentieux en cours indiqués au paragraphe « Risques de litiges » ci-dessus, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société ou de son Groupe.

3. Juridique

3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1 Nom

Eurofins Scientific

2 Siège social

Site de la Géraudière
Rue Pierre Adolphe Bobierre
44300 Nantes (France)

3 Forme juridique

Société Européenne ("Societas Europaea") de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce et du décret du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

4 Durée d'existence de la Société

La société a été créée pour une période de 99 ans à partir du 5 juin 1989, sa date d'immatriculation au Registre du Commerce.

5 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la réalisation directe ou indirecte de toutes opérations ou activités de conseils, d'expertise, d'études, d'assistance technique et de formation ainsi que de recherche et développement se rapportant au contrôle de la qualité ou de la composition des produits agro-alimentaires ou de tous autres produits susceptibles de telles opérations ; la réalisation de tous équipements s'y rapportant
- le dépôt de tout brevet se rapportant aux dites activités.
- le développement et la commercialisation d'analyses de produits de tout type (alimentaires, chimiques, pharmaceutiques, etc.).
- l'exploitation de laboratoires.
- la commercialisation de matériels et logiciels pour laboratoires.
- l'exploitation de toute entreprise se rapportant aux dites activités et la participation de la société à toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux de société ou autrement.
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations, pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

6 Documents juridiques

Les documents juridiques de la société (statuts, registres d'assemblée générale, informations financières historiques) peuvent être consultés au siège social dont l'adresse est mentionnée en note 2.

7 Numéro RCS et code APE

RCS Nantes B 350 807 947

APE code: 7120B

8 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

9 Répartition statutaire des bénéfices

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

10 Assemblées générales

Convocation, accès aux assemblées générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours maximum avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

L'Assemblée Générale peut se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, notamment par internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

11 Clauses statutaires particulières

Titres au porteur identifiables

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à qu'elles soient intégralement libérées.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité, le tout dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut demander, dans les conditions légales et réglementaires et sous les sanctions prévues par le code de commerce, à tout organisme ou intermédiaire, tous renseignements permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de Commerce est tenu, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Franchissement de seuil

D'autre part, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société - égale ou supérieure à 2,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital de la Société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

12 Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Annuelle du 10 Septembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place le premier programme de rachat d'actions. Cette autorisation a ensuite été renouvelée aux Assemblées Générales Mixtes du 5 mai 2000, du 10 mai 2001, du 23 avril 2003, du 3 juin 2004, du 7 avril 2005, du 18 mai 2006, du 2 mai 2007 et plus récemment du 27 mai 2008.

Conformément aux articles L 225-209 et suivants du *Code de Commerce* et en vertu de la Directive Européenne n°2273/2003 du 22 décembre 2003, en vigueur depuis le 13 octobre 2004, l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2008 a autorisé, pour une période de 18 mois, le Conseil d'Administration à acheter en Bourse les actions de la Société afin :

- d'annuler les actions ainsi acquises, jusqu'à 10% du capital existant, pour une période de 24 mois, sous réserve de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achat ;
- d'animer le marché secondaire du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver les actions acquises et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

La Société est limitée, pour le rachat de ses propres actions, à un montant maximum de 139 752 950 Euros. De la même manière, le nombre d'actions rachetées et/ou annulées ne doit pas dépasser 10% des actions existantes au moment du rachat avec un prix maximum de 85 Euros par action. Au 31 décembre 2008, la Société ne détient aucune action en propre liée à ce programme.

Le conseil d'administration de la Société prévoit de soumettre le renouvellement de son programme de rachat selon des conditions similaires, à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2009, conformément aux dernières réglementations en vigueur dictées par la directive européenne du 13 Octobre 2004 et par l'Autorité des Marchés Financiers.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.2.1. Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 1.416.132,40 Euros divisé en 14.161.324 actions ayant une valeur nominale de 0,10 Euro chacune, entièrement libérées et toutes de même rang.

Informations relatives au capital social : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 13 mai 2009 – par. 1.1 c).

3.2.2. Capital potentiel

Informations relatives au capital potentiel : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 13 mai 2009 – par. 1.1 c).

3.2.3. Capital autorisé non émis

Informations relatives au capital autorisé non émis : se reporter au Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 13 mai 2009 – par. 1.1 c).

3.2.4. Evolution du capital social

Les informations sur la structure du capital d'Eurofins Scientific sont résumées dans le tableau suivant :

Date	Nature de l'opération	Montants des variations de capital		Montants successifs du capital	Nombre Cumulé d'actions	Nominal De l'action
		NOMINAL	PRIME			
juin 1989	constitution de la société	FF 50.000		FF 50.000	500	FF 100
fév 1994	apports en numéraire	FF 200.500	FF 80.200	FF 250.500	2505	FF 100
juin 1994	- apports en nature	FF 1.119.000	FF 5.595.000	FF 1.369.500	13.695	FF 100
	- augmentation de capital réservée à OUEST CROISSANCE	FF 62.400	FF 312.000	FF 1.431.900	14.319	
	- incorporation de primes d'émission et d'apport	FF 5.727.600		FF 7.159.500	71.595	
déc 1995	- rachat par la société de ses propres actions et annulation de celles-ci	FF – 624.000		FF 6.535.500	65.355	FF 100
sept 1997	- division du nominal par dix	FF 653.550		FF 6.535.500	653.550	FF 10
	- incorporation			FF 7.189.050	718.905	
oct 1997	Emission d'actions : cotation au nouveau marché	FF 2.750.000	FF 30.250.000	FF 9.939.050	993.905	FF 10
juillet 1998	Augmentation de capital	FF 993.900	FF 38.762.100	FF 10.932.950	1.093.295	FF 10
oct 1999	Augmentation de capital	FF 1.093.290	FF 44.804.388	FF 12.026.240	1.202.624	FF 10
mai 2000	- Conversion du capital en euros et réduction de capital			€ 1.202.624	1.202.624	€ 1
	- Division du nominal par dix			€ 1.202.624	12.026.240	€ 0,10
oct 2000	Augmentation de capital	€ 110.000	€ 38.390.000	€ 1.312.624	13.126.240	€ 0,10
2001	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.000	€ 69.000	€ 1.315.624	13.156.240	€ 0,10
2002	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 5.200	€ 107.047	€ 1.320.824	13.208.240	€ 0,10
2003	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.010	€ 62.838	€ 1.323.834	13.238.340	€ 0,10
Juin 2004	Augmentation de capital réservée	€ 34.761.60	€ 4.675.435	€ 1.358.595,60	13.585.956	€ 0,10
2004	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 3.900	€ 100.268	€ 1.362.495,60	13.624.956	€ 0,10
2005	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription	€ 12.260	€ 800.202	€ 1.374.755,60	13.747.556	€ 0,10
2006	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 13.412	€ 934.948	€ 1.388.167,60	13.881.676	€ 0,10
2007	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	€ 9.361,90	€ 646.968	€ 1.397.529,50	13.975.295	€ 0,10
Juin 2008	Augmentation de capital réservée	9.895,00	6.331.011,50	1.407.424,50	14.074.245	€ 0,10
2008	Augmentation de capital résultant des exercices d'options de souscription et de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)	8.707,90	1.001.587,24	1.416.132,40	14.161.324	€ 0,10

3.2.5. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2008

Actionnariat	Nombre d'actions	% d'intérêts	% de droits de vote
Gilles MARTIN et sa famille	2	0,0	0,0
Yves-Loïc MARTIN	14.546	0,1	0,2
Analytical Bioventures SCA	6.659.570	47,0	53,6
Auto-contrôle	0	0,0	0,0
Public	7.487.206	52,9	46,2
TOTAL	14.161.324	100,0	100,00

Au cours des dernières années, les modifications du capital ont été les suivantes :

- Jusqu'au 24 octobre 1997, la quasi-totalité du capital social était détenue par les fondateurs de la société.
- Lors de l'introduction sur la Bourse de Paris, une augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 275.000 actions nouvelles, entièrement souscrites par le marché.
- En juillet 1998, une seconde augmentation de capital a été réalisée avec l'émission de 99.390 actions nouvelles entièrement souscrites par le marché ;
- En octobre 1999, une troisième augmentation de capital a été réalisée avec l'émission de 109.329 actions nouvelles entièrement souscrites par le marché ;
- En mai 2000, une division de la valeur nominale par 10 a été réalisée, résultant en une multiplication du nombre d'actions par dix ;
- En octobre 2000, une nouvelle augmentation de capital a été réalisée par l'émission de 1.100.000 actions nouvelles, entièrement souscrites par le marché, concomitamment à l'introduction des actions de la société sur la Bourse de Francfort.

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus à l'exception d'AKO Capital (Morgan Stanley International), ne détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2008.

3.2.6. Pacte d'actionnaires / nantissement d'actions EUROFINS SCIENTIFIC

Nantissement d'actions : Néant

Pacte d'actionnaires:

-Pour mémoire, en 2007, M. Gilles Martin, président du conseil d'administration d'EUROFINS SCIENTIFIC SE, et les membres de sa famille, avaient apporté les titres EUROFINS SCIENTIFIC SE qu'ils détenaient directement à une nouvelle société holding dénommée Belgian Bioventures SPRL, les titres de cette holding ayant été par la suite apportés à l'actuel holding familial Analytical Bioventures SCA.

La société Belgian Bioventures SPRL susvisée a, suivant décisions de son associée unique (la société Analytical Bioventures SCA) en date du 14 juillet 2008, été dissoute puis liquidée à compter du 14 juillet 2008.

Cette société détenait au 30 juin 2008 4.439.570 actions EUROFINS SCIENTIFIC SE représentant 4.439.570 droits de vote, soit 31,52% du capital et 26,92% des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 14.085.804 actions représentant 16.492.988 droits de vote – source: registre Caceis Corporate Trust au 30 juin 2008).

Du fait de cette dissolution-liquidation, les actifs composant le patrimoine de la société Belgian Bioventures SPRL dont les 4.439.570 actions EUROFINS SCIENTIFIC SE, ont alors été transmis à son associée unique, la société Analytical Bioventures SCA susvisée.

Cette restructuration n'a engendré aucun changement du taux de participation de la société Analytical Bioventures SCA dans le capital de la société EUROFINS SCIENTIFIC SE. Seul le mode de détention a été modifié: au lieu d'être directe et indirecte (via la société Belgian Bioventures

SPRL), cette participation est devenue directe exclusivement.

- Dans le cadre de ces opérations de reclassement des titres EUROFINS SCIENTIFIC SE, il a été mis un terme au pacte d'actionnaires conclu le 10 juillet 2007 et il a été conclu le 5 septembre 2008, entre les parties du précédent pacte, un nouveau pacte d'actionnaires constatant la sortie de la société Belgian Bioventures SPRL du pacte d'actionnaires à compter du 14 juillet 2008, compte tenu de sa dissolution-liquidation intervenue le 14 juillet 2008, comportant un engagement sur la continuité de la direction de EUROFINS SCIENTIFIC SE, un engagement de concertation sur les mesures à prendre en cas d'offre publique d'acquisition. Ce pacte a été conclu pour une durée de huit années, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives annuelles et a fait l'objet d'une publication par l'AMF (Décision et information n°208C1688 du 17 septembre 2008).

Engagements de conservation des actionnaires dirigeants

Néant.

3.3. Opérations avec des apparentés

Ces opérations sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes : voir par. 11 de la DEUXIEME PARTIE. Voir aussi note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés.

3.4. Contrats importants

En dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires, le Groupe conclut dans le cadre de sa stratégie de développement des contrats d'acquisition ou d'externalisation de nouveaux laboratoires ou de nouvelles filiales, en France et à l'étranger. Pour l'année 2008, ces acquisitions stratégiques sont développées dans le rapport de gestion. Les engagements éventuels liés au paiement différé de compléments de prix est détaillé dans les notes 3.14 et 4.2 des annexes aux comptes consolidés.

Ces contrats peuvent inclure des clauses de complément de prix.

Mois du 2 nd semestre 2007	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Juillet	74,78	61,60	68,85	23,2	957
Août	71,89	60,95	67,38	22,5	937
Septembre	71,68	62,87	68,05	11,8	947
Octobre	79,99	64,30	72,72	16,6	1013
Novembre	84,46	68,00	75,78	18,7	1056
Décembre	82,19	72,11	77,47	12,8	1083

Euronext, Paris

Mois en 2008	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Janvier	79,62	59,70	71,56	19,2	1000
Février	78,75	65,00	70,99	20,7	993
Mars	76,90	57,15	65,43	28,3	915
Avril	66,90	61,58	64,13	13,5	897
Mai	66,90	59,60	63,93	23,7	894
Juin	61,79	52,11	54,84	32,2	772
Juillet	59,80	47,89	53,61	24,1	755
Août	65,50	57,32	60,37	11,6	851
Septembre	67,59	51,50	60,30	18,1	851
Octobre	57,89	42,20	50,64	18,0	715
Novembre	45,00	30,53	36,58	26,8	516
Décembre	36,00	29,75	32,24	21,2	457

Euronext, Paris

Sources : Euronext/ Deutsche Börse

3.5. Dividendes (au titre des trois derniers exercices)

L'Assemblée Générale Annuelle du 27 mai 2008 a décidé le versement d'un dividende d'un montant unitaire de 0,10 € et payé en juillet 2008.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'Etat.

3.6. Cours du marché des actions

Le cours du marché des actions s'est développé comme suit au cours des 18 derniers mois précédant le 31 décembre 2008 :

Mois du 2 nd semestre 2007	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Juillet	73,50	62,13	68,46	0,6	951
Août	70,49	60,95	67,12	0,5	933
Septembre	70,42	65,58	67,90	0,2	945
Octobre	79,76	63,50	72,27	0,4	1007
Novembre	84,16	67,81	76,03	0,6	1059
Décembre	82,70	72,98	77,28	0,2	1080

XETRA, Frankfurt

Mois en 2008	+ haut en €	+ bas en €	Cours moyen en €	Volume moyen / jour (en milliers)	Capitalisation boursière en M€
Janvier	78,90	62,15	71,60	0,6	1001
Février	77,30	65,16	70,97	0,6	992
Mars	75,75	59,15	65,85	0,2	921
Avril	67,20	62,12	64,29	0,1	899
Mai	66,32	60,31	63,87	0,1	893
Juin	62,39	52,00	55,65	0,2	784
Juillet	59,80	48,38	53,11	0,2	748
Août	64,11	58,45	60,52	0,2	854
Septembre	66,40	53,06	59,79	0,3	843
Octobre	56,30	43,50	50,23	0,5	709
Novembre	44,73	31,02	38,02	0,3	537
Décembre	35,15	30,30	32,40	0,3	459

XETRA, Frankfurt

4. Information Actionnaires en bref

L'action Eurofins est cotée sur les bourses de Paris et de Francfort.

A Paris, Eurofins Scientific fait partie du segment NextEconomy dédié aux entreprises technologiques de croissance situées dans les 4 pays partenaires de la bourse américano-européenne Nyse Euronext, à savoir la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal. Le titre Eurofins Scientific est intégré au SRD, dans le compartiment B, dans l'indice Nyse Euronext « Next 150 » qui regroupe les sociétés de capitalisation boursière large à moyenne cotées sur Nyse Euronext, et dans l'indice SBF 250 qui regroupe les principales sociétés cotées sur Euronext Paris. Nyse Euronext résulte de la fusion entre l'opérateur de la Bourse de New York et des places d'Amsterdam, de Bruxelles, de Paris et de Lisbonne avec le LIFFE de Londres formant ainsi le premier marché mondial intégré d'échange pour les actions, les obligations, les instruments dérivés et les matières premières.

En Allemagne, l'action Eurofins est cotée sur le « Prime Standard », le nouveau segment de la bourse de Francfort, accessible uniquement aux sociétés qui appliquent les meilleures pratiques en matière de transparence et d'information financière, incluant les normes comptables internationales (IAS/ IFRS ou US GAAP), les rapports trimestriels, les communiqués de presse disponibles en langue anglaise, un calendrier annuel de publication financière et divers critères d'information et de communication financières de niveau international. Membre de l'indice "Technology All Share", Eurofins Scientific est affecté au groupe industriel "Biotechnologie" dans le segment "Pharmacie & Sciences de la vie".

Depuis l'introduction en bourse d'Eurofins Scientific, la société est régulièrement suivie par les **analystes financiers** de nombreuses banques et sociétés de bourse prestigieuses. Fin 2008, cette liste comprenait :

Berenberg Bank	Vincent Fourcaut
CA Cheuvreux	Vivien de Coigny
Citigroup	Erik Hegedus
Exane BNP Paribas	Stéphane Sumar
Gilbert Dupont	Guillaume Cuvillier
Goldman Sachs	David Rigby
HSBC	Murielle André-Pinard
Jefferies	Alex Barnett
Kepler Equities	Frédéric Capdeville
Natixis	Cédric Moreau
Oddo Midcap	Christophe-Raphaël Ganet
Portzamparc	Arnaud Guérin

Places boursières de cotation

Nyse Euronext Paris (introduction le 24/10/1997)
Deutsche Börse / XETRA Francfort (introduction le 26/10/2000)

Segments/ Indices de référence

Paris : Next150, SBF 250, Next Biotech, SRD et Compartiment B
Francfort : Prime Standard, Technology All Share

Secteur d'activité

Santé, Prestataire de soins de santé

Codes

ISIN : FR 0000038259
Paris : Euronext FR0000038259
Francfort : WKN 910251

Tickers

Paris : Reuters EUFI.LN, Bloomberg ERF FP
Francfort : ESF, EUFI.DE

Capital social au 31/12/2008

1.416.132,40 € (14.161.324 actions de 0,10 €)

Actionnariat (structure simplifiée)

47% Analytical Bioventures SCA
53% flottant

Dates de publication en 2009

5 mars	Comptes annuels 2008
13 mai	Assemblée Générale Annuelle 2009
14 mai	Résultats consolidés du 1 ^{er} trimestre 2009
31 août	Résultats consolidés du 1 ^{er} semestre 2009
12 novembre	Résultats consolidés du 3 ^{ème} trimestre 2009

Parcours boursier en 2008

Eurofins Scientific: -55%
Next150: -49%
CAC40: -43%
DAX: -40%

Depuis son introduction en Bourse en 1997, Eurofins a réalisé l'une des meilleures performances boursières en Europe.

Relations Investisseurs

Tél: + 32 2-769 73 83
Email: ir@eurofins.com
Site Internet: www.eurofins.com

5. Document d'information annuel

Exercice clos le 31 décembre 2008

Conformément à l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par l'émetteur au cours des 12 derniers mois pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Date de publication	Informations	Lieu de consultation
Communiqués de presse		www.eurofins.com www.eurofins.fr
09/01/2009	Eurofins remporte un contrat d'externalisation important avec le Groupe danois DLG.	
19/12/2008	Eurofins est le premier laboratoire à offrir en Chine des analyses de pesticides et de la mélanine au niveau des standards européens.	
13/11/2008	Eurofins continue d'enregistrer une croissance solide ; chiffre d'affaires en hausse de 33% au T3 2008.	
17/10/2008	Le laboratoire d'Eurofins Medinet à Singapour reçoit l'accréditation du Collège des pathologistes américains.	
08/09/2008	L'Union Européenne fixe de nouvelles limites maximales de résidus de pesticides dans les aliments.	
29/08/2008	Eurofins poursuit son développement au premier semestre 2008.	
30/07/2008	Poursuite de la forte croissance au premier semestre 2008.	
24/07/2008	Le système européen d'alerte alimentaire continue de mettre en évidence diverses sources de contaminations des denrées alimentaires et des aliments pour animaux dans le monde.	
04/07/2008	Eurofins conclut un accord d'externalisation majeur avec le groupe Raisio.	
26/05/2008	Eurofins double la taille de ses laboratoires à Nantes .	
14/05/2008	Chiffre d'affaires d'Eurofins en hausse de 34 % au T1 et poursuite du progrès des résultats opérationnels.	
10/04/2008	Le laboratoire central d'Eurofins Medinet à Shanghai est désormais opérationnel.	
05/03/2008	Eurofins atteint ses objectifs de résultats en 2007 et relève son objectif de chiffre d'affaires 2008.	
13/02/2008	Le chiffre d'affaires 2007 d'Eurofins en hausse de 34 % à 492 millions EUR.	
18/01/2008	Eurofins avance de deux ans son objectif de chiffre d'affaires annuel de 600 M EUR (de 2010 à 2008) et vise plus d'un milliard de dollars de chiffre d'affaires l'année prochaine.	
02/01/2008	Eurofins procède à des nominations clés au sein de son équipe de direction.	

Informations périodiques et occasionnelles publiés au BALO

www.balo.journal-officiel.gouv.fr

08/08/2008	Chiffres d'affaires comparés des 1 ^{er} et 2 ^{ème} Trimestres 2008/2007.
04/06/2008	Approbation des Comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2007 par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2008.
16/05/2008	Chiffres d'affaires comparés du 1 ^{er} Trimestre 2008/2007.
21/04/2008	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2008.
07/03/2008	Comptes sociaux et comptes consolidés du 01/01/2007 au 31/12/2007. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés. Projet d'affectation du résultat.
15/02/2008	Chiffres d'affaires comparés des 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{èmes} Trimestres 2007/2006.

Informations périodiques et occasionnelles déposées auprès de l'AMFwww.amf-france.org

18/07/2008 Déclaration de participation
17/09/2008 Pactes - Conventions entre actionnaires.

Document de référence**AMF**

31/03/2008 Dépôt du Document de Référence - Exercice 2007

Informations déposées au Greffe du Tribunal de commerce de Nanteswww.infogreffe.fr

Date de la décision**Date de la publication**

02/06/2008	Procès verbal du Conseil d'Administration Modifications statutaires Constatation de la réalisation des augmentations de capital décidées à l'Assemblée Générale du 27 mai 2008 Statuts mis à jour le 2 juin 2008	Dépôt numéro 2806688 du 20/06/2008
Exercice social clos le 31/12/2007	Comptes consolidés de l'exercice social clos le 31/12/2007	Dépôt numéro 2805456 du 18/06/2008
Exercice social clos le 31/12/2007	Comptes et rapports de l'exercice social clos le 31/12/2007	Dépôt numéro 2805455 du 18/06/2008
27/05/2008	Extrait du Procès verbal d'Assemblée Générale Modification de la durée du mandat des administrateurs pour la ramener de six à quatre années Statuts mis à jour du 27/05/2008	Dépôt numéro 2806018 du 04/06/2008
18/01/2008	Procès verbal du Conseil d'Administration Augmentation de capital Démission de directeur général Modifications statutaires Statuts mis à jour	Dépôt numéro 2801707 du 12/02/2008

Informations disponibles sur le site de Eurofins Scientificwww.eurofins.com
www.eurofins.fr

- Présentation des Résultats 2008
- Rapport du troisième trimestre 2008
- Rapport du deuxième trimestre 2008
- Rapport du premier trimestre 2008
- Document de référence - Rapport Annuel 2007
- Nombre total d'actions et de droits de vote

6. Responsables du document de référence et attestations

6.1. Personne responsable

Monsieur Gilles MARTIN, Président du Conseil d'Administration de la Société Eurofins Scientific S.E. (ci-après "Eurofins" ou "la Société"). La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le « Groupe ».

6.2. Attestation du responsable du document de référence contenant un Rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section § II.1 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.



Gilles MARTIN
Président Directeur Général

7. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

- ❖ PricewaterhouseCoopers Audit, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par M. Yves Pelle, associé (membre signataire dont la mission expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

Espace Viarme
34, place Viarme
44000 Nantes
Nommé le 18 mai 2006

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- ❖ HLP Audit, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Représenté par M. Jacques le Pomellec, associé

4, rue Amédée Ménard
44300 Nantes
Nommé le 23 avril 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Commissaires aux comptes suppléants :

- ❖ Mme Claudine Prigent Pierre, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

40, boulevard de la Tour d'Auvergne
35000 Rennes
Nommée le 18 mai 2006

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

- ❖ Cabinet Le Bouguenec, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Représenté par M. Jean-Luc Hébert

20 rue d'Isly - Les Trois Soleils
35 000 Rennes

Nommé le 23 avril 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

TABLE DE CONCORDANCE

Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence*
1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations	II-132
1.2. Déclaration des personnes responsables	II-132
2. Contrôleurs légaux	II-132
3. Informations financières sélectionnées	II-62
4. Facteurs de risques	II-115 à 123
5. Informations concernant l'émetteur	I-1 à 8
5.1. Histoire et évolution de la société	I-1 à 8
5.2. Investissements	II-14 à 17
6. Aperçu des activités	I-1 à 8
6.1. Principales activités	I-1 à 8
6.2. Principaux marchés	I-1 à 8
7. Organigramme	II-8, 86 à 90
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	II-14, 32
9. Examen de la situation financière et des résultats	II-12 à 36, II-114
10. Trésorerie et capitaux	II-14, 65, 77
11. Recherche et développement, brevets et licences	II-16
12. Informations sur les tendances	II-17
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	II-17
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	II-8 à 10
15. Rémunérations et avantages	II-30, 109 à 113
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	II-53 à 60
17. Salariés	II-17, 18 et 24 à 27
18. Principaux actionnaires	II-23, 24 et 127
19. Opérations avec les apparentés	II-128
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	II-11 à 113
20.1. Informations financières historiques	II-1, 62
20.2. Informations financières pro forma	II-5, 6
20.3. Etats financiers consolidés	II-63 à 90
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	II-91
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2008
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution de dividendes	II- 22, 128
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	II-115 à 123
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	II-14 à 17
21. Informations complémentaires	II-114 à 132
21.1. Capital social	II-126, 127
21.2. Acte constitutif et statuts	II-124, 125
22. Contrats importants	II-128
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	N/A
24. Documents accessibles au public	II-2, 129 à 131
25. Informations sur les participations	II-20 à 22, 33 à 36, 86 à 90, 98

* Le Document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers se décompose en deux parties :

I - Première Partie : présentation générale des activités du groupe Eurofins Scientific

II - Deuxième Partie : Rapport Financier Annuel 2008

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Le document de référence comprenant également le rapport financier annuel, il est présenté une table de concordance faisant le lien entre les informations requises dans le rapport financier annuel et les informations présentes dans le Document de Référence.

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Page dans le présent document
Attestation du responsable du document	Troisième Partie - 6.2	132
Rapport de gestion		
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	Deuxième Partie - 1.1	12 à 38
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	Deuxième Partie - 1.1	22 à 29
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	Deuxième Partie - 1.1 et 3.	24 et 52
Etats financiers		
- Comptes annuels	Deuxième Partie - 9.	92 à 103
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Deuxième Partie - 10.	104
- Comptes consolidés	Deuxième Partie - 7.	63 à 90
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Deuxième Partie - 8.	91